

mini-loto

52627

2627

627

TIRAGE: VENDREDI, 17 MARS 1972

21 gagnants de \$5,000.

168 gagnants de \$ 500.

1701 gagnants de \$ 100.

Bormann tiré de sa jungle?

BOGOTA (d'après Reuter et AFP) Les agents des services de renseignements colombiens ont tiré de sa jungle un homme et l'ont ramené à la civilisation pour une vérification d'empreintes digitales...

L'homme, allemand d'origine, dit s'appeler Johann Ehrmann. Mais il y a de fortes chances qu'Ehrmann et Martin Bormann, dauphin d'Hitler, ne fassent qu'une seule et même personne. Il a été arrêté jeudi soir dans la jungle de Putumayo, dans le sud de la Colombie et il est âgé de 72 ans, âge qu'aurait eu Bormann aujourd'hui.

Les journalistes de la revue colombienne "Sept jours" qui ont découvert

Voir page 6: Martin Bormann



Ehrmann ou Bormann?

Allocations familiales

Bourassa veut discuter sans délai de modalités

(par Gilles Lesage)

QUEBEC — Dans une réponse à la fois brève et marquée de prudence, le premier ministre Bourassa propose de poursuivre au niveau des fonctionnaires l'étude des "modalités" de la proposition fédérale concernant les allocations familiales.

A la longue missive de M. Trudeau, la semaine dernière, M. Bourassa répond par trois courts paragraphes.

Dans le premier, il dit avoir reçu "avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction" le projet de modification à la loi fédérale sur les allocations familiales.

Dans l'ensemble, ajoute le premier ministre, il m'apparaît que les propositions contenues dans votre lettre s'insèrent dans l'esprit des pourparlers que nous avons eus à ce sujet depuis quelques mois et constituent un cadre approprié à l'intérieur duquel il nous sera possible, lors d'entrevues additionnelles, d'arrêter les modalités précises d'une entente.

"Je suggère, poursuit M. Bourassa, que nous chargions sans délai nos fonctionnaires respectifs d'étudier ces modalités et, compte tenu de l'ensemble des données dont nous disposons à la suite de votre lettre du 9 mars et des discussions qui l'avaient précédée, j'ai la conviction que nous parviendrons bientôt à mettre au point une formule avantageuse dans le cas des allocations familiales."

Et c'est tout. M. Bourassa ne reprend pas les divers points de la lettre de M. Trudeau, ce qui laisse la porte ouverte à toutes sortes d'hypothèses.

Le dimanche dernier, M. Bourassa avait salué comme un triple gain pour le Québec la proposition fédérale. Il y

avait même de l'euphorie dans ses propos.

Le ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay, avait qualifié la lettre de M. Trudeau de "progrès extrêmement satisfaisant".

L'euphorie est tombée, Québec veut

Voir page 6: Robert Bourassa

Le Québec s'est ravisé

A la lumière d'une étude plus exhaustive de la proposition Trudeau et des réactions suscitées, le gouvernement québécois a décidé de réviser sa position concernant l'administration du régime d'allocations familiales.

Participant hier soir à l'émission de télévision "FORMAT 30", le ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay a expliqué qu'il attache maintenant beaucoup plus d'importance qu'auparavant à l'administration du régime. Il était interrogé par le directeur du DEVOIR, M. Claude Ryan.

A la suite de la conférence de Victoria, a souligné M. Castonguay, les réactions et les objections n'avaient pas semblé convaincantes au gouvernement. "Sur ce point de l'administration, je m'aperçois aujourd'hui qu'on semble y attacher beaucoup plus d'importance que je ne le croyais".

Voir page 6: Le Québec

J.-L. Pépin dénonce le programme DISC

OTTAWA — Le ministre de l'industrie et du commerce, M. Jean-Luc Pépin, a dénoncé, hier, le programme DISC, destiné à promouvoir les exportations américaines.

Il a qualifié la loi qui a créé ce programme de très mauvaise législation et a admis que ce programme viole deux ententes commerciales qui affectent le Canada.

M. Pépin a tenu ces propos aux Communes alors que M. Ed Broadbent (NPD-

Oshawa - Whitby), lui demandait quelles mesures le gouvernement Trudeau entendait prendre pour limiter les effets néfastes de cette décision américaine sur l'économie canadienne.

Les deux ententes qui, selon le ministre, sont violées par le programme DISC, sont: le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) et le Pacte canado-américain de l'automobile.

Le programme DISC (Domestic Inter-

Voir page 6: Jean-Luc Pépin

Robert Stanfield

C'est l'Ontario qui choisira le prochain premier ministre

THUNDER BAY (CP) — Les électeurs ontariens joueront un rôle déterminant dans le choix du premier ministre lors des prochaines élections fédérales.

C'est l'avis qu'a exprimé hier à Thunder Bay le leader du parti progressiste-conservateur, M. Robert Stanfield, soulignant que son parti devra bien réussir en Ontario la journée des élections s'il veut faire bonne figure à l'échelle nationale.

M. Stanfield, qui a entrepris une tournée de trois jours en Ontario, a affirmé que son parti était fort dans les provinces de l'Atlantique et qu'il s'attendait à un regain de popularité au Québec et en Colombie-Britannique.

L'Ontario demeure de ce fait la clé des conservateurs aux prochaines élections, selon M. Stanfield, pourraient se dérouler en juin.

"A cause du grand nombre de sièges que compte l'Ontario (88), a déclaré M. Stanfield, il est évident que nos candidats devront réussir particulièrement bien si nous voulons réaliser des gains substantiels dans le reste du pays. Si M. Trudeau s'attend à conserver le pouvoir, il devra faire une chaude lutte en Ontario".

M. Stanfield a rappelé l'éclatante victoire des conservateurs ontariens aux dernières élections provinciales et noté

qu'il ne fallait pas compter automatiquement sur des résultats aussi brillants au niveau fédéral.

La victoire conservatrice d'octobre a été excellente cependant pour le moral des partisans conservateurs.

Voir page 6: Robert Stanfield

L'épiscopat donne suite au rapport Dumont

de notre envoyé spécial, Gilles Provost

QUEBEC — Les 29 évêques du Québec ont décidé de donner suite aux principales orientations suggérées à l'Eglise du Québec par le rapport de la commission Dumont. La trentaine de propositions qu'ils ont adoptées illustre clairement leur désir de voir les chrétiens et l'Eglise entière plus engagés dans l'action sociale, plus solidaires, plus créateurs, plus fraternels et plus adaptés aux situations concrètes.

L'épiscopat du Québec n'a pas pour autant l'intention d'appliquer servilement toutes les propositions concrètes du rapport, a expliqué hier le cardinal Maurice Roy, de Québec. On y voit un

la météo

Nuageux avec possibilité de chutes de neige locales. Max. 32.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Saint Cyrille de Jérusalem

VOL. LXIII - NO 65

Montréal, samedi 18 mars 1972

15 CENTS

La famille créditiste déchirée

Expulsé, Camil Samson tient son propre congrès

par Gilles Lesage

QUEBEC — Il y a deux "congrès" créditistes à Québec en fin de semaine, consommant ainsi de façon définitive le schisme entre les factions de MM. Camil Samson et Armand Bois, l'ancien et le nouveau chef du Ralliement.

Expulsé hier matin du caucus créditiste, le député de Rouyn-Noranda tient dans un centre de loisirs ce qu'il appelle le congrès annuel du parti. Il a l'appui de deux autres députés, MM. Bernard Dumont et Aurèle Audet, de Mégantic et d'Abitibi-ouest.

D'autre part, le groupe majoritaire formé de M. Bois, des huit autres députés, de l'exécutif du parti, a convoqué dans un motel de la banlieue le conseil provincial du parti, organisme formé de plus de 300 personnes, au lieu et place du congrès prévu pour la fin de semaine.

Les hostilités ont été ouvertes il y a plus d'un mois avec la demande de M. Samson voulant que le congrès d'orientation des 18-19 mars statue également sur le leadership du parti. Ce faisant, M. Samson voulait raffermir son autorité sur le parti, et surtout sur le caucus, dont plusieurs membres contestaient ouvertement ses décisions. Mal lui en prit. L'exécutif du parti refusa d'accéder à cette demande et M. Samson n'eut d'autre choix que de démissionner sur-le-champ, comptant sur les militants eux-mêmes pour se faire réinstaller.

Un chef intérimaire était nommé, M. Armand Bois, et un leader parlementaire, M. Fabien Roy, député de Beauce, en remplacement de M. Dumont. Le congrès prévu était remis à une date indéterminée et remplacé par un conseil provincial.

La guerre ouverte a atteint un point culminant cette semaine, M. Samson dénonçant M. Bois comme étant un "socialiste" et un séparatiste, le second comparant indirectement le député de Rouyn-Noranda à un "porc".

Hier matin, à l'Assemblée nationale, M. Bois informait le président que "le député de Rouyn-Noranda n'est plus membre du Ralliement créditiste du Québec".

La décision a été prise par le caucus des neuf, jeudi. La résolution adoptée alors stipule ce qui suit:

● depuis sa démission volontaire, le 20 février, M. Samson a entrepris une campagne de dénigrement à l'endroit de ses collègues;

● malgré la décision de l'exécutif et du caucus créditiste, M. Samson tient un "soi-disant congrès" qui "ne peut que servir les intérêts du parti libéral et des adversaires du crédit social";

● M. Samson a injustement dénoncé son successeur à l'Assemblée nationale;

● M. Samson a refusé de participer au caucus du parti et d'être solidaire des décisions prises par le Ralliement créditiste.

Pressé de questions, M. Bois a dit aux reporters que l'expulsion ne touche que M. Samson et non pas les deux autres députés qui l'appuient.

Bien plus, M. Samson est encore membre du Ralliement, mais le conseil provincial étudiera cette question et il n'est pas exclu que M. Samson soit poussé hors du parti lui-même.

Quant aux militants, ils sont libres d'aller où ils veulent et ceux qui participeront à la réunion de M. Samson ne feront pas l'objet de sanctions, a dit M. Bois.

Il n'en est pas de même, selon lui, pour les députés, qui doivent se conformer à la ligne du parti. Mais il leur est permis d'assister à n'importe quelle réunion.

Mais alors, MM. Dumont et Audet n'appuient-ils pas M. Samson? Il ne faut pas jeter de l'huile sur le feu, répond M. Bois. Leur dossier n'est pas fermé. Leur sort dépend de leur comportement des prochains jours.

Sans le dire, le caucus donne un "sur-sis" à MM. Dumont et Audet. S'ils continuent de faire route avec M. Samson, eux aussi seront démis, peut-on prévoir. Une dernière perche leur est tendue.

M. Samson et ses deux collègues ont réagi promptement, soutenant que "seul le congrès annuel des membres actifs a le pouvoir de prendre de semblables décisions", et contestant la légitimité de la "bêtise puérile" de M. Bois.

Leur communiqué de presse est intitulé: "Les folies d'un petit capitaine".

allusion au grade de M. Bois dans l'armée. Les trois députés qualifient l'expulsion de M. Samson de geste dictatorial et infantin, de farce monumentale digne des agents de la Gestapo!

Le trio convoque tous les militants à ce qu'il appelle le "congrès annuel officiel légal" à Québec. "Comme ils sont les seuls patrons du Ralliement, ils pourront prendre démocratiquement toutes les décisions que commanderont leurs convictions." Toujours selon les trois

députés, ce sera le congrès le plus important, le plus dynamique et le plus démocratique depuis la formation du Ralliement, il y a deux ans.

Quant au conseil provincial convoqué par la majorité des députés, il doit bien sûr discuter de la crise interne qui déchire le parti. Il doit également décider de la date du congrès d'orientation, ajourné à cause des soubresauts récents, et possiblement déterminer quand aura lieu le congrès de leadership qui élira un

successeur permanent à M. Samson.

Entre-temps, les deux groupes se conspuent et s'excommunient mutuellement, soutenant que l'autre agit dans l'illégalité et dans l'irrespect de la démocratie. Tous deux se disent soumis aux décisions des militants qui, sollicités et tirés de toutes parts, ne doivent plus savoir que penser de tout ce remue-ménage.

Ce qui était encore il y a deux mois

Voir page 6: Camil Samson



Les troubles d'Irlande jetaient hier une ombre sur la traditionnelle parade de la Saint-Patrick à New York où les organisateurs avaient choisi pour thème: "Les Anglais hors d'Irlande". Au son de 240 orchestres, près de 120.000 personnes ont défilé sous un ciel gris et pluvieux et les pancartes reprenaient le titre d'une chanson du Beatie Paul McCartney "Give Ireland Back To The Irish". Pour sa part, John Lindsay, maire de New York, arborait une chemise verte au brassard noir.

(Téléphoto AP)

Le pape Paul VI plaide en faveur de l'égalité civique des catholiques en Irlande du Nord

CITE DU VATICAN (d'après Reuter et AFP) — Dans un message à l'occasion de la Saint-Patrick destiné au cardinal Conway, primat d'Irlande, le pape Paul VI condamne la violence en Ulster, soulignant que la disparition de la discrimination politique et de l'inégalité civique conditionne la paix.

Le souverain pontife reconnaît que certains peuvent être tentés d'accélérer la solution du problème irlandais par la violence, mais il est difficile de concil-

lier la violence avec l'équité que l'on veut revendiquer ou défendre, que cette violence soit une réaction devant l'injustice ou un moyen de préserver l'ordre public.

Le pape a encore déclaré, faisant apparemment allusion à l'armée républicaine irlandaise (IRA): "Trop souvent, spécialement dans certaines manifestations extrêmes dont nous sommes témoins avec beaucoup de peine actuellement, la violence est plutôt l'expression

de la vengeance".

"Ainsi la violence est profondément opposée à l'esprit du christianisme qui nous exhorte à dépasser les frontières de la stricte justice et à embrasser le commandement de l'amour fraternel entre tous les hommes."

"Le sens chrétien des valeurs, ajoute le pape, apprend aux hommes que la paix durable ne peut être construite que sur la base solide de la justice."

Trois autres députés appuient le rapport dissident Asselin-DeBané

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA — Trois députés canadiens-français se sont jusqu'à maintenant ralliés à l'opinion minoritaire que les députés dissidents MM. Martial Asselin et Pierre DeBané, ont exprimée lors du dépôt aux communes, jeudi, du rapport final du Comité sur la constitution. Il s'agit du libéral Georges Lachance, du

conservateur Théogène Ricard et de l'indépendant Roch LaSalle.

Les autres députés canadiens-français ont soit gardé le silence, soit exprimé des réserves principalement sur la partie du rapport qui établit le principe de la nature biculturelle du Canada.

Un quatrième député — un Acadien — M. Herb Breaux, s'est toutefois dit d'accord avec la substance du rapport minoritaire, mais il lui reproche de trop associer la nation canadienne-française au territoire du Québec.

On sait que le rapport minoritaire Asselin-DeBané reproche au rapport MacGuigan son silence sur la question capitale du droit du Québec à l'autodétermination et son refus de reconnaître explicitement l'existence et les aspirations de la société québécoise.

Les deux députés dissidents n'en avaient pas moins affirmé leur foi dans le "génie du fédéralisme". Il avaient affirmé que le fédéralisme, entendu dans le sens d'une répartition de la souveraineté dans différents ordres de gouvernement, constitue la meilleure voie pour régler la situation actuelle.

Les créditistes, quant à eux, tergiversent. Après que certains députés eurent exprimé leur approbation générale sur le fond du rapport minoritaire — ce fut le cas de M. Ronald Rodrigue, par exemple — le porte-parole du parti en cette matière en l'absence du leader, Réal Caouette, M. Gérard Laprise, a rétabli les choses. M. Laprise, qui comptait parmi les vingt députés membres du comité conjoint, et qui porte ostensiblement sur la cravate un drapeau

Voir page 6: Trois députés

des actions régionales plus adaptées.

Les résolutions adoptées insistent sur la nécessité d'un engagement de tous les chrétiens dans les problèmes sociaux aux côtés des défavorisés. A plusieurs occasions, les évêques demandent que l'on cesse de considérer les actions hors du cadre paroissial comme marginales. Au contraire, ils insistent pour que s'établisse une "interpellation réciproque" entre les divers groupes de chrétiens.

"Nous recommandons, disent-ils, que l'Eglise du Québec prenne tous les moyens nécessaires pour que des expériences auprès des démunis soient assumées par l'ensemble des chrétiens et in-

terpellent toutes les communautés chrétiennes, suscitant ainsi des engagements plus nombreux auprès des plus pauvres."

Un accent très fort est donc mis sur la nécessité d'un engagement de tous les chrétiens à la base et on revient à plusieurs reprises sur la nécessité de structures qui surgiraient des nécessités de la vie par l'action des personnes directement impliquées.

C'est ainsi, par exemple, qu'on demande une action conjointe des pasteurs, des religieux et des laïcs, la mise en place de conseils de pastorale à tous les niveaux, un engagement de toute la com-

Voir page 6: L'épiscopat

3 nouveaux juges sont nommés dont un est d'origine grecque

Le ministre de la justice du Québec, Me Jérôme Choquette, vient d'annoncer la nomination de MM. Dimitrios A. Madjis, Pierre Brassard et Bernard Tellier aux postes respectifs de juge à la cour de bien-être social, district judiciaire de Montréal, juge à la cour provinciale de Beauharnois et juge à la cour municipale de Montréal.

Le photographe doit s'expliquer

M. André Gingras, photographe de presse, s'est expliqué, hier, devant le juge Jacques Ducros relativement à son omission de se présenter en cour, en février dernier, alors qu'il avait reçu un subpoena pour venir témoigner au procès de M. Raymond Lemieux.

Le juge Ducros, constatant l'absence de ce témoin de la Couronne, avait fait émettre un mandat d'amener contre M. Gingras et ce dernier devait recevoir sa sentence hier.

Le juge l'a renvoyé sans lui imposer la moindre sentence mais a recommandé à M. Gingras de se présenter si jamais la cour lui faisait parvenir encore un subpoena.

Le photographe a expliqué au juge que la première fois son absence avait été causée par la tempête de neige qui sévissait le 21 février dernier et que la seconde fois, il avait dû se rendre en Floride pour faire des photographies des Expos à l'entraînement.

Me Choquette a précisé que c'était la première fois qu'un avocat d'origine grecque, Me Dimitrios A. Hadjis, accédait à un si haut poste dans la magistrature québécoise. Le nouveau juge est en effet né en Grèce en 1915 et est au Canada depuis 1954. Il fut admis au barreau d'Athènes en février 1944 et il est membre du barreau de Montréal depuis le 5 juillet 1960.

Jusqu'à sa nomination, il était associé principal de l'étude légale Madjis, Feng et Hadjis.

Me Pierre Brassard est né à Salaberry-de-Valleyfield en 1929. Après des études au séminaire de Valleyfield et à l'université d'Ottawa, il fut licencié en droit de la faculté de droit de l'université de Montréal en 1956 et admis au barreau en 1957. Associé de la firme La fontaine, Brassard et Barrette, il fut procureur fédéral pour le district de Beauharnois et membre du bureau de direction du barreau de Richelieu pendant quatre mandats.

Le nouveau juge de la cour municipale de Montréal, Me Bernard Tellier, est né dans la métropole en 1933 et a fait ses études à la faculté de droit de l'université de Montréal. Admis au barreau en 1956, Me Tellier, jusqu'à sa nomination, était l'associé principal de l'étude Tellier, Mongeau, Simard, Hébert et Carrières. Il fut notamment représentant du procureur général, procureur adjoint à l'enquête concernant la Régie des alcools en 1959, commissaire-enquêteur et administrateur désigné par le ministre de l'éducation pour la commission scolaire Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (1970) et adjoint au commissaire des incendies pour le district de Montréal (1971).

Le "Ralph Nader canadien" ira coucher au Parlement

par François Barbeau

Le président de l'Association pour la protection de l'automobiliste (APA), M. Philip Edmonston, se propose d'aller passer quelques nuits la semaine prochaine sur les marches du Parlement, à Ottawa, pour alerter le ministère des transports au problème de la pratique qu'ont certains marchands d'automobiles de vendre des véhicules vieux d'un an comme ceux de l'année.

L'APA, a accumulé tout un dossier sur cette pratique assez courante surtout chez nombre de concessionnaires de voitures importées. La compagnie Ford du Canada n'hésite pas non plus à employer cette méthode, affirme M. Edmonston, en citant le président de Ford Canada, M. Roy Bennett, qui a déclaré cette semaine à Montréal que Ford avait "postdaté" ainsi des autos de marque Cortina puisque la loi canadienne ne l'interdisait pas.

Le consommateur qui se fait prendre par un concessionnaire ex-

plique M. Edmonston, ne se rend pas compte de la gravité de l'affaire.

En premier lieu, il paye souvent pour des dispositifs de sécurité qu'il croit avoir sur un modèle de l'année, mais qui n'ont pas été incorporés au modèle de l'année précédente, d'où un danger pour lui et pour les autres.

Il est surtout touché dans son portefeuille, même s'il ne s'en aperçoit qu'au moment où il revend sa voiture pour en acheter une neuve. S'il a acheté un modèle 70, par exemple, en croyant acheter en réalité une voiture 1971, la dépréciation sur une période de deux ans est de 50% au lieu de 30% qu'elle devrait être pour une période d'un an.

Les primes d'assurance-automobile qu'il doit payer sont plus élevées pour un modèle de l'année, mais s'il ignore qu'il a acheté un modèle vieux d'un an, il débourse un montant qu'il n'aurait pas dû verser.

En outre, les compagnies d'assurance pourraient refuser advenant un accident de payer le montant des réclamations pour dommages à une voiture présumément de l'année 1971 mais qui est vraiment un modèle 1970.

Enfin, le consommateur peut acheter sans le savoir, si on lui affirme qu'il prend possession d'un véhicule neuf, une automobile qui est demeurée de longs mois entreposée à l'extérieur, exposée aux intempéries, et qui commence déjà à subir les ravages insidieux de la rouille.

M. Edmonston s'élève d'autre part contre les ministères provinciaux des transports qui se font les complices passifs des compagnies d'automobiles en acceptant, sur la foi de circulaires, d'immatriculer à partir d'une certaine date les voitures d'une même série comme étant des modèles d'années différentes.

L'APA, dans ses dossiers, a les détails de transactions effectuées par deux frères qui ont acheté chez

deux concessionnaires différents des voitures de même marque et de même modèle. L'un a eu une voiture 1970, l'autre une voiture 1969. D'autres cas de fausse représentation ont été enregistrés et les fabricants ont déjà accepté, à la suite de pressions exercées par des clients mécontents, de changer sans frais des automobiles vendues ainsi.

L'Association pour la protection des automobilistes, qui existe depuis trois ans, est affiliée au Center for Auto Safety de Ralph Nader, à Washington. M. Nader travaille en étroite collaboration avec M. Edmonston et l'Association et sera à Montréal la semaine prochaine pour appuyer les revendications de l'APA à Ottawa.

M. Edmonston souligne avec plaisir que son association a bénéficié d'un octroi de \$32,000 du programme des Initiatives locales et que c'est grâce à cet argent qu'il peut manifester devant le Parlement. "C'est ça la démocratie", dit-il.

Le conflit à Radio-Canada: le 'sommet' aura lieu mardi

C'est mardi prochain à Ottawa qu'aura lieu la rencontre au sommet entre le président de la société Radio-Canada, M. George F. Davidson, et le négociateur en chef du syndicat des techniciens (NABET), M. Robert Bouchard, en vue de dissiper les malentendus qui obscurcissent le conflit en cours.

Dans sa réponse à M. Bouchard,

qui a pris l'initiative de cette rencontre, M. Davidson avait proposé vendredi après-midi ou mardi. Le comité syndical de négociation, réuni hier matin à Montréal, a décidé du jour, mais a remis à dimanche le choix des deux adjoints qui accompagneront M. Bouchard.

Du côté patronal, MM. Laurent Pi-

card et Guy Coderre, respectivement vice-président exécutif et vice-président aux relations industrielles de la Société, se joindront à M. Davidson.

D'autre part, les négociateurs syndicaux ont étudié hier matin une proposition des techniciens de Toronto, qui vise à transformer la présente

grève tournante en grève générale illimitée: ils ont cependant refusé de révéler les conclusions de leur analyse stratégique.

Entre-temps, les techniciens de la radio doivent rentrer au travail lundi: ils ont débarré à l'échelle nationale mercredi.

Chômage: les chiffres officiels sont trompeurs (le CTC)

OTTAWA (Le Devoir) — Tout en se réjouissant de la "légère amélioration" qu'indiquent les dernières statistiques sur le chômage au Canada, le président du Congrès du travail du Canada (CTC), M. Donald Macdonald, observe cependant que les chiffres officiels masquent la gravité de la situation car ils ignorent plusieurs catégories de travailleurs: les participants aux programmes de formation de la main-d'oeuvre (78.000 stagiaires à plein

temps à la fin de janvier); les participants aux programmes d'Initiatives locales (90.000 emplois temporaires); les Indiens et les Métis, chez qui le chômage atteint 80%; la population du Yukon et des territoires du Nord-ouest; ainsi que tous ceux qui ont quitté le marché du travail faute de débouchés. La population active, poursuit M. Macdonald, a diminué de 27.000 de janvier à février, et le nombre d'emplois disponibles n'a pourtant augmenté que de 11.000.

Un passager d'avion détourné a-t-il droit à dédommagement?

NEW YORK (AFP) — Un juge new-yorkais a estimé qu'un passager, victime d'un détournement, avait droit à des dédommagements de la part de la compagnie propriétaire de l'avion pour la peur et les souffrances morales endurées. C'est du moins l'avis d'un juge de Brooklyn qui examinait une plainte déposée au nom d'une jeune fille de 18 ans, Myriam Harman, qui se trouvait dans un des avions de la TWA détourné sur la Jordanie en 1970 par des Palestiniens et gardée en otage pendant une semaine.

Myriam Herman affirme qu'elle a eu peur notamment de se faire violer et qu'elle souffre encore de tension nerveuse et de cauchemars. La TWA a argué en vain que les

conventions de Montréal et de Varsovie ne couvrent que les dommages corporels et seulement lorsque l'avion est en vol. Les accords internationaux prévoient des dédommagements de 75.000 dollars maximum lorsqu'il s'agit de vols internationaux sans que la victime ait à prouver une négligence de la part de la compagnie. Le procès à ce sujet aura lieu plus tard.

Vacances pascales

OTTAWA (PC) — Les vacances pascales des parlementaires fédéraux débiteront probablement le 29 mars et ils ne reprendront pas leur travail avant le 10 avril, sans doute plus tard.

DÉCÈS

JODOIN Maurice, ptre. A St-Hyacinthe, le 15 mars 1972 à l'âge de 56 ans est décédé M. l'abbé Maurice Jodoin, curé de St-Joseph. Exposé au sous-sol de l'église St-Joseph. Translation des restes à l'église St-Joseph, vendredi soir à 7h30 heures. Les funérailles auront lieu samedi le 18 mars en l'église paroissiale St-Joseph où le service sera célébré à 2h30 heures. Et de là au cimetière de St-Simon lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: René J. Mongeau Ltée de St-Hyacinthe.

LA FOREST Lucienne. A Montréal, le 16 mars 1972 à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Veuve Beauvais La Forest, née Lucienne Lavallée. Elle laisse dans le deuil M. et Mme Maurice Lalonde (Annette) Mme Arthur Lalonde (Rachel), Soeur Alice Lavallée, du Précieux-Sang de Nicolet, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 18 mars. Le convoi funéraire partira des Salons Alfred Dallaire Inc & J.S. Vallée Ltée No. 1111 rue Laurier ouest à 3 heures pour se rendre à la Cathédrale de Montréal où le service sera célébré à 3h30 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des offrandes aux Petits Frères des Pauvres, seraient appréciées.

FÊTE DE CHARITÉ

Fête de charité, très bonnes aubaines et choses presque neuves, à la Salle de la Paroisse St-Georges, 1101 rue Stanley, en face de la gare Windsor, mardi le 21 mars de 11 heures le matin à 2 heures de l'après-midi.

OFFICE DIVIN

(Joseph Gelineau, s.j. Paris)

à Montréal, les 17, 18, 19, 20 avril/72, de 20h. à 22h. 30 à l'Eglise St-Jacques.

à Québec, (Cap Rouge), Séminaire St-Augustin, du vendredi soir 21 avril au dimanche, à 17h.

(Logement sur place)

à Sherbrooke, du vendredi soir 14 avril au dimanche 17h.

Inscription immédiate à

L'Action Musicale Liturgique

475 rue Fréchette

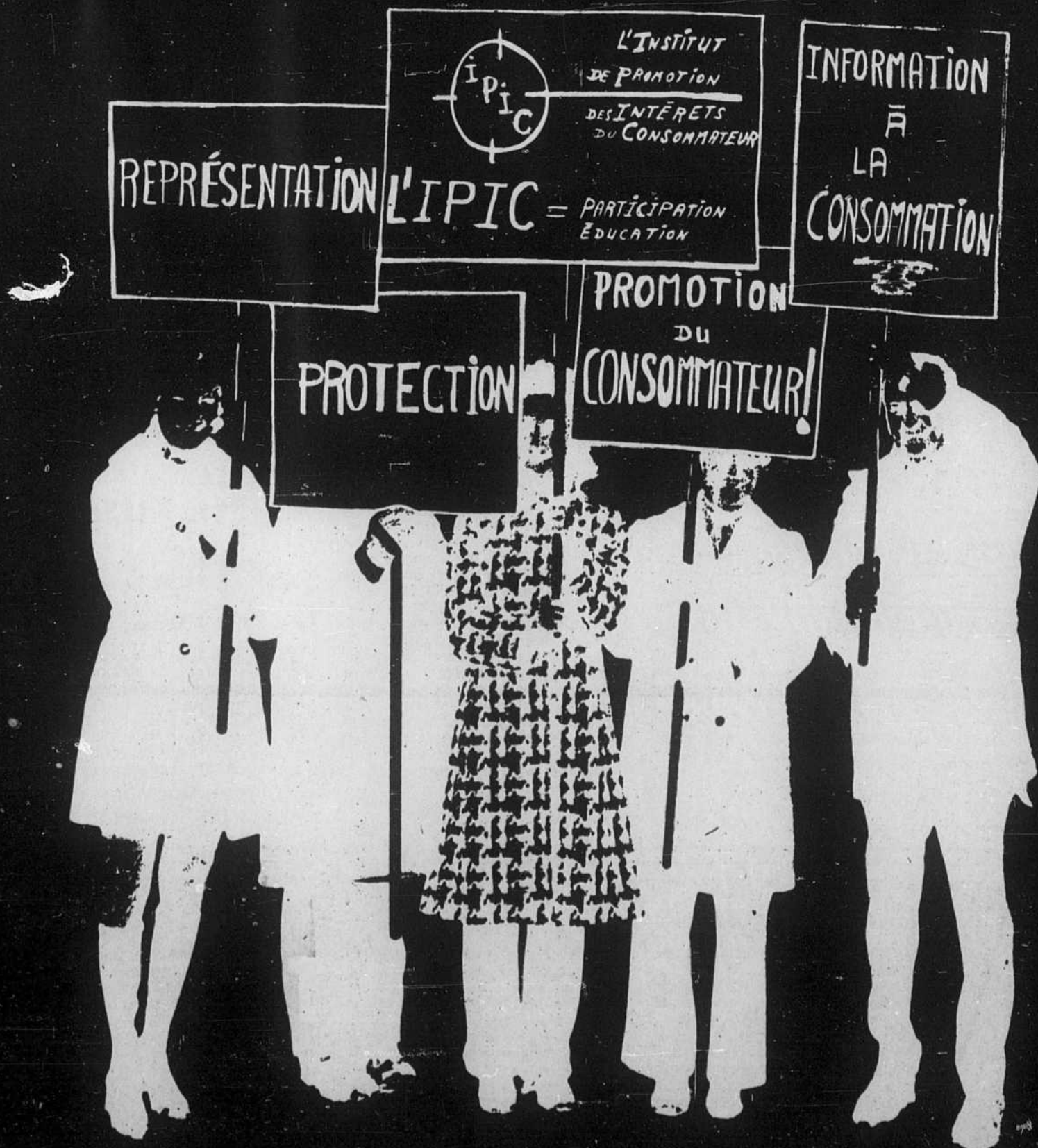
Mont St-Hilaire (Rouville) P.Q.

Tél.: 514-467-0972

Coût: \$10.00 (plus frais de logement et de pension, s'il y a lieu)

SEMAINE DE L'I.P.I.C

DANS TOUS LES :cooprix:::



EN COLLABORATION AVEC LES MAGASINS CO-OP



L'auto-stop n'est pas un sport de tout repos au moment où le printemps commence à se montrer le bout du nez. (Téléphoto CP)

Les mini-grèves se poursuivent à Alcan-Québec

Les 7.500 employés syndiqués de l'Alcan au Québec, qui poursuivent depuis une semaine une série de débrayages partiels "spontanés", sont convoqués à des assemblées d'information demain et se prononceront sept jours plus tard sur les offres de la compagnie.

Répartis en 19 syndicats tous affiliés à la CSN, les 7.500 employés, dont 6.000 travaillent au Saguenay, négocient le renouvellement de leurs conventions collectives, échus depuis le 31 décembre dernier. Les pourparlers se déroulent à deux niveaux: à une table centrale, où sont notamment discutés les salaires, l'ancienneté et les vacances; et à des tables locales.

Selon un porte-parole syndical d'Arvida, M. Jean Halley, ce sont les salaires et plusieurs questions en suspens faute de contre-propositions patronales, qui font l'objet du litige.

M. Halley précise que les syndicats réclament la parité de salaire avec l'industrie des pâtes et papiers et une usine de l'Alcan à Kitimat (Colombie-Britannique), soit une hausse d'environ 17% pour une année. Cette demande, ajoute-t-il, doit se traduire par une augmentation d'au moins 50 cents l'heure, alors que l'employeur propose 28 cents, sur un salaire de base présentement fixé à \$3.04.

La compagnie, qui avait refusé jusqu'ici de révéler ses offres, les a finalement publiées dans Le Lingot, périodique à l'intention des employés.

Elle les résume ainsi: salaires, 28 ou 30 cents; mesures de main-d'œuvre et avantages marginaux, 12 ou 10 cents; ce qui constitue dans les deux cas une offre globale de 40 cents. Elle ajoute ensuite l'effet des hausses salariales sur les heures supplémentaires et les congés, soit 7.9 et 8.5 cents, ce qui élève le coût total à environ 48 cents ou 9.7%.

Voir page 6: Mini-grèves

les tribunaux

par Guy Deshaies

Chailan déporté en France

Un citoyen français, M. Alain Chailan, décorateur domicilié au 1589 rue Jacques-Hertel, à Montréal, sera livré à la police française sou peu et déporté en France.

C'est le juge Jacques Ducros qui en a décidé ainsi, hier, en rejetant en même temps une requête d'habéas corpus et de certiorari à l'encontre de la décision du juge Maurice Cousineau, commissaire en extradition.

Chailan est accusé d'avoir commis un vol à main armée à une succursale de la Banque Nationale de Paris, le 22 novembre 67, à Bry-sur-Marne.

Il y a quelques semaines, le juge Ro-

ger Ouimet avait ordonné l'émission du bref d'habéas corpus en statuant que l'extradition ne devait pas constituer un simple service qu'un pays rend à un autre pays mais qu'il devait y avoir examen des conditions qui attendaient tel détenu dans tel pays.

Hier, le juge Ducros, se prononçant à son tour sur les mérites de la cause, a déclaré que le crime pour lequel Chailan était recherché par les autorités françaises était un délit de droit commun et couvert par les dispositions du traité d'extradition qui existe entre la France et le Canada.

Martha Adams: ajournement au 27

Le procès de Martha Adams, accusée d'avoir tenu une maison de débauche, se continuera le 27 mars prochain mais il se peut qu'à cette date, une autre remise soit accordée à la demande de la Couronne qui veut encore faire entendre un témoin.

Hier, deux policiers de l'escouade de la moralité de la Sûreté du Québec, un agent et un caporal, ont raconté comment, après quelques mois d'enquête, ils s'étaient retrouvés au milieu d'une joyeuse assemblée, à l'appartement de Mlle Adams, le 17 décembre dernier.

Ce soir-là, en compagnie de quatre inconnus et de Mlle Adams, les deux limiers, se faisant passer pour des agents d'assurance, avaient été les invités de Martha. Arrivés à 9h, ils avaient pu prendre plusieurs verres d'alcool, admirer le talent d'une danseuse invitée à agrémenter la soirée et se rendre compte que l'"artiste", moyennant un supplément, faisait com-

merce de ses charmes dans la chambre de la maîtresse de céans.

Les deux policiers avaient quitté les lieux vers 1h30 du matin peu après que Martha eut appelé par téléphone une autre jeune fille qui vint se mêler à la fête. Les policiers ont décrit l'atmosphère du "salon de Martha" comme celle d'une franche camaraderie où semble-t-il, six gaillards s'amusaient ferme tandis que Martha les entretenait de "ses filles" et, entre quelques appels téléphoniques, consultait un carnet rouge.

Me Auguste Choquette, l'avocat de Mlle Adams, a déclaré que de nombreux éditeurs appelaient sa cliente afin de publier ses mémoires. Me Pierre Verdun, procureur du ministère public, ne put résister à la tentation de s'exclamer: "Les Editions de l'Homme!"

Sursis de sentence à l'accusé de meurtre

Après cinq mois de geôle, un jeune homme de 24 ans, accusé de tentative de meurtre, a bénéficié, hier, d'un sursis de sentence parce qu'il a été mis en preuve que la victime avait agi d'une manière pour le moins provocante.

Robert Ouellette, l'accusé, aurait tiré une balle de carabine dans la jambe d'un certain André Forest, le 15 octobre dernier, après que Forest l'eût attaqué en le rouant de coups et en le menaçant.

Ce n'était pas la première fois que Forest terrorisait Ouellette et sa famille.

Le juge Jacques Ducros a déclaré qu'il tenait compte du fait que Ouellette avait été accusé, par la suite, d'un délit moindre, soit d'avoir déchargé une arme à feu dans l'intention de blesser et que le rapport pré-sentence était très favorable à l'accusé.

Il a recommandé toutefois, en remettant Ouellette en liberté, que ce dernier ne retourne pas habiter dans le même quartier, ce qui, d'après l'avocat de la défense, était chose faite.

Selon M. Pierre Nadeau

Baie James: les Indiens n'ont pas à craindre la perte de privilèges

par Pierre-L. O'Neill

Il est possible de développer la baie James dans l'affirmation économique du Québec et le bien commun de tous les Québécois, sans faire d'accroc aux privilèges des Indiens.

C'est l'opinion émise hier devant les étudiants du Cégep de Jonquière par M. Pierre Nadeau, président de la Société de développement de la baie James.

L'administrateur, récemment nommé, de la SDBJ a consacré la majeure partie de son intervention à plaider la cause du projet de la baie James tout en s'efforçant de répliquer aux objections soulevées de part et d'autre.

M. Pierre Nadeau a notamment fait

valoir: que le Québec possède le savoir-faire pour développer de l'énergie électrique plutôt que nucléaire; que la réalisation du projet permettra parallèlement l'exploitation de richesses naturelles considérables; que l'aménagement du territoire rendra accessible à tous les Québécois une nouvelle région à vocation touristique; que le projet se réalisera dans le respect et la protection du milieu naturel et humain et, enfin, que les responsables du projet s'efforceront de combattre la pollution et non de la créer.

Sur toutes ces questions, le président de la SDBJ a longuement élaboré mais

ce n'est que superficiellement qu'il a consenti à parler du financement du projet. "Je ne m'attarderai pas sur les questions de finance, car tout ce qui peut être dit et tout ce qui est dit à l'heure actuelle ne peut relever que du domaine de l'hypothèse."

Quant aux 5.000 Indiens Cris qui habitent le territoire, M. Nadeau se dit convaincu qu'ils se trouveront grandement favorisés par le développement de la région.

Il soutient que les travaux pourront se poursuivre "sans enlever aux Indiens le droit de continuer à vivre, s'ils le désirent, comme ils le font présentement".

Puis il a ajouté aussitôt: "Mais le développement de la région de la baie James apportera quelque chose de beaucoup plus constructif pour eux."

Ce développement, explique-t-il, leur offrira un choix: "Ou bien de continuer à vivre de la chasse et de la pêche, comme leurs ancêtres, ou bien de participer à une structure de vie différente, que certains d'entre eux viennent déjà goûter à Montréal ou dans d'autres villes du sud."

M. Nadeau souligne en outre que l'adaptation des Indiens est déjà commencée. "Un grand nombre d'entre eux ont déjà remplacé le traîneau à chiens par la motoneige. Nos émissions de radio y sont très écoutées. Certains vêtements, certains aliments, certains objets qui font partie de notre vie quotidienne sont maintenant choses fort connues, et même courantes, chez les Indiens de la baie James."

"Vouloir priver les Indiens de la baie James de la liberté de choisir entre le maintien intégral de leur mode de vie ancestral et une participation volontaire à notre vie sociale et économique, note encore le président de la SDBJ, équivaudrait à vouloir garder les Indiens du territoire dans un ghetto inacceptable de nos jours."

Le projet de développement de la baie James, conclut M. Pierre Nadeau, offrira aussi aux Indiens le stimulant nécessaire à la dynamique et au renouvellement de leur synthèse socio-culturelle.

Enfin, il fait observer que les Indiens auront le choix de travailler et d'avoir la satisfaction de retirer un salaire plutôt que d'avoir à accepter les chèques d'assistance sociale ou un autre soutien de l'Etat.

La FTQ doit avoir autorité sur les permanents du CTC

par Gisèle Tremblay

Le Conseil du travail de Montréal (CTM), qui regroupe quelque 98.000 syndiqués de la FTQ dans la région métropolitaine, exige que le personnel du Congrès du travail du Canada (CTC) au Québec soit placé sous l'autorité de la FTQ, filiale québécoise du CTC.

Dans un communiqué publié hier, le président du CTM, M. Marcel Perreault, également président des postiers de

Montréal (FTQ), précise qu'il présentera une requête en ce sens au prochain congrès du CTC à Ottawa, à la mi-mai.

M. Perreault estime que les responsables des deux centrales devraient entreprendre immédiatement des négociations afin de déterminer le budget destiné aux services du CTC au Québec. L'entente devrait également fixer, ajoute M. Perreault, les conditions de travail des permanents de la centrale canadienne au Québec ainsi que la disposition du budget attribué au Québec.

Le CTM exige enfin que l'engagement, le transfert ou la destitution des permanents du CTC au Québec soient faits avec l'assentiment des responsables élus de la FTQ.

L'assemblée du CTM, qui avait référé à l'exécutif une proposition semblable il y a quelques semaines, a approuvé le projet au cours d'une réunion régulière ces jours-ci.

En somme, c'est un peu les querelles de compétence entre Ottawa et Québec qui sont ici transposées dans les relations entre la centrale canadienne et l'une de ses dix fédérations provinciales: le CTM, qui représente 40% des syndiqués de la FTQ, réclame le rapatriement des services que fournit le CTC à la FTQ.

Voir page 6: La FTQ

aujourd'hui

A 10h100, au Reine Elizabeth, début des travaux d'un congrès de militants libéraux des onze comités provinciaux des régions Montréal nord-ouest et Montréal sud-ouest.

A 13h00, au 356 avenue Mont-Royal, table ronde sur le syndicalisme organisée par la ligue des jeunes communistes du Québec.

A 19h30, au sous-sol de l'église Sainte-Bernadette, 6900 - 16e Avenue, bal muette au profit des scouts de la paroisse. Renseignements: 727-8197.

A 20h30, dans les locaux de l'Union nationale beige, 452 est, rue Notre-Dame, le Carole flamand de Montréal et environs aura son grand bal travesti de la mi-carême.

La danse annuelle du Centre Mgr Pigeon a lieu ce soir au 5550 Angers. Les billets se vendent deux dollars.

Un colloque provincial réunissant des représentants de tous les cégeps offrant l'option "technique d'éducation spécialisée (rééducation en institution)" se tiendra aujourd'hui et demain au cégep de Saint-Jérôme.

Horaires ministériels: M. Maurice Tessier participe à 13h30 à l'émission "Québec Inter" sur les ondes de CJRP à Québec. M. Jean Bienvenue est l'invité d'honneur du bal hongrois qui se tiendra à l'hôtel Windsor à 20h00. M. Gilles Massé assiste à 20h00 à la finale locale du débat oratoire du cégep de Victoriaville. Demain, M. Robert Quenneville assiste à un déjeuner d'information à l'école Bernache, à Saint-Jean-de-Matha, comté de Joliette, et M. William Tetley participe à 20h30 au programme "Encounter" sur les ondes de CJD.

De 9h à 18h, à la polyvalente d'Iberville, à Saint-Jean, assemblée générale du Conseil de développement du Haut-Richelieu.

A 14h, à l'hôtel de ville de Sainte-Agathe, le solliciteur général du Canada, M. Jean-Pierre Goyer, prend la parole.

A 14h30, à la salle paroissiale de l'église Notre-Dame, assemblée mensuelle de l'Association des femmes célibataires.

DESTINATION

SOLEIL?...

ADOPTEZ

CASTEL HAITI



2 ORCHESTRES
PISCINE
EXCELLENTE
CUISINE
SOLARIUM
PANORAMA
UNIQUE

Port-au-Prince, Haïti
Case postale 446

POUR INFORMATION:
J. CLARKE: 844-4421

"PUB" ANGLAIS COMPLÈTEMENT LICENCIÉ À VENDRE

Un des "pubs" du Canada le plus réputé et le plus fréquenté à Montréal - propriétaire prend sa retraite. Excellent revenu - peut être intéressant pour 2 ou 3 associés. Long bail - disponible immédiatement - comptant - minimum \$100,000. Balance et termes à discuter. Demandes sérieuses seulement. Écrire à:

Case 258, Le Devoir

AMÉRIQUE LATINE

- Expérience chilienne
- Lutttes de libérations
- Liens avec le Québec et le Canada

Colloque organisé les 24-25-26 mars à:

Carrefour International,
6020 avenue Wilderton
Tél. 731-8045

(films, documentation, personnes ressources)

Entrée libre

VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DU JOUR

LA PÊCHE SPORTIVE AU QUÉBEC

par SERGE DEYGLUN

- Le livre tant attendu du célèbre chroniqueur sportif.
- Un guide sûr et pratique
- Section de 24 pages en couleurs sur les mouches.

En vente partout au prix de \$5.00 - distribué par le Service des Éditions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8328. (si la ligne est occupée: 2228).



ÉDITIONS DU
JOUR...
Président et
directeur général
Jacques Hébert

éditorial

La sereine équité du rapport Symons

La population francophone de l'Ontario avait accueilli avec une vive satisfaction la mise sur pied de la commission Symons. On connaissait le professeur Thomas Symons et on le savait de taille à conduire efficacement une enquête éclairée et sereine. Il lui appartenait, selon les termes même du mandat, de conduire "des recherches quant à l'efficacité de la législation actuelle permettant de mettre en pratique un programme d'éducation en langue française dans les écoles de l'Ontario". L'attente des Franco-Ontariens n'a pas été déçue: en vingt courtes semaines, la commission Symons a complété son travail et elle vient de déposer 76 recommandations dont l'immense majorité peuvent recevoir une application rapide.

Il importait, au départ, que la commission Symons comprenne bien les demandes et les insatisfactions des francophones. En effet, même l'opinion anglo-canadienne éclairée croit parfois qu'il suffirait d'améliorer les services de traduction pour satisfaire les Canadiens français. Le rapport Symons passe fort loin de cette naïveté. Il ne se laisse même pas séduire par les mirages de "l'école bilingue". Une école bilingue, en Ontario, c'est une école à forte prédominance anglophone et une technique d'assimilation. Le rapport Symons le reconnaît sans équivoque: "Comme la plupart des étudiants francophones de l'Ontario sont habituellement déjà bilingues en raison de circonstances existant en dehors de la salle de classe, tandis que la plupart des étudiants anglophones ne le sont pas, il arrive presque toujours que dans ces écoles "mixtes" l'anglais devient la langue de communication et de l'administration. Le climat général est alors anglais. Dans la majorité des cas, l'école "mixte" ou "bilingue" est alors un facteur qui conduit inévitablement à l'assimilation des élèves francophones".

Cette assimilation, la commission Symons la situe en deux chiffres rapides: en 1961, le recensement dénombrait 650.000 Ontariens d'origine française, mais seulement 425.000 d'entre eux employaient le français.

Ce jugement sévère à l'endroit d'un certain type de bilinguisme réapparaît à différentes étapes du rapport. A propos de la formation des maîtres, le rapport souhaite que les professeurs "qui auront pour tâche de préserver et d'enrichir la culture et la langue françaises de par leurs fonctions dans les écoles élémentaires et secondaires de langue française" puissent étudier "dans des établissements de langue française". Dans cette perspective, on comprend mal, toutefois, la recommandation 71 qui ne semble pas du même bois: "La Commission recommande de déclarer le Cambrian College, collège communautaire bilingue afin de pouvoir

servir la population francophone du nord de l'Ontario".

Peut-être est-ce là, dans l'esprit de la commission, une première étape vers un second collège communautaire, mais la suggestion cadre assez mal avec le verdict très dur déjà rendu à propos des institutions dites bilingues.

A l'origine de la commission Symons, on trouve, comme c'est souvent le cas pour ce genre de commissions d'enquête, une crise particulière: celle de Sturgeon Falls. Le rapport dépasse cependant très vite le niveau du cas particulier et propose des solutions d'ensemble.

Une difficulté énorme se dressait sur la route de la commission et bien des politiciens ontariens ont vainement tenté dans le passé de la résoudre. D'une part, il faut respecter l'autonomie des instances locales; d'autre part, il faut que la province assume ses responsabilités et prenne les mesures qui s'imposent pour que les francophones obtiennent à la grandeur du territoire le respect de leurs droits. Comment concilier les deux exigences? En d'autres termes, était-il possible de laisser un conseil scolaire comme celui de Nipissing agir à sa guise et d'assurer quand même aux Franco-Ontariens de la région une école française?

Le rapport Symons aurait pu recourir à la solution draconienne et suggérer que les textes législatifs fassent aux conseils scolaires une obligation de fournir l'instruction en français aux groupes suffisamment nombreux. On aurait ainsi donné satisfaction aux francophones et l'on aurait banni l'arbitraire. D'autre part, on aurait ainsi enfermé les conseils scolaires dans un carcan. Le professeur Symons ne l'a pas voulu.

La commission Symons a reconnu le bien-fondé des griefs des francophones, mais elle a estimé, à juste titre, que les cas d'entêtement et de chauvinisme demeureraient l'infime exception. Elle en a donc déduit qu'on pouvait, dans l'ensemble, faire confiance aux conseils scolaires. Faire confiance ne signifie cependant pas se montrer crédule. La commission Symons a donc laissé beaucoup de corde aux conseils scolaires, mais elle a ménagé, au-dessus d'eux, une possibilité d'en appeler de leurs décisions. Une population francophone qui s'estime lésée par une décision du conseil scolaire de sa région pourrait, d'après le rapport, interjeter appel auprès d'une "commission des droits linguistiques en éducation".

Cette commission, que propose le rapport Symons, comprendrait cinq membres, dont au moins deux francophones, et relèverait directement du ministre de l'Éducation. La commission rendrait des décisions auxquelles les conseils scolaires devraient se plier, à moins que le ministre

de l'Éducation lui-même n'en décide autrement. On s'étonnera peut-être de ce que le rapport suggère aussi peu de modifications législatives et se borne ainsi à ménager un droit d'appel. Il ne faut cependant pas s'y tromper: l'encadrement est beaucoup plus strict qu'il n'y paraît à première vue.

Aux yeux du commissaire Symons, il est évident que les meilleurs spécialistes des questions franco-ontariennes demeurent les Franco-Ontariens eux-mêmes. Il recommande donc de leur confier un plus grand nombre de postes-clés dans le monde de l'éducation, sans pour autant souhaiter la création, à l'intérieur du ministère de l'Éducation, un ensemble de services parallèles. Il souhaite par exemple, qu'un sous-ministre adjoint de langue française preside, à l'intérieur du ministère, un comité permanent des écoles de langue française. Pour trois régions différentes, celle de Sudbury, celle de North Bay et celle de la vallée d'Ottawa, le rapport Symons recommande que le directeur du bureau régional ou son adjoint immédiat soit francophone et qu'il connaisse bien les écoles de langue française. Des recommandations analogues appliquent la même volonté d'équité aux autres niveaux de décision et d'administration.

Le rapport laisse en outre subsister les "comités de langue française" auxquels les francophones ontariens attachent tant d'importance depuis leur création en 1968. Le rapport décrit même ces comités comme "le meilleur moyen d'assurer les droits linguistiques de la minorité de langue française". Le rapport formule cependant à leur sujet deux importantes recommandations. D'une part, ce genre de comité devrait être mis sur pied lorsqu'un groupe anglophone se trouve à son tour noyé dans une région majoritairement francophone. D'autre part, il est impérieux que les six membres appelés à représenter les parents à bord de ces comités soient élus directement par eux.

"L'élection directe des membres du comité de langue française", affirme le rapport, confèrera à ce dernier un caractère plus représentatif, en fera un organe mieux connu et plus efficace et lui confèrera une plus grande autorité morale dans ses rapports avec le conseil.

De façon extrêmement souple, le rapport Symons dénoue donc la plupart des difficultés que pouvaient redouter les Franco-Ontariens. Il donne à la minorité francophone des protections satisfaisantes et équitables, sans pour autant braver l'opinion anglophone. Parvenir à un tel résultat en moins de 20 semaines, c'est du grand art.

Laurent LAPLANTE

Le budget québécois des dépenses

Vivre selon ses besoins

par Claude LEMELIN

"Dépenses record", titrait hier La Presse, à la suite de la présentation des crédits budgétaires du Québec pour l'année financière 1972-73, comme si le chiffre global des dépenses de l'État, pour peu qu'il augmente même légèrement en regard de l'année précédente, ne constituait pas chaque année un record. "Québec dépensera 10,4% de plus", titrait de son côté Le Devoir, en comparant les crédits de l'année qui s'ouvre le 1er avril avec ceux de 1971-72. Or, si l'on compare plutôt les nouveaux crédits aux dépenses probables de l'année qui s'achève, on constate que l'accroissement n'est que de 8,1% et la réforme de la comptabilité publique qui est en cours nous permet d'espérer que les techniques de prévision publique s'améliorent, de sorte que les "rallonges" budgétaires pourraient être moins importantes que par le passé.

En somme, le gouvernement Bourassa semble avoir réussi à couper de moitié le taux de croissance des dépenses de l'État québécois; et comme — à première vue, tout au moins — il y est parvenu sans réduire la qualité des services existants, il s'agit d'une économie véritable, dont tous les contribuables québécois profiteront. Sans doute reste-t-il encore maintes programmes de dépenses vœux et inefficaces, que l'on pourrait abandonner ou réformer sans léser le consommateur de services publics; et l'instauration complète, l'an prochain, du système des budgets-programmes, devrait être l'occasion par excellence d'exercer au scalpel une bonne partie de cette chair molle.

Sans doute aussi peut-on regretter que ce ralentissement de la croissance des dépenses publiques soit attribuable en grande partie à la rareté des nouveaux programmes, des innovations, des initiatives du secteur public. Reste que, somme toute, le gouvernement Bourassa vient de donner une preuve éclatante des résultats qu'il peut obtenir dans les matières où il a pu développer une volonté politique. Comment oublier, en effet, que des quelques engagements précis que les libéraux ont pris pendant la campagne électorale d'avril 1970, aucun n'a été poursuivi avec plus de détermination, d'intelligence et de cohérence que l'assainissement de l'administration financière de l'État?

Il ne saurait être question de faire une critique détaillée des crédits présentés jeudi par le ministre des

finances, Raymond Gagné, avant de les avoir examinés plus longuement et de les avoir mis en regard des services publics qu'ils serviront à financer. Néanmoins, nous pouvons d'ores et déjà formuler quelques observations spécifiques.

En premier lieu, les crédits accusent une baisse dans six ministères. La baisse est particulièrement importante (25%) aux travaux publics; elle est imputable à la fin des travaux de construction du complexe administratif "G", à Québec. Deux autres ministères — richesses naturelles et terres et forêts — voient leurs crédits se contracter de près de 5%; même si, à première vue, cette contraction ne semble pas paralysante, les parts d'opposition feront bien, au cours des semaines à venir, d'examiner de plus près le fonctionnement de ces deux ministères. Ceux-ci touchent en effet à deux secteurs de l'économie qui tirent de l'aile: Québec fait-il autant qu'il le devrait pour les relancer? Ce n'est pas sans soulagement, en deuxième lieu, que l'on verra l'expansion des budgets de l'éducation et des affaires sociales tomber à 5,6 et 8,0 pour cent, respectivement.

Au risque d'être banal, nous signalons que sans le domaine de l'éducation, l'accent doit désormais être mis sur l'amélioration qualitative des services qui, si elle exige la plupart du temps des débours nouveaux, permet aussi de réduire sur les débours existants. À l'intérieur de la masse budgétaire du ministère de l'éducation, les ressources seront progressivement appelées à se déplacer depuis l'enseignement primaire et secondaire vers l'enseignement collégial et universitaire: il conviendrait de s'assurer que ces transferts s'effectueraient véritablement et que les planificateurs n'hésiteront pas à réduire la contribution de l'État au budget global des commissions scolaires (dont il faut poursuivre la consolidation territoriale) à mesure que se contracte leur clientèle scolaire.

Au ministère des affaires sociales, les réformes administratives que Claude Castonguay doit être en mesure de poursuivre le plus rapidement possible; devraient permettre au gouvernement d'accroître la fonction de redistribution des programmes sans hausser dans la même proportion le budget global du ministère. Toutefois, il ne serait ni sain, ni progressiste, que le gouvernement cherche à stabiliser à moins de 10 pour cent par année l'accroissement de la masse de manœuvre des af-

faires sociales.

Les crédits de dix postes budgétaires augmentent plus que l'ensemble du budget du gouvernement. Les hausses sont particulièrement fortes à cinq postes: Conseil exécutif (35%), Conseil du Trésor (33%), Institutions financières (28%), Finances (21%) et Assemblée nationale (20%). Rien d'inusité à signaler à cet égard ou bien il s'agit d'accroissement de dépenses qui paraissent tout à fait justifiées, ou bien ces forts pourcentages sont une illusion statistique reflétant l'exiguité du budget en cause jusqu'ici.

Et la recherche?

Il convient, cependant, de signaler une anomalie fort inquiétante dans ce budget: c'est l'insuffisance des fonds qui sont consacrés à la recherche et à la planification économiques. Pour un gouvernement qui s'est engagé à relancer le développement économique du Québec, le gouvernement Bourassa se montre dans ce secteur d'une rare parcimonie. Comment donc espère-t-il mettre au point les projets, les plans et les programmes dont il a besoin pour relancer l'économie privée du Québec, s'il n'efforce pas les directions de recherche et de planification des ministères en cause?

Nulle part ailleurs qu'au budget de l'industrie et du commerce cette parcimonie est-elle plus évidente. Le budget de la direction générale de la recherche et de la planification n'est que de \$644.000 — à peine \$38.000 de plus qu'en 1971-72. Une fois exclues les subventions qu'elle est chargée de distribuer, la direction générale de l'industrie ne reçoit que \$2,4 millions — à peine \$360.000 de plus qu'en 1971-72. La direction générale de l'expansion de l'industrie et du commerce est un peu mieux traitée: elle reçoit \$691.000 de plus (après exclusion, encore une fois des dépenses de transfert); mais son budget global n'en demeure pas moins inférieur à \$2,9 millions. Pendant ce temps, la direction générale des pêcheries maritimes, qui s'occupe d'un secteur minuscule de l'économie québécoise, reçoit rien de moins que \$5,9 millions!

Dans un même ordre d'idée, le budget du Bureau de la statistique du Québec demeure dérisoirement inférieur à ce qu'il devrait être: \$2,1 millions, soit à peine \$82.000 de plus qu'en 1971-72. Comment donc le gouvernement espère-t-il obtenir les données et les analyses statistiques dont il a absolument besoin pour définir les orientations à plus long terme de

l'économie du Québec? Pour alimenter convenablement ses services de planification et de gestion, c'est au moins \$5 millions par année (soit un millièrme de son budget brut) que Québec devrait dépenser au chapitre de la statistique.

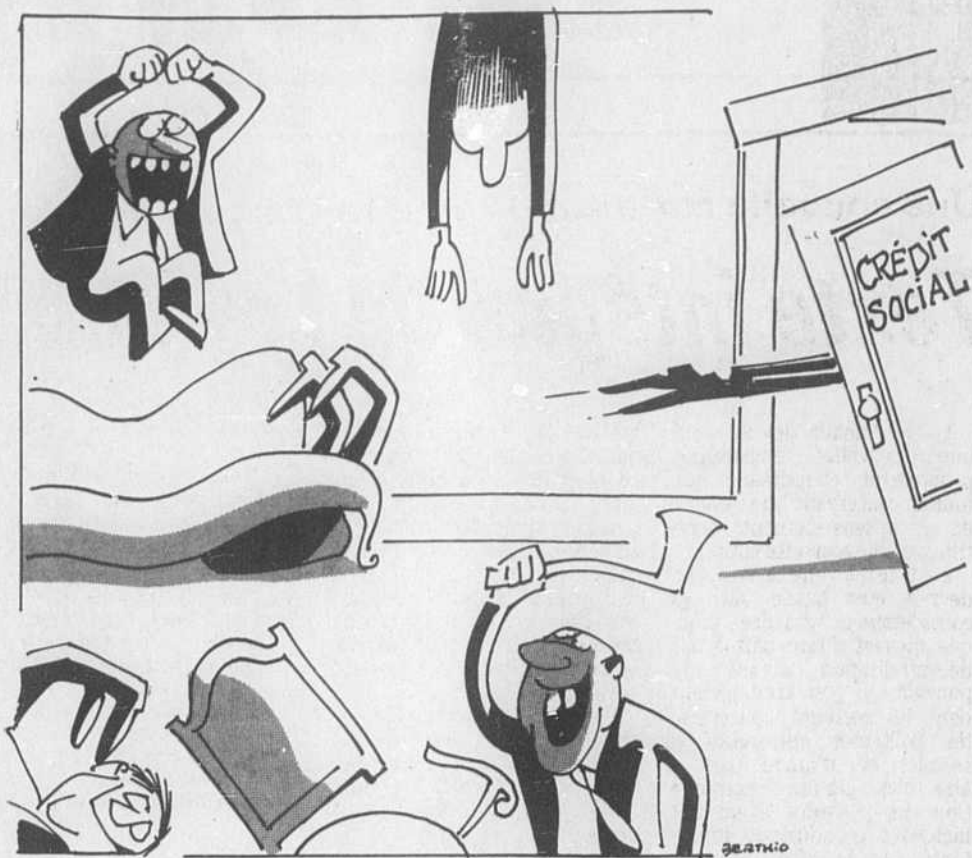
Signalons enfin une des nombreuses innovations techniques de ce budget qui en contient plusieurs: c'est la classification des dépenses de l'État selon leur nature économique: salaires et traitements, services de transport et de communication, loyers, dépenses du transfert, etc.

Une redistribution de ressources

Cette classification met en lumière des dimensions du secteur public québécois qui restent trop souvent dans l'ombre. Plusieurs apprendront avec quelque surprise, par exemple, que l'État québécois est avant tout un redistributeur de ressources, puisque près de 69 pour cent de ses dépenses brutes prennent la forme de dépenses de transfert — soit de versements à des individus, des entreprises ou des collectivités. De même, plusieurs découvriront que les coûts directs en main-d'œuvre du secteur provincial représentent à peine un peu plus de 11 pour cent de ses dépenses brutes. Enfin, le service de la dette — qui est, en vérité, un transfert d'une nature particulière — absorbe près de cinq pour cent du budget brut du Québec. Conclusion: à peine 15 pour cent de la masse budgétaire de l'État québécois se traduit par des achats de biens et de services du reste de l'économie.

Dans un autre ordre d'idée, l'examen du budget de 1972-73 révèle que Québec, à tout prendre, ne dépense que 8,4 pour cent (\$391 millions) de ses dépenses nettes globales à des fins d'immobilisation. Même si l'État provincial est essentiellement une gigantesque entreprise de services, dont les besoins d'investissement, par conséquent, sont techniquement limités, le rapport est-il satisfaisant? Ne conviendrait-il pas d'accroître le rapport capital — travail dans la fonction publique, afin d'élever la productivité moyenne des fonctionnaires? Voilà une question que le comité des comptes publics de l'Assemblée nationale ferait bien de se poser.

Une dernière suggestion, celle-là au ministre des finances. Ne pourrait-on pas, dès l'an prochain, préparer une comptabilité économique de l'ensemble du secteur public provincial? Pour ce faire, les budgets des municipalités, des commissions scolaires, des hôpitaux, des cégeps, et des entreprises publiques devraient être intégrés à celui de l'administration centrale de l'État; et l'on saurait alors ce qu'est la masse de manœuvre économique globale du gouvernement.



Une sorte de fièvre du printemps

lettres au DEVOIR

À propos d'une mission en Allemagne

Monsieur le directeur

Chacun peut se faire une opinion sur les partis-pris, avoués ou non, qui influencent votre politique éditoriale. Mon opinion est faite depuis un certain temps là-dessus. Mais vous dépassez parfois la limite tolérable. Puisque votre conscience d'honnête homme ne semble plus vous commander de réparer vous-même le tort fait injustement à la réputation d'autrui, je vous prie de publier la présente mise au point.

Certaines allégations diffusées récemment peuvent être préjudiciables à ma réputation. Voici les faits:

1) — J'ai accepté la responsabilité de préparer des recommandations à l'intention du gouvernement du Canada quant aux améliorations que l'on pourrait apporter

à nos politiques de main-d'œuvre.

2) — On ne saurait affirmer que ce contrat, d'une durée de quelques mois, m'ait été accordé par complaisance à moins que l'on fournisse les preuves:

a) qu'il n'existe pas de sérieux problèmes dans le secteur des politiques de main-d'œuvre;

b) que je ne suis pas compétent pour traiter de ce sujet.

3) — Les honoraires qui m'ont été versés par le gouvernement fédéral, depuis le 20 décembre 1971, sont de \$600 par semaine. Ce sont les seules sommes dont je tire personnellement profit, après déduction des impôts à la source (Revenu net: \$372,17). Compte tenu des barèmes en vigueur pour ce genre de travaux, seul Tartuffe pouvait y voir un scandale. Et Tartuffe y a pourvu.

Le billet publié dans la livraison du journal Le DEVOIR du vendredi 10 mars constitue un compte rendu inexact des faits, doublé d'une calomnie. Le scribe anonyme de cette diffamation, et le directeur du journal qui en a lu le texte et autorisé la publication, portent la responsabilité du tort qu'ils ont pu faire à ma réputation. Cette responsabilité est d'autant plus grande que vous avez refusé de réparer votre erreur.

Jean-Paul LEFEBVRE

Notre correspondant fait allusion au billet "L'initiative germanique" publié dans Le DEVOIR du 10 mars, sous la signature de H. Chelaga.

La critique du Devoir serait-il parti trop vite?

M. Michel Beaulieu,

Après avoir lu votre critique de la pièce Le Timide au palais parue dans LE DEVOIR, le lundi 28 février 1972, je suis resté perplexe. La dernière pièce que j'ai eu l'occasion de voir à la NCT fut celle de Beckett, en attendant Godot n'avait plus ou moins plus et vous ne laissez prévoir guère mieux sinon pire. Vous aviez même dit que quiconque assisterait au spectacle, risquerait de perdre pour longtemps l'envie d'aller au théâtre. Après renseignement auprès de certains amis qui sont allés voir Le Timide au palais, et ils avaient tous trouvé cela très bon, je me retrouvai devant une impasse. Je voulais en avoir le

coeur net, je suis allé voir la pièce, le 11 mars 1972.

Je me suis donc présenté au Gesù avec une attitude neutre, je me suis dit: "Je vais voir et je tirerai mes propres conclusions". Eh bien, je ne sais trop comment vous avez pu faire pour quitter à l'entracte mais moi je suis resté jusqu'à la fin et j'ai bien aimé la pièce. Les acteurs, en général, étaient tous très bons. J'ai apprécié le fait de ne pas attirer l'attention seulement sur la scène. L'entrée des personnages par l'arrière a été remarquée par beaucoup. Le ton que vous avez déprécié m'a paru naturel, nullement réticent, la pièce a été jouée avec beaucoup plus de sin-

cérité que vous le laissez voir dans votre article.

Nous n'avons peut-être pas vu du grand théâtre à la Shakespeare, mais les acteurs nous ont bien fait rire. Peut-être, comme vous le dites si bien, vous vous attendiez à un peu plus que les collègues, mais si l'on s'en tient aux pièces de cette année, Le Timide au palais est sans doute la meilleure. Ils vous aurait peut-être été avantageux de demeurer jusqu'à la fin du spectacle, pas plus que moi vous n'auriez perdu le goût d'aller au théâtre.

Jean RAYMOND
étudiant en administration
au Collège Marie-Victorin
Montréal, le 15 mars 1972.

Pourquoi les membres de l'Alliance n'ont pas voté comme les autres

MM. Laberge, Pépin, Charbonneau et autres.

Le résultat du référendum chez les professeurs de l'Alliance n'est sans doute pas consolant pour ceux dont la conscience à tous les plans est éveillée. Il n'en reste pas moins qu'il est probablement le seul qui soit réel, vrai et représentatif des membres de la base et non du conseil d'administration ou de son président. Celui-ci n'a fait que traiter les membres de son syndicat en adultes. S'ils ne le sont pas ou encore s'ils pensent différemment des syndiqués du front commun, il n'a pas à assumer les conséquences de leurs actes.

Les 38,4% qui ont refusé les offres patronales sont prêts à aller jusqu'au bout. Il vaut mieux tabler sur un pourcentage réel plutôt que d'engager, sur un pourcentage "fictif", une lutte à laquelle il faudra

renoncer à mi-chemin faute de combattants, les "influencés" ayant lâché.

D'autre part, nous n'acceptons pas le "respect" exprimé par les chefs des trois grandes centrales syndicales. Les avant-gardistes d'hier préfèrent s'immobiliser afin de permettre aux "autres" de les rejoindre. Une halte est toujours nécessaire et revivifiante entre deux grandes "croisades". Les dossiers informant les membres de l'Alliance pourraient être avantageusement comparés à ceux des autres.

Pourquoi préjuger d'une prise de position favorable et conforme aux "souhaits pieux" des Laberge, Pépin, Charbonneau? Malgré notre statut de membre, nous ignorons encore le résultat du vote. La décision appartient uniquement à la conscience personnelle et collective de chaque membre de l'assemblée générale de l'Alliance.

Nous espérons quand même que chacun de nous fera "un choix à la mesure de notre solidarité. Encore faut-il se souvenir que notre seule vraie liberté comme syndiqués, c'est essentiellement celle de la solidarité" (Robert Gagnon, 7-3-72). À remarquer que cette phrase est tirée d'une lettre qui nous est parvenue deux (2) jours avant le référendum.

Marie-Lise VINCENT, professeur-travailleur, Christiane BOUFFARD, professeur, Monique GALARNEAU, professeur-travailleur, Hélène L. YELLE, professeur, Nicole T. DUBRENE, professeur, Michèle VAILLANCOURT, Francine GENDREAU, M. Laure LAFORST, TH. BILODEAU, Cécile AYOTTE, Béatrice MERCIER, C. HARDY, Huguette DESROCHERS-MEURY, DENISE LEGARE.

Montréal, le 14 mars 1972.

Lettre ouverte au ministre des affaires municipales, M. Tessier

Monsieur le Ministre,

Vous ne trouvez pas que vous charriez un peu lorsque vous vous vengez sur les citoyens et les électeurs du comté de Chicoutimi sous le beau prétexte que leur député (élu par eux) vous a servi quelques mots désagréables à l'Assemblée Nationale?

Lorsque j'étais encore au collège et qu'un étudiant se conduisait de la sorte, on aimait à dire: "C'est la vengeance du couteau à mastic". — Et tout le monde en rit.

Il reste, cependant, que votre geste manque de dimension, qu'il est aberrant, peu digne d'un représentant du peuple, élu au même titre que son collègue de l'Opposition. Alors, M. le Mi-

nistre, on ne subventionne que les gens qui vous sont agréables maintenant?

Et si cette subvention répond vraiment à un besoin — même si vous l'avez soufflée un peu pour être gentil envers le député de Chicoutimi — et que maintenant, en privé, cette population de ce comté elle a besoin pour un meilleur climat hygiénique, ne croyez-vous pas que vous allez un peu loin? Si, privés de cette subvention, les gens de cette ville devaient subir un grave fléau (polio, scarlatine, fièvres intestinales ou je ne sais trop) seriez-vous assez courageux pour en assumer la responsabilité? Permettez-moi d'en douter, parce que,

comme le disait si bien Balzac, quand on est bête, c'est pour longtemps.

Peut-être croyez-vous détourner cette population de son député élu à la prochaine élection? Supposez qu'elle se détourne de gens aussi petits que vous, c'est possible aussi, n'est-il pas vrai? Peut-être croyez-vous que la population du Québec ne changera jamais et qu'elle encaissera tout ce qu'on lui assène de bêtises et de "conneries"? Je n'en suis pas aussi certain que vous, M. le Ministre.

Paul-V. BERTRAND,
comptable

Montréal, le 17 mars 1972

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef:

Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint:

Michel Roy

Directeur de l'information:

Jean Francoeur

Troisième: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. À l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22; trois mois: \$12. Édition du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

Une nouvelle constitution pour le Canada 1

Texte intégral des recommandations du comité Molgat-MacGuigan

1- Le Canada devrait avoir une nouvelle constitution proprement canadienne qui, tout en conservant bon nombre de ses anciens éléments, constituerait une nouvelle entité.

2- Une nouvelle constitution devrait être basée sur des considérations d'ordre pratique menant d'une part à une décentralisation accrue des pouvoirs gouvernementaux dans les secteurs concernant les politiques culturelles et sociales et, d'autre part, à une plus grande centralisation des pouvoirs ayant une incidence économique importante sur le plan national. Ces considérations d'ordre pratique révéleraient également la nécessité de décentraliser de nombreux autres secteurs de l'administration fédérale.

3- La constitution canadienne devrait être canadienne selon une formule qui assurerait simultanément la proclamation par le Canada d'une nouvelle constitution et la renonciation par la Grande-Bretagne à toute compétence sur la constitution canadienne.

4- La formule de modification de la constitution devrait être celle convenue dans la charte de Victoria de juin 1971, laquelle exige l'assentiment du parlement fédéral et des assemblées législatives d'une majorité des provinces comprenant:

a) Toute province qui compte ou qui a compté à certains moments vingt-cinq pour cent de la population du Canada;

b) Au moins deux des provinces de l'Ouest dont la somme des populations est au moins égale à cinquante pour cent de la population totale de toutes les provinces de l'Ouest.

5- La constitution canadienne devrait comprendre un préambule proclamant les objectifs fondamentaux de la démocratie fédérale canadienne.

L'autodétermination et les autochtones

6- Le préambule de la constitution devrait reconnaître que la fédération canadienne est fondée sur la liberté de la personne et la protection des droits fondamentaux de l'homme.

me, qui sont l'objet fondamental et essentiel de l'Etat. En conséquence, le préambule devrait aussi reconnaître que l'existence de la société canadienne tient au libre consentement de ses citoyens et à leur volonté commune de vivre ensemble, et que tout différend entre eux devrait être réglé par des moyens pacifiques.

7- Si à un moment donné, les citoyens d'une partie du Canada se déclaraient démocratiquement en faveur d'une formule politique qui serait opposée au maintien du régime politique actuel, c'est par la négociation politique et non par le recours à la force militaire ou à d'autres formes coercitives qu'il faudrait régler le désaccord.

8- Nous réaffirmons notre conviction que tous les peuples du Canada peuvent réaliser leurs aspirations de façon plus efficace grâce à un régime fédéral et nous croyons que les Canadiens devraient chercher à maintenir ce régime.

9- On ne devrait effectuer aucune modification constitutionnelle concernant les autochtones tant que leurs organisations propres n'auront pas terminé leurs recherches sur la question des traités et des droits des autochtones au Canada.

10- Le préambule de la nouvelle constitution devrait confirmer la place particulière qu'occupent les autochtones y compris les métis, au sein de la société canadienne.

11- Dans les régions suffisamment peuplées, les gouvernements provinciaux devraient songer à reconnaître les langues indiennes comme langues régionales.

12- En ce qui concerne les dispositions administratives touchant les Indiens et les Esquimaux, il ne faudrait procéder à aucune modification de compétence sans les consulter.

Les droits fondamentaux

13- Il faudrait constitutionnaliser une Déclaration des droits de l'homme qui garantirait les libertés politiques de conscience et de religion, de pensée, d'opinion et d'expression, d'association et de réunions pacifiques.

14- La Déclaration des droits de l'homme devrait comprendre une disposition exigeant que la population soit représentée de façon équitable et juste à la Cham-

Au terme d'une étude de deux ans qui l'a amené à siéger dans toutes les provinces du Canada et à entendre les représentations de milieux très divers, le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, qui présidaient conjointement le sénateur Gildas L. Molgat et le député Mark MacGuigan, a conclu à la nécessité d'une nouvelle constitution pour le Canada. Le rapport déposé jeudi par le Comité comprend 105 recommandations portant sur tous les aspects de la constitution.

On pourra lire ci-dessous les recommandations traitant des droits fondamentaux et des institutions fédérales. Cette tranche sera suivie lundi des recommandations traitant du partage des pouvoirs.

bre des communes et dans les Assemblées législatives provinciales.

15- La Déclaration des droits de l'homme devrait rendre la citoyenneté inaliénable, une fois légalement acquise.

16- La constitution devrait protéger la vie, la liberté et la sécurité de la personne et le droit de ne pas être soumis à des peines cruelles et inusitées.

17- La constitution devrait protéger l'individu contre la saisie arbitraire de ses biens, sauf en conformité du bien public et contre un dédommagement équitable.

18- La constitution devrait interdire toute discrimination en raison du sexe, de la race, de l'origine ethnique, de la couleur ou de la religion en proclamant le droit de tous les individus à l'égalité devant la loi.

19- Devrait également être déclarée contraire à la Déclaration des droits de l'homme, toute discrimination lorsqu'il s'agit d'obtenir un emploi, d'être admis dans une association professionnelle, ouvrière ou autre association de même nature, d'utiliser des installations et des services publics ou de posséder des biens par droit de propriété, de location ou de jouissance.

20- Certaines autres dispositions, protégeant les droits juridiques, qui sont déjà énumérés dans la Déclaration canadienne des droits de l'homme (1960), devraient aussi être insérées dans la Déclaration constitutionnelle des droits de l'homme: protection contre toute perquisition ou saisie déraisonnables, droit d'être promptement informé des motifs d'arrestation, droit d'avoir recours à un avocat, droit d'habeas corpus, protection contre son pro-

pre témoignage, droit à une audition impartiale, droit à la présomption d'innocence et de ne pas se voir refuser un cautionnement raisonnable sans juste raison, droit à l'assistance d'un interprète, interdiction de force loi pénale ou peine rétroactive, et le droit de ne pas être soumis à des peines cruelles et inusitées.

21- Les droits et libertés garantis par la Déclaration des droits ne devraient pas être interprétés comme étant absolus et illimités, mais devraient plutôt ne pouvoir être exercés que dans la mesure où ils se justifient raisonnablement dans une société démocratique.

22- La constitution devrait stipuler que l'anglais et le français sont les deux langues officielles du Canada.

23- La constitution devrait reconnaître:

A) Le droit pour toute personne d'utiliser l'une ou l'autre langue officielle au parlement fédéral, dans les assemblées législatives provinciales et dans les conseils territoriaux;

B) Le droit pour toute personne d'avoir accès, dans les deux langues officielles, aux archives, journaux et édits du Canada, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Québec et des territoires;

C) Le droit pour toute personne de faire usage de l'une ou l'autre langue officielle, lorsqu'elle traite avec les institutions judiciaires ou quasi-judiciaires fédérales ou avec les tribunaux du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Québec et des territoires;

D) Le droit de communiquer dans l'une ou l'autre langue officielle avec les ministères et organismes fédéraux et avec l'administration centrale des ministères ou organismes du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Québec

et des territoires.

24. Tous les droits précisés dans les recommandations 23 B) C) et D) devraient aussi pouvoir s'exercer:

A) Dans toute province où chacune des deux langues est la langue maternelle de 10% de la population;

B) Dans toute province dont l'assemblée législative a proclamé l'anglais et le français langues officielles de la province.

25. La constitution devrait reconnaître le droit des parents d'obtenir que l'anglais ou le français soit la langue d'enseignement de leurs enfants dans les écoles publiques des régions où cette langue est choisie par un nombre suffisant de personnes pour justifier l'établissement des institutions nécessaires.

26. Nous souscrivons à l'objectif global qui consiste à faire du français la langue de travail au Québec. Grâce aux études qui se font au Québec sur la question, nous espérons que cet objectif pourra être atteint, tout en respectant certaines institutions anglophones du Québec et en tenant compte des réalités nord-américaine et mondiale.

27. Le préambule de la constitution devrait reconnaître officiellement que le Canada est un pays pluriculturel.

28. La constitution devrait reconnaître explicitement le droit pour les assemblées législatives provinciales de conférer à d'autres langues un statut équivalent à celui du français et de l'anglais. Il conviendrait que le gouvernement fédéral fournisse une assistance financière pour promouvoir l'enseignement et l'utilisation d'autres langues.

Les disparités régionales

29. Le préambule de la constitution devrait reconnaître la répartition équitable du revenu comme un objectif dynamique et humain de notre politique sociale. En conséquence, nous entérinons le principe énoncé dans la charte de Victoria:

Il incombe au Parlement et au Gouvernement du Canada ainsi qu'aux Législatures et aux Gouvernements des provinces de promouvoir l'égalité des chances pour toutes les personnes qui résident au Canada;

30. Nous souscrivons à l'énoncé de la charte de Victoria selon lequel:

Il incombe au Parlement et au Gouvernement du Canada ainsi qu'aux législatures et aux Gouvernements des provinces de procurer à toute la population, dans la mesure du possible et suivant des normes raisonnables de qualité, les services publics essentiels. Cet objectif devrait être reconnu dans le préambule de la constitution.

31. Le préambule de la constitution devrait stipuler que tous les Canadiens ont accès aux services fédéraux, provinciaux et municipaux appropriés sans avoir à supporter une charge fiscale disproportionnée à cause de la région dans laquelle ils habitent. Cette recommandation est la suite logique du principe de l'égalité des chances pour tous les Canadiens, que nous avons accepté.

32. Nous approuvons sans réserve l'objectif suivant mentionné dans la charte de Victoria:

promouvoir le progrès économique afin de réduire les inégalités sociales et matérielles entre les personnes, où qu'elles habitent au Canada.

Comme dans le cas de la répartition de revenu entre les personnes et pour les mêmes raisons, le préambule de la constitution devrait reconnaître cet objectif.

Les institutions fédérales

33. Du fait de la division actuelle de l'opinion publique canadienne, le comité ne

recommande pour le moment aucun changement en ce qui concerne le système monarchique.

34. Le comité préfère un Canadien comme chef d'Etat et approuve le processus évolutif par lequel il a été accordé un plus grand nombre de fonctions au gouverneur général à titre de chef d'Etat du Canada. Il faudra trancher ultérieurement la question du maintien ou de la suppression de la monarchie en consultant de manière explicite la population canadienne à ce sujet.

35. Le droit de veto absolu que possède actuellement le sénat devrait être ramené à un veto suspensif de six mois qui s'exercerait de la façon suivante: un projet de loi peut être adopté sans le consentement du Sénat (1) si la Chambre des communes, après l'avoir approuvé une première fois, l'adopte de nouveau après une période d'au moins six mois à compter de la date de son rejet par le Sénat ou de l'amendement final que celui-ci lui a apporté et (2) si le Sénat n'avait pas achevé l'étude d'un projet de loi dans un délai de six mois après la troisième lecture devant la Chambre des communes et que celle-ci l'adopte à nouveau après l'écoulement de ce délai de six mois. Toutefois, les périodes au cours desquelles le parlement serait prorogé ou dissous n'entreraient pas dans le calcul du délai de six mois.

36. Le Sénat devrait prendre l'initiative de conserver et d'accroître son rôle d'enquêteur, rôle qui a pris plus d'importance au cours des dernières années. A cet égard, le gouvernement devrait davantage faire appel au Sénat.

37. Le gouvernement devrait être autorisé à présenter au Sénat tous les projets de loi, y compris les projets de loi de finances, sauf les lois de subsides, avant leur adoption à la Chambre des communes. Toutefois, dans le cas des projets de loi des finances, il faudrait que le leader du gouvernement au Sénat les présente au nom du gouvernement.

38. Nous proposons la répartition suivante des sièges sénatoriaux: Terre-Neuve 6, Ile-du-Prince-Edouard 4, Nouvelle-Ecosse 10, Nouveau Brunswick 10, Québec 24, Ontario 24, Manitoba 12, Saskatchewan 12, Alberta 12, Co-

lombie-Britannique 12, Yukon 2 et les territoires du Nord-Ouest 2, soit un total de 130 sièges.

39. Tous les sénateurs devraient continuer à être nommés par le gouvernement fédéral au fur et à mesure que des vacances se produisent, la moitié des sénateurs pour chaque province ou territoire seraient nommés suivant le mode actuel. L'autre moitié des sénateurs seraient également nommés par le gouvernement fédéral mais ils seraient choisis parmi les candidats proposés par le gouvernement provincial ou territorial approprié.

40. Les exigences visant la nomination au Sénat devraient se limiter aux qualités requises pour être électeur en vertu de la loi électorale du Canada, auxquelles s'ajoute la condition de résidence dans la province pour laquelle il y a nomination. Il faudrait supprimer le régime des divisions sénatoriales pour les sénateurs du Québec.

41. L'âge de la retraite obligatoire pour tous les nouveaux sénateurs devrait être de 70 ans. Les sénateurs retraités devraient conserver le droit à leur titre et à leur préséance ainsi que le droit de participer aux travaux du Sénat et de ses comités, mais non le droit de voter ou de toucher l'indemnité sénatoriale.

42. Il faudrait conserver dans la constitution le mécanisme de redistribution des sièges à la Chambre des communes, de même que les restrictions qui comportent la règle des 15 p. 100 et la règle de référence au nombre de sénateurs. Toutefois, vu nos recommandations concernant la déclaration des droits, l'établissement de la formule fixant la représentation à la Chambre des communes devrait être la prérogative exclusive de celle-ci, qui l'adopterait au moyen d'une mesure législative ordinaire.

43. Toute législature de la Chambre des communes devrait rester en fonction pendant quatre ans à partir du jour où les brefs d'élection sont rapportés, sous réserve que, et nonobstant toute prérogative royale, le Gouverneur général ait le pouvoir de dissoudre le Parlement au cours de cette période de quatre ans:

1) quand le Gouvernement est défait

a) à la suite d'une motion de

défiance, ou

b) lors du vote sur un bill particulier ou une partie d'un bill qui, à la suite d'une déclaration antérieure du Gouvernement, doit être considéré comme posant la question de confiance; ou

2) quand la Chambre des communes adopte une résolution demandant la dissolution du Parlement.

La Cour suprême du Canada

44. Le texte de la constitution devrait prévoir l'existence, l'indépendance et les structures de la cour suprême du Canada.

45. Il faudrait consulter les provinces en ce qui concerne les nominations à la cour suprême du Canada. D'une façon générale, nous acceptons les méthodes de consultation proposées dans la charte de Victoria. Les provinces devraient aussi pouvoir soumettre des noms aux collèges chargés de recommander des candidats: ces collèges seraient créés conformément aux propositions de consultation dans la charte de Victoria. Les provinces devraient aussi pouvoir soumettre des noms aux collèges chargés de recommander des candidats: ces collèges seraient créés conformément aux propositions de consultation dans la charte de Victoria. Les provinces devraient aussi pouvoir soumettre des noms aux collèges chargés de recommander des candidats: ces collèges seraient créés conformément aux propositions de consultation dans la charte de Victoria.

46. Il faudrait donner aux provinces le droit de soustraire à la compétence de la Cour suprême du Canada les appels qui relèvent exclusivement de la législation provinciale, et que soit dévolue à leurs tribunaux de dernière instance le droit de décision finale dans ce domaine. La Cour suprême du Canada conserverait sa compétence en matière de législation fédérale et de droit constitutionnel, y compris la déclaration des droits. La Cour suprême devra décider, le cas échéant, si telle ou telle question relève exclusivement de la législation provinciale.

47. Nous recommandons une évolution menant progressivement à la création possible d'une capitale canadienne autonome.

48. La capitale du Canada devrait comprendre de façon générale les régions de l'Ontario et du Québec actuellement définies à l'Annexe de la Loi sur la Capitale nationale (1959).

Lundi: Le partage des compétences.

lettres au DEVOIR

Une critique injuste contre le Congrès du travail du Canada

Monsieur le directeur,

Dans un numéro récent du Devoir, vous reproduisiez une lettre de M. Normand Rhéaume, membre du Syndicat Canadien de la fonction publique (SCFP), affilié au Congrès du Travail du Canada (CTC).

Dans sa lettre, M. Rhéaume accuse le CTC d'être corporatiste et suggère que cette centrale, contrairement à la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ), ne se préoccupe pas de la "présence active et permanente des travailleurs sur les plans sociaux, culturels et politiques".

Or le dictionnaire Larousse définit corporatisme comme étant une "doctrine économique sociale qui prône la création d'institutions professionnelles corporatives dotées de pouvoirs économiques, sociaux et même politiques." Oui, confrère Rhéaume, le CTC est corporatiste. Je ne pense pas qu'il soit possible de mieux décrire l'orientation de cette centrale, qui représente 1,700,000 travailleurs tout à travers le Canada, y compris M. Rhéaume, ne lui en déplaise.

L'espace me manque pour décrire en détail tous les objectifs poursuivis par le CTC. Je me contenterai de citer quelques extraits d'un document publié par le service des Programmes sociaux de cette centrale.

"En dépit des gains que nous avons pu faire sur le plan social en général, déclare ce document, beaucoup de citoyens, qui ne jouissent pas de l'appui d'organisations efficaces, n'ont pu se maintenir à la hauteur du relèvement général de la vie... Il est donc impérieux que (le syndicalisme) accorde aux plaines sociales de notre époque la préoccupation qu'il accorde depuis toujours à la justice sociale et qui lui a permis de conquérir tant d'améliorations à la qualité de la vie canadienne..."

"Nous invitons instamment tous et chacun des membres des syndicats à appuyer les programmes qui s'intéressent aux nombreux problèmes sociaux du pays et à y prendre une part active..."

Parmi les domaines qui préoccupent le CTC, le tract cite la pauvreté, les groupes minoritaires, les polycliniques communautaires, la consommation, l'habitation et les affaires urbaines, la pollution et la conservation, les droits de l'homme, les libertés civiles, les disparités régionales, la radiodiffusion et le bilinguisme.

Voilà pour le social et l'économique. Quant au politique, je ne puis faire mieux que de citer quelques phrases d'un discours prononcé à l'occasion du dernier congrès de la FTQ, par M. Jean Beaudry, vice-président exécutif du CTC.

"Le temps est venu, avait déclaré M. Beaudry, de cesser de dissocier la boîte à lunch de la boîte à scrutin. Lorsque les travailleurs négligent de participer activement à la politique, ils placent leurs obligations représentatives dans l'obligation de présenter leurs revendications à des gouvernements hostiles aux besoins des classes laborieuses... Seule une formation politique sociale et démocratique unifiée pourra contribuer à l'émancipation réelle des travailleurs sur le plan politique, tout en sauvegardant leurs syndicats comme moyen nécessaire de revendication des syndiqués... Ce qui est bouleversant, c'est qu'un nombre d'individus agissant à l'intérieur de toutes sortes de mouvements de la gauche ou même de l'extrême gauche, soi-disant pour libérer la classe ouvrière, sont en train d'organiser le blocage nécessaire à la montée de la dictature d'extrême droite, ce qui pose un grave danger à la démocratie, au syndicalisme et aux libertés civiles des citoyens de la province..."

Quant aux attaques de mauvais goût auxquelles se livre M. Rhéaume à l'endroit du président de sa centrale, M. Donald MacDonald, celles-ci sont injustes: M. MacDonald traverse le Canada de part en part parce que c'est là une partie importante de ses fonctions de président du CTC. Il y visite les syndicats pour prôner les politiques adoptées par la majorité des délégués à la dernière assemblée de la centrale, en 1970. C'est là son devoir et s'il ne s'en acquittait pas, il ne mé-

riterait pas de demeurer président de la centrale.

J'aimerais en outre faire remarquer à M. Rhéaume que le président du SCFP (son syndicat et le mien) est lui aussi un des vice-présidents du CTC, ainsi d'ailleurs que M. Louis Laberge, de la FTQ.

Si, comme il le laisse entendre en termes non voilés, M. Rhéaume n'est pas d'accord avec ces politiques, c'est bien à la prochaine assemblée du CTC, en mai de cette année, qu'il devrait proposer aux délégués réunis de changer l'orientation de la centrale dont il est membre.

Charles BAUER, travailleur syndiqué, SCFP 500 -

Permanent du Congrès du Travail du Canada.

Ottawa, le 15 mars 1972.

LES ÉDITIONS MARABOUT CANADA

CHERCHENT

un REPRÉSENTANT pour clientèle établie

Le candidat devra avoir:

Bonne formation générale - Grande expérience dans le domaine du livre - Présentation soignée, ambitieuse, avec beaucoup d'initiative - Sobre - Bilingue - Posséder de préférence une auto ou un permis de conduire - Prêt à voyager. Age requis: 25 à 40 ans. Sérieuses références exigées. Excellentes conditions de travail dans un territoire exclusif. Salaire fixe plus bonis - Allocation sur auto et frais de voyages - Avantages sociaux. Toute application doit se faire par écrit avec photo et sera tenue confidentielle.

ÉDITIONS MARABOUT (KASAN LTÉE)
C.P. 3126 St-Rock Québec 2 P.Q.

"On a assez de nos problèmes! le tiers-monde, c'est bien trop loin! qu'est-ce que tu veux qu'on y fasse!"

En 1971, l'organisation Paix et Développement a appuyé 244 projets de développement dans 48 pays du Tiers-Monde.

Sur les \$3,177,850.00 recueillis au Canada, \$2,895,437.00 ont servi à soutenir des groupes du Tiers-Monde décidés à prendre leurs affaires en mains.

quoiqu'on dise, y en a qui travaillent présentement à s'en sortir: on peut les ignorer ou les appuyer

L'organisation Paix et Développement a été mise sur pieds en 1967 par l'Episcopat canadien dans le but d'aider le Tiers-Monde à se développer et à se libérer. Depuis 2 ans, toutes les églises chrétiennes du Canada participent à l'organisation.

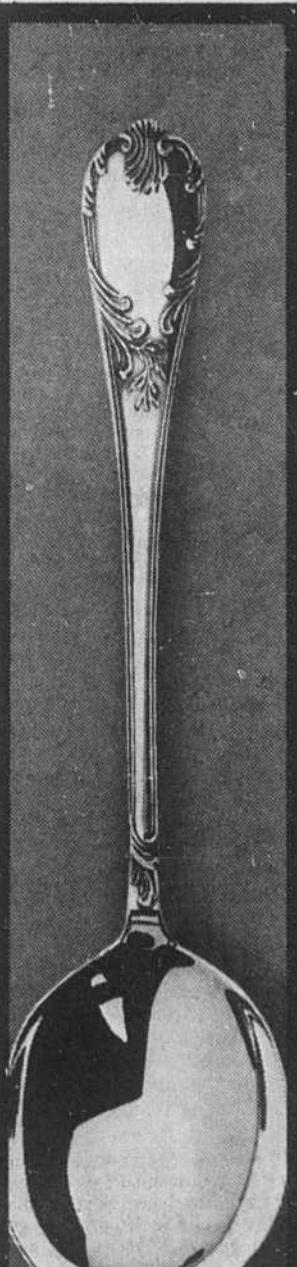
En 5 ans d'existence, Paix et Développement a financé plus de mille projets de développement mis sur pieds par des groupes du Tiers-Monde eux-mêmes; programmes de formation technique, de santé, de formation de leaders, de formation de base, coopérative de toutes sortes, écoles radiophoniques, etc.

Paix et Développement tire ses revenus principalement d'une campagne dans toutes les paroisses au cours du Carême (le 19 mars cette année), du Rallye Tiers-Monde et d'une participation de l'agence canadienne de développement international. Son budget est public. 5% seulement de ses revenus vont à l'administration.

Tout le public est invité à collaborer pour un appui simple et efficace au Tiers-Monde, sans sentimentalisme ni politiquerie. Il s'agit d'appuyer concrètement le Tiers-Monde dans sa volonté de se libérer de l'exploitation économique dont il est victime de la part des pays riches.

Secrétariat national: 1452, rue Drummond, Montréal 107, tél.: 845-7141.

Sections régionales dans chaque diocèse.



Christoffle
La marque d'argentier mondiale reconnue. En exclusivité chez Lucas.
Illustré: le modèle "Marly". Couvert de 6 pièces, \$43.

LUCAS

1476, Sherbrooke, ouest, et Westmount Square
Stationnement gratuit

suites
de la première
page

ROBERT BOURASSA

encore discuter, des modalités, prétend le premier ministre. Mais Ottawa l'entendra-t-il ainsi?

Dans l'entourage de M. Bourassa, il s'agit bel et bien de "finaliser" l'entente, de la rédiger, à partir des modifications proposées par M. Trudeau et de certaines "modalités" dont le Québec veut discuter.

Mais on reste rêveur quand on apprend qu'il y a dix pages de modalités!

Ces discussions n'avaient pas été faites à l'automne? Bien sûr, mais il faut les compléter, dit-on, à la lumière des dernières propositions fédérales.

Dans ces modalités, il y a la définition du revenu familial, qui doit être faite par Ottawa, Québec, ou les deux. Mais une modalité qui rejoint un point essentiel pour le Québec.

Chose certaine, contrairement à ce que pouvaient laisser entendre les propos de MM. Trudeau et Bourassa, dimanche dernier, il n'y a pas encore d'entente définitive. Le Québec veut poursuivre les discussions au niveau des fonctionnaires, après quoi il faudra les finaliser à nouveau au niveau des premiers ministres.

Tout cela, si Ottawa le veut bien, peut encore durer des semaines.

Et l'on a souvent vu au Québec des ententes de principe buter de façon irrémédiable sur des "modalités". D'où la prudence de M. Bourassa.

LE QUÉBEC

Le ministre s'est dit d'avis que la lettre de M. Trudeau au premier ministre Bourassa permet d'espérer une entente. "Il n'y a rien de réglé sur ce plan. Il ressort que la discussion demeure possible".

M. Castonguay a par ailleurs émis l'opinion que la lettre de M. Trudeau laisse également entrevoir la possibilité qu'Ottawa et Québec puissent assurer chacun séparément la gestion de leur programme.

Toutefois, a fait observer le ministre, il ne faudrait pas que cela cause de trop grandes difficultés administratives aux citoyens. C'est une chose que nous avons examinée attentivement, je crois que c'est possible.

Enfin, le ministre des affaires sociales a admis que jamais au cours des pourparlers, Ottawa avait offert au Québec de lui remettre le droit d'administrer son programme.

TROIS DÉPUTÉS

unifilié canadien a exprimé le désaccord de son parti sur le principe du biculturalisme.

Il a dit que l'idée selon laquelle le Canada est composé de deux nations conduit au séparatisme. Pour lui, les mots "nation" et "État" sont synonymes et il estime que la reconnaissance de l'existence de deux nations conduira inévitablement à un affrontement perpétuel.

Du côté libéral, la situation est claire. Lors d'un récent caucus des libéraux québécois, le député De Bané n'a pas réussi à faire admettre le principe du droit du Québec à l'autodétermination. Une quinzaine de députés ont à cette occasion exprimé l'avis que la discussion sur ce sujet est futile. Seul le leader des libéraux québécois, M. Jean Marchand, a-t-il affirmé que cette question méritait peut-être d'être au moins abordée.

Il est évident que les nombreux libéraux québécois dont l'option fédéraliste est inconciliable n'ont guère pris ce fait qu'un des leurs, M. de Bané, se soit dissocié d'un rapport qui reflète fidèlement la pensée politique du gouvernement Trudeau. M. de Bané se fait du reste jeter à la figure l'épithète peu flatteuse dans la bouche des députés libéraux fédéraux montréalais, de "petit autodéterministe".

Outre M. de Bané, un seul libéral a appuyé le rapport minoritaire. M. Georges Lachance a dit en effet aux Communes, jeudi, qu'il souscrivait entièrement aux remarques de MM. Asselin et de Bané. Les observateurs font remarquer que le député de Lafontaine n'a pas l'intention de se présenter à nouveau et qu'il est d'ores et déjà assuré d'obtenir, de Québec, un poste de juge.

Hier, les députés de l'opposition n'ont pas évoqué le dépôt du rapport MacGuigan aux Communes.

Les porte-parole conservateurs - M. Robert Stanfield est en tournée électorale en Ontario - ont indiqué que leur parti était généralement satisfait du contenu du rapport majoritaire MacGuigan. Ils ont souligné par ailleurs qu'ils ne tenaient pas rigueur à M. Martail Asselin d'avoir choisi son option. Ils ont enfin dit que le leader Robert Stanfield avait apprécié le fait que M. Asselin lui avait présenté son rapport avant sa publication.

Aux quartiers-généraux du NPD, on affirme que la position officielle du parti est celle qu'on exprimée jeudi les députés Andrew Brewin et Douglas Rowland.

Les deux députés néo-démocrates avaient émis un communiqué de quatre pages. Dans les deux langues officielles, jeudi ou ils admettaient que le rapport majoritaire, bien que contenant des imperfections, "fournit une excellente occasion de régler les problèmes constitutionnels urgents auxquels le Canada fait face".

A propos de la question litigieuse de l'autodétermination, les députés NPD s'étaient dits d'accord avec la déclaration du rapport "selon laquelle la fédération canadienne doit être composée de provinces qui consentent à en faire partie". Si une province prend clairement et démocratiquement la décision de quitter la fédération canadienne, disaient-ils, la question devrait se résoudre au moyen de négociations et non par l'usage de la force.

Hier, le député indépendant a réitéré son appui inconditionnel au rapport Asselin-de Bané et il a indiqué que les députés libéraux fédéralistes étaient

furieux de constater que la ligne du parti ait été brisée au sujet d'une question aussi importante.

Hier, également, le député conservateur Théogène Ricard, a dit qu'il donnait son accord de principe à son collègue Asselin, bien qu'il n'ait pas lu le rapport minoritaire en son entier.

Un autre conservateur québécois, M. Georges Valade était absent. M. Valade s'exprime rarement sur ces questions controversées.

Les députés libéraux Marcel Prud'homme et Gilles Marceau, qui étaient membres du Comité, ont gardé le silence. Ces deux députés avaient été sollicités pour signer le rapport minoritaire, mais ils avaient refusé.

La publication du rapport du Comité sur la constitution ne défraie pas beaucoup la chronique à Ottawa. On a la nette impression que les partis - tous les partis - ne veulent pas mettre les cartes constitutionnelles sur la table avant les prochaines élections et qu'il faudrait que les pressions québécoises soient autrement plus fortes qu'elles ne le sont actuellement pour qu'ils consentent à aborder la question de front. Il est donc vraisemblable que le rapport du Comité spécial du Sénat et des communes sur la constitution dormira longtemps dans les archives fédérales.

Plusieurs observateurs, dont nous sommes, soulignent du reste que cette institution avait été créée, il y a deux ans, pour temporiser. Le Canada avait alors, une époque trouble, au cours de laquelle le gouvernement fédéral ne voulait ou ne pouvait s'exposer à donner satisfaction aux réclamations québécoises.

MARTIN BORMANN

sa présence affirmant détenir de nombreuses preuves confirmant la véritable identité de Ehrmann.

L'homme arrêté dans la forêt de Putumayo vivait en compagnie de sa femme indienne et de sa fille dans une tribu d'indigènes qui affirmait qu'Ehrmann est arrivé chez eux voici 25 ans. A l'issue d'un premier interrogatoire de leur prise, les autorités colombiennes ont demandé un dossier à l'Allemagne fédérale sur Martin Bormann, dossier comprenant entre autres les empreintes digitales de l'adjoint d'Hitler. Des sources proches du gouvernement colombien ont fait savoir hier soir qu'il n'y aurait aucune déclaration officielle avant le test des empreintes digitales. Il se passera encore 48 heures probablement avant que le dossier envoyé de Berlin ouest ne serve aux Colombiens à élucider le mystère Bormann.

Un porte-parole officiel a résumé l'opinion générale qui prévaut à Bogota en déclarant: "Il peut se faire qu'il ne soit (Ehrmann) que ce qu'il dit être, mais il y a un tas de coïncidences".

Pour sa part, l'ambassade d'Israël à Bogota a précisé qu'elle suit de près le déroulement de l'enquête mais qu'aucun agent israélien n'a été appelé en Colombie après l'arrestation d'Ehrmann. Des porte-parole des ambassades d'Allemagne et d'Israël ont par ailleurs déclaré qu'il n'existe pas de traité d'extradition entre leurs pays et la Colombie.

Pour les journalistes qui ont dépisté Ehrmann, celui-ci a la même bouche aux coins retombants de Bormann, ses mêmes lobes d'oreilles, sa même forme de nez, une cicatrice à l'oeil gauche et ils affirment que malgré le quart de siècle écoulé depuis les événements des sous-sols de Berlin où Hitler s'est suicidé, Bormann est nettement reconnaissable derrière le visage marqué d'Ehrmann.

Autre détail troublant: un radio-amateur britannique, M. David Arthur, affirme avoir capté tôt hier matin un message radio envoyé par une des patrouilles de Putumayo au chef de la police colombienne, le général Luis Ordóñez. Le chef de patrouille informait son supérieur qu'ils avaient mis la main sur un homme ayant reconnu s'appeler Johann Ehrmann, 72 ans et être d'origine allemande. Lorsque la patrouille a investi la colonie, elle a découvert sept cadavres, affirmait-il dans son rapport.

Il semblerait que ces personnes se soient suicidées. Ehrmann lui-même était blessé. En outre, le village était pratiquement désert et paraissait avoir été abandonné à la hâte. La police colombienne estimerait qu'environ 20 personnes y vivaient habituellement mais qu'elles auraient décidé de le quitter brusquement.

Le chef de patrouille aurait également dit à son supérieur qu'après une première vérification des empreintes digitales de Johann Ehrmann, il y aurait pratiquement 99 chances sur 100 qu'elles correspondent à celles de Bormann.

CAMIL SAMSON

la belle et grande famille créditiste, simple, peu portée sur les procédures, se fiant à son flair, est devenue divisée, tiraillée, déchirée entre deux clans chauffés à blanc et survoltés.

Les frères ennemis se réunissent séparément. Tous deux se réclament de l'appui majoritaire des militants.

Il se lavera beaucoup de linge sale en fin de semaine et le torchon continuera de brûler encore un bon moment.

L'ÉPISCOPAT

munauté chrétienne auprès des non-croyants, etc.

Une attention spéciale a aussi été apportée à la nécessité de "coller davantage à la vie", d'utiliser au maximum toutes les expériences de fraternité concrète, de partage, d'amitié, de même que les lieux où il est possible de construire à partir de projets à court terme. On insiste notamment sur la nécessité d'avoir des prêtres bien intégrés à leur milieu. A cet égard, on a réfléchi au problème posé par la formation du clergé qui en fait une classe sociale souvent coupée du milieu populaire.

Enfin, la troisième ligne de force qui se dégage des résolutions est celle de la créativité: les évêques recommandent "la création de nouvelles formes d'expression de foi et de charité" qui respecteraient la croissance de la vie dans le Christ.

Dans le monde scolaire, ils demandent que l'on favorise la créativité aussi bien pour la liturgie que pour l'expression de la foi et le comportement chrétien. Ils acceptent aussi d'établir les ressources nécessaires pour soutenir et évaluer ces expériences tout en soulignant le danger de créer un univers des jeunes qui serait coupé du reste de la communauté. Il faut une concertation et une interpel-

lation des diverses communautés, disent-ils.

Tout en soulignant que l'institution ecclésiale doit tout faire pour aménager des "lieux spirituels" de développement, d'animation missionnaire et de témoignages collectifs, les évêques soulignent avec le rapport Dumont que de telles initiatives, pour être valables, ne doivent pas être établies "d'en haut".

Enfin, l'épiscopat a aussi entériné l'accent mis par la commission Dumont sur la pastoralité des divers milieux sociaux en demandant que, dans chaque équipe paroissiale ou de secteur, un prêtre soit plus particulièrement responsable de la pastoralité de milieu. Sa désignation, précisent-ils, devra être faite ou acceptée par l'équipe qui partagera sa responsabilité.

Lors de leur prochaine assemblée, les évêques étudieront plus particulièrement la pastoralité des chrétiens marginaux. Ils ont reçu un rapport préliminaire sur le sujet mais ils veulent maintenant creuser cette question élémentaire puisque de plus en plus de chrétiens se définissent maintenant comme "marginaux" ou "en recherche".

JEAN-LUC PÉPIN

national Sales Corporation), accepté par le président Nixon il y a trois mois, doit notamment permettre d'accroître annuellement d'environ \$1 milliard les exportations américaines.

Selon de nombreux observateurs et parlementaires canadiens, ces ventes accrues des Américains réduiront celles des producteurs canadiens qui écoulent en grande partie leurs marchandises aux États-Unis.

Le ministre a souligné qu'il était fort difficile pour le moment d'évaluer les effets de ce programme américain sur l'économie canadienne, puisque "les principaux règlements" relatifs au fonctionnement du programme n'étaient pas encore connus.

Aussi, de poursuivre le ministre avant de faire des menaces, de promettre d'adopter une loi pour contrecarrer le programme DISC, nous devons connaître ses effets au Canada.

De plus, M. Pépin a dit qu'il semble que les fabricants d'automobiles aux États-Unis n'aient pas l'intention de se prévaloir de cette loi du programme DISC.

Le ministre a ajouté qu'il ne possède aucune assurance quant aux fabricants de pièces de véhicules automobiles, mais que, dans l'ensemble, ses informations montrent que très peu de compagnies américaines ont eu recours à la loi.

De son côté, M. George Hees (Prince Edward - Hastings) a dit au ministre qu'il tenait de sources fiables que les États-Unis attendaient de connaître la politique canadienne sur les capitaux étrangers avant de poursuivre, avec les Canadiens, leurs discussions relatives au pacte sur l'automobile.

M. Pépin a dit qu'il ne possédait pas de tels renseignements et qu'il doutait de leur véracité.

"Vérifiez à Washington" a lancé M. Hees.

D'autre part, M. Lorne Nystrom (NPD - Yorkton - Melville) a demandé au premier ministre Trudeau si cette politique sur les investissements étrangers sera annoncée avant la visite que le président Nixon effectuera au Canada, à la mi-avril.

Je ne puis pas l'assurer, a répliqué M. Trudeau.

ROBERT STANFIELD

Dans la journée, au cours d'une émission de radio au cours de laquelle il avait répondu aux questions des auditeurs, M. Stanfield s'était vu le cœur sur des sujets aussi disparates que les grèves dans les services publics, l'information Canada, les femmes au travail et le service postal canadien.

Les Canadiens pourraient fort bien se passer d'Information Canada, a-t-il déclaré. Je me suis opposé à la formation de cet organisme dès le début et si jamais j'accédais au pouvoir, je ferais en sorte qu'il disparaisse.

Partageant l'avis d'une dame qui venait d'avouer son dégoût vis-à-vis des grèves dans les services essentiels, le leader conservateur a laissé entendre qu'il existait de meilleures méthodes pour régler ces différends.

M. Stanfield a dirigé aussi quelques reproches au service postal canadien, qui va en se détériorant. Un gouvernement conservateur tenterait de son mieux d'animer ce service d'un nouveau souffle.

Le leader conservateur a reproché au gouvernement fédéral de ne pas agir avec assez de détermination dans le domaine des logements à prix modiques. Il s'est ensuite prononcé contre la légalisation de la marijuana, du moins tant que les conclusions du rapport Le Dain sur l'usage non médical des drogues n'auront pas été publiées.

LA FTQ

Suite de la page 3

Le débat qui oppose les deux centrales est rouvert depuis le dernier congrès de la FTQ en décembre, et s'est durci davantage quand le président du CTC, M. Donald Macdonald, a menacé de congédiement, à la fin de janvier, les permanents du CTC au Québec qui poursuivaient les objectifs "marxistes" définis au congrès de la FTQ ou divulgueraient la teneur de cet ultimatum.

M. Macdonald a nié depuis qu'il ait tenu ces propos, mais des permanents du CTC au Québec, témoins de l'ultimatum, les ont confirmés dans une déclaration commune à la FTQ. Celle-ci a alors décidé de boycotter le prochain congrès du CTC en n'y présentant aucune résolution.

Inquiet de la situation, le CTC a annoncé récemment qu'il avait formé un sous-comité d'enquête qui réunit six vice-présidents du CTC dont M. Louis Laberge, président de la FTQ et seul représentant de la centrale québécoise.

Au cours d'une conversation à bâtons rompus lundi dernier, M. Laberge a déclaré qu'il avait appris par les journaux sa nomination à ce sous-comité (on ne l'a pas consulté), s'est étonné que le CTC institue un sous-comité d'enquête au mandat obscur au lieu d'organiser une rencontre entre les dirigeants élus des deux centrales, et n'a pas caché son hésitation à prendre part à cette enquête dans ces circonstances.

En réalité, la FTQ s'est accordé depuis quelque temps une bonne marge d'autonomie par rapport au CTC, en se définissant des objectifs et des moyens plus radicaux que la centrale canadienne; mais, pauvre en ressources financières et humaines, la FTQ a besoin des permanents du CTC au Québec, qui travaillent en étroite collaboration avec ses propres services.

LES MINI

Suite de la page 3

L'Alcan explique que ces offres, soumises samedi dernier, sont parmi les plus importantes jamais présentées par la compagnie pour un contrat d'une seule année, alors que l'industrie de l'aluminium traverse une période d'incertitude.

L'employeur estime qu'avec la rétroactivité, il lui en coûterait ainsi mille dollars de plus par employé par année, c'est-à-dire une somme totale de \$8 millions au Québec seulement.

Les syndiqués, mécontents des offres salariales, se sont livrés depuis une semaine à des arrêts de travail dont la durée a varié de 20 minutes à quelques heures. La production a même cessé jeudi quand les travailleurs préposés aux salles de cuves ont débrayé pendant une heure.

Ce mouvement de grèves limitées a été suivi le même jour aux usines d'Arvida par les préposés au coulage des lingots, à l'expédition du métal et au revêtement des cuves. Puis, des débrayages en chaîne sont survenus aux services du dessin, de l'informatique, des achats, de l'imprimerie, de la paie, ainsi qu'au laboratoire de contrôle. Il en fut de même à Shawinigan, aux services de l'entretien et du coulage.

K.C. Irving: enquête ajournée

BURTON, N.-B. (PC) - L'enquête préliminaire entreprise sur des accusations de monopole contre un groupe de sociétés d'édition de journaux appartenant à M. K. C. Irving a été ajournée hier au 17 mai.

Le juge Charles Tweeddale, de la Cour provinciale, a accordé un ajournement à la demande du procureur spécial de la Couronne, Me William Hoyt.

M. Hoyt a présenté sa requête alors que le tribunal venait d'entendre deux experts à sa séance du matin MM. St. Clair Balfour, de Toronto, président de Southam Press Ltd., et Mark Farrell, éditeur du Windsor Star.

Le procureur a expliqué que l'ajournement lui était nécessaire pour convoquer d'autres témoins en mai. Jusqu'à maintenant, 19 personnes ont témoigné à l'audience qui a débuté mercredi.

Au début de l'audience, l'avocat de la défense, Me Donald Gillis, a obtenu du tribunal qu'aucun des témoignages ne soit publié.

Le procureur avait présenté sa requête aux termes d'un amendement apporté en 1969 en Code pénal et autorisant les audiences à huis clos si la défense la demandait à cette étape des procédures.

Les entreprises accusées aux termes de la loi sur les enquêtes relatives aux coalitions d'exercer un monopole sur la presse au Nouveau-Brunswick sont K. C. Irving Ltd., la New Brunswick Publishing Co. Ltd., la Moncton Publishing Co. et University Press de Fredericton.

Ces compagnies publient le Telegraph - Journal de Saint-Jean, le Times-Globe de Saint-Jean, le Times and Transcript de Moncton et le Clearer de Fredericton.

Les accusations ont été portées, le 3 décembre, par suite d'une série de raids opérés par la Gendarmerie royale et par des enquêteurs agissant sous l'empire de la loi fédérale d'enquête sur les coalitions.

Légère baisse
des classes
anglaises

QUEBEC (PC) - Le nombre de classes dont la langue d'enseignement est l'anglais, a diminué de un pour cent, au niveau des commissions scolaires locales et régionales du Québec, passant de 17 pour cent en 1970-1971, à 16 pour cent en 1971-1972, tandis que le pourcentage de classes dont le français est la langue d'enseignement est passé de 83 à 84 pour cent.

C'est ce qu'indique le Répertoire des commissions scolaires que vient de publier le Bureau de la statistique du Québec, en soulignant d'autre part une légère diminution de la clientèle scolaire pour l'année en cours par rapport à l'année précédente.

On dénombre, pour la présente année scolaire, 56,689 classes d'enseignement, dont 47,521 de langue française qui accueillent 1,311,738 étudiants, et 9,168 de langue anglaise qui en reçoivent 249,790.

La diminution du nombre de classes de langue anglaise s'est surtout fait sentir dans la région de Montréal où l'on en compte 28 pour cent cette année en comparaison de 28 pour cent l'an dernier.

Il y a aussi diminution dans le Nord-Ouest du Québec où le nombre de classes anglaises est de six pour cent comparativement à huit pour cent en 1970-1971, et au Nouveau-Québec où le nombre est passé de 52 pour cent en 1970-1971, à 34 pour cent cette année.

Toutefois, il y a augmentation du nombre de classes ayant l'anglais comme langue d'enseignement dans les Cantons de l'Est, le taux étant passé de 13 à 14 pour cent, et à Trois-Rivières, de un à deux pour cent.

Par ailleurs, le nombre des étudiants s'élève à 1,570,926 dans les écoles maternelle, élémentaire et secondaire; l'an dernier, au Québec, en comparaison de 1,561,528 cette année.

Selon le document, la diminution de l'effectif scolaire au niveau de la maternelle, de 109,084 l'an dernier à 100,984 cette année, est attribuable essentiellement à la baisse de la natalité au Québec.

faits divers

Le postier inculpé du meurtre de 5 noires

BRIDGEPORT (Connecticut) (AFP) - Un postier de 42 ans a été inculpé hier à Bridgeport, dans le Connecticut, pour le meurtre de cinq femmes noires étrangères entre mai 1968 et août 1971 dont trois avec leur propre soutien-gorge.

Benjamin Franklin Miller, un Blanc, marié et père d'un enfant, avait aban-

donné son sac de postier, il y a un mois, pour entrer dans un établissement psychiatrique. Il semble qu'il ait fait la connaissance de ses victimes alors qu'il prêchait la bonne parole dans des églises ou au coin des rues. Miller s'était, en effet, ordonné lui-même ministre d'une église protestante.

Pas de publication des témoignages

RIVIERE-DU-LOUP (PC) - Deux individus accusés du meurtre qualifié de Léon Beaulieu, un menuisier âgé de 52 ans, de St-Pascal, commis vers le 9 mars à Rivière-du-Loup, ont été envoyés à leur procès hier au terme de leur enquête préliminaire.

Le juge Jean-Paul Bérubé, de la Cour des sessions de la paix, n'a permis aucune publication des témoignages entendus au cours de l'enquête préliminaire de Maurice Pelletier, âgé de 50

ans, de Rivière-du-Loup, et Yves Dumont, âgé de 27 ans, de Cacouana. Il a fixé le procès des deux hommes au prochain terme des Assises, en janvier 1973 ou à toute autre date que pourrait fixer le lieutenant-gouverneur en conseil.

Rappelons que la victime avait été retrouvée le 9 mars dernier avec une balle dans la tête, gisant sur le plancher d'un édifice inhabité dont on lui avait confié la rénovation, à Rivière-du-Loup.

L'arrestation de Joseph Cesari: la police française explique son nouveau succès

MARSEILLE (AFP) - Les policiers français qui ont pénétré à l'improviste dans la villa d'Aubagne (Bouches-du-Rhône), près de Marseille où était installé un laboratoire clandestin pour la fabrication de drogue, se sont trouvés en présence de plusieurs personnes: un certain Nicolas Giorgioli, 32 ans, d'origine grecque, son épouse et surtout les deux trafiquants, Joseph (Jo) Cesari et Lucien Girardo.

La découverte de la villa est l'aboutissement d'une enquête commencée il y a plusieurs mois, a déclaré la police à la presse. Le nom de Giorgioli revenait souvent aux oreilles des enquêteurs, et lorsqu'ils apprirent que son oncle venait d'acheter une villa dans la banlieue marseillaise, ils décidèrent de localiser la maison en filant Giorgioli et d'y perquisitionner. L'application de ce plan devait permettre la découverte du laboratoire et la saisie de 220 livres d'héroïne. En outre, des documents trouvés dans la villa devaient conduire à l'arrestation des deux trafiquants, Cesari et Girardo.

Joseph Cesari, 56 ans, avait été libéré l'été dernier après avoir purgé une peine de sept ans de prison pour ses activités dans un laboratoire clandestin destiné, lui aussi à la fabrication de la dro-

gue. A peine libre, il reprit ses anciennes occupations. C'est certainement poussé par d'impérieux besoins d'argent, sa situation financière étant très précaire à sa sortie de prison, que Cesari s'est remis à la fabrication de l'héroïne, a indiqué un policier.

La police a d'autre part souligné les qualités exceptionnelles de chimiste de Cesari: il pouvait fabriquer de l'héroïne à un taux de pureté avoisinant 87%.

Abattu dans une banque

Le gérant de la Banque Canadienne Nationale à Lanoraie, M. Raoul Tereau a abattu d'une balle au front un individu qui, avec deux complices, a défoncé la vitrine de l'établissement dans le but évident de commettre un hold-up.

Les deux autres bandits ont pris la fuite sans demander leur reste alors que le blessé a été conduit à l'hôpital Maisonneuve. On apprend en soirée qu'il avait succombé à sa blessure.

Les électrotechniciens ont
signé une convention de 25 mois

OTTAWA (PC) - Les techniciens en électronique dont la grève déclenchée au début de l'année avait interrompu la circulation aérienne, ont signé une convention collective de 25 mois avec le gouvernement fédéral.

Le Conseil du Trésor a annoncé la nouvelle hier. L'entente fait suite à un accord intervenu entre les négociateurs le 26 février.

Les techniciens, qui sont membres du local 3228 de la Fraternité internationale des travailleurs de l'électricité, sont préposés à l'équipement de navigation aérienne et aux radars.

Prévisions budgétaires

Un "effort louable",
affirme le patronat

"Le gouvernement québécois a fait un effort louable pour réduire le taux de croissance de ses dépenses. Ainsi, l'augmentation projetée des dépenses gouvernementales se trouve plus en accord avec la condition économique réelle de la province".

Telle est l'opinion exprimée par le Conseil du patronat du Québec dans un communiqué qu'il a rendu public aujourd'hui.

Commentant les estimations budgétaires pour l'année 1972-73 publiées par le ministre des finances, M. Garneau, hier, le CPQ a noté que le taux de croissance des dépenses projetées pour le ministère des affaires sociales sera de

5 pour cent en 1972-73 comparativement à l'exercice en cours et que le taux d'augmentation des dépenses pour l'éducation sera limité à 5,6 pour cent. En comprimant ainsi le taux de croissance des dépenses pour ces deux postes, le gouvernement a fait preuve d'un réalisme qui contraste avec les taux d'augmentation des dépenses pour les affaires sociales et pour l'éducation que nous avons connus durant les années 60.

Le conseil du patronat se demande par ailleurs, si c'est en réduisant les sommes placées à la disposition des ministères qui contribuent directement à la production de richesses dans notre société que le gouvernement est le mieux en mesure d'assumer un leadership en matière d'expansion économique.

Le fait que les sommes placées à la disposition des ministères de l'industrie et du commerce, des richesses naturelles, et des terres et forêts aient été réduites de plusieurs millions, à l'heure même où il faut faire preuve d'initiative et d'imagination pour assurer l'essor économique de la province, rend perplexe le Conseil du patronat.

DERNIÈRE HEURE

Les pompiers de la ville de Montréal se sont prononcés hier soir dans une proportion de 88,1% pour l'acceptation des offres salariales qui leur étaient soumises.

Au terme de cette entente, le pompier de 1ère classe touchera \$10,750 par an. Les parties en présence avaient abouti à une formule "d'entente possible" mercredi.

Nomination à l'UCC

La direction de l'Union catholique des cultivateurs annonce la nomination de M. Jean-Marc Kirouac au poste de secrétaire général de l'UCC. Le nouveau titulaire, qui succède à M. Henri-Paul Proulx, était auparavant secrétaire général adjoint de la Confédération provinciale.

Avant d'accéder au poste de plus haut fonctionnaire de l'UCC, M. Kirouac a occupé diverses fonctions, d'abord au niveau des fédérations régionales, puis au siège social de la Confédération, à Montréal. Bachelier en commerce, M. Kirouac est à l'emploi de l'UCC depuis près de 25 ans.

Des heptuplés
en Californie

SANTA CLARA (Californie) (AFP) - Une femme a donné naissance hier à sept enfants avec deux mois et demi d'avance, a annoncé le médecin accoucheur du centre médical Kaiser de Santa Clara, en Californie.

Le Dr Anthony Damore a précisé que les 4 filles et les 3 garçons avaient vu le jour entre 2h04 et 2h12 hier après-midi. Cinq des nouveaux nés sont toujours en vie. Deux d'entre eux ont été immédiatement emportés au centre médical de l'université Stanford à Palo Alto. Les trois autres, pour lesquels le Dr Damore n'a pas moins grand espoir, ont été placés dans une couveuse de l'hôpital de Santa Clara.

L'ACEF éprouve des difficultés à recevoir une autre subvention

QUEBEC (par G.L.) — L'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) devra-t-elle montrer patte blanche pour obtenir une nouvelle subvention du gouvernement québécois?

C'est du moins ce que laissent entrevoir des interventions du premier ministre et du ministre des institutions financières, à l'Assemblée nationale, à la suite de questions de députés du Parti québécois.

Sans le dire ouvertement, le gouvernement en a contre le fait que le directeur général des ACEF, M. Pierre Marois, soit également président du comité exécutif du Parti québécois. Il a aussi été candidat du parti à deux reprises dans Chamblay.

"Vous direz au président du conseil exécutif du Parti québécois que nous examinons sa requête et qu'à l'égard de nos possibilités financières et de nos priorités, nous allons la considérer",

a répondu jeudi le premier ministre. Le député péquiste de Lafontaine, M. Marcel Léger, lui demandait si le gouvernement renouvellerait sa subvention à l'ACEF, au même titre que le gouvernement fédéral. M. Bourassa a ajouté qu'il en discuterait avec les ministres "impliqués".

Le ministre, M. Tetley, a répondu quant à lui: "J'ai le soupçon qu'il n'y a pas de fonds nécessaires dans le budget du ministère des institutions financières pour un tel octroi".

Pour les trois derniers exercices financiers, les ACEF ont reçu des subventions annuelles de \$41,000, \$57,000 et \$90,000 de la part du ministère des affaires sociales. Cette année, la responsabilité a été transférée au ministère des institutions financières, de qui relève le nouvel Office de la protection du consommateur. Une somme de \$30,000 seulement est prévue pour des subventions à ce titre.

M. Léger est revenu à la charge hier. Le ministre lui a répondu que la question est à l'étude, ajoutant que d'autres organismes que l'ACEF ont demandé de l'aide financière du Québec, et que l'Office lui-même est en voie d'expansion.

Le député demandant si l'hésitation ne venait pas du fait que M. Marois est un dirigeant du PQ, M. Tetley a répondu: "Il est certain que s'il a fait une erreur dans sa vie politique, cette erreur ne doit pas influencer en aucune manière. Mais lorsqu'il agit comme président de l'ACEF, il faut qu'il s'occupe des buts de l'ACEF et non pas de venir ici en Chambre comme il l'a fait en juillet

l'an passé et aider un certain parti, parmi les quatre partis, pour ensuite m'envoyer un télégramme avec treize arguments qui étaient les mêmes treize arguments, dans le même ordre, que ceux d'un certain député qui a fait un discours en Chambre".

M. Léger a alors demandé: Est-ce qu'on doit conclure que le président de l'ACEF a été désagréable au ministre et qu'il arriverait à la même conclusion que le ministre des affaires municipales? Il n'eut pas de réponse.

Grève dans un foyer pour personnes âgées

QUEBEC (Le Devoir) — Les 27 employés syndiqués du pavillon Saint-Dominique, un foyer pour personnes âgées dirigé par les sœurs dominicaines de la Trinité, doivent débrayer demain afin d'appuyer leurs revendications salariales. Le porte-parole du syndicat (CSN), M. Ferdinand Pouliot, précise dans un communiqué que le salaire moyen est présentement de \$66 pour une semaine de 38 heures, et que les heures supplémentaires ne sont pas payées. Ce foyer, situé à Québec, n'est pas subventionné et s'adresse plutôt à une clientèle financièrement à l'aise: la pension mensuelle varie entre \$300 et \$600, indique M. Pouliot. Celui-ci ajoute que l'employeur a augmenté à deux reprises les frais de pension en invoquant les hausses salariales que le syndicat l'obligerait à accorder.

Décision révisée

OTTAWA (PC) — La recommandation d'un comité parlementaire qui préconisait apparemment l'administration future de la région de la capitale nationale par une régie intergouvernementale a été officiellement révisée. La régie proposée, représentant les gouvernements fédéral, ontarien et québécois, aurait pour mission de dresser des plans pour le gouvernement de la région de la capitale et non pas de former elle-même le gouvernement.

Le Vatican juge l'Église d'Espagne trop portée vers le socio-politique

par Gilles Provost

Les résolutions adoptées par la première assemblée nationale des évêques et des prêtres espagnols pronent des attitudes et des principes "inexactes et parfois manifestement erronés", affirme un document de la Congrégation romaine pour le clergé.

Ce document a été publié la semaine dernière dans les journaux espagnols à la suite d'une fuite. Certaines revues étrangères, comme le journal anglais "The Tablet", ont aussi reproduit le texte intégral. Le cardinal Villot, secrétaire d'Etat du Vatican, a affirmé depuis lors que la lettre en question n'avait pas été soumise au pape avant d'être expédiée. Elle est signée par le cardinal Wright, préfet de la Congrégation du clergé.

On y accuse notamment l'Église d'Espagne de vouloir transposer la mission de l'Église en action socio-politique parce qu'elle a affirmé que "la Bonne Nouvelle apportée par le Christ est la libération intégrale de l'homme, incluant nécessairement sa libération politique et économique". Selon le document romain, l'importance accordée à cette libération conduit à une conception "collective" du salut et de la morale. Le "bien suprême" devient alors une "communauté" sociale ambiguë. Le péché est réduit à l'injustice réelle ou présumée dans l'ordre socio-politique.

On reproche donc une "vision horizontale" de la mission du prêtre où le service à la collectivité des hommes prend plus d'importance que la liturgie (quand

elle n'est pas laissée de côté comme superflue ou accidentelle) et que les aspects strictement spirituels du ministère (la foi, les sacrements, etc.).

Les autorités romaines critiquent aussi l'Église d'Espagne pour sa "conception exagérément démocratique de l'Église": elle place en effet les hommes et les femmes, les clercs et les laïcs sur le même pied, poussant la collégialité jusqu'à donner un véritable pouvoir de décision aux divers conseils de pastorale (normalement consultatifs). Le document qualifie de "tendance totalitaire" le désir d'inclure tous les fidèles dans une grande organisation où ils pourraient participer à toutes les responsabilités.

"L'égalsation sociologique complète des prêtres et du laïc vient d'une affirmation erronée concernant la disparition totale de la distinction entre le sacré et le profane dans le Nouveau Testament et le monde moderne", affirme-t-on.

Enfin on reproche aux évêques espagnols leur "relativisme contraire à l'encyclique Humani Generis" et leur "modernisme" qui les porte à accorder autant d'importance à la culture actuelle et aux "signes des temps" qu'au contenu de la révélation naturelle transmise par la Sainte Écriture et la Tradition et enseignée infailliblement par le magistère de l'Église.

Les résolutions ainsi prises à partie par la congrégation du clergé avaient été adoptées en septembre dernier quand 288 délégués (dont 80 évêques) avaient parti-

cipé pendant une semaine à la première assemblée nationale des évêques et des prêtres d'Espagne. Cette assemblée était présidée par le primat d'Espagne, le cardinal Enrique y Tarancon.

A cette occasion, la hiérarchie espagnole avait surpris de nombreux observateurs par la vigueur de ses prises de position. A la demande du pape, on avait pourtant laissé de côté la question du célibat sacerdotal après que 28 des 30 assemblées diocésaines consultées se soient prononcées en faveur d'un célibat facultatif.

L'assemblée avait alors insisté sur la nécessité de préserver l'indépendance de l'Église devant l'Etat et d'éliminer toutes formes de privilèges et de concessions mutuelles. Elle avait aussi qualifié "d'urgente et nécessaire" la révision du concordat avec le régime de Franco. Dans la même ligne, on avait rejeté toute forme d'intervention gouvernementale dans la nomination des évêques et décidé de ne plus permettre que des cérémonies religieuses servent de propagande pour le gouvernement.

A cette occasion, le clergé espagnol avait aussi exprimé son "inquiétude" devant l'application inadéquate de la loi sur les droits de l'homme et devant la persistance d'un grave déséquilibre économique et social. Il avait réclamé une véritable liberté d'expression, la participation des citoyens dans les affaires publiques et le respect des minorités ethniques et culturelles. Enfin, on avait dénoncé l'usage des tortures physiques et psychologiques.

Chiropraxie et publicité

Huit citoyens réclament une enquête

par Solange Chavlin

Quatre étudiants en droit de l'université McGill ainsi que deux professeurs de la même faculté et deux médecins réclament une enquête officielle du ministère de la consommation et des corporations, au sujet d'une annonce "trompeuse" publiée récemment par un chiropraticien dans un journal mont-réalais.

Le représentant du groupe, Barry Fridhandler, a dit au cours d'une conférence de presse que le nom du chiropraticien en question ainsi que du journal qui a reproduit cette publicité "mensongère" demeureront secrets jusqu'à la décision du ministère de faire enquête.

Il s'agit d'une annonce affirmant que le chiropraticien en question a soigné des patients souffrant d'une centaine de maladies dont l'appendicite, la constipation, les maux de tête, les varices, les allergies, la paralysie, les maladies du foie, de l'estomac, de l'intestin, etc.

Ces citoyens invitent d'autres consommateurs à se prévaloir de l'article 7 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions pour réclamer des enquêtes dans tous les cas de publicité trompeuse et mensongère. Selon la loi, le directeur des enquêtes et de la recherche du ministère fédéral de la consommation "doit, sur une demande faite en vertu de l'article 7, faire étudier toutes questions qui, d'après lui, nécessitent une enquête en vue de déterminer les faits".

La demande d'enquête du groupe s'appuie sur l'article 37 de la loi qui dit que "quiconque publie ou fait publier une annonce contenant une déclaration paraissant

être une déclaration de fait, mais qui est fautive, fallacieuse ou trompeuse ou qui est intentionnellement rédigée ou préparée de telle manière qu'elle soit fallacieuse ou trompeuse, est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de cinq ans si l'annonce est publiée, en vue de favoriser un intérêt d'affaires ou un intérêt commercial".

Au cours de la même conférence de presse, le Dr Murray Katz a affirmé qu'il était dangereux que le gouvernement du Québec reconnaisse par le projet de loi 269 les chiropraticiens.

Ces derniers, a-t-il dit, ne limitent pas la pratique

de leur profession aux maux de dos; nous en avons la preuve par la publicité frauduleuse, dont ils affligent le public.

Il s'agit d'une médecine parallèle qui opère selon ses propres systèmes, a poursuivi le Dr Katz. Dans les états américains où la chiropraxie est reconnue depuis une quinzaine d'années, on modifie présentement les lois afin de restreindre de plus en plus le champ d'activités des chiropraticiens, dont les études sont nettement insuffisantes, a dit le Dr Katz, pour assurer la sécurité du public.

Dans des pamphlets remis à la presse par les citoyens qui réclament une enquête au ministère de la consommation, invitation pressante est faite au public de recourir périodiquement à la chiropraxie dans le traitement du rhume, de la grippe, des maux de gorge, des amygdales infectées, des troubles cardiaques, mentuels ou encore de la ménopause.

Un autre dépliant émanant de la clinique de chiropraxie B.C., de la rue Bélanger à Montréal, énumère au moins une centaine de maladies traitées par cette clinique et pour lesquelles les chiropraticiens ont constaté des améliorations spectaculaires.

HMH

Editions Hurtubise - HMH,
380 ouest, rue Craig,
Montréal 126,
849-6381

Le plus explosif le plus significatif McLuhan Counterblast

Traduit par Jean Paré / Maquette de Gilles Robert

COUNTERBLAST est l'introduction indispensable à la pensée de McLuhan. Dans cet ouvrage étonnant, le mcluhanisme est simplifié et explicité

\$3.75

L'environnement. C'est le moment de donner votre avis.

En juin prochain, plus de 130 pays se rencontreront à Stockholm pour la première conférence des Nations Unies sur l'environnement humain.

Nous avons besoin de votre opinion pour que ceux qui vont décider la position officielle de notre délégation à cette conférence aient pleine connaissance des désirs des Canadiens.

L'année dernière, le Canada fit partie du comité des Nations Unies qui préparait cette conférence. Il en résulte un Programme d'Action de coopération internationale contre la pollution, Programme actuellement soumis aux nations qui seront à Stockholm.

Pour connaître votre avis et celui des autres citoyens, nous procédons de deux manières: 1) d'une commission d'étude représentative de la société étudiante ce Programme d'Action et nous donnera son opinion, 2) d'autre part, nous allons tenir une série de réunions publiques à travers tout le pays pour obtenir l'avis de tous ceux qui sont intéressés. Les conseils des deux sources aideront le travail de nos délégués à Stockholm.

Donnez votre avis. C'est le moment! Vous postez le coupon ci-dessous et vous recevez, en réponse, le résumé du Programme d'Action des Nations Unies accompagné de renseignements sur la façon dont vous devez présenter vos suggestions.

Les réunions publiques. Vous êtes invité à l'une de ces réunions publiques pour donner votre avis:

Vancouver Hôtel Vancouver	5 avril	de 14h 30 à 22h
Yellowknife Royal Canadian Legion	10 avril	de 14h à 22h
Regina Hôtel Saskatchewan	13 avril	de 14h à 22h
Toronto St. Lawrence Hall	17 avril	de 14h à 22h
Montréal Hôtel Bonaventure	21 avril	de 14h à 22h
Fredericton Hôtel Lord Beaverbrook	24 avril	de 14h à 22h
St-Jean, T-N Hôtel Newfoundland	26 avril	de 14h à 22h
Halifax Holiday Inn	28 avril	de 14h à 22h
Charlottetown Charlottetown Inn	29 avril	de 14h à 22h
Edmonton Edmonton Inn	3 mai	de 14h à 22h
Winnipeg Winnipeg Inn	5 mai	de 14h à 22h

Environnement Canada Environnement Canada

SOYEZ RÉALISTES

Nous constatons dans le genre de vie que nous menons dans les années '70, un stress permanent avec lequel nous avons du apprendre à coexister. La plupart d'entre nous sommes physiquement moralement et intellectuellement, bien malgré nous, conditionnés par ce mode de vie. Des problèmes du cuir chevelu surviennent, chute abondante de cheveux, cuir chevelu gras ou au bout d'un jour ou deux, démangeaisons, cheveux sur l'oreiller. Attention à vous! "LA SEBORRHEE" est là où vous tenez dans son processus irréversible, si l'on ne prend pas les mesures réalistes qui ne consistent pas dans l'utilisation de shampoings médicamenteux ou pas, pas plus qu'on ne doit anéantir la chute des cheveux provient des nerfs. L'absorption de tranquillisants n'empêchera pas les glandes sébacées de continuer leur œuvre destructrice qui est l'atrophie des papilles pilaires. Les nerfs ont toujours bon dos lorsqu'on ne se donne pas la peine de chercher plus en détail les vraies causes et origines de la séborrhée qui est avant tout une suite de la puberté; la corrélation entre les glandes sébacées et les glandes sexuelles doit être entre autres tenue responsable. D'autres facteurs devront entrer en ligne de compte: hygiène inadéquate, alimentation, fatigue, excès, milieu ambiant, changement de climat. Un spécialiste sérieux prendra tous ces points en considération, mais ceci ne s'établit pas au cours d'une visite de cinq minutes. Les candidats à l'examen du cuir chevelu seront soumis pendant une heure et plus à ces questions.

Alors seulement on vous dira si votre condition répond aux normes des traitements suggérés. Détrompez-vous vite, les traitements de la séborrhée sont longs et très variés. Ce n'est que par la diversification constante et surveillée des formules adaptées que vous serez à même de contrôler la séborrhée. La discipline et la coopération sont indispensables à l'aboutissement d'une mise sous contrôle.

Il est donc aisé de comprendre qu'un shampoing X ou Z ou une formule quelconque à l'usage de tout le monde, s'avère dès les débuts un échec. Car ce

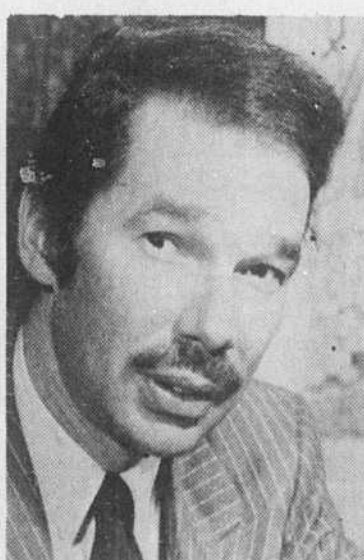
serait admettre d'avance que chaque personne réagit de la même façon et cela, vous le savez, n'est pas le cas; vos réactions ne sont pas les mêmes que celles de votre femme, amie ou voisin. Ceci pour établir que le cuir chevelu et ses sécrétions ne sont pas comparables d'un individu à un autre.

L'élément temps et le scepticisme mal placé sont des facteurs qui joueront contre vous quand vous déciderez de prendre votre cas au sérieux lorsque votre problème sera assez ardu et que quasi rien de valable ne pourra être entrepris pour vous aider; vous penserez avec un peu moins de reconnaissance à ces bons conseillers qui vous auront placé sur cette voie de garage. Et, soit, c'est réfléchir par soi-même et essayer au moins d'être sincère.

Le CENTRE CAPILLAIRE PIERRE connaît des réussites dans le domaine capillaire, mais ne se considère néanmoins pas comme l'oracle et le grand-père infaillible de l'art capillaire. Mais 18 ans au service du public nous donnent quand même le droit de supposer que nous ne sommes pas entièrement dépourvus de connaissances dans le domaine du cuir chevelu. Si nos trichologues ne sont pas des génies, ils sont néanmoins pourvus de plus de connaissances que les conseillers en tout et spécialistes en rien.

Si la calvitie ne peut être vaincue, il existe des moyens sûrs pour essayer de la prévenir; sans cela, vous risquez d'être vaincu par elle. Croire à des repousses de cheveux là où il n'y a que pores cicatrisés et papilles atrophiées, serait faire preuve d'une incommensurable crédulité. Il est également hors de question de faire redévelopper du duvet existant en cheveux normaux et nous prions notre lecteur de bien vouloir prendre ceci en considération.

Un front qui se dégage de plus en plus, une couronne qui se dessine davantage ajoutent des années à votre apparence. Cette apparence rajeunie ou vieillie prématurément peut, à tort ou à raison, être cause d'opportunités manquées, dans la vie. Dans les années '70, l'apparence jeune compte plus que par le passé et une chevelure est un des éléments de cette apparence.



Le CENTRE CAPILLAIRE sous peine de se voir dépassé, se doit d'être en perpétuel état de contestation et de recyclage avec lui-même. C'est dans ce but que, aidés par une équipe de brillants chimistes québécois, nous continuons à développer des formules sans cesse plus complètes, variées et efficaces. Les progrès techniques ne peuvent pas fléchir.

Le présent peut être pour vous le garant de votre avenir capillaire, si vous ne perdez pas la course contre le temps. Et de cela, vous seul êtes le maître.

P.S. Nous avisons notre clientèle de la Province que l'étude capillaire initiale se fait exclusivement à notre unique bureau de Montréal. Le Centre Capillaire Pierre n'a pas de délégué parcourant la Province en son nom. Toute représentation utilisant le nom de Centre Capillaire Pierre s'avère frauduleuse.

par Raymond Pierre
LD 35 AA TRICHOLOGUE



Centre Capillaire Pierre

450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378 - 288-1424

Sortie de Métro Sherbrooke-Berri Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

ÉDIFICE
PLACE
CANADIENNE

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 l'écrit
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

AIDE DOMESTIQUE
DEMANDEE

AIDE DEMANDEE pour garder enfant 5 1/2 ans, qui va à l'école tous les matins et pour faire légers travaux domestiques. Semaine 5 jours. Salaire \$35, plus vacances. Secteur Côte-des-Neiges, près hôpital Ste-Justine. Tél.: après 6 p.m. et fin de semaine. 738-5791 672-1385. 22-3-72

UNE OU DEUX FILLES, 19 ans et plus comme ménagère à Toronto, désirant apprendre l'anglais. Pension, nourriture plus salaire. Ecrire à Mme Latovsky, 4 Renook Drive, Willowdale, Ontario. 21-3-72

AMEUBLEMENTS A VENDRE

Salle à dîner rustique en chêne fait à la main de très grande qualité. Etat neuf. A très bon prix. Tél.: 676-9644. 20-3-72

Salon de France, velours Dralon, état neuf, grand sofa, 2 fauteuils clubs, 2 poufs. Tél.: 739-6408. 20-3-72

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES DE TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251, soir 667-0774. 20-3-72

ANTIQUITES A VENDRE

Salle à dîner rustique en chêne fait à la main de très grande qualité. Etat neuf. A très bon prix. Tél.: 676-9644. 20-3-72

APPARTEMENTS A LOUER

1210 RUE VILLERAY, 3 1/2 chauffé non meublé, libre 1er mai, poêle-frigidaire fournis. Ménage frais fait. Prix raisonnable. Tél.: 270-1387. 20-3-72

LONGUEUIL: Plus de 450 appartements, 1 1/2 à partir de \$90, 2 1/2 \$100, 3 1/2 \$115, 4 1/2 \$125, 5 1/2 \$135. Ces logements neufs sont commodément situés dans les Jardins Emerillon, comprenant: système d'intercom et d'alarme contre le feu, concierge, stationnement avec prises électriques, chutes à ordures, grand casier, salle de lessiveuse, chauffe, eau chaude fournie, toutes taxes payées, service d'autobus à votre porte jusqu'au métro, près d'un grand centre commercial, écoles, église, arène, piscine, terrain de jeu, facilités de garderie d'enfant. On peut visiter tous les jours de 10 heures à 9 heures. 3028 Chemin Chambly, app. 6, Longueuil. Pour renseignements: 527-4141. 1-4-72

COTE-DES-NEIGES: 3140 Edouard Montpetit, 7 1/2 et 4 1/2 pièces spacieuses, chauffées, mai. Tél.: 731-1408. 20-3-72

OUTREMONT

'CHÂTEAU OUTREMONT'

Grands 3 1/2-4 1/2 pièces, résidentiel, select, calme, près transports, commerces, service concierge, salon spacieux, grande chambre, balcon, salle bain-tuile, cuisine moderne avec dinette, poêle-frigidaire, nombreux placards, taxes payées \$160-\$175. Tél.: après-midi 273-2323. 20-3-72

CHEMIN COTE ST-LUC 4965: près Victoria, 4 1/2, grands, ensoleillés, tranquilles, chauffés, toutes taxes payées. \$140 - \$145. Aussi 3 1/2 - \$125. Tél.: 272-6563, 488-6013. 20-3-72

COTE-DES-NEIGES: 2955 Edouard Montpetit, près de l'Université de Montréal, immense 4 1/2, meublé ou non, chauffé. \$165. Tél.: 733-7361. 20-3-72

MCGREGOR: spacieux 3 1/2, chauffé, foyers naturels, stationnement \$160 par mois. Tél.: 933-7605. 20-3-72

AVENUE LAVAL: coin Carré St-Louis, 4 1/2 pièces, chauffé, poêle-frigidaire fournis, taxes d'eau payées, balcon sur Carré St-Louis. \$135. Tél.: 738-8872. 20-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

OUTREMONT: avenue Bernard Wiseman, 4 pièces, salon double chambre, cuisine, balcon. \$125. Aussi sous-sol 2 1/2, entrée privée \$90. Chauffés, taxes payées, poêle-frigidaire. Tél.: 272-4830, 282-3060. 22-3-72

APPARTEMENTS A
SOUS-LOUER

2049 EDOUARD-MONTPETIT, app. 9, à partir du 1er mai pour un an, 4 1/2, chauffé, taxe d'eau payée \$135 par mois. Tél.: 738-9305 après 7 p.m. 20-3-72

ARTICLES A VENDRE

Vaste lot de tapis de grands formats, provenant de l'Expo. Peu d'usage. Bon marché. Pour écoulement rapide, lundi à jeudi de 10:00 a.m. à 5:00 p.m. 418 NOTRE-DAME OUEST. 21-3-72

TAPIS magnifiques, dessins orientaux, couleurs attrayantes, 9 x 12', 8' x 10', 6' x 9'. Aussi tapis de passage. Jamais utilisés. Aubaine véritable. Tél. 719-0162. 17-4-72

TAPIS MAROCAIN: valeur \$650, de luxe, authentique, grand, à sacrifier. Tél.: 284-3296. 21-3-72

Stereo combiné, radio AM-FM, Normande, phono, table Garrard, 8 haut-parleurs, cabinet à bois, meuble chêne fini mat. Tél.: 526-2969. 20-3-72

ARTISANATS

ARTISAN-EBENISTE: fabrique meubles sur commande, tout genre, tout style, pour résidence, bureau, magasin, salon finitions sous-sol, cuisine, bar, bibliothèque. Estimation Bernard 766-9937 524-6583. 20-3-72

AUTOS A VENDRE

VOLVO 1968, 1425, très propre, radio, un seul propriétaire, 29,000 milles. Prix \$11,300. Particulier 353-9012 ou 521-1255. 23-3-72

PEUGEOT 204, 1969, 30,000 milles, excellent état, radio. Tél.: 739-4359 matin. 21-3-72

VOLVO-FIAT, 1972, prix défiant toute concurrence, ventes - pièces, service après-vente, livraison immédiate. Acceptons échange toutes marques. FORT CHAMBLY AUTOMOBILE, 2575 Bourgeois Chamblay. 658-6623. 20-3-72

BUREAU A LOUER

ST-HUBERT: près Sherbrooke, rez-de-chaussée, 4 pièces, chauffé, éclairé. \$150. Libre. Tél.: 489-3789. 1-4-72

VIEUX-MONTREAL: 2 pas Place d'Armes, locaux prestigieux, différentes dimensions. Prix attractifs. Rénovations fantastiques. Mezzanine, foyer, Chaudière atmosphère créée par poutres, colonnes géantes, murailles-pierre. Demandez dépliant. 844-4427, 277-5433. 20-3-72

CHAMBRES A LOUER

Face au parc, vue sur l'eau, près hôpital Notre-Dame, métro, salon double, \$1500 semaine. Pension si désiré. Tél.: 526-4627. 20-3-72

COTE-DES-NEIGES: Jean Brilant, près Université de Montréal. Genre appartement, meublé, cuisine, téléphone. Fille seulement. Tél.: 738-0207. 22-3-72

Chambre seulement, ou avec repas et services. Idéal pour étudiant au pied de l'Université de Montréal 5777 Canterbury, Montréal 250. Tél.: 731-755. 20-3-72

CHALET A VENDRE

STE-AGATHE: luxueux Bavares, près pentes, 5 1/2, chauffé, cheminée, pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, TV, semaines-ski. (Aussi location été, piscine chauffée, école d'équitation). Tél.: 256-6825. 25-3-72

Chalet suisse moderne, 2 étages, 8 pièces, 2 chambres de bain, foyer, système central, bord du lac, grand terrain privé, 20 minutes de St-Sauveur. Tél.: 255-2941. 20-3-72

Chalet suisse moderne, 2 étages, 8 pièces, 2 chambres de bain, foyer, système central, bord du lac, grand terrain privé, 15 minutes de St-Sauveur. Tél.: 255-2941. 20-3-72

COMMERCES A VENDRE

TELEVISIONS, Vente et Service, établi depuis 20 ans. Franchise R.C.A. Bonne clientèle. Situé près aéroport Ste-Scholastique. Cause autre commerce. Tél.: 1-258-2055. 25-3-72

COURS PRIVES

ATELIERS LITTÉRAIRES, sessions de 3 mois, groupes libres et sans exigences académiques, pratiquant l'art d'écrire sous la surveillance de l'écrivain Yves Thériault. Cotation raisonnable. Tél.: 486-6679. 27-3-72

DEMANDES D'EMPLOI

Jeune femme libraire très expérimentée, cherche gérance - bonne librairie ou poste directrice - achats. Etudierait éventuellement toute proposition d'association. Ecrire case 257, Le Devoir. 20-3-72

DEMEAGEMENTS

ROUSSELLE TRANSPORT: Déménagement local. Longue distance, emballage, entreposage. 725-2421. 20-3-72

DUPLIX A LOUER

OUTREMONT: sur Boul. Dollard, haut-duplex, détaché, magnifique 8 pièces, chauffé, eau chaude, 1 1/2 chambre de bain, garage. Tél.: 274-4901. 20-3-72

COTE-STE-CATHERINE: Côte-des-Neiges près Université de Montréal, haut-duplex, 7 pièces, chauffé, eau chaude, 1 1/2 salle de bains, garage. Occupation immédiate. Tél.: 731-7154 ou 739-3676. 20-3-72

DUPLIX A LOUER

LACOMBE: près Université de Montréal, 7 pièces, haut, chauffé, garage, jardin. Prix \$250. Tél.: 738-9825. 21-3-72

FEMMES DEMANDEES

DACTYLO Travail général de bureau pour Organisation internationale de voyages. • Doit être bilingue, désireuse d'apprendre le métier et immédiatement disponible. Appelez pour interview le 20 mars à: 849-5323. 20-3-72

RÉCEPTIONNISTE-ASSISTANTE 25-30 ans, bilingue, dactylo, 12e année, sens des responsabilités, débrouillarde, belle apparence, parfaite santé. Pouvez travailler le soir et le samedi. Semaine de 40 heures. Références. s.v.p. s'adresser: Clinique Barbeau 1044 ouest, ave. Laurier. 273-1561. 24-3-72

SECRÉTAIRE, travail général de bureau, temps partiel, après-midi ou soirée, bureau de médecin dans Outremont. Initiative importante, expérience non essentielle. Ecrire Case 256, Le Devoir. 23-3-72

SECRÉTAIRE recherchée par la Compagnie des jeunes Canadiens, pour travailler sur la Rivière Sud et connaissant la région des Cantons de l'Est. • Salaire de \$80 à \$110, par semaine suivant compétence. • Début de l'emploi 4 avril • Date limite: 23 mars Pour formule et critères de sélection appelez: 678-0390. 20-3-72

Demandons RECEPTIONNISTE-HOTELIER, entre 19 et 24 ans, bilingue, bonne apparence, ayant de l'entregent, de l'expérience comme réceptionniste. Connaissance en dactylo. Pour maison d'éditions. Ecrire à Case 260, Le Devoir. 21-3-72

INFIRMIERES LICENCIÉES, bilingues, postes immédiats. Travail de bureau ainsi que surveillance à l'extérieur. Doit posséder auto. Tél.: 932-1481. 21-3-72

Immédiatement SECRÉTAIRE steno-dactylo rapide, parfaitement bilingue, pour un centre de recherches à l'Université de Montréal. • Possibilité d'avancement. Communiquiez avec: Mme T. Enciu, Adjoint administratif, 343-7065. 20-3-72

GARDERIES Centre Immaculée-Conception 4265 Papineau Tél.: 527-1257. 25-3-72

PRESSIER sur Multilith 1250W, au moins 25 ans, quelques années d'expérience, demandé pour travail régulier dans petite imprimerie artistique. Salaire honnête selon qualifications. Location centre-ville près métro. Tél.: 845-4419. 20-3-72

ESTIMATEUR demandé pour sortir les quantités Appelez: 351-1060. 21-3-72

SECRÉTAIRE BILINGUE DEMANDÉE POUR AVRIL 1972 C'est un poste intéressant pour une personne compétente et responsable avec un minimum de 5 à 10 ans d'expérience, et qui, en plus du secrétariat régulier, doit posséder quelques connaissances dans la préparation ou la présentation des données financières. Les candidates intéressées sont priées de contacter: Mme J. Hackett, Lakeshore Regional School Board, 450 rue Church, Beaconsfield, Tél.: 697-2480. 21-3-72

DEUX DACTYLOS SENIORS Fonctions: • Secrétariat touchant la présentation de textes en vue de leur publication. Qualifications: • Maîtrise de la dactylographie • Facilité dans la copie et la disposition attrayante de textes suivis. • Sens de la mise en page • Aptitudes à prendre une dictée, à rédiger une lettre. Théophile Bertrand, Centrale des Bibliothèques, 1685 est, rue Fleury, Montréal 359. Tél.: 381-8891. 20-3-72

PROFESSEURS de langue française, diplômés du Québec demandés pour maternelle, d'un département élémentaire d'une école privée de langue anglaise. Tél.: 735-3377. 20-3-72

INSTRUMENTS - MUSIQUE PIANO Yamaha, en ébène, complètement neuf, valeur \$1,300. Offert à \$850. Tél.: 254-9276 après 6 p.m. 22-3-72

LOGEMENTS A LOUER OUTREMONT: 2e, 6 pièces, chauffées, eau chaude, poêle, frigidaire, garage, peinture refaite. Adultes. \$200. Tél.: 273-4396. 20-3-72

LONGUEUIL: rue St-Laurent, 4 pièces, chauffées, eau chaude, taxes payées, près métro et centre d'achats. \$125. Tél.: 674-4021. 20-3-72

3550 CHAMBLY: Rez-de-chaussée, 3 1/2 pièces, chauffées, poêle-frigidaire, cour, stationnement privé. Idéal pour couple. Tél.: 526-4944. 20-3-72

VAN HORNE: Decelles, 3 1/2, chauffé, eau chaude, poêle, frigidaire. \$100. Tél.: 342-4918. 23-3-72

COTE-DES-NEIGES: 4405 Isabelle, près Université de Montréal et 3 hôpitaux, entresol, 3 1/2, ensoleillé, chauffé, poêle, réfrigérateur. Mai. \$100. Tél.: 739-6080. 27-3-72

LONGUEUIL: 5 1/2 à partir de \$135, comprenant: chauffage, toutes taxes payées, eau chaude, stationnement avec prise individuelle, service de conciergerie, planchers finis varathane, près écoles, églises, centres commerciaux, terrains de jeux, arène, piscine. Pour renseignements: 2700 Chemin Chamblay, Longueuil 527-4141. 1-4-72

LONGUEUIL: 3 1/2-5 1/2, 4 1/2-5 1/2, 5 1/2-6 1/2, 6 1/2-7 1/2, 7 1/2-8 1/2, 8 1/2-9 1/2, 9 1/2-10 1/2, 10 1/2-11 1/2, 11 1/2-12 1/2, 12 1/2-13 1/2, 13 1/2-14 1/2, 14 1/2-15 1/2, 15 1/2-16 1/2, 16 1/2-17 1/2, 17 1/2-18 1/2, 18 1/2-19 1/2, 19 1/2-20 1/2, 20 1/2-21 1/2, 21 1/2-22 1/2, 22 1/2-23 1/2, 23 1/2-24 1/2, 24 1/2-25 1/2, 25 1/2-26 1/2, 26 1/2-27 1/2, 27 1/2-28 1/2, 28 1/2-29 1/2, 29 1/2-30 1/2, 30 1/2-31 1/2, 31 1/2-32 1/2, 32 1/2-33 1/2, 33 1/2-34 1/2, 34 1/2-35 1/2, 35 1/2-36 1/2, 36 1/2-37 1/2, 37 1/2-38 1/2, 38 1/2-39 1/2, 39 1/2-40 1/2, 40 1/2-41 1/2, 41 1/2-42 1/2, 42 1/2-43 1/2, 43 1/2-44 1/2, 44 1/2-45 1/2, 45 1/2-46 1/2, 46 1/2-47 1/2, 47 1/2-48 1/2, 48 1/2-49 1/2, 49 1/2-50 1/2, 50 1/2-51 1/2, 51 1/2-52 1/2, 52 1/2-53 1/2, 53 1/2-54 1/2, 54 1/2-55 1/2, 55 1/2-56 1/2, 56 1/2-57 1/2, 57 1/2-58 1/2, 58 1/2-59 1/2, 59 1/2-60 1/2, 60 1/2-61 1/2, 61 1/2-62 1/2, 62 1/2-63 1/2, 63 1/2-64 1/2, 64 1/2-65 1/2, 65 1/2-66 1/2, 66 1/2-67 1/2, 67 1/2-68 1/2, 68 1/2-69 1/2, 69 1/2-70 1/2, 70 1/2-71 1/2, 71 1/2-72 1/2, 72 1/2-73 1/2, 73 1/2-74 1/2, 74 1/2-75 1/2, 75 1/2-76 1/2, 76 1/2-77 1/2, 77 1/2-78 1/2, 78 1/2-79 1/2, 79 1/2-80 1/2, 80 1/2-81 1/2, 81 1/2-82 1/2, 82 1/2-83 1/2, 83 1/2-84 1/2, 84 1/2-85 1/2, 85 1/2-86 1/2, 86 1/2-87 1/2, 87 1/2-88 1/2, 88 1/2-89 1/2, 89 1/2-90 1/2, 90 1/2-91 1/2, 91 1/2-92 1/2, 92 1/2-93 1/2, 93 1/2-94 1/2, 94 1/2-95 1/2, 95 1/2-96 1/2, 96 1/2-97 1/2, 97 1/2-98 1/2, 98 1/2-99 1/2, 99

informations

Mystère autour de l'affaire Feltrinelli

Enrico Berlinguer devient secrétaire général du PCI

MILAN (d'après l'AFP) — Le 13e congrès du Parti communiste italien a élu hier M. Enrico Berlinguer au poste de secrétaire général, en remplacement de M. Luigi Longo, qui a été élu président du PCI.

Troisième secrétaire général du parti, après MM. Palmiro Togliatti et Luigi Longo, M. Berlinguer (50 ans) est l'un des plus jeunes dirigeants politiques italiens et du monde communiste international.

Le nouveau secrétaire général a déclaré que les communistes italiens combattront le fascisme sur tous les terrains. Ils sont prêts, a-t-il dit, à mobiliser les meilleures énergies de ce pays qui a su, dans le passé, repousser d'autres complots.

Il est clair que l'affaire Feltrinelli a considérablement exaspéré l'affrontement entre l'extrême gauche et l'extrême droite. Celle-ci, d'ailleurs, ne concède aucun terrain à la gauche, coupable, à ses yeux, de fomenter la conspiration contre l'Etat, d'être à l'origine "d'un plan subversif de très vaste portée".

Cet affrontement, c'est désormais certain, caractérise la campagne électorale. Le parti communiste va être appelé à livrer une bataille politique complexe dont l'importance ne lui échappe pas, comme l'a souligné, en conclusion des travaux du congrès, M. Berlinguer qui a d'ores et déjà prévu les attaques non seulement de la droite, mais aussi de la démocratie chrétienne.

C'est pourquoi le secrétaire du PCI a tenu à dénoncer une fois de plus les dangers de l'adversité. "L'infantilisme" des groupuscules extrémistes de gauche, qui, a-t-il dit, ne font que jeter le discrédit sur l'ensemble du mouvement ouvrier.

Mais le PCI ne saurait épouser la thèse de ceux qui affirment que Giangiacomo Feltrinelli, dont le corps a été retrouvé décapité au pied d'un pylône de haute tension près de la capitale lombarde, n'était qu'un vulgaire terroriste. Certes, il le considérerait comme

un "fou dangereux", selon l'expression d'un dirigeant du parti. Mais l'affaire, en raison même de ses nombreux points ténébreux, fait dans une certaine mesure son jeu: elle permet au PCI de jeter le doute dans l'opinion publique en laissant entendre qu'en définitive, Feltrinelli pourrait être la victime d'un complot de la droite.

Aussi la tension est-elle vive, alimentée par la virulence des polémiques. Une fois de plus, la démocratie chrétienne, appelée à assurer seule la gestion du pouvoir dans l'attente des élections du 7 mai, est attaquée à la fois sur sa gauche et sur sa droite. L'affaire Valpreda, l'affaire de l'extrémiste de droite Pino Rauti, auxquelles s'ajoute à présent l'affaire Feltrinelli, ont troublé l'opinion publique qui, plus que jamais, doute de voir un jour l'Italie recouvrer la stabilité politique et l'ordre, quotidiennement perturbés par ces manifestations extrémistes. L'inquiétude est d'autant plus vive au moment où s'ouvre la campagne électorale, qui pourrait engendrer de bien plus graves incidents.

D'autre part, la magistrature de Milan a déclenché une gigantesque opération sur tout le territoire italien à la suite de la mort de M. Feltrinelli. Des perquisitions ont été opérées dans les propriétés que l'éditeur possédait dans différents endroits du pays. Des opérations similaires ont été menées dans des locaux appartenant à la maison d'édition, ainsi qu'à des sièges de mouvements d'extrême gauche, notamment anarchistes, dans plusieurs grandes villes du pays.

La mort de M. Feltrinelli faisait hier, parfois seule, la première page de la presse italienne du matin. Elle provoque une grosse surprise et une intense émotion en Italie.

Pour les mouvements d'extrême gauche, notamment le "mouvement étudiant milanais" ou les anarchistes, il ne fait aucun doute que l'éditeur a été assassiné. Différents communiqués en ce sens ont été publiés pour dénoncer "la

provocation criminelle" de la droite.

L'Unità, organe du parti communiste, qui traite largement le sujet, exige que "la lumière soit faite immédiatement sur cette mystérieuse et obscure affaire".

Dans tous les milieux italiens, on a peine à croire que l'éditeur ait vraiment voulu faire sauter une ligne à haute tension. Plusieurs points ont été mis en évidence:

● En dépit de la violence de l'explosion qui a décapité son corps, le visage de M. Feltrinelli est resté intact.

● Un homme dit avoir vu dans la camionnette retrouvée près du lieu du drame trois personnes, dont une femme.

La Chine s'engage dans la coopération internationale

GENEVE, Nations Unies (AFP) — Le secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, M. David Arthur Davies et celui de la CNUCED (conférence des Nations unies sur le commerce et le développement), M. Manuel Perez Guerrero, ont été tous deux invités à se rendre à Pékin par le Gouvernement chinois, a-t-on appris officiellement hier à Genève.

M. Davies, qui se trouve en Thaïlande, arrivera à Pékin aujourd'hui. Sa visite en Chine durera trois jours. Il sera le premier secrétaire général d'une organisation spécialisée des Nations unies invitée en Chine populaire.

En ce qui concerne M. Perez Guerrero, on ignore encore la date de son voyage à Pékin. La Chine populaire, estimée-t-on dans les couloirs du Palais des Nations, en invitant les secrétaires généraux de ces deux organisations spécialisées des Nations unies, montre qu'elle entend participer pleinement à la vie des institutions vouées à la coopération internationale.

On fait remarquer, cependant, que le gouvernement chinois a procédé, avec ces deux organisations, à un choix significatif. L'OMM, est une organisation purement technique, dont les tâches n'ont qu'exceptionnellement des rapports avec des questions politiques. En montrant sa volonté d'y jouer un rôle actif, la Chine, estimée-t-on, se présente comme un partisan résolu de la coopération technique internationale dans un esprit de coexistence.

Pompidou aux Chequers

LONDRES — Deux jours après avoir annoncé la tenue d'un référendum en France sur l'élargissement de la Communauté européenne, le président Georges Pompidou arrive aujourd'hui en Grande-Bretagne pour une rencontre avec le premier ministre Edward Heath.

La décision française de procéder par référendum paraît compliquer le jeu parlementaire de M. Heath, ce qui n'était certainement pas l'intention de M. Pompidou — et introduit ainsi un élément nouveau dans une "discussion au coin du feu" qui s'annonçait jusqu'ici non pas sans relief, mais sans surprise. Les deux hommes doivent se rencontrer à partir de midi, en toute intimité aux Chequers, résidence de campagne des premiers ministres britanniques.

En ce qui concerne la forme, cette rencontre reste fidèle au programme mis au point pour la réunion prévue pour les 18 et 19 février dernier, et ajournée en extrême à la demande du premier ministre britannique en raison de la grève des mineurs. Le président Pompidou, accompagné du secrétaire général de l'Elysée Michel Jobert, de ses deux conseillers pour les affaires étrangères et les affaires économiques, et de deux responsables de son service de presse, arrivera à l'aérodrome militaire de Northolt en fin de matinée. Il se rendra immédiatement aux Chequers, à une soixantaine de kilomètres à l'ouest de Londres, et en repartira dimanche après-midi.

La controverse du "busing"

Nixon précise sa position

WASHINGTON (AFP) — Le président Nixon a envoyé hier au Congrès deux projets de loi et un message en huit mille mots sur la façon dont il envisage de régler la controverse sur le "busing" ou transport forcé des élèves pour réaliser l'intégration raciale dans les écoles américaines.

Le long message présidentiel constitue un exposé détaillé de l'histoire du mouvement d'intégration raciale dans les écoles en même temps qu'un plaidoyer en faveur de l'adoption des mesures, lourdes de conséquences électorales que M. Nixon a annoncées dans son allocution télévisée de jeudi soir.

Le premier projet de loi envisage d'interdire aux tribunaux fédéraux de promulguer quelque nouvelle ordonnance de "busing" (aux fins d'intégration raciale) que ce soit.

Le deuxième constitue une demande de crédits d'un montant de 2.5 milliards de dollars pour subventionner les écoles noires dont le niveau d'enseignement est notablement in-

férior à celui des écoles fréquentées par les Blancs.

Le gouvernement ne touchera pas, en principe, aux écoles où la pratique du "busing" a déjà été adoptée avec, pour conséquence, le mélange des races qui en est le but. Cependant, dans les cas isolés où une ordonnance judiciaire prescrivant cette pratique serait allée au-delà des règles fixées par la Cour suprême des Etats-Unis, M. Nixon envisage d'autoriser le ministère de la justice à l'abroger.

Le président se défend enfin, dans la conclusion de son message, de l'accusation d'être l'ennemi de l'intégration raciale. "Ceux qui veulent imposer aux écoles des contingents raciaux arbitraires n'auront pas gain de cause", dit-il, mais "ceux qui veulent revenir à la ségrégation" et "ceux qui veulent pri-

ver les noirs et les représentants des autres minorités américaines des garanties fondamentales acquises par eux au fil des années n'auront pas gain de cause non plus".

Pour les libéraux et les dirigeants noirs modérés, l'intégration raciale doit se faire sur les bancs de l'école, au risque de ne pas se faire du tout. Le sénateur George McGovern, aspirant démocrate de gauche à la Maison Blanche, a déjà condamné l'initiative présidentielle en déclarant qu'elle représentait "l'abandon complet, de la part du président, de son leadership moral et politique". Pour M. Clarence Mitchell, un dirigeant de l'association nationale pour l'avancement des gens de couleur (NAACP), il s'agit d'un "exemple stupéfiant de bédécification gouvernementale de l'hystérie et du chaos".

7 jours au Malawi pour M. Fouché

BLANTYRE, MALAWI (AFP) — Le président sud-africain, M. Kim Fouché, est arrivé hier à Blantyre pour une visite officielle d'une semaine au Malawi.

M. Fouché, premier chef de l'Etat sud-africain à se rendre dans l'Etat indépendant d'Afrique noire, a été accueilli par le président du Malawi M. Kamuzu Banda. Le Dr Hilgaard Muller, ministre des affaires étrangères, M. S. P. Botha, ministre des eaux et forêts, M. B.G. Fourie, secrétaire aux affaires étrangères, et M. Viljoen, chef du département Afrique au ministère des affaires étrangères, accompagnent le président sud-africain dont la visite répond à celle effectuée l'année dernière en Afrique du Sud par le président Banda.

Mme Gandhi à Dacca

DACCA (AFP) — Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, est arrivée hier matin à Dacca venant de New Delhi. Elle a été accueillie à l'aéroport par cheikh Mujibur Rahman, premier ministre du Bangladesh, entouré des membres de son gouvernement.

C'est, depuis 26 ans, la première visite qu'effectue au Bengale une haute personnalité indienne.

En janvier 1946, le mahatma Gandhi s'était rendu à Dacca pour tenter d'apaiser des émeutes entre Indous et musulmans qui s'étaient produites au sud de la ville.

Cheikh Mujib a déclaré, en accueillant Mme Gandhi, qu'une "campagne et une conspiration anti-indienne" menées par certains partis d'opposition et certaines minorités, se poursuivaient au Bangla Desh.

Parlant sur l'immense champ de courses de Dacca, devant près de deux millions de personnes, le premier ministre du Bangla Desh a stigmatisé les rumeurs et accusations lancées contre l'Inde par "les impérialistes".

Selon de nombreux observateurs, les affiches anti-indiennes placardées dans Dacca émanent aussi bien des pro-Pakistanaïses que de différents groupes maoïstes ou gauchistes, ainsi que de la branche du

parti national Awami dirigée par le maulana Bhasani.

Pour sa part, Mme Gandhi a exprimé l'espoir que les relations indo-bengalaises seraient celles de "deux pays indépendants animés par les idéaux et les principes les plus élevés".

La mission haïtienne à Washington ne retourne pas les mains vides

WASHINGTON (AFP) — La délégation ministérielle haïtienne venue concrétiser le rapprochement du régime du président Jean-Claude Duvalier avec les Etats-Unis et avec les institutions interaméricaines est repartie hier à destination de Port-au-Prince.

Au cours des quatre jours de son séjour à Washington, la mission de "bonne volonté" dirigée par M. Luckner Cambronne, ministre de la défense et de l'intérieur, a été reçue par le secrétaire d'Etat, M. William Rogers, et d'autres hauts fonctionnaires des départements d'Etat et de la défense, ainsi que par le secrétaire général de l'Organi-

sation des Etats américains (OEA), M. Galo Plaza, et d'autres fonctionnaires interaméricains.

M. Cambronne, qui a profité de son passage dans la capitale des Etats-Unis pour annoncer une prochaine amnistie générale pour tous les Haïtiens exilés, était accompagné notamment des ministres des affaires étrangères, M. Adrien Raymond, et des finances, M. Edouard Francisque.

Bien que M. Cambronne ait déclaré mercredi que la délégation n'était pas venue aux Etats-Unis "chercher de l'aide", une reprise de l'aide économique et militaire américaine à Haïti, interrompue en

1962, est à prévoir à la suite de cette visite, estime-t-on dans les milieux politiques de Washington.

L'administration Nixon considérerait "favorablement" une requête haïtienne de crédits totalisant \$1,500,000 pour des achats militaires aux Etats-Unis en 1973.

Le président Nixon avait déjà levé l'interdiction de délivrer des licences d'exportation d'armements américains à Haïti décidée par le président John Kennedy. Depuis lors, les Haïtiens ont acheté pour 200,000 dollars d'armes, de munitions et d'équipement à des compagnies privées.

Liberté de déplacement dans les pays de l'Europe de l'Est

VARSOVIE (PA) — Pour des millions d'habitants de l'Europe de l'Est, il y a enfin la possibilité de traverser des frontières sans passeport, mais cela ne mène pas vers l'Europe de l'Ouest.

La promenade s'arrête en Allemagne. Il y a deux mois, ces deux pays rouvraient leurs frontières, en partie pour que leurs habitants ne subissent plus un sentiment d'isolement. Le mois prochain, la Tchécoslovaquie signera une entente semblable avec Varsovie et Berlin; il y aura alors liberté de déplacement sur une vaste zone dont la population est de 65 millions d'habitants.

Des observateurs occidentaux à Varsovie interprètent ce mouvement comme la préparation, à long terme, de l'intégration économique du bloc communiste.

Entre autres indices, il y a les facilités d'échanges des monnaies. Et à cause de la demande de l'étranger, les trois pays devront ajuster leurs prix de détail.

Le Polonais ou le citoyen de

l'Allemagne de l'Est qui veut traverser la frontière n'a qu'à présenter une carte ordinaire d'identité, sans limitation du nombre de voyages ni du montant d'argent à changer.

Au taux officiel, le mark de l'Allemagne de l'Est vaut 4,78 slots, mais il y a une taxe touristique de 15 pour cent, taxe qui était auparavant de 90 pour cent. La taxe contribue aux services touristiques: hôtels, restaurants, etc. Le slot y vaut 4,5 cents canadiens environ.

Le tourisme dans la région prendra ses vraies proportions en été, pendant les vacances. En attendant, les déplacements sont en général d'un ou deux jours.

Depuis la libéralisation des échanges, en janvier, 850,000 Allemands de l'Est sont entrés en Pologne, et 680,000 Polonais ont visité l'Allemagne de l'Est.

Ce qui intéresse les touristes, c'est surtout l'abolition presque entière des restrictions douanières. Mais il faut un permis spécial pour aller travailler dans le pays voisin.

Étudiez l'anglais Aux Etats-Unis

cours intensifs dans un milieu anglophone. Université catholique. Co-éducationnelle. Cours de 8 à 16 semaines ou plus, pendant toute l'année.

INSTITUT D'ÉTÉ POUR PROFESSEURS D'ANGLAIS

Écrivez à:

International Student Program
St. Michael's College
Winoski, Vermont 05404
U.S.A.

YOGA

SESSION BRÈVE: du vendredi soir 7 avril, au dimanche Sh. P.M., avec André Van Lysebeth, Bruxelles.

BUT:

Session de relance et d'initiation.

PROGRAMME: Postures - Yoga mental - Respiration, relaxation.

FRAIS DE COURS: \$15.00 (payable immédiatement)

CHAMBRE ET PENSION: \$12.00

LIEU:

Séminaire St-Augustin, Cap Rouge, Québec.

INSCRIPTION immédiate: Centre Canadien de Yoga, 475 rue Fréchette, Mont St-Hilaire, (Rouville), Tél.: 514 (467-0972)

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL FACULTÉ DE PSYCHO-ÉDUCATION ÉCOLE DE PSYCHO-ÉDUCATION

Conférence publique à l'occasion de l'ouverture officielle:

"The maladjusted children in the public school"

Dr. William Morse, directeur

Combined Program Psychology and Education

Université de Michigan, Ann Arbor
jeudi, le 23 mars 1972 à 20:00 heures
au: Centre Social de l'Université de Montréal
2332, boul. Edouard-Montpetit

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF (COURS COLLÉGIAL)

- Collège reconnu d'intérêt public
- Collège mixte - résidence pour étudiants seulement

PROGRAMME:

- Le cours collégial (diplôme d'études collégiales).

COURS PRÉ-UNIVERSITAIRE

CONDUISANT AUX:

1. - Sciences de la santé
2. - Sciences pures et appliquées
3. - Sciences humaines
4. - Sciences de l'administration
5. - Arts
6. - Lettres

DATE LIMITE DE L'ADMISSION - 1er MAI 1972

Veillez vous adresser pour tout renseignement au:

BUREAU DES ADMISSIONS

Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal 250 (Québec)
Tél.: 342-1320 poste 255
de 8 h. 30 à 12 h.
et
de 13 h. 30 à 16 h. 30
du lundi au vendredi

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

La faculté reçoit jusqu'au 1er avril les demandes d'admission à son programme d'études conduisant à l'obtention de la

MAÎTRISE ÈS ARTS (ENSEIGNEMENT)

Éligibilité

Le programme s'adresse aux personnes qui possèdent une solide formation dans une des disciplines enseignées au secondaire ou au collégial, qui ont peu ou pas d'expérience professionnelle en éducation, et qui ne possèdent ni brevet, ni permis d'enseignement.

Conditions d'admission

- Premier diplôme universitaire.
- Préparation académique adéquate dans une discipline qui puisse faire l'objet d'un enseignement au secondaire et/ou collégial.
- Dossier académique jugé satisfaisant par l'Université.
- Entrevue préalable devant un jury de professeurs de l'Université et de représentants du milieu scolaire.
- Acceptation comme interne par une des institutions scolaires collaborant avec l'Université.

Programmes d'études

Il s'agit d'un programme d'études à temps plein de 12 mois consécutifs (juin-juin) qui comporte un internat rémunéré (\$1,500 à \$1,700) ainsi qu'une session de micro-enseignement.

Renseignements supplémentaires:

Section d'enseignement secondaire et collégial
Faculté des Sciences de l'Éducation
Université de Montréal
C.P. 6128, Montréal 101.
Téléphone: 343-7447

Ouvert ce soir jusqu'à 9 h. p.m.



Connaissez-vous toutes les réponses?

RAPPORT D'IMPÔT

Il est probable que vous en doutez encore même après avoir posé votre déclaration. Vous pouvez éclaircir ces points obscurs en rendant visite au bureau BLOCK de votre voisinage. Cette année saluez dans la certitude

Déclarations complètes \$5 et plus

GARANTIE Nous garantissons une préparation adéquate de toutes les déclarations d'impôts. Si nous commettons des erreurs qui vous rendent passible d'une pénalité ou qui vous coûtent des intérêts, nous vous rembourserons.

H&R BLOCK LTEE Les plus grands spécialistes de l'impôt au Canada, avec plus de 350 succursales au pays

QUEST - 486-1942	EST CENTRAL - 274-6603
5785 ouest, rue Sherbrooke près Melrose	5042 Park (près St-Joseph)
5210 boul. Décarie (près D'Isabelle)	3450 Bélanger (près St-Michel)
3645 Wellington (près St-Jacques)	1322 Est. Ontario (près Panet)
768 Atwater (au sud St-Antoine)	4818 St-Denis (près Gifford)
263-6e avenue Lachine près Notre Dame	7375 St-Hubert (près d'Everett)
1783A Church (près Laurendeau)	5623 Côte des Neiges (près Côte Ste-Cath.)
1277 Schevchenko (LaSalle)	5235 Bélanger (près de 42e av)
	6327 Papineau (près Beaubien)
	1267 rue Greene (Westmount)
NORD - 747-1810	SUD - 679-4370
919 Décarie (près St-Laurent)	2177 Chemin Chamby (Longueuil)
10304 boul. Lalande (près St-Jacques)	315 Centre d'Achat Laurier (St-Lambert)
9299 Pie-IX (près Desgrands Prairies)	6870 Est. Sherbrooke (près Longueuil)
27 Des Laurentides Pl. Vieux	1111 Lévesque (près Longueuil)
2111 Lévesque (près Longueuil)	10597 boul. St-Laurent (près Bourassa)
2405 Fleury (près Papineau)	3555 boul. Taschereau (Gr. Park)
1877 boul. Labellie (Chomedey)	218 St-Jean (Longueuil)
119 d'Anjou (Châteauguay) P.Q.	239 St-Jacques St-Jean P.Q.
332 De La Madone Mont-Laurier P.Q.	2005 Groulx St-Hyacinthe P.Q.

9 a.m. à 9 p.m. tous les jours - 9 a.m. à 5 p.m. le samedi

Aucun rendez-vous nécessaire

Carrières et Professions

L'Hôpital Saint-Michel de Buckingham est à la recherche d'une **DIRECTRICE du NURSING**

Fonctions:
- diriger, surveiller, coordonner et évaluer les soins infirmiers

La candidate doit:

- Détenir un baccalauréat en sciences infirmières d'une Université ou d'une école accréditée.
- Expérience considérée

Salaire:

- Selon les échelles en vigueur dans le milieu hospitalier.
Faire parvenir le curriculum vitae

M. Gilles Forcier,
Directeur du Personnel
Hôpital St-Michel
Buckingham, P.Q.

DIRECTEUR DE L'INFORMATION

FONCTION:

Diriger un service d'information dans un journal quotidien. Personnel: 32 journalistes

ENDROIT: Ottawa

QUALITÉS REQUISES:

Longue expérience du journalisme écrit et si possible expérience relative à l'administration d'un service d'information.

Bilingue

SALAIRE: \$14,200 ou plus, selon l'expérience

Prière d'envoyer votre demande et votre curriculum vitae à:

Jean-Robert Bélanger,
Directeur des relations ouvrières,
LE DROIT,
375, rue Rideau,
OTTAWA (Ontario)
K1N 5Y7

GÉRANT DE VENTES

Défi: Une compagnie du Québec qui poursuit son programme d'expansion est à la recherche de gérants de ventes.

Endroits: Québec, Montréal et St-Hyacinthe.

Requis: Une expérience à succès dans le recrutement et la direction de vendeurs de produits vendus directement aux consommateurs est essentielle.

Prière d'écrire à:

Case 1765, Le Devoir

en ayant soin de donner avec votre curriculum vitae les détails de votre expérience dans la gérance de ventes.

LE CONSEIL PROVISOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE NOUVELLE MANICOUAGAN recherche un **PSYCHOLOGUE SCOLAIRE**

pour travail auprès des élèves de l'élémentaire du territoire de la future commission scolaire nouvelle Manicouagan à compter du 1er juillet 1972.

Les personnes intéressées pourront communiquer avec:

Claude Philibert, directeur général
275, boulevard LaSalle,
Baie Comeau, Qué.
Tél.: 296-5506

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'ESTRIE 740 ouest, rue Galt, Sherbrooke (Québec)

PROGRAMMEUR

Division de l'Informatique

Principales fonctions:

- Faire la programmation à partir des spécifications de programmation fournies par l'analyste;
- rédiger la documentation des programmes développés;
- participer à la programmation d'un système mécanisé de gestion financière et budgétaire.

Qualifications requises:

- Formation collégiale avec spécialité en informatique;
- connaissance du JCL d'IBM;
- connaissance du langage COBOL et du langage ASSEMBLER.

Traitement annuel: de \$5,300 à \$9,000

Expédier demande et curriculum vitae au plus tard le 20 mars 1972 à:

Monsieur Lucien Carrier
Responsable des Effectifs
Service du Personnel
Commission scolaire régionale de l'Estrie
740 ouest, rue Galt
Sherbrooke (Québec)



COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE SHAWINIGAN

Offre d'emploi

FONCTION: DIRECTEUR GÉNÉRAL

SOMMAIRE DE LA FONCTION:

Aura la responsabilité de l'administration générale du CEGEP, du programme de développement, de la coordination de tous les services et des relations internes et externes.

Sera membre du Conseil d'Administration et Président du Comité Exécutif.

QUALIFICATIONS:

- 1° Qualités humaines essentielles à toute oeuvre éducative et sociale.
- 2° Expérience pertinente.
- 3° Diplôme universitaire ou formation équivalente.

TRAITEMENT:

Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Adressez "curriculum vitae", sous double enveloppe, libellée "personnel et confidentiel" avant 17:00 heures le 1er avril 1972, à:

Comité de Sélection du CEGEP de Shawinigan,
a/s Secrétaire général,
C.P. 610,
Shawinigan, Qué.

INFORMATIQUE CHARGÉ DE PRODUCTION

pour le système informatique d'une agence de service social de Montréal.

FONCTIONS:

De façon générale, se charger de la bonne marche du système informatique:

- recueillir périodiquement de l'information auprès des praticiens du service social;
- mettre à jour le fichier magnétique;
- produire à échéance les listes et tableaux;
- déceler les malfunctions des programmes et en aviser la direction;
- minimiser les coûts de production;
- assurer la liaison avec un centre externe de traitement électronique de données;
- assurer la liaison avec le personnel non informatique de l'agence de service social.

APTITUDES REQUISES:

- Connaissance élémentaire de la programmation (langage COBOL de préférence).
- Expérience pratique du fonctionnement d'un centre de traitement électronique de données.
- Capacité d'établir des relations de travail positives avec le personnel du centre de T.E.D. et le personnel non informatique d'une agence de service social.

Les candidats qualifiés sont invités à faire parvenir leur offre d'emploi et leur curriculum vitae à:

Service du personnel
Société de Service Social aux Familles
3415, St-Urbain
Montréal, Qué.
Tél.: 843-4211 poste 281

Voir autres Carrières et Professions,
en pages 11 et 12

PROFESSEURS

TECHNIQUES INFIRMIÈRES

Le Collège de la Gaspésie est à la recherche de professeurs à temps complet en techniques infirmières pour l'année académique 1972/1973.

DESCRIPTION:

- 180-601 Médecine et chirurgie (4 postes)
- 180-401 Pédiatrie (2 postes)
- 180-301 Obstétrique (1 poste)
- 180-101 Profession inf. et santé (1 poste)

QUALIFICATIONS:

Baccalauréat en sciences infirmières ou licence d'infirmière et expérience pertinente.

SALAIRE:

Suivant la convention collective.

Les candidatures et le curriculum vitae doivent être adressés à:

Service du Personnel
COLLÈGE DE LA GASPÉSIE
C.P. 590
GASPE, Qué.

CLAIR FOYER INC.

C.P. 155 Amos, P.Q.

(Centre d'Entraînement à la Vie)

DEMANDE UN

COORDONNATEUR DE LA VIE DE GROUPE

POSTE:

Devra répondre de ses fonctions et tâches au Directeur de Vie de Groupe, l'assister, participer à l'élaboration des programmes, des horaires, des activités rééducatives et travailler en étroite collaboration avec les coordonnateurs d'unités de vie et les autres directeurs et chefs de services.

CANDIDAT:

Doit posséder ou une formation universitaire pertinente ou une expérience de quelques années de la vie de groupe auprès d'enfants inadaptés et y avoir occupé un poste de responsabilité.

SALAIRE:

Il sera établi en conformité avec les normes du ministère des Affaires Sociales et en considération des qualifications et des années d'expérience pertinentes. Des bénéfices marginaux intéressants s'appliqueront.

DATE LIMITE:

Les candidatures et curriculum vitae devront être adressés au sous signé avant le 3 avril 1972.

Ronald Duclos, ps.pd.
Directeur général

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE JEAN-TALON

DEMANDE DE PROFESSEURS

La Commission Scolaire Régionale Jean-Talon requiert les services de professeurs légalement qualifiés pour le cours secondaire (professionnel, général enfance inadaptée).

Critères de préférence:

1. Expérience - minimum 3 ans.
2. Compétence reconnue et attestée par dossier d'état de service et de qualifications.
3. Ouverture à la pédagogie moderne et au perfectionnement nécessité par l'organisation.
4. Qualité de la personnalité et disponibilité.

Faire parvenir votre demande accompagnée d'un curriculum vitae et pièces pertinentes dans le plus bref délai au soin de:

LA COMMISSION SCOLAIRE
RÉGIONALE JEAN-TALON
a/s: M. Gilles Asselin, C.A., secrétaire-trésorier
335 ouest, 76ième Rue
Québec 7, P.Q.

LA FÉDÉRATION CANADIENNE FRANÇAISE DE L'OUEST
est à la recherche de

PROFESSEURS

POSSÉDANT UN BACCALURÉAT UNIVERSITAIRE EN ÉDUCATION

- Les professeurs qui n'ont pas de B. Ed. ne doivent pas poser leur candidature.
- La date limite pour poser sa candidature est le 31 mars.
- La Fédération n'engage pas de professeurs elle-même.
- Le rôle de la Fédération se limite à préparer une liste de professeurs qualifiés et disponibles et de transmettre cette liste aux Commissions scolaires de l'Ouest.
- Ce sont ces Commissions scolaires qui communiqueront directement avec les candidats.
- Dans votre lettre d'offre de service, indiquez, s'il vous plaît:

- 1) Nom; 2) Adresse; 3) Numéro de téléphone; 4) Date et endroit de naissance; 5) État civil; 6) Nombre d'années d'études universitaires en éducation; 7) Nom de l'Université fréquentée; 8) Année où le Baccalauréat en Éducation a été obtenu; 9) Degré de connaissance de la langue seconde; 10) Nombre d'années d'expérience en éducation.

- Les bacheliers en Éducation peuvent poser leur candidature en écrivant au:

Secrétariat de la F.C.F.O.
10008-109e Rue
EDMONTON 14e, Alberta
Tél.: (403) 422-2736

LE COLLÈGE DE BATHURST RECTEUR

Le comité d'enquête pour le poste de recteur du Collège de Bathurst recevra les candidatures au poste de recteur d'ici le 31 mars, 1972.

Les personnes intéressées devront présenter leur candidature par écrit au **secrétaire du comité d'enquête, Le Collège de Bathurst, Bathurst, N.-B.** Le nouveau recteur devra entrer en fonction le 1er juillet, 1972.

Salaire à négocier selon l'expérience. Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser au secrétaire du comité d'enquête.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE JEAN-TALON

Offre d'emploi

POSTE:

DIRECTEUR DES SERVICES AU PERSONNEL

Attributions:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services au personnel planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives au recrutement et à l'engagement du personnel, à son perfectionnement et à son évaluation de même qu'à l'application des conventions collectives et des ententes concernant les diverses catégories de personnel et s'il y a lieu, à la négociation de contrats collectifs.

Critères d'admissibilité:

1. Diplôme universitaire en relations de travail ou en administration (option personnel) ou l'équivalent.
2. Huit années d'expérience pertinente, en particulier dans la gestion du personnel ou l'équivalent.

Salaire:

Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur "curriculum vitae", pour le 27 mars 1972 (cachet de la poste) à:

LA COMMISSION SCOLAIRE
RÉGIONALE JEAN-TALON
a/s: M. Gilles Asselin, C.A., secrétaire-trésorier
335 ouest, 76ième Rue
Québec 7, P.Q.

N.B. Mentionner sur l'enveloppe le numéro du concours (72-3) ainsi que "personnelle et confidentielle".



COLLÈGE DU LAC-SAINT-JEAN

(Campus d'Alma du Collège Régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean)

requiert les services de

PROFESSEURS À PLEIN TEMPS

dans les disciplines suivantes:

- Éducation physique
- Français
- Mathématiques
- Philosophie
- Psychologie
- Sciences Administratives
- Techniques Infirmières
- Arts plastiques

pour l'année académique 1972-73

QUALIFICATIONS

Au moins, un diplôme universitaire de premier cycle, dans la matière enseignée.

FONCTION

Donner l'enseignement de niveau collégial dans sa matière.

TRAITEMENT

Selon les normes du Ministère de l'Éducation et la convention collective en vigueur.

OFFRE DE SERVICES

Poser sa candidature, accompagnée d'un curriculum vitae succinct auprès du:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Collège du Lac-Saint-Jean
461, Champagnat
ALMA, P.Q.

La fonction publique a besoin de vous

MÉDECIN SPÉCIALISTE

ANATOMO-PATHOLOGISTE JUDICIAIRE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POSTES À MONTRÉAL

LE POSTE:

Pathologiste judiciaire à l'Institut de médecine légale. Il fait l'examen externe et l'autopsie des cas de morts violentes et suspectes et établit, après analyse, les causes du décès. Il présente ses constatations devant les tribunaux. Il conseille les avocats et les policiers sur les questions relevant de la médecine légale.

LE CANDIDAT:

Il détient un certificat de spécialiste en anatomie-pathologie du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec joindre une photocopie du certificat ainsi que de sa carte de membre pour l'année 1972. Il possède quelques années d'expérience dans un service pathologique.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Selon la convention collective des médecins 1969-1971 (actuellement sous révision).

CONCOURS PD-2120

Échéance pour l'inscription à ce concours: 24 mars 1972.

Les personnes qui désirent prendre part à ce concours doivent s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec (à Québec) en remplissant le questionnaire "offre de service" qu'elles peuvent se procurer au bureau de la Commission: 710, Place d'Youville, Suite 700, Québec 4, 643-3984 ou 255, boul. Crémazie est, Montréal 354, 873-3035 ou aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.



GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC

Transports: le projet donne trop de pouvoirs à Québec (l'opposition)

par Paul Longpré, de la PC

QUÉBEC — L'opposition s'est élevée hier à l'Assemblée nationale contre une éventuelle mainmise du ministère des transports sur la réglementation affectant entre autres la Commission des transports de la Communauté urbaine de Montréal.

L'Unité-Québec et le Ralliement créditiste ont en effet appuyé une mise en garde servie au ministre Bernard Pinard par M. Marcel Léger (PQ-Lafontaine). Ce dernier craint que les pouvoirs de "coordination" accordés au ministre dans le projet de loi-cadre des transports, dont l'étude se poursuit en Chambre, ne minent l'autonomie et l'efficacité de la CTCUM.

La CUM, a-t-il dit, a besoin d'un système de transports rapide, souple,

confortable et peu coûteux. Pour atteindre ces objectifs il faut que les pouvoirs de réglementation soient nécessairement à Montréal et qu'ils soient administrés rationnellement.

Un autre député péquiste, M. Robert Burns Maisonneuve avait quelques minutes plus tôt réussi à faire amender le projet de loi étudié bill 23 pour que la définition donnée aux moyens de transports permette d'inclure les pipelines. Le ministre ayant manifesté l'intention la veille de rendre cette définition la plus large possible, vu qu'il s'agit justement d'une loi-cadre embrassant tout le champ des transports, s'est rendu sans réticence à la demande péquiste.

Cet amendement a permis de faire accepter par la Chambre l'article du projet de loi, après six heures de délibérations cette semaine. Le parrain du bill 23, aura, semble-t-il fort à faire pour donner satisfaction aux parlementaires, plusieurs points ayant suscité des controverses animées l'été dernier, lors de l'étude de la première version de ce projet de loi, en commission parlementaire. Le ministre était alors sous la responsabilité de M. Georges E. Tremblay, lui-même industriel dans ce champ d'activité.

Sur la question de l'autonomie régionale en matière de transport en commun, M. Marcel Léger s'est d'ailleurs étonné du silence du ministre des affaires municipales, M. Maurice Tessier,

qui n'était pas en Chambre au moment de cette intervention.

"Est-ce que le ministre des affaires municipales est conscient que vous embarquez dans son domaine et est-ce qu'il est d'accord?" a-t-il demandé à M. Pinard. A son avis les pouvoirs consentis au ministre des Transports dans le bill 23 amèneront une série d'amendements du code municipal et des lois des transports des communautés urbaines.

Cette loi, estime-t-il en outre, viendrait enlever à CTCUM le droit de veto qu'elle détient sur l'octroi des permis concernant les voyages à chartre partie. Cette question implique entre autres l'entreprise montréalaise Murray Hill Limousine. Elle avait été longuement débattue en commission parlementaire.

Dans un autre domaine, celui de la concurrence des compagnies nationales de chemin de fer à l'entreprise privée, l'opposition avait au contraire exigé la veille un accroissement des pouvoirs du ministre. Elle réclamait une modification au bill 23 pour éviter qu'une société de chemin de fer n'exerce un monopole sur le transport routier.

M. Jean-Noël Tremblay a rappelé pour sa part les craintes exprimées l'an dernier par l'Association du camionnage du Québec concernant la menace que constitue pour l'entreprise privée le Canadien National et CP Rail. Il a cité l'exemple du CN qui subventionné par le gouvernement canadien, envahit par sa filiale Smith Transport un domaine qui

devrait être réservé aux entrepreneurs routiers locaux.

Le ministre avait alors promis d'obtenir un avis juridique sur l'aspect constitutionnel du problème soulevé à l'occasion de l'étude de l'article 2 du projet de loi.

Hier matin, en Chambre, il faisait part de cet avis de Me Jules Brière, sous-ministre adjoint aux Affaires intergouvernementales.

Selon Me Brière, dont la suggestion a finalement été retenue par la Chambre, il s'agit principalement d'un problème touchant un type d'entreprise en particulier et la question pourra trouver sa solution dans les articles suivants du projet de loi articles 57 et 40 sans soulever de difficulté constitutionnelle.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 10 et 12

REPRÉSENTANT DES VENTES

Entreprise canadienne importante dans la fabrication et la distribution de produits photographiques offre un emploi immédiat à un représentant des ventes bilingue et dynamique. Le candidat choisi devra pouvoir prouver une expérience d'au moins 4 ans dans le domaine de la vente. Connaître la photographie serait avantageux mais non essentiel. Une expérience antécédente dans la vente de jouets, d'épicerie ou de tabac serait aussi un avantage. Remunération: Salaire plus commission et bénéfices additionnels. Automobile fournie par la compagnie.

Veillez répondre par écrit, indiquant de façon résumée votre expérience et vos qualifications.

Case 1768, Le Devoir

La Société de Service Social aux Familles recherche les services de:

1 travailleur(se) social(e)

pour la Commission Scolaire Régionale Baldwin-Cartier

Fonctions:

- Travail prioritaire au niveau secondaire: 2 écoles (6,351 élèves).
- Travail avec l'équipe des services aux étudiants.
- Concertation du travail avec l'équipe de la Filiale Ouest.

Exigences:

- Bilinguisme nécessaire: communication verbale régulière facile.
- Expérience en milieu scolaire souhaitable.
- Être membre de la Corporation des T.S.P. de la Province de Québec.

Les candidats qualifiés sont invités à faire parvenir leur curriculum vitae au:

Service du personnel
3415, rue St-Urbain
Montréal 130

BIBLIOTHÉCAIRE DEMANDÉ

Le Poste: Bibliothécaire chargé des services d'extension d'une Bibliothèque Régionale (Centrale de Prêt)

Fonctions: 40% du temps est consacré à des travaux généraux à la Bibliothèque Régionale. 60% est consacré à l'organisation, au développement et à la promotion des bibliothèques scolaires de la région et à la formation d'enseignants-bibliothécaires.

Qualifications:

- (a) Diplôme d'une école de Bibliothéconomie. La préférence sera donnée au candidat sortant d'une école accréditée.
- (b) excellente connaissance du français. Si possible bilingue.
- (c) caractère dynamique, entreprenant, bon contact avec le public.
- (d) deux à trois ans d'expérience (si possible)

Salaire: \$8,772, à \$10,668, selon qualifications.

Faire parvenir curriculum vitae à

Mme H. de Liniers, Directrice,
Bibliothèque Régionale du Haut Saint-Jean,
74 rue Canada,
Edmundston, N.-B.

GESTIONNAIRE-ASSURANCE COLLECTIVE

POSTE:

Surveillant de l'un de nos services d'assurance collective.

TÂCHE:

- Contrôler l'exécution de la facturation et de l'encaissement des primes, le versement des commissions et le mouvement des affaires.
- Diriger une équipe de 4 à 6 personnes.

PROFIL:

B. Com. et/ou expérience équivalente d'au moins un an dans l'assurance collective.

SALAIRE:

Suivant les qualifications et l'expérience.

S.V.P. transmettre votre curriculum vitae au:

Alliance Directeur de l'embauche
mutuelle-vie C.P. 790, Succursale B
Montréal.



CEGEP MONTMORENCY SERVICES PÉDAGOGIQUES

COORDONNATEUR DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Définition du poste:

Sous la responsabilité du directeur des services pédagogiques, le coordonnateur de l'éducation permanente établit le besoin de formation des adultes pour la Ville de Laval (niveau collégial). Il met sur pied ce nouveau service: il planifie, organise, contrôle et évalue les programmes et les cours qui seront offerts aux étudiants adultes.

Formation:

- Diplôme universitaire en sciences de l'éducation, de préférence en andragogie.
- Diplôme en administration scolaire (de préférence).

Expérience:

- Expérience de l'éducation permanente (de préférence au niveau collégial).
- Expérience administrative de l'éducation permanente.

Entrée en fonction:

Au début d'avril 1972.

Traitement:

Selon les normes du ministère de l'Éducation.

Les personnes désireuses de poser leur candidature à ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 30 mars 1972 au:

Secrétaire général,
Cegip Montmorency,
3719, boul. Lévesque,
Chomedey, Laval.



Offre d'emploi

titre: Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

fonctions:

- Relève directement du Recteur
- Dirige les organismes d'enseignement et de recherche et les services afférents
- Fait partie de droit de la Commission des Études
- Avise la Commission des Études sur l'organisation, le développement et la coordination de l'enseignement et de la recherche, sur les nominations aux fonctions de direction d'enseignement et de recherche et aux postes de professeurs et d'assistants professeurs
- A la responsabilité de faire rapport au Conseil d'Administration des recommandations de la Commission des études
- Exerce les pouvoirs et les fonctions que lui confie le Recteur ou le Conseil d'Administration
- Exerce les fonctions et les pouvoirs du Recteur en l'absence de ce dernier.

exigences:

- Diplômation universitaire complète
- Expérience universitaire.
- Connaissance des structures de l'Université du Québec.

mandat:

Cinq ans

traitement:

Selon l'échelle des vice-recteurs adoptée par le Conseil d'Administration.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être envoyées avant le 29 mars, 17 heures à:

Maitre Lise LANGLOIS
Secrétaire Générale
Pavillon Louis Jolliet
Bureau 7205
Université du Québec à Montréal
355 ouest Ste-Catherine
MONTRÉAL - PQ.

COMMISSION SCOLAIRE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE SALABERRY

Offre d'emploi

DIRECTEUR DES SERVICES DU PERSONNEL

ATTRIBUTIONS:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services du personnel planifie, organise, coordonne, dirige et évalue l'ensemble des activités relatives au recrutement et à l'engagement du personnel, à son perfectionnement et à son évaluation de même qu'à l'application des conventions collectives et des ententes concernant les diverses catégories de personnel et s'il y a lieu, à la négociation de contrats collectifs.

Il avise le directeur général et assiste les autres directeurs de service pour toute question de gestion de personnel.

Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- De préférence diplôme universitaire en relations industrielles ou en administration (option personnel).
- De préférence huit (8) années d'expériences pertinentes, dont au moins trois (3) années à un niveau comparable ou connexe.

CONDITIONS DE MISE EN CANDIDATURE:

Le candidat devra faire parvenir avant le 29 MARS 1972, son curriculum vitae complet comprenant entre autres: sa scolarité, son expérience pertinente de travail, son histoire sociale au: **DIRECTEUR GÉNÉRAL, C.P. 2,000, VALLEYFIELD.**

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE L'OUTAOUAIS INC.

ADJOINT À L'ADMINISTRATION

Le poste:

- Sous la responsabilité de l'administrateur délégué, le titulaire est responsable des collections rotatives et des services techniques. Il doit, en outre, s'occuper des relations publiques auprès des comités locaux et des conseils municipaux.

Qualifications:

- Baccalauréat en bibliothéconomie
- Expérience en administration souhaitable
- Expérience auprès du public

Salaire:

- Selon les qualifications et l'expérience
- Minimum de \$9,000.00 par année

PRIÈRE D'ENVOYER LE CURRICULUM VITAE AU PLUS TARD LE 31 MARS 1972 À

Administrateur délégué,
Bibliothèque centrale de
prêt de l'Outaouais,
Chemin Freeman, C.P. 938,
HULL (Québec).



Offre d'emploi

1. titre: Agent de la Gestion Financière

fonctions:

- Sous la juridiction du Directeur des Finances:
- effectuer des analyses et des rapports comptables, participer à l'élaboration de systèmes mécanisés;
- étudier les procédures internes du service et recommander l'amélioration des contrôles financiers;
- participer à la mécanisation des opérations comptables effectuées par ordinateur;
- préparer les analyses et les rapports demandés par le contrôleur.

exigences:

Posséder un diplôme de 1er cycle en commerce et trois (3) années d'expérience. Bien connaître les procédés de traitement des données par ordinateur.

traitement:

Dans une échelle de salaire se situant entre \$7,622 et \$10,403, dépendant des qualifications et de l'expérience.

2. titre:

Directeur des budgets

fonctions:

- initier, coordonner et contrôler le processus annuel de tous les budgets de l'Université;
- participer à l'implantation de la budgétisation par programme;
- élaborer les procédures de préparation des budgets;
- animer le processus de préparation des budgets;
- présenter et recommander les prévisions budgétaires et les modifications requises.

exigences:

Posséder un diplôme universitaire de 1er cycle en sciences commerciales et cinq (5) années d'expérience pertinente.

traitement:

Échelle de traitement du personnel cadre, en fonction des qualifications et de l'expérience.

Seules les demandes écrites reçues avant le 24 mars 1972 seront retenues. Toute candidature sera traitée confidentiellement. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae complet, en spécifiant le salaire demandé, au

Directeur du Personnel
Université du Québec à Montréal
355 ouest Ste-Catherine
Suite 6060
Montréal 111, Québec

la commission de formation professionnelle
de la main-d'œuvre de la région de montréal-nord
795, rue melançon, c.p. 766, st-jérôme, qué. 436-1171



DIRECTEUR GÉNÉRAL à la Commission de formation professionnelle de Mtl-Nord

Qualifications:

détenir un diplôme universitaire dans une discipline pertinente à la fonction.

Le poste:

le directeur général aura une fonction permanente à la Commission de formation professionnelle de la région. Il rendra compte de ses responsabilités au bureau de direction. Il devra notamment:

- a) améliorer avec son secrétaire-trésorier les services administratifs de la C.F.P.
- b) mettre sur pied un mécanisme de coordination au niveau régional;
- c) voir à ce que la C.F.P. joue un rôle plus actif dans la formation professionnelle
- d) assurer une continuité dans le travail quotidien;
- e) informer le bureau de direction et le Conseil d'administration sur les opérations de la C.F.P.

L'Homme:

Le poste devrait intéresser les gens qui connaissent les problèmes de formation des travailleurs et des organismes qui dispensent cette formation. Son expérience de travail devrait préparer le candidat à relever le défi qui lui sera imposé.

Le défi:

- une responsabilité de leader en vue de rallier les aspirations du milieu à un même centre d'intérêt.
- a) être au courant des politiques de main-d'œuvre au Québec est un atout;
- b) posséder une expérience de travail en administration;
- c) être capable d'organiser un travail cohérent.

Traitement:

sera établi suivant l'expérience du candidat en conformité avec les échelles du Ministère de la Main-d'œuvre et du Travail du Québec. Le salaire devrait se chiffrer autour de \$16,000, compte tenu de la grille salariale.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Bureau de direction,
Commission de Formation Professionnelle
de la région de Montréal-Nord
795 rue Melançon, c.p. 766,
Saint-Jérôme, P.Q.

Fin du concours: 30 mars 1972 avant 5.00 heures p.m.

Les inscriptions seront gardées strictement confidentielles.



Collège Saint-Jean-sur-Richelieu
CEGEP

RESPONSABLE DES SERVICES AUDIO-VISUELS

Fonctions:

- Planifier, coordonner et diriger les activités des services audio-visuels;
- analyser les demandes des départements et des autres services s'il y a lieu, et faire des recommandations quant à l'achat de l'équipement et du matériel;
- tenir à jour l'inventaire de l'équipement des services;
- en collaboration avec les départements, établir et administrer les budgets des services;
- élaborer et mettre à exécution un programme d'entraînement aux techniques audio-visuelles comprenant: des démonstrations, ateliers et autres activités connexes;
- stimuler les professeurs à utiliser le matériel audio-visuel et les aider à concevoir cette utilisation;
- travailler avec les départements et les autres services à la conception des productions audio-visuelles;
- réaliser les productions audio-visuelles des départements après avoir établi avec eux les priorités dans ce domaine.

Qualifications:

- Formation universitaire en sciences de l'éducation avec spécialisation en audio-visuel, de préférence au niveau de la maîtrise.
- Expérience dans l'enseignement.
- Expérience dans la conception, la production et l'utilisation des documents audio-visuels à caractère pédagogique.

Traitement: Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Entrée en fonction: À discuter.

Prière d'envoyer curriculum vitae avant le 31 mars 1972 à:

Jules Roy, secrétaire général
Collège St-Jean-sur-Richelieu
C.P. 310
St-Jean, Qué.



Le professeur Denis Szabo.

Une entrevue avec le professeur Denis Szabo

Le maintien de l'ordre social devrait être assuré par des "escouades d'intervention"

par Jean-Pierre Charbonneau

Ce n'est pas à l'armée de maintenir l'ordre social interne, sa mission étant d'assurer l'intégrité territoriale et de garantir le maintien des institutions d'un pays.

Pour le professeur Denis Szabo, de l'université de Montréal, directeur du centre international de criminologie comparée, on doit éviter que la population cultive envers l'armée les mêmes préjugés qu'elle a entretenus envers les forces policières, celles-ci devant souvent limiter l'exercice de certaines libertés individuelles.

Comparaisant devant le comité parlementaire des affaires extérieures et des forces armées, M. Szabo a proposé, plutôt que de recourir à l'armée, la constitution, au niveau provincial, d'escouades policières d'intervention relevant de la juridiction des polices provinciales.

M. Szabo a expliqué au DEVOIR comment il en était arrivé à cette conclusion et ce qu'il entendait par police d'intervention.

"Chaque fois que l'on aborde le problème de la police,

dit M. Szabo, on suscite des sentiments divers et, suivant sa propre attitude envers l'autorité, ces sentiments sont positifs ou négatifs. Et, comme on sait que nous avons tous des réactions diverses vis-à-vis de l'autorité ou ses représentants, il est très difficile d'analyser objectivement les problèmes de la police.

"Quiconque en parle, court beaucoup plus de risques d'être mal compris. D'autant plus, que les questions policières plus que toutes les autres questions sociales ou économiques rendent l'objectivité extrêmement difficile.

"En somme, explique M. Szabo, chaque fois qu'on parle des problèmes de perfectionnement, de techniques et d'efficacité dans le domaine de la police on voit presque fatalement associé dans certains esprits le spectre du renforcement de l'autorité, de l'autoritarisme et de l'Etat policier. Pourtant, il est essentiel de pouvoir parler objectivement des problèmes de la police car ceux-ci sont parmi les plus graves de notre démocratie".

Ainsi, pour M. Szabo, l'armée est l'instrument du maintien de l'intégrité territoriale, du soutien de l'Etat dans sa politique extérieure, quand les démarches de la diplomatie et les appels à la paix ont échoué. C'est en fait l'instrument de la guerre.

La police, elle, est l'instrument du maintien de l'ordre interne et le bouclier des citoyens contre l'Etat. Elle doit faire respecter la constitution et les règles de fonctionnement de la démocratie à l'intérieur de l'Etat.

Avant le 19ème siècle, explique le fondateur du département de criminologie de l'université de Montréal (ce département fait du Québec un des grands dans le domaine de la science criminologique), il n'y avait pas de distinction très nette entre les deux forces: armée et police, parce que l'Etat-nation, tel que nous le connaissons aujourd'hui, n'était pas né ou du moins n'avait pas pris une forme définitive.

A cause de cela, il n'y avait pas de distinction réelle entre les ennemis internes et externes. C'était l'époque des guerres dynastiques, religieuses et idéologiques. On se battait pour des objectifs qui n'avaient rien à voir avec une entité territoriale ou avec l'appartenance à un groupe culturel homogène dans un territoire donné.

Cela a changé au 19ème siècle avec la création progressive des Etats-Nations où s'établissait un certain rapport entre les groupes ethniques et les frontières. Avec ce changement, on a fixé un rôle à l'armée, en tenant compte du nouveau concept démocratique qui voulait que la succession des gouvernements élus fasse de celui qui était l'ennemi de l'ordre interne un jour, le détenteur du pouvoir le lendemain. Par conséquent, on ne pouvait pas traiter cet adversaire comme on traitait auparavant les factieux ou ceux qui voulaient renverser le gouvernement.

Il en résultait donc que le rôle de la police était devenu progressivement préventif en étant le garant des règles que la démocratie se donne pour que des régimes puissent se succéder selon la volonté exprimée du peuple.

C'est le rôle de la défense sociale par une force autre que militaire s'est tout doucement dégagé au cours du 19ème siècle par la création des forces policières centralisées ou décentralisées.

Un nouveau changement est cependant intervenu, explique encore M. Szabo, après la première grande guerre mondiale. On a vu à ce moment se constituer des partis politiques à incidence idéologique. Il y avait des partis d'extrême-gauche liés à la pa-

trie du socialisme international et des partis d'extrême-droite qui, en plus d'être attachés à leur pays, avaient de fortes sympathies pour l'Allemagne nazie et l'Italie fasciste.

Ce changement a rendu moins évidente la distinction entre les forces "ennemies" extérieures et intérieures. Cette situation a alors provoqué, dans les démocraties occidentales en particulier, la naissance d'un nouveau type de police une police d'intervention à caractère fortement militaire, aux effectifs plus centralisés, relevant parfois même des ministères de la défense nationale. On a assigné à ces nouvelles polices des pouvoirs d'intervention centralisés pour assurer la garantie de l'ordre public à l'égard des groupes organisés qui voulaient renverser cet ordre public soit par un coup d'Etat, soit par des manifestations de masses organisées en vue d'un changement de régime.

Ici, cependant, note le professeur de criminologie, intervient une différence notable entre l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale.

En Amérique du Nord il existe une tradition démocratique bien différente de celle qui existe en Europe. Il s'agit d'une tradition démocratique où la défense des libertés individuelles est beaucoup plus ancrée que sur le vieux continent. Ici, on a bien eu des embryons de police nationale comme la GRC ou le FBI mais jamais ces corps policiers n'ont eu les pouvoirs étendus des polices nationales européennes. Les corps constitués nord-américains ont toujours résisté considérablement à toute extension du rôle de la police autre que les rôles dévolus aux gouvernements municipaux et provinciaux. C'est pourquoi en Europe, où l'on a connu des bouleversements sociaux beaucoup plus profonds qu'en Amérique du Nord, on avait bien développé ce type de polices intermédiaires que sont les polices d'intervention.

On arrive maintenant à la période suivant la deuxième grande guerre.

Le professeur Szabo a tracé à ce chapitre devant la Commission parlementaire une typologie des conflits et des confrontations, en indiquant les quels relevaient du rôle de la police et de l'armée. Selon lui, les types de confrontations peuvent être résumés en cinq points:

1) La guerre extérieure sans complication idéologique interne. C'est la guerre classique comme l'illustre bien la guerre 1914-18. Ce type relève essentiellement de l'armée.

2) Conflit entre nations avec complication interne de certaines forces organisées. D'une certaine manière, cela relève de la police.

3) Confrontation interne entre groupes politiques organisés dont le but avoué est le renversement du pouvoir et le changement des règles du jeu. L'exemple québécois est sans aucun doute la crise d'octobre 1970. Ce type relève essentiellement de la police.

4) Conflit interne sans volonté de renversement de pouvoir qui met malgré tout en danger la sécurité collective. C'est par exemple le cas de certaines confrontations lors des conflits de travail, ou des conflits ethniques. Ces types de confrontations relèvent essentiellement des forces policières.

5) Confrontation spontanée dont les meilleurs exemples sont les manifestations frénétiques lors d'événements sportifs majeurs. La célèbre émeute du Forum de Montréal illustre ce type qui relève aussi uniquement de la police.

Devant cette situation, une question se pose: est-ce que notre police est bien équipée pour faire face à tous ces types de confrontations? M. Szabo répond sans hésiter non en s'appuyant sur les explications historiques déjà énoncées.

Reste à voir maintenant quelles sont les différentes solutions qui s'offrent à nous et quelle est la meilleure. Pour le directeur du Centre international de criminologie comparée quatre recours s'offrent à nous:

● L'utilisation plus systématique de l'armée. M. Szabo l'écarte parce que, dit-il, l'armée doit demeurer le garant suprême des institutions d'un pays. Si on fait trop souvent appel à l'armée, on va créer le même stéréotype qu'on a développé pour la police. L'armée n'est pas une solution à cause aussi de l'objectif fondamental de toute armée (même l'armée canadienne qui est connue pour être une armée de paix) soit la destruction de l'ennemi. L'armée est levée à des fins offensives et défensives et non aux fins de prévention.

Alors que plus on tue ou élimine d'ennemis dans l'armée mieux on remplit son rôle, dans la police, c'est l'inverse et l'on doit écrire des tonnes de rapports pour chaque balle tirée.

● L'utilisation de la police nationale, la GRC, que M. Szabo écarte tout aussi rapidement à cause de la structure fédé-

le du pays et son étendue géographique.

● En troisième lieu, le criminologue évalue le rôle actuel des escouades anti-émeute mises sur pied par des municipalités comme Montréal et suggère que ces escouades

soient maintenues en limitant toutefois le rôle d'intervention aux affrontements mineurs et de moyenne importance. M. Szabo fait remarquer que les grandes villes sont en général le théâtre des principales con-

Suite à la page 19

le du pays et son étendue géographique.

● En troisième lieu, le criminologue évalue le rôle actuel des escouades anti-émeute mises sur pied par des municipalités comme Montréal et suggère que ces escouades

soient maintenues en limitant toutefois le rôle d'intervention aux affrontements mineurs et de moyenne importance. M. Szabo fait remarquer que les grandes villes sont en général le théâtre des principales con-

Suite à la page 19

le du pays et son étendue géographique.

● En troisième lieu, le criminologue évalue le rôle actuel des escouades anti-émeute mises sur pied par des municipalités comme Montréal et suggère que ces escouades

soient maintenues en limitant toutefois le rôle d'intervention aux affrontements mineurs et de moyenne importance. M. Szabo fait remarquer que les grandes villes sont en général le théâtre des principales con-

Suite à la page 19

le du pays et son étendue géographique.

● En troisième lieu, le criminologue évalue le rôle actuel des escouades anti-émeute mises sur pied par des municipalités comme Montréal et suggère que ces escouades

soient maintenues en limitant toutefois le rôle d'intervention aux affrontements mineurs et de moyenne importance. M. Szabo fait remarquer que les grandes villes sont en général le théâtre des principales con-

Suite à la page 19

le du pays et son étendue géographique.

● En troisième lieu, le criminologue évalue le rôle actuel des escouades anti-émeute mises sur pied par des municipalités comme Montréal et suggère que ces escouades

soient maintenues en limitant toutefois le rôle d'intervention aux affrontements mineurs et de moyenne importance. M. Szabo fait remarquer que les grandes villes sont en général le théâtre des principales con-

Suite à la page 19

le du pays et son étendue géographique.

● En troisième lieu, le criminologue évalue le rôle actuel des escouades anti-émeute mises sur pied par des municipalités comme Montréal et suggère que ces escouades

soient maintenues en limitant toutefois le rôle d'intervention aux affrontements mineurs et de moyenne importance. M. Szabo fait remarquer que les grandes villes sont en général le théâtre des principales con-

Suite à la page 19

le du pays et son étendue géographique.

● En troisième lieu, le criminologue évalue le rôle actuel des escouades anti-émeute mises sur pied par des municipalités comme Montréal et suggère que ces escouades

soient maintenues en limitant toutefois le rôle d'intervention aux affrontements mineurs et de moyenne importance. M. Szabo fait remarquer que les grandes villes sont en général le théâtre des principales con-

Suite à la page 19

le du pays et son étendue géographique.

● En troisième lieu, le criminologue évalue le rôle actuel des escouades anti-émeute mises sur pied par des municipalités comme Montréal et suggère que ces escouades

soient maintenues en limitant toutefois le rôle d'intervention aux affrontements mineurs et de moyenne importance. M. Szabo fait remarquer que les grandes villes sont en général le théâtre des principales con-

Suite à la page 19

le du pays et son étendue géographique.

● En troisième lieu, le criminologue évalue le rôle actuel des escouades anti-émeute mises sur pied par des municipalités comme Montréal et suggère que ces escouades

soient maintenues en limitant toutefois le rôle d'intervention aux affrontements mineurs et de moyenne importance. M. Szabo fait remarquer que les grandes villes sont en général le théâtre des principales con-

Suite à la page 19

le du pays et son étendue géographique.

● En troisième lieu, le criminologue évalue le rôle actuel des escouades anti-émeute mises sur pied par des municipalités comme Montréal et suggère que ces escouades

soient maintenues en limitant toutefois le rôle d'intervention aux affrontements mineurs et de moyenne importance. M. Szabo fait remarquer que les grandes villes sont en général le théâtre des principales con-

Suite à la page 19

le du pays et son étendue géographique.

● En troisième lieu, le criminologue évalue le rôle actuel des escouades anti-émeute mises sur pied par des municipalités comme Montréal et suggère que ces escouades

soient maintenues en limitant toutefois le rôle d'intervention aux affrontements mineurs et de moyenne importance. M. Szabo fait remarquer que les grandes villes sont en général le théâtre des principales con-

Suite à la page 19

le du pays et son étendue géographique.

● En troisième lieu, le criminologue évalue le rôle actuel des escouades anti-émeute mises sur pied par des municipalités comme Montréal et suggère que ces escouades

soient maintenues en limitant toutefois le rôle d'intervention aux affrontements mineurs et de moyenne importance. M. Szabo fait remarquer que les grandes villes sont en général le théâtre des principales con-

Suite à la page 19

le du pays et son étendue géographique.

● En troisième lieu, le criminologue évalue le rôle actuel des escouades anti-émeute mises sur pied par des municipalités comme Montréal et suggère que ces escouades

soient maintenues en limitant toutefois le rôle d'intervention aux affrontements mineurs et de moyenne importance. M. Szabo fait remarquer que les grandes villes sont en général le théâtre des principales con-

Suite à la page 19

le du pays et son étendue géographique.

● En troisième lieu, le criminologue évalue le rôle actuel des escouades anti-émeute mises sur pied par des municipalités comme Montréal et suggère que ces escouades

soient maintenues en limitant toutefois le rôle d'intervention aux affrontements mineurs et de moyenne importance. M. Szabo fait remarquer que les grandes villes sont en général le théâtre des principales con-

Suite à la page 19

le du pays et son étendue géographique.

● En troisième lieu, le criminologue évalue le rôle actuel des escouades anti-émeute mises sur pied par des municipalités comme Montréal et suggère que ces escouades

soient maintenues en limitant toutefois le rôle d'intervention aux affrontements mineurs et de moyenne importance. M. Szabo fait remarquer que les grandes villes sont en général le théâtre des principales con-

Suite à la page 19

le du pays et son étendue géographique.

● En troisième lieu, le criminologue évalue le rôle actuel des escouades anti-émeute mises sur pied par des municipalités comme Montréal et suggère que ces escouades

soient maintenues en limitant toutefois le rôle d'intervention aux affrontements mineurs et de moyenne importance. M. Szabo fait remarquer que les grandes villes sont en général le théâtre des principales con-

Suite à la page 19

le du pays et son étendue géographique.

● En troisième lieu, le criminologue évalue le rôle actuel des escouades anti-émeute mises sur pied par des municipalités comme Montréal et suggère que ces escouades

soient maintenues en limitant toutefois le rôle d'intervention aux affrontements mineurs et de moyenne importance. M. Szabo fait remarquer que les grandes villes sont en général le théâtre des principales con-

Suite à la page 19

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE Faculté de théologie

Programmes de maîtrise / été 1972

■ MAÎTRISE EN PASTORALE SCOLAIRE

L'animateur de pastorale en milieu scolaire :

1. situation concrète du pasteur scolaire, d'après la recherche poursuivie à la Faculté et l'expérience des participants;

2. analyses et critiques théologiques et sociologiques de cette situation :

l'animateur de pastorale et la société,

l'animateur de pastorale et l'école,

l'animateur de pastorale et l'Eglise,

l'animateur de pastorale et la jeunesse;

3. élaboration de projets pastoraux pour l'année à venir.

■ MAÎTRISE EN SCIENCES HUMAINES DES RELIGIONS

La maîtrise en sciences humaines des religions est maintenant offerte durant l'été, de manière à la rendre plus accessible aux professeurs engagés dans les programmes de l'enseignement religieux au secondaire et au CEGEP, et plus adaptée aux cours qui y figurent. Sont offerts cet été :

1. les différents types d'approche des phénomènes religieux par les sciences humaines des religions;

2. bouddhisme et hindouisme : initiation à l'interprétation des rites et symboles de la civilisation et de la religion de l'Inde (Dad Prithupaul);

3. anthropologie religieuse : principaux concepts, grands classiques, religions primitives et religions actuelles.

Des ateliers porteront sur les problèmes reliés à la présence des sciences humaines des religions à l'école secondaire et au CEGEP.

■ MAÎTRISE EN PASTORALE FONDAMENTALE

1. Conscientisation - formulation par les participants de leurs objectifs pastoraux.

2. Le christianisme au Québec : situations et attentes (cours multidisciplinaire de 45 heures).

3. Travail d'élaboration d'un projet pastoral.

Pour chaque programme, la session d'été dure cinq (5) semaines, du 3 juillet au 4 août 1972. Ces cours ne seront pas répétés durant l'année académique 1972-1973. Les candidats sont admis après examen de leur dossier.

Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser au :

Secrétariat / Faculté de théologie
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, Qué.
tél. : (819) 565-5914



INSTITUT DE COOPÉRATION INTERNATIONALE UNIVERSITÉ D'OTTAWA (I.C.I.)

PROGRAMME D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (PRODEV)

Ce programme de formation et de perfectionnement a été créé à l'intention de coopérateurs, chercheurs, conseillers, experts et autres personnes qui veulent travailler dans le domaine du développement international et de la coopération. Les participants pourront travailler avec des spécialistes en développement international dans un cadre d'études pluridisciplinaires. Le programme s'étend sur une période d'une année.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

SESSIONS 1972

1re session : Problématique du développement (18 septembre au 27 octobre)

2e session : Changements économiques et sociaux dans les pays en voie de développement (6 novembre au 15 décembre)

1973

3e session : Gestion des programmes de développement international (8 janvier au 16 février)

4e session : Études régionales et analyse de cas en développement international (26 février au 6 avril)

LANGUE ÉTRANGÈRE - durant toute l'année universitaire

STAGE (si nécessaire) - 4 à 12 semaines

MÉMOIRE - À remettre au plus tard le 1er septembre 1973

CONDITIONS D'ADMISSION

● Minimum : le baccalauréat ou l'équivalent.

● Expérience dans le domaine du développement ou avoir l'intention d'y faire carrière. Dans ce dernier cas, le candidat devra avoir fait des études dans un domaine connexe.

● Bonne connaissance du français et de l'anglais.

DIPLOME

Un diplôme en coopération internationale sera décerné aux candidats qui auront répondu à toutes les exigences du programme.

TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS OU D'ADMISSION DEVRA ÊTRE ADRESSÉE AU :

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INSTITUT DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
UNIVERSITÉ D'OTTAWA
OTTAWA, ONTARIO, CANADA
K1N 6N5
Tél. : (613) 231-2340

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en pages 10 et 11



Collège
du
Vieux Montréal

CHEF RÉALISATEUR AUDIO-VISUEL

FONCTIONS :

Le candidat devra :

- diriger la partie artistique de la production audio-visuelle;
- assurer la responsabilité pour la qualité esthétique de tous les documents audio-visuels produits;
- superviser le travail du personnel artistique.

De plus, il sera :

- responsable de la production de diapositives, de films, de photographie, d'émissions de télévision, etc.;
- chargé de certaines tâches administratives directement reliées à la production audio-visuelle.

QUALIFICATIONS :

Il devra posséder seize (16) années de scolarité avec spécialisation en photographie, graphisme ou l'équivalent en communication.

Sont également admissibles les candidats ne possédant pas de diplôme universitaire mais ayant une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le domaine de l'information.

Expérience pertinente requise en photographie ou en réalisation de télévision au de cinéma.

SALAIRE :

Selon les normes du Ministère de l'éducation.

Faire parvenir votre demande et curriculum vitae, avant le 24 mars 1972, au :

Directeur du personnel,
Collège du Vieux Montréal,
200 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal 129, P.Q.



Collège
du
Vieux Montréal

ANALYSTE DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS

NATURE DU TRAVAIL

Sous l'autorité du Directeur de l'informatique, l'analyste des procédés administratifs voit à la normalisation ou à l'amélioration des structures administratives afin de les rendre conformes aux objectifs du Collège.

FONCTION :

L'analyste des procédés administratifs :

- rédige les procédures propres à chaque système (achats, paie, inscriptions);
- trace les organigrammes fonctionnels des divers systèmes;
- anime les groupes de travail formés pour étudier divers problèmes de gestion pédagogique et administrative;
- sert de lien avec les analystes de l'informatique dans le cas d'une mécanisation;
- garde à jour les cahiers de procédures;
- peut se voir confier toutes autres responsabilités relevant de sa compétence.

QUALIFICATIONS :

Le candidat devra posséder :

- un diplôme universitaire en sciences
- ou en administration;
- des connaissances du milieu de l'enseignement;
- et si possible, des connaissances de l'informatique.

SALAIRE :

Selon les normes du Ministère de l'éducation.

Faire parvenir votre demande et curriculum vitae, avant le 24 mars 1972, au :

Directeur du personnel,
Collège du Vieux Montréal,
200 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal 129, P.Q.

LA FIDUCIE DU QUÉBEC RECHERCHE

CHEF - GESTION DE PORTEFEUILLES (FONDS U.S

En marge de "Demain matin, Montréal m'attend"

En quoi Michel Tremblay nous a rendu notre âme

par MICHEL BEAULIEU

Entre le monde fascinant d'un George Harrison, par exemple, c'est-à-dire un monde qui nous dépersonnalise dans nos racines et nos appartenances, et celui de Michel Tremblay, qui incise dans le plus vif de ces racines et appartenances, il n'existe pas à proprement parler de distance. D'une certaine manière, les chansons de All Things Must Pass nous parlent tout autant que Les Belles-Sœurs ou qu'En pièces détachées; nous parlent tout autant mais pas au même niveau, de même que si nous vibrions aux romans de Dostoïevski, nous n'y vibrerions jamais avec la même intensité qu'un russe de bonne souche. Ceci pour affirmer qu'on se leurre en voulant faire universel sans vouloir prêter le régionalisme, cette lie des écritures dites nationales, il reste que seules les écritures profondément enracinées ont quelque chance de "parler" partout, les problèmes et les questions fondamentales demeurant partout les mêmes, bien qu'au premier degré ils puissent s'exprimer, et être exprimés, différemment. Ceci pour affirmer de même qu'on ne saurait reconnaître en Michel Tremblay qu'un auteur de premier plan.

Malheureusement, bien que les conséquences n'en soient pas évidentes, et bien qu'il ait, me semble-t-il, les ressorts propres à lui éviter les pièges conséquents de cette manière de faire, Michel Tremblay est devenu depuis quelques années une proie de choix pour tout ce qui se fait ici de consommateurs, depuis les universitaires jusqu'aux étudiants.

Dans un sens, s'il n'est pas absolument normal que les choses se passent ainsi, que les écrivains du Québec soient pour ainsi dire mis en carnes dès le début de leur oeuvre, le fait même que nos écritures naissent à peine implique une réaction de ce genre. Le danger réside surtout pour l'auteur en ce qu'il lui sera dans la presque totalité des cas extrêmement difficile de surmonter ces cadres qu'on lui applique avant même qu'il n'ait véritablement commencé à donner sa pleine mesure.

Certains la donnent avant même d'avoir atteint la pleine maturité: on connaît assez le cas Rimbaud. D'autres n'y parviendront que plus tard. Et je crois que c'est faire confiance à Mi-



Claude Gai en Duchesse de Langeais (Photo: Ronald Labelle)

chel Tremblay que de lui prédire ses oeuvres les plus charnelles pour dans quelques années d'ici: il reste d'ores et déjà certain, pour peu qu'on puisse l'être en ces matières, que Tremblay n'arrêtera pas d'écrire et que la courbe de qualité et d'approfondissement de son oeuvre ira en s'accroissant. Ceci d'autant plus qu'il utilise le moyen le plus propre à ce faire: la diversification.

La trajectoire de Michel Tremblay, pour cahotante qu'elle soit à première vue, n'en est pas moins extrêmement rigoureuse et on ne peut reprocher à un auteur, sans tomber dans la platitude la plus aberrante, d'explorer les avenues qui s'ouvrent devant lui. Les grandes oeuvres monolithiques sont très rares et, dans ce cas, ne brillent généralement pas par la profusion. Trop de critiques à la petite semaine font semblant de croire qu'une oeuvre linéaire se répète et qu'une oeuvre aux facettes multiples prouve par l'absurde que son auteur n'a pas de suite dans les idées. Exécution sommaire dans les deux cas, ce genre de jugements dessert à la fois celui qui l'émet et celui contre qui il est émis. Or, l'homme n'est pas un tout qu'on saisit du premier coup d'oeil. Passons.

Depuis la création des Belles-Sœurs, en août 1968, on a proféré beaucoup d'inépties à propos de l'auteur et de ses créatures. On a beaucoup parlé de dévalorisation de la langue, mais sans jamais apporter d'arguments convaincants. L'exemple de la langue améri-

ne dans ses rapports avec la langue anglaise devrait pourtant nous fournir le plus sûr des guides. De mêmes les thèses avancées par Henri Belanger dans son livre Place à l'homme (HMH) avec, pour sous-titre, *Eloge du français québécois*. Maintenant, on ne devrait plus parler que de québécois puisque c'est ce que nous parlons.

Voici quelques propositions propres à exposer la problématique: 1) — en quoi ressemblons-nous aux autres?; et 2) — en quoi surtout leur sommes-nous différents? Tremblay joue et gagne sur les deux tableaux. Mais il reste que dans son exploration, il est peut-être l'auteur le plus traditionnel que connaisse le Québec présentement puisque la majeure partie de son oeuvre dramatique se veut un constat et non pas, surtout dans la présentation théâtrale, une oeuvre ouverte sur l'avenir, bien qu'elle le soit par plusieurs aspects.

À proprement parler, Tremblay n'a pas fait d'enfants même si la presque totalité de ce qui se fait au théâtre au Québec depuis quelques années lui doit beaucoup. On peut établir des rapports entre des oeuvres aussi différentes et possédant chacune son originalité propre que celles de Sauvageau, d'Odette Gagnon, de Jacqueline Barrette et de Serge Mercier, et celle de Michel Tremblay. Sans la création des Belles-Sœurs, ni le Grand Cirque ordinaire, ni le Théâtre du Même Nom, ni l'oeuvre de Jean-Claude Germain n'eussent sans doute existé, du moins pas dans la spécificité qu'on leur connaît. Mais, ces enfants se sont détachés très vite de leur père comme si, une fois acquis le fait qu'il existe, ils l'avaient bien vite oublié. Car, ce que Tremblay a donné d'abord au Québec, c'est un langage. Il a franchi cette barrière qu'avant lui nul n'avait franchie avec autant de rigueur et de ténacité. Le sens de l'oeuvre, pour limité qu'il puisse paraître, n'en demeure pas moins libérateur précisément parce qu'il a permis à d'autres de diversifier la dramaturgie d'ici.

D'autre part, Tremblay est un auteur populaire, un auteur joué, un auteur admiré et estimé. Il a su assumer cet aspect, ne niant pas qu'il y ait en lui un côté profondément exhibitionniste. Les créatures qu'il met en scène sortent du



Denise Filiatrault en Lola Lee. (Photo: Ronald Labelle)

vécu beaucoup plus que de l'imaginaire. Ceux qui n'y croient pas ne veulent simplement pas y croire.

Depuis quelques jours, au théâtre Maisonneuve, les Productions Paul Buissonneau donnent en reprise *Demain matin, Montréal m'attend* qu'on insère au premier degré dans la tradition américaine de la comédie musicale. Au premier degré seulement puisqu'elle ne tranche pas par le fond avec le reste de l'oeuvre. Elle lui apporte en plus un caractère très important, voire capital: le divertissement. Gageure assez étonnante finalement parce que les mêmes vérités passent comme en se riant, et qu'elles demeurent tout aussi efficaces. Le texte et le spectacle lui-même ont été rallongés d'une heure qu'ils auraient à



Denise Proulx en Betty Bird (Photo: Ronald Labelle)

plus de deux heures. Les personnages secondaires, entre autres, y gagnent en relief.

Mais Michel Tremblay pense déjà à demain: en mai, on présentera *Les Belles-Sœurs* à Paris avec Denise Proulx, Denise Filiatrault, Monique Mercure, Rita Lafontaine, Odette Gagnon et Amulette Garneau, entre autres.

Ensuite, il y aura *Sainte-Carmen-de-la-Main*, un autre "musical", toujours en collaboration avec François Dompierre. "Sainte-Carmen-de-la-Main", dit-il, est une suite d'A toi, pour toujours, ta Marie-Lou, où on retrouve la Carmen dont on a dit qu'elle s'en sortait. En fait, comme dit André Brassard, elle a monté une marche d'un escalateur qui descend. C'est l'histoire d'une vraie sainte, ajoutet-il avec un rire caustique en rappelant les processions d'Espagne où les hommes transportent une statue dont on ne sait jamais si elle va tomber. Mais il s'agit encore une fois d'un spectacle qui, comme *Demain matin*, demande beaucoup de moyens pour le monter.

"J'aimerais", dit Michel Tremblay, que ça soit monté par l'Opéra du Québec. On va essayer de les rencontrer. Pour quoi pas? Ça serait le premier rock-opéra québécois. Mais de toutes façons ça se fera pas avant deux ans."

Du Deller Consort et de quelques Anglais

par JACQUES THÉRIAULT

Le Deller Consort, composé de quatre chanteurs anglais dirigés par le contre-ténor Alfred Deller, est favorablement connu pour ses interprétations d'oeuvres religieuses et profanes de l'époque élisabéthaine, grâce aux nombreux enregistrements qu'il a réalisés pour la firme française Harmonia Mundi. Chaque été, ce quatuor vocal incomparable bat le rappel des mélomanes en présentant un festival dans le cadre champêtre de la Provence, où nous attend déjà raconté, la musique et la gastronomie font très bon ménage. A l'occasion de ces récitals, les chanteurs s'installent le plus souvent derrière une table, dans le but d'éviter l'attitude compassée et dépassée des ensembles vocaux qui s'alignent sagement au centre d'une scène

Comme si on souhaitait insister sur le fait que la musique est une nourriture qu'on fait partager simplement.

En attendant que le Deller Consort soit invité à venir charmer les Québécois, on est forcé de s'en remettre aux microsillons que cet ensemble enregistre avec le concours des "artisans du son" d'Harmonia Mundi. Et, le moins qu'on puisse dire, c'est que les trois derniers disques signés par Alfred Deller sont d'un raffinement comparable à celui d'une toile de Gainsborough.

L'un d'eux est dédié à Henry Purcell (DR 218): il comprend des airs d'opéra, des musiques de scène, des odes et des chants sacrés, interprétés en compagnie de quatre instrumentistes (deux violons, une viole de gambe et un cla-

vecin). Et, il n'est pas vain de rappeler que Purcell donna à la scène quelques-unes des plus belles pièces du genre, en écrivant ses semi-opéras que sont "La reine des fées" et "La reine indienne" dont on trouve ici, des extraits.

Un autre disque nous introduit à la cour des Tudor (HMD 223) où le "gentle art, sweet music, divine harmony" étaient de rigueur. Les fins lettrés auxquels le Deller Consort s'attache, en compagnie du Morley Consort, sont: John Dowland, Thomas Tomkins, Thomas Ford, Francis Pilkington, Edward Johnson, William Leighton, Thomas Morley, Peter Phillips et Conversi. Ces miniatures musicales sont interprétées avec beaucoup d'expressivité, tant par les chanteurs que par

les musiciens qui jouent le dessus de viole, la flûte traversière ou à bec, la basse de viole, le luth, le cistre et la pandore. Un programme rare et inédit.

Enfin, le Deller Consort de Londres présente le premier volume d'une série consacrée aux oeuvres sacrées de l'Espagnol Carlo Gesualdo (HMD 220), connues sous le nom de "Responsoria et alia ad officium hebdomadae sanctae spectantiae". Comme le note Nanie Bridgman, on ne possède qu'un seul exemplaire de ces Répons pour la semaine sainte, et, comme il a fallu de surcroît attendre en 1957 pour obtenir l'autorisation de les examiner et de les étudier, il n'est pas étonnant qu'ils soient encore à peu près inconnus. Sur ce présent album, on trouve

neuf de ces pièces inspirées par différents épisodes de la Passion du Christ. Et, pour satisfaire aux exigences vocales, le Deller Consort est ici, composé de huit chanteurs.

Le pianiste Glenn Gould l'orne aussi du côté de la renaissance anglaise, en s'attachant à des pages de William Byrd et Orlando Gibbons (Columbia; M-30825), dont on raconte que Shakespeare "se redisait les airs quand il parlait des accords du luth". Et pour cause, puisqu'ils sont certainement les créateurs les plus importants de cette époque. Selon son habitude, Gould joue ces oeuvres pour clavier avec panache et virtuosité, mais je m'en voudrais de ne pas insister sur son interiorité, sur la façon avec laquelle il arrive à rendre ces mélodis-



tes très émouvants. Ce disque, somme toute, nous convie à une fête galante exceptionnelle et rare.

Plus près de nous, Ralph Vaughan Williams (1872-1958) composa neuf symphonies, plusieurs pièces orchestrales inspirées de vieux chants populaires anglais, ainsi que des pièces sacrées. La maison Angel, notamment, a énormément contribué à faire connaître son oeuvre de style néoclassique, mais il semble qu'elle n'a pas encore dit le dernier mot, si l'on se fie à la parution

récente de deux nouveaux programmes, dédiés à Vaughan Williams.

Le plus intéressant réunit deux premières phonographiques: "Riders to the Sea", un opéra en un acte sur un texte de Synge, et "Magnificat" pour alto, flûte, chœur de femmes et petit orchestre. Les interprètes sont: Helen Watts, Margaret Price, Norma Burrows, Benjamin Luxon, les Ambrosian Singers et l'Orchestra Novo de Londres sous la direction de Meredith Davies (S-36819). Le second programme est assu-

ré par l'Orchestre Symphonique de Londres, sous le bâton de Sir Adrian Boult, il est composé des "Variations Enigma op. 36", de la "Fantaisie sur Greensleeves" et de trois suites sur des chansons folkloriques anglaises (S-36799).

Toujours du côté anglais, on peut se procurer un disque intitulé "The last night of the Proms", avec Colin Davis au pupitre de l'Orchestre Symphonique de la BBC (Philips; DY 88511). Les "Proms" Suite à la page 14

Son roman "Counterblast" chez HMH

Honni soit (et béni soit) M. Marshall McLuhan, romancier!

par ROBERT GUY SCULLY

M. Claude Hurtubise est-il un éditeur subversif? Ses bureaux, logés à l'enseigne du poisson-qui-saute, rue Craig ouest, sont-ils le laboratoire où l'on cherche des solutions noires? Certains pourraient le chuchoter. Certes, l'éditeur se distingue par une production littéraire abondante et de bon ton; de plus, seules les idées colorées d'un Denis Platin peuvent rivaliser avec la minutie artistique que met Gilles Robert à la conception de ses maquettes. Les ateliers Jacques Gaudet de Saint-Hyacinthe impriment bien. Mais parmi les Eugène Cloutier, les Anne Hébert, les Naim Kattan, tous de bonne famille... littéraire, il se glisse parfois une parution inquiétante: en 1970, Jean Basile parlait de musique rock; en 1971, l'équipe Champ Libre parle de cinéma; enfin, voici l'Hérétique avec un grand H qui vient s'ajouter aux deux H du siècle officiel. Marshall, le maréchal des médias, est parmi nous, et se présente sous les dehors respectables du romancier! Les jeunes romanciers du Jour pourraient bien se fâcher, et partir un soir pour la rue Craig ouest en gang; rendus là, ils lanceraient des cocktails Gutenberg (des morceaux de revue littéraire dans une bouteille remplie de gazoline) contre le mur rouge où saute ce pauvre poisson...

Le maquetiste Gilles Robert, de son côté, doit bien connaître les thèses mcluhaniennes maintenant. Le véritable défi de "traduction" que posait "Counterblast" était un défi visuel plutôt verbal. Le médium et le message, n'est-ce pas? Le collaborateur de l'auteur, Harley Parker, avait conçu un design

graphique pour chaque aphorisme mcluhien, sur chaque page. Il y a des bouts de phrases en spirales, en caractères bizarres, tramés, agrandis, réduits, dessinés. Ajoutons à cela la dimension couleurs, et on peut imaginer le travail énorme qui confrontait le graphiste francophone. Je ne connais qu'une entreprise semblable, c'est le "Manifeste de l'Infonie", qui lui aussi avait causé des maux de tête à l'imprimeur: on y combinait des dessins, des partitions musicales, des poèmes géométriques.

Cet aspect de l'oeuvre vous séduira sûrement, car il est amusant. Glenn Gould, dont le nom est écrit sur des notes de piano, les "joueurs de hockey

canadiens-français" (sic) dont les marques de patin sur la glace forment des mots, les rivières Mississippi, Missouri et Tennessee qui se rejoignent au confluent des deux SS, autant d'effets comiques. L'effet peut même devenir émouvant ou impressionnant: à la page 73, à l'occasion d'une phrase qui parle des mots, de la musique et du magnétophone, on trouve au milieu des lignes droites et grises, une onde bleue plate. Autrement dit, là où l'auteur s'est mis à parler de vibrations, d'éléments non verbaux et sensoriels, le graphiste a choisi une graphie qui vibre, dans une

couleur sensuelle. Ça repose. De même, quand les aphorismes se font un peu tannants et répétitifs, l'oeil se réjouit en tombant sur une paire de pages, une en couleur mauve "solide" (sans texte) et l'autre avec la reproduction photographique d'un vieux manuscrit et cette simple mention: "les gens de lettres".

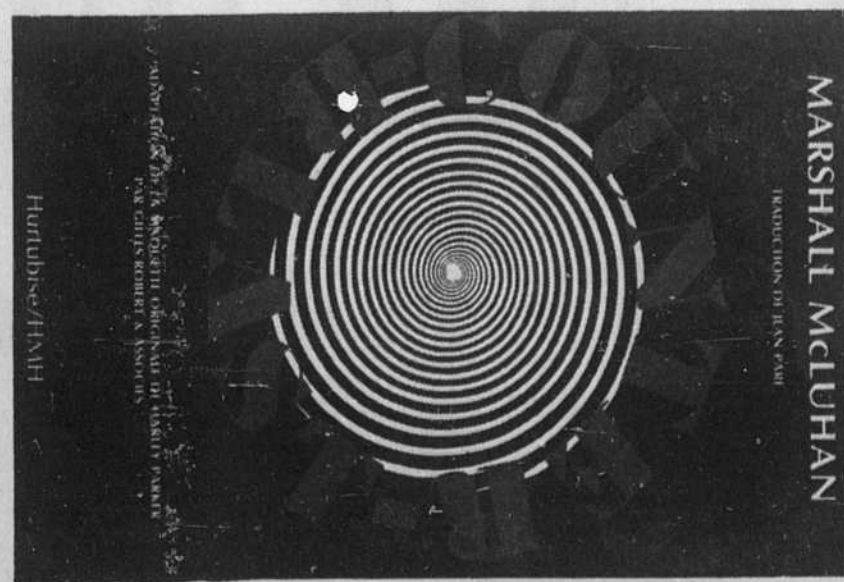
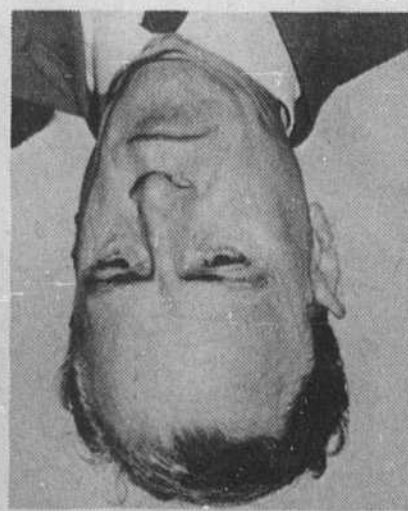
En un sens, le graphiste est le véritable auteur du livre. M. Parker en anglais et M. Robert en français. Fidèle à sa vision, McLuhan y perdrait comme créateur, puisqu'il est l'homme du message, dans ce cas, et non du

médium. Ce qui le sauve, c'est que nous sommes des lecteurs attachés, qui voudrions lire des choses "intéressantes" au coeur des paragraphes. Nous ne pouvons pas nous satisfaire du jeu visuel inventé pour nous amuser, nous sommes des "pognés" du message. Heureusement, le message en question se révèle le plus divertissant que le médium, la traduction de Jean Paré ne déçoit pas.

Il ne faut pas exiger d'un aphorisme ce qu'il ne peut pas donner. Demandez à Friedrich Nietzsche ou à Jean-Marie Poupart! L'aphorisme présente une idée qui peut être brillante, mais c'est tout. Ceux-ci commencent soit par un "béni soit", soit par un "honni soit". L'auteur refuse de dé-

fendre, de prouver, d'ajouter des conclusions. Si l'on traitait l'oeuvre, il se retirerait dans son trou comme un siffleur. Bonjour la visite, (bonjour les critiques), jusqu'au prochain aphorisme! Je me souviens d'avoir vu Mailer et McLuhan en débat: Norman, qui cachait mal son mépris profond pour Marshall, a pu le démolir parce que le philosophe n'était pas prêt à se défendre. Brillant tant qu'on le laissait parler, il n'avait pas le tour de résister à la méchanceté de Mailer. Un peu faible et inoffensif dans le fond, McLuhan se situe à l'opposé des intellectuels dangereux, aguerris et agressifs, style Pierre Elliott Trudeau. Souhaitons-lui donc des lecteurs plus chaleureux et compréhensifs, car il a des choses à dire.

Une classe de gens prétend énergiquement le contraire. Elle veut absolument qu'il n'ait rien à dire, qu'il soit un fumiste, parce qu'elle se sent menacée. Pourtant, un aphorisme ne peut menacer personne, puisqu'il refuse d'échafauder une théorie permanente, de se donner des instruments de combat. Qu'on dise ce qu'on voudra au sujet des thèses mcluhaniennes, j'ai relevé une centaine de phrases dans ce livre en particulier, qui frappent par leur intuition et leur justesse; parfois par leur génie. Involontairement, l'auteur a quand même eu une méchanceté. En publiant "Counterblast" comme roman, il a en-vahi une chasse gardée. On l'aimait bien comme "essayiste". Maintenant il risque de faire rougir tous ceux qui écrivent des romans ennuyeux. Faudra-t-il proposer notre Torontois à un prix littéraire québécois?



marabout

226 Est, Christophe Colomb - Québec 2

lettres

lisez

LES PLUS GRANDS ROMANS DU MONDE

marabout bibliothèque

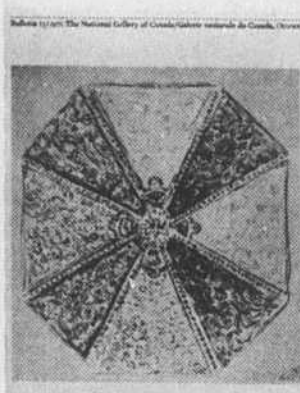
MEDICAUX - FANTASTIQUES - CLASSIQUES - SUSPENSE

Ozias Leduc
et l'avant-garde
symbolistepar JEAN ÉTHIER-BLAIS
de l'Académie canadienne-française

C'est un bien joli petit ouvrage que nous devons à M. Jean-René Ostiguy. Conservateur délégué à la recherche à la Galerie Nationale du Canada (Ottawa), Jean-René Ostiguy est un savant et un artiste. Il connaît la peinture canadienne jusque dans ses derniers retranchements; mieux encore, il est au fait de l'histoire intellectuelle et esthétique du Québec. C'est un homme qui sait reconnaître l'influence de Huysmans là où elle se trouve. On me dira qu'il n'y a là rien que de naturel. Eh bien! pas du tout. Dans les écoles d'Histoire de l'art, on sépare volontiers peinture et sculpture de leur contexte culturel. Les étudiants, au départ, sont ignares. Ils sortent des CEGEP, c'est tout dire. Ils croient cependant tout connaître et se gargarisent chaque matin, au réveil, du vocabulaire à la mode. Ils refusent de croire à la continuité historique et sont surpris d'apprendre que les styles et les palettes se ressemblent, ont une vie historique cyclique. Ne serait-ce pas un peu pour réagir contre ce statisme esthétique, et ainsi, pour arracher les lecteurs au pouvoir du modernisme dévorant, que M. Jean-René Ostiguy a fait paraître son étude sur Ozias Leduc?

Il s'agit de l'histoire de la décoration du baptistère de l'église Notre-Dame de Montréal, entreprise en 1927. C'est une oeuvre d'amié. C'est aussi l'un des moments les plus riches de l'histoire du symbolisme au Québec. On pourra reprocher à M. Jean-René Ostiguy de nous laisser sur notre faim. Leduc fréquentait des hommes comme Marcel Du-

gas et Guy Delahaye, Mgr Olivier Maurault et Robert de Roquebrune, qui étaient au courant de l'évolution des idées à la fin du dix-neuvième siècle, qui lisaient tout aussi bien Verlaine que Huysmans. Le symbolisme n'a jamais cru bon de séparer la littérature des autres arts. Les peintres eux-mêmes écrivaient: que l'on songe aux magnifiques sonnets de Degas. Il y avait là un courant puissant d'interprétation de toutes ces matières esthétiques. L'un des maîtres du symbolisme, Maurice Denis, débutera dans la carrière en illustrant l'Imaginaire d'André Gide. Il s'agit donc d'une lignée. Marcel Dugas s'en fera, à sa façon, avec sa passion coutumière, l'historien dans *Feux de Bengale à Verlaine victorieux*. Ozias Leduc lira ce livre, comme il a lu Huysmans et les écrits théoriques de Maurice Denis. M. Jean-René Ostiguy note la présence du symbolisme dans la vie du peintre: il souligne même que ce symbolisme correspondait à la nature secrète de Leduc. Mais est-ce assez? L'occasion était belle de retracer les étapes du mouvement symboliste au Québec, qui précède l'oeuvre même de Nelligan. M. Jean-René Ostiguy, en quelques pages, accumule cependant les notations précieuses. On rêve devant l'association des noms d'Henri d'Arles et de Robert de Montesquiou. Comment s'étaient connus ces deux hommes? Quel rôle joua dans leur rencontre l'amour du symbolisme? On a l'impression qu'il y a, derrière la littérature officielle et son histoire, une autre vie, se-



crète, qu'il s'agira de faire surgir, un jour, sans fards. Je pense, en particulier, aux rapports entre écrivains français et canadiens. Henri d'Arles et Montesquiou! Qui sait si Henri d'Arles n'a pas connu Proust? Lui aussi était un ami de Montesquiou. Il n'y a pas, que je sache, de prêtre canadien dans la *Recherche*; on n'y trouve que des aviateurs. L'histoire littéraire est pleine de ces questions. Sainte-Beuve aurait su, lui, aller au fond des choses. Nous nous contentons d'être des témoins et de poser le problème. Sûrement, lorsque le temps sera venu, cette société laissera tomber le masque.

Les Canadiens français de cette époque, on le constate une fois de plus, étaient gens cultivés. Ils lisaient tout, s'offraient des livres, cherchaient à en étendre l'influence. Ils avaient raison et le résultat ne se fit pas attendre. L'abbé Olivier Maurault lisait Huysmans et fit partager son enthousiasme à Ozias Leduc. Celui-ci avait déjà pour cette doctrine littéraire, qui est aussi une façon de vivre, un "fort penchant". Pour les écrivains, le symbolisme représente surtout, à partir d'une conception spiritualiste de la vie, une manière de protester contre l'emprise universelle de la matière. Pour Leduc, il s'agissait d'autre chose, que M. Jean-René Ostiguy explique de la façon suivante: "Leduc pense moins à un style formel qu'à une méthode préparatoire où l'artiste choisit des éléments possibles." Il s'agit, en l'espèce, d'une technique ésotérique. En 1897, à Paris, eut lieu la dernière

exposition des artistes Rose-Croix; c'est aussi l'année du voyage d'Ozias Leduc en France. Le symbolisme était dans l'air, sous toutes ses formes, y compris les plus ésotériques. Rappelons-nous (ce que M. Jean-René Ostiguy, soumis sans doute aux nécessités d'une pagination stricte, ne fait pas.) que des liens étroits existaient entre Péladan, le Mage, et les Symbolistes, par l'intermédiaire d'Éléonore Bourges et de son ami, le peintre Armand Point. Un univers de pensées et de formes s'agitait à cette époque et le Sar Péladan ressemble à s'y méprendre (en plus intelligent toutefois, et moins arriviste) aux contestataires spiritualistes et sexuels d'aujourd'hui. On a l'impression, à lire le texte de M. Jean-René Ostiguy, qu'Ozias Leduc se situait entre le symbolisme littéraire et le pur ésotérisme. Le premier symbolisme était représenté par ses amis Maurault, Dugas, Roquebrune; le second, secret et profondément spiritualisé, correspondait à sa nature secrète et à ses aspirations magiques. Les notes qui ornent les esquisses et les dessins du Leduc de 1927 ajoutent à cette dimension inconnue, chiffrée, biblique. Là encore, nous retrouvons les Rose-Croix.

Les aspirations de Leduc reposaient du reste sur un vaste système de connaissances, qu'il transposait en poésie. Ses titres de dessins et d'esquisses sont de vrais poèmes mystiques: *Le grand nuage de la voie Lactée*, ou *Le ciel théologique*. Les saints poètes de l'Inde ne nomment pas autrement leurs oeuvres: *Hymnes spéculatifs*. Tout devient géométrie, méditation mathématique. Le choix des

plantes à lui-même un caractère sacré, puisqu'elles doivent figurer dans le ciel, non pas matériel, mais théologique. N'y aurait-il pas une étude à entreprendre, et à mener à bien, sur les motifs chiffrés dans l'oeuvre religieuse de Leduc? M. Jean-René Ostiguy nous en donne un avant-goût, mais ce n'est pas assez. L'astronomie se résout toujours, à l'intérieur du symbolisme, en astrologie. Leduc utilise des thèmes astrologiques dans ses portraits; ainsi Andromède et Pégase accompagnent le poète Guy Delahaye. Je ne crois pas que ce soit là un hasard lorsqu'il s'agit d'un médecin et d'un psychiatre. Ozias Leduc note ailleurs que l'eau signifie purification, le chiffre huit, régénération, les fleuves du Paradis signifient, eux, la surabondance de la grâce contre l'abondance de la faute. Ce sont là de précieux indices qui servent à présenter sous son vrai jour l'un des plus profonds et mystérieux esprits de notre histoire intellectuelle.

M. Jean-René Ostiguy, à sa manière, a fait oeuvre de découvreur. Il faut l'en remercier. Me permettra-t-on de couvrir qu'il écrit un livre? Nous sommes tous des précurseurs. Il importe de devenir des maîtres. Guy Viau n'a jamais terminé son ouvrage sur Ozias Leduc. Combien d'autres sont restés dans des tiroirs? Dans le calme de son Musée, M. Jean-René Ostiguy prépare peut-être une oeuvre définitive. Tous les espoirs sont permis.

Jean-René Ostiguy, *Étude des dessins préparatoires à la décoration du baptistère de l'église Notre-Dame de Montréal*, Galerie nationale du Canada, Ottawa, 1971.

DU DELLER CONSORT

Suite de la page 13

(abréviation courante des Henry Wood Promenade Concerts) ont lieu chaque été à Londres depuis 1895. Ce festival unique attire des foules imposantes et connaît depuis quelques années un regain de vitalité.

En 1971 notamment, deux troupes d'opéras, douze orchestres symphoniques et quatre orchestres de chambre, sous la direction d'une trentaine de chefs prestigieux, ont assuré plus d'une soixantaine de manifestations qui ont fait salle comble!

UN MOMENT DE GRANDE

Suite de la page 17

réflexes de "sourir-canadienne-française-catholique" qu'en interrogeant le passé immédiat afin d'y découvrir "les véritables valeurs culturelles et humaines, qu'il ne faut peut-être pas défendre, mais qu'on habite". Et c'est avec ce vécu-là, ajoutera Perron, que l'on va faire des choix politiques.

Mais "Taureau", finalement, qu'est-ce que c'est?

Et bien, c'est l'histoire d'un jeune homme surnommé Taureau par les villageois et qui appartient à une famille de proscrits parce que son père a été trouvé mort saoul dans un fossé de St-Ephrem; parce que sa mère, "créature superbe et possédée, court la galoppe", mais avec les gars des villages voisins; et parce que sa soeur suit vaillamment l'exemple de sa mère. A par-

tir de là, on peut aisément imaginer tous les heurts, tous les affrontements qui naîtront et révéleront le village.

En écoutant Clément Perron me dévoiler les grandes lignes de son scénario, j'ai un moment eu l'impression d'y voir un mélange de Marie-Claire Blais et d'Arrabal. Mais ce n'est là qu'une impression. Le film, lui, on nous le promet pour le début de 73.

En attendant, l'équipe est au travail. Et l'équipe, c'est, autour de Clément Perron, Georges Dufaux à la caméra, Marc Beaudet comme producteur. Et devant la caméra, André Melançon en Taureau, Jacques Bilodeau, Pat Gagnon, Monique Lepage, Denis Drouin, Marthe Mercure, Yvan Canuel, Amulette Garneau...

Les lettres USA
L'invité de Capote

par NAIM KATTAN

Voici un court récit autobiographique du célèbre auteur de "De sang-froid". En fait "L'invité d'un jour" donne au précédent ouvrage de Capote une dimension que l'on pouvait à peine déceler à la lecture. C'est un souvenir d'enfance.

Truman Capote a été élevé jusqu'à l'âge de dix ans par des cousins éloignés et âgés dans une petite ville du Sud des États-Unis, dans l'Alabama. A l'école un garçon appartenant à une famille pauvre le bousculait. De plus, il n'avait pas la mise soignée et n'observait point les règles élémentaires de conduite que les enfants bien élevés apprennent. Et voilà que la cousine qui l'élevait décide d'inviter ce garçon au dîner du Jour d'Action de Grâce, fête familiale s'il en fut. En d'autres mots, la cousine, Miss Sook, voulait introduire dans l'intimité du jeune garçon un camarade qu'il ne prisait pas. C'était sa manière à elle de vivre l'amour du prochain. Le jeune garçon qui s'appelle Odd Henderson accepte l'invitation. Au cours de la fête il vole un bijou. Son camarade le surprend et le dénonce. Or, Miss Sook le protège et couvre son petit crime en disant qu'elle n'avait point perdu sa broche. Le petit garçon, Buddy,

comprend mal, mais sa tante lui explique que deux fautes n'ont jamais rétabli la balance du bien, que si son camarade avait volé, lui n'était pas moins coupable en décidant délibérément de l'humilier.

Nous sommes en face du ressort le plus profond de la littérature américaine. L'enfant fait, malgré lui, presque à reculons son entrée dans le monde des adultes. Il découvre que ce monde est habité par le mal et que même s'il veut échapper au monde construit par les adultes il ne réussira pas à échapper au mal puisqu'il le commettra malgré lui, inconsciemment, sans le savoir. Nous nous trouvons là au seuil du tragique. Le garçon ne pourra jamais intégrer ce sentiment. Il n'assurera pas le monde dans lequel il vit, et par conséquent, sa propre vie. Il se réfugiera dans une adolescence prolongée à laquelle il échappera par la violence sans se rendre compte qu'il sera ainsi victime de l'illusion.

Ceux qui ont lu le célèbre ouvrage de Truman Capote, "De sang-froid", auront deviné à quoi je fais allusion, car c'est le prolongement de "L'invité d'un jour", ou plutôt c'est une forme d'explication des préoccupations de Truman Capote: l'absurdité du crime et de la violence. Malgré l'élément autobiographique qui en constitue la trame, "L'invité d'un jour" me semble davantage une allégorie d'une société où l'on ne parvient jamais au bout de l'adolescence.

"L'invité d'un jour", par T. Capote, (Éditions Gallimard) Paris.

Il n'y a pas de mauvais élèves.
Mais il y a des élèves
qui ne connaissent pas leur langue.

L'immense succès du Grand et du Petit Robert auprès des personnes cultivées et des étudiants a montré que tous ceux qui sont soucieux de maîtriser leur langue et d'accéder à la culture moderne avaient besoin de ce nouveau type d'ouvrage.

Le Micro-Robert garde toutes les qualités des dictionnaires Robert et permet aux plus jeunes de satisfaire aussi ce besoin. Soigneusement simplifié, il explique aux élèves les 30.000 mots qu'ils doivent connaître pour exprimer clairement leurs idées et bénéficier pleinement de l'enseignement qu'ils reçoivent en classe.



Oui, enfin
un dictionnaire
pour les plus jeunes:
Le Micro-Robert.

Prix : seulement \$6.00



HMH

Éditions Hurtubise - HMH
380 ouest, rue Craig,
Montréal 126,
849-6381

Sainte-Mémoire

Le nouveau recueil de poèmes de

Pierre Trottier

Le retour d'Oépide — Le retour d'Androgyne — Le combat contre
Tristan — Poèmes d'été — Poèmes d'hiver — L'amour — La
terre — Retours"Nos âmes effleurées au passage par la Traine de la
robe de Sainte-Mémoire..."

Collection • parole — \$3.50

réduction pour elle
réduction pour lui

un cadeau qui viendra de France, par avion, 52 fois par an

ABONNEZ-LA... ABONNEZ-LE...

abonnement
annuel

26\$

aux

Nouvelles

littéraires

par
les charmes
de la culture

bon à découper

à renvoyer à :

LMPI, 4550 rue Hochelaga - CP 40, Station M
MONTREAL, QUEBECde la part de
M.(Inscrire ci-dessus
votre nom)

M.

Profession.

Adresse.

L'HEBDOMADAIRE DE
L'ACTUALITÉ CULTURELLE

Paris-France

PRESQU'AMÉRIQUE

5

Vient de paraître;
Il est en vente dans tous les kiosques: ★ \$0.50Il est question des élections fédérales;
de Pierre Vallières, des projets initiatifs locales,
du CEGEP Limoilou, de la Chine,
de Claude Gauvreau et ses oranges ainsi que de
l'amour esquimaux.Avec René Beaudin, Michel Beaulieu, Pierre Capiello,
Gérald Fortin, Charles Gagnon, Pierre Louis Guertin,
Raymond Laliberté, Simon Langlois, Pierre-Jean Mehu,
Maurice Métayer, Michel Nadeau, Marc Plamondon,
Malcolm Reid, Patrick Stram.

NOTRE DOSSIER : POUR PRÉPARER UN SOCIALISME D'ICI. (Congrès des affaires québécoises).

ABONNEMENT: 12 NUMÉROS \$5.00

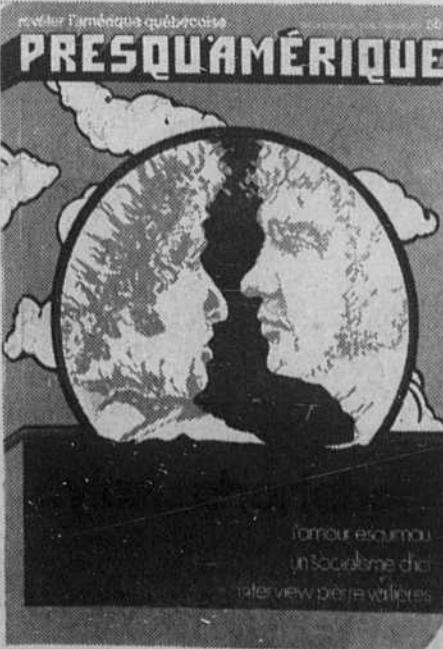
Ci-joint, un chèque certifié
ou un mandat postal
de \$5.00 pour un abonnement d'un an à
PRESQU'AMÉRIQUE, C.P. 717, Québec 4

NOM (EN CAPITALS)

ADRESSE

Tél. Âge

Occupation

«PRESQU'AMÉRIQUE»
est distribué par
Les Messageries Dynamiques
9830, Jeanne-Mance, Montréal
Tél.: 384-6403

arts

lettres

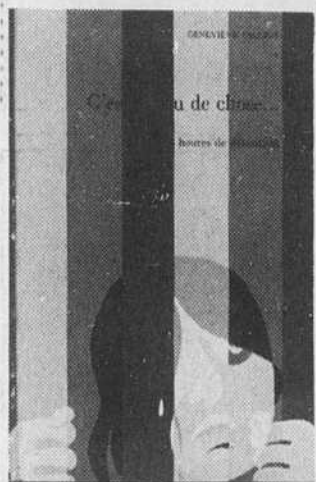
Les lettres sociales

La prison, ce n'est pas si peu de chose...

par LAURENT LAPLANTE

Geneviève Gilliot vient de confier aux Messageries du Jour la distribution d'un étonnant récit qu'elle intitule pudiquement "C'est si peu de chose... 4924 heures de détention".

Tout ce qui nous parvient du milieu carcéral dépayse le lecteur. On n'imagine pas à quel point l'isolement, la servilité, le maquignonnage, les jalousies, la mesquinerie, la vénalité trouvent à s'épanouir dans un monde clos. Certains, au lendemain de leur libération, recourent aux cris pour faire comprendre de quel monde ils viennent. Peine perdue: ce qui se passe hors du monde de la liberté ne s'imagine pas de ce côté-ci de la clôture. Geneviève Gilliot n'a donc pas recouru au mélodrame: elle ne nous livre même pas un journal au sens strict du terme.



Elle livre en 200 courtes pages une chronique au cours de laquelle une journée peut occuper autant d'espace qu'un mois entier. Indice supplémentaire que là-bas, le temps non plus ne s'y retrouve plus.

Mère de trois jeunes enfants, Geneviève Gilliot est arrêtée sans préavis aucun au cours de décembre 1944, au moment où les troupes de libération refoulent lentement l'occupant allemand jusque dans son propre territoire. Déjà, les règlements de compte se multiplient et les dénonciations contre les "collaborateurs" suffisent à déclencher le bras de la justice. Cela, on s'en doute, mais on ne sait pas de façon certaine pour quel motif Geneviève Gilliot s'embarque un matin de décembre dans un périple qui durera sept mois et la conduira de prison en prison, de déchéance en déchéance. Au début, elle s'arc-boute en s'assurant elle-même de son innocence. Elle ne sait pas, en effet, de quoi elle est accusée et personne ne le lui dit. Puis, les semaines passent et les déplacements s'enchaînent les uns aux autres, sans qu'il soit possible de rejoindre quelque part une quelconque administration, une autorité compétente.

Comme si ce dépaysement ne suffisait pas, le récit ajoute la confusion totale des valeurs. À l'intérieur des murs, les prisonnières, elles, finissent par se situer les unes par rapport aux autres. L'une est une "collaboratrice" qui ne s'en cache guère et qui espère ostensiblement un reflux allemand qui ramènera son groupe aux commandes. Une autre relève du droit commun et pratique tous les vices. D'autres, arrêtées par suite de semblables erreurs, manifestent sobriété leur sympathie pour Pétain, qui pour de Gaulle. Tout ce monde cohabite, sans savoir quelles sont les normes extérieures. Les pouvoirs civils leur sont inaccessibles et les prisonnières ne savent même plus lesquelles d'entre elles seront tantôt triomphantes, lesquelles se verront accablées.

Tout aussi arbitrairement, le drame soudain se dénoue: la dénonciation ne reposait sur rien et madame est libérée avec, comme il se doit, les meilleurs vœux du juge d'instruction! Là encore, l'auteur ne se perd pas d'un coup de récrimination. Les faits sont authentiques. Une telle authenticité ne gagnerait rien à s'habiller de colifichets.

Une analyse modeste et sensée

Gilles Proulx n'avait pas l'intention d'écrire la bible de la radio québécoise et il ne l'a pas fait. En revanche, il



avait le goût de lui adresser quelques joyeux coups de griffe et il s'est très utilement soulagé de ce désir. Il décrit, un en français étonnamment clair, une situation à laquelle nous nous sommes malheureusement beaucoup trop bien habitués pour en percevoir la bêtise. Et il dit, lui, sa stupeur devant la radio que nous endurons.

Je me serais volontiers privé des petites anecdotes à la "Jean-Charles des pauvres" dont Gilles Proulx a tenu à coiffer son volume. Je me serais également passé du plaidoyer un peu trop "conscient" en faveur des propositions péquistes en matière de radio. Concorde s'entend et s'explique; ratifier virgule après virgule un texte prolongé, c'est trop et ça fait panegyrique. Ces faiblesses mises à part, Proulx pose à la radio québécoise une solide série de questions. Comment expliquer que l'expérience de Trahan et consorts à CFLS-Lévis ait débouché sur des cotes d'écoute de salle paroissiale, alors que la région entière subissait l'impact de l'expérience? Est-ce parce que, quelque part, un lien existe entre ceux qui promulguent les sacro-saintes cotes d'écoute et ceux qui vivent de publicité? Pourquoi certains postes de radio, malgré leur couverture à peu près démentielle des événements d'octobre 1970, se retrouvent-

ils avec des cotes d'écoute affaiblies une fois la crise passée?

Dans la même veine, Proulx constate que la radio anglophone occupe à Montréal une place privilégiée: "À certaines heures, à Montréal, plus de 50% de la population écoute la radio anglaise alors que la proportion anglophone n'atteint pas 23%. Elle est en bonne position. Elle détient aussi 5/2 des 11 permis dans la région de Montréal." Proulx, pour fonder au passage les "écoles d'annonceurs qui constituent, dans bien des cas, la plus épouvantable escroquerie dans le domaine de l'éducation."

Malheureusement, Gilles Proulx ne possède pas, semble-t-il, la vigueur qu'il aurait fallu pour dépasser ces constatations et nous proposer autre chose que les grandes intuitions péquistes. De Radio-Québec, il connaît visiblement peu de choses et il se borne à souhaiter que "le ministre responsable de cet organisme obtienne du gouvernement central des pouvoirs accrus en matière de diffusion." C'est fort mal résumer le problème. D'une part, rien n'indique que Radio-Québec possède actuellement des pouvoirs en matière de diffusion ou qu'il veuille utiliser ceux qu'il a ou qu'il souhaite un élargissement de ce qu'il possède ou que le Québec tienne absolument à négocier les droits qu'il peut avoir; d'autre part, s'il s'agit de conférer de plus grands pouvoirs de diffusion, ce n'est certes pas au ministre responsable que le CRTC voudra s'en remettre, mais plutôt à un organisme à cent lieues du pouvoir exécutif.

En somme, un bilan radiophonique sans prétention. Il est extrêmement utile pour réveiller l'opinion, mais il n'indique guère comment nous passerons du tintamarre actuel à de nouveaux modes radiophoniques de communication.

Un plaidoyer pour la police

Un titre comme "Cette police si décriée" ne peut guère faire illusion: il annonce à coup sûr un plaidoyer favora-



ble à la police. Fernand Cathala ne s'en cache d'ailleurs pas. Il estime que la police est mal connue, qu'on la vilipende sans la connaître, qu'on la juge d'après les quelques moutons noirs dont elle n'a pas réussi à se débarrasser. "En se fondant sur des cas extrêmes et très rares, il serait assurément d'une grande facilité de jeter l'approbre sans

Erratum

Dans un article signé de notre chroniqueur aux lettres roumaines, M. C.L. Valceanu, et paru le 7 mars sous le titre "Le prince des paysans", signalons que les 11.000 paysans massacrés au cours des révoltes populaires sont morts en 1907, et non en 1970, comme l'indiquait malheureusement notre article.

Parution aux PUQ...

Les Presses de l'Université du Québec annoncent la parution d'un volume de Paul Painchaud intitulé: "Francophonie — une bibliographie 1960-69", qui compte 142 pages et se vend au prix de quatre dollars.

A défaut d'une véritable histoire des événements, qui marquent un tournant pour tous les peuples concernés, cette bibliographie cherche à fournir un instrument de base à ceux qui voudraient en entreprendre l'analyse. Axée principalement sur les institutions de la francophonie et les relations de toute nature qui ont existé entre les pays francophones au cours de la dernière décennie, cette bibliographie puise à la fois à des ouvrages de références scientifiques et à des sources d'information plus générales, comme les journaux.

...et au Jour

Les éditions du Jour, qui avaient déjà publié "Le cœur et l'alimentation" du naturaliste Jean-Marc Brunet, font paraître cette fois un ouvrage signé par son collègue Mirille Boudreau, sur "La santé par les minéraux". Par sa maquette, toutefois, autant que par son titre, le livre semble s'apparenter au volume du Jour intitulé "La santé par le soleil". On y remarquera une jolie jeune fille, en santé bien sûr, et en tenue naturelle si non naturaliste, qui s'accroupit auprès de ses minéraux préférés.

appel sur toute une catégorie de citoyens, que ceux-ci exercent une activité publique ou privée. Une telle façon de voir les choses serait d'une absurdité évidente et présenterait, par sa généralisation outrancière, un caractère absolument dépourvu de bon sens et surtout de mesure."

M. Cathala a sans doute raison de regretter de tels jugements globaux. Pourtant, il escamote complètement l'essentiel du problème s'il attribue les réticences du public aux seuls excès d'une infime minorité de policiers spécialement punitifs. Le problème se situe à un autre niveau: quel rôle le pouvoir politique entend-il faire jouer à la police? Si ce rôle constitue une intrusion constante dans les droits individuels, les citoyens se montreraient fort naturellement de plus en plus réticents à l'endroit de la police. M. Cathala le reconnaît: "Il est de tradition, du moins depuis la Révolution, que les forces de l'ordre, garantissant la sécurité des citoyens, soient nettement distinctes des autorités administratives chargées d'édicter des règles propres à préserver le bien commun. Il serait assurément très fâcheux que ceux qui veillent au respect de telles prescriptions en soient eux-mêmes les auteurs." Fort bien. La distinction survient au bon endroit: "Des pouvoirs aussi étendus entre les mains des mêmes personnages risqueraient fort d'engendrer de regrettables abus au préjudice des particuliers s'y trouvant assujettis." Malheureusement, tout n'est pas si simple: la police ne régit peut-être pas les lois, mais elle interprète les lois. D'où le risque dont prétendait nous défendre M. Cathala.

Le volume de M. Cathala ne dit que du vrai, il table constamment sur le sens commun. Il est exact, en effet, que les citoyens sont prompts à blâmer la police qui arrête le mauvais suspect, mais plus prompts encore à réclamer des arrestations. Il est exact que la présence policière pèse à un grand nombre, mais que le grand nombre veut le policier toujours à portée de la

main quand vient le temps de secourir un blessé, un enfant égaré, voire un chat trop haut perché. Tout cela se vérifie chaque jour, mais cela, malheureusement, ne lève pas la réticence du citoyen devant une action policière de plus en plus envahissante.

Fernand Cathala, à titre de policier d'expérience, déclare qu'on fait volontiers du roman à propos de l'espionnage policier. Peut-être a-t-il raison, surtout au niveau du modeste citoyen qui n'attire pas la foudre policière sur lui. Mais tel n'est pas le pire problème. La difficulté, c'est que le citoyen aux prises avec l'appareil policier ne réussit jamais à s'en extraire à bon compte, à moins de bénéficier d'une réputation impressionnante ou d'un béné-

fique concours de circonstances. On l'arrête à propos d'une vétille, on le coffre à propos d'une quelconque manifestation, à laquelle il accordait l'attention d'un instant, et voilà mis en branle un processus incontrôlable. Du point de vue policier, l'enquête demeure la principale préoccupation et la société elle-même souhaite qu'il en soit ainsi. Du point de vue du citoyen, au contraire, l'essentiel devient de ne pas être mêlé à une enquête, si justifiée soit-elle!

Le plaidoyer de Fernand Cathala demeure une description fort honnête et extrêmement humaine du travail policier. Les anecdotes qui émaillent le texte donnent en outre au bouquin une saveur de "vécu". A lire... et à compléter!

LIBRAIRIE LE GRIMOIRE LIVRES USAGES ET NEUFS LIVRES ANCIENS ACHAT ET VENTE TÉL. : 279-9344 1018 ouest, Laurier Montréal	LA LIBRAIRIE QUÉBÉCOISE 1567A, St-Denis 842-3604 ACHAT LIVRES USAGÉS VENTE Litt. française et canadienne 40 à 60% DE RÉDUCTION SUR LA MAJORITÉ
---	---

LA VENTE ANNUELLE DE SOLDES LITTÉRATURE GÉNÉRALE ESSAIS - BIOGRAPHIES HISTOIRE - RELIGION ARTS - PHILOSOPHIE SCIENCES HUMAINES PSYCHO - PÉDAGOGIE SCIENCES - TECHNIQUES LIVRES FORMAT POCHÉ LIVRES POUR LES JEUNES	BAT SON PLEIN ET SE POURSUIVRA JUSQU'AU SAMEDI 25 25,000 VOLUMES POUR TOUS LES ÂGES POUR TOUS LES GOÛTS
--	---

50% ET PLUS SUR LIVRES DÉFRAICHIS JUSQU'À	90% SUR LIVRES DÉFRAICHIS JUSQU'À	ÉTUDIANTS PROFESSEURS LISEURS PROFITEZ-EN LIBRAIRIE DUSSAULT 8955 Saint-Laurent Métro Cremazie 53 55 ou 98
---	---	---

DÉSIRONS ACHETER :

PEINTURES SCULPTURES CANADIENNES	LIVRES PÉRIODIQUES ANCIENS et MODERNES
--	---

R. Deslauriers 6251 rue d'Iberville Mtl, 331
727-7390

Librairie Encyclopédique
 Librairie Ancienne et Moderne

DERNIÈRE CHANCE!
 La vente se terminera le 25 mars
 Remise de 20% sur tous
 les • FORMATS DE POCHÉ • CANADIENS
 • LIVRES ANCIENS
 Sur tous les autres 50%
 1635, rue Saint-Denis, métro Berri 845-0911

L'Espérance de l'Homme

Le soleil ne se couche jamais sur la rue la Gauchetière ouest. Les enseignes néon brillent jusqu'aux petites heures, évoquant les beautés jaunes de la sauce sweet & sour, les passions rouges du pimenté chicken, les mystères noirs du dry garlic sparerib, la vigoureuse vie verte du chop suey. Mais... sur la rue la Gauchetière est, rien de tel. C'est un lieu sombre, où les pires drames se jouent. Passé minuit, on aperçoit parfois un pèlerin, ancien pêcheur ou ancien poète, venu chercher conseil auprès du vieux sage Sogides: mon père, où va l'Homme?

- à sa perte, mon fils;
- parlons-nous du même Homme?
- je parle de l'Homme Actuel, qui finira ses jours au pilon;
- mais pourquoi donc?
- à cause de la Presse!
- comment?
- je veux dire que l'Homme Actuel est trop pressé. Il ne réfléchit pas;
- peut-on le sauver?
- une seule vertu peut le sauver;
- laquelle, mon père?
- l'Espérance, mon fils. L'Espérance peut nous rendre riches, prospères et populaires;
- comment trouver cette vertu?
- hélas, elle est morte, son frère vit au Jour le Jour, et le pâle rejeton qu'elle laisse comme une Pierre dans la rue ne vaudra jamais la vraie vertu!
- vous radotez, vieux sage Sogides! Les vertus n'enfantent point, surtout pas l'Espérance. Avez-vous bu trop de Stanké au restaurant lithuanien de la rue Saint-Jacques?
- ne faites pas votre Tit-Jean Lévesque, mon jeune. Sachez que le malheur frappe partout, sans avertis. Les livres qui s'ouvrent peuvent toujours se refermer. Même les livres populaires.

LE PATRIOTE

VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DU JOUR

ENFANCE D'YEUX

par ROGER DES ROCHES

- Un beau recueil de poèmes suivi de INTERSTICE
- Une rare maîtrise de l'écriture • Un vrai poète

En vente partout au prix de \$2.50 - distribué par le Service des Éditions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél. : 849-8328. (si la ligne est occupée : 2228).

GRAND PRIX LITTÉRAIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

LES GRANDS-PÈRES

ROMAN DE VICTOR-LEVY BEAULIEU

- Un accueil unanime... Un grand livre québécois!

En vente partout au prix de \$3.00 - distribué par le Service des Éditions du Jour, 1651, Montréal 129 - Tél. : 849-8328. (si la ligne est occupée : 2228).

spectacles

Fin de saison à la SMCQ
Une perception plus
juste d'Alcides Lanza

par JACQUES THÉRIAU

Ce n'est ni agréable ni confortable, mais c'est dans l'ordre des choses, ce n'est pas tous les jours qu'on a l'occasion de reviser son opinion sur un compositeur. J'ai dit, à l'occasion d'un concert du Performers Group de New York à McGill, à la fin de janvier, qu'Alcides Lanza s'était escrimé dans le désert, en écrivant une œuvre pseudo-théâtrale intitulée "Ekphrasis II". Et j'avais alors souhaité qu'il soit plus près de son "Acufenos I" pour trombone et quatre instruments.

Or, voici qu'une seule soirée à la Société de Musique Contemporaine du Québec vient d'atténuer totalement ma réticence première à l'égard de Lanza. Depuis cette année professeur de composition et d'électro-acoustique à McGill, il a brillé magnifiquement en tant que chef d'orchestre et comme compositeur au cours de la première partie du programme.

L'œuvre qui m'a réconcilié avec ce jeune compositeur argentin s'appelle "Eidesis II". Écrite pour treize instruments, cette musique explore et sonde "l'analyse spectrale du son" avec beaucoup d'acuité. Mais, ce qui m'a le plus frappé, c'est son caractère électro-acoustique, cette façon avec laquelle Lanza traite les instruments, en les dotant de propriétés nouvelles et en équilibrant toutes ces masses de sons avec le seul support de quelques micros de contact pour les violoncelles et les contrebasses.

Au pupitre de l'Ensemble de la SMCQ, qui partira dans une semaine pour Royan, Alcides Lanza a démontré beaucoup de souplesse et de discernement face à des ouvrages de deux de ses compatriotes: "Serenata II" (1966) d'Antonio Tauriello et "Il Concertino" (1971) de Gerardo Gandini. L'espace me manque pour évoquer en détail la maîtrise et la détermination strictement sonore d'un créateur comme Tauriello, mais je dois insister sur le fait que le théâtre musical de Gandini est ici, sans détour et sans naïveté, beaucoup plus près de Bussotti que de Jon Cage par la simplicité du rituel scénique. Dans cet ouvrage, c'est d'un flûtiste que l'action naît, et Jean-Paul Major a su prouver que l'œuvre avait été pensée et écrite dans sa totalité sonore et visuelle. Notons aussi que l'auteur de "L'adieu" (une œuvre jouée par le Performers Group à McGill) nous semble aimer les ballons et les clochettes à la folie: il faudra consulter Freud sur cette question!

La deuxième partie de la soirée a débuté sur une exécution un peu boiteuse du "Concerto de chambre" (1969-70) de György Ligeti. Serge Garant était au pupitre de l'Ensemble de la SMCQ, qui n'avait manifestement pas assez préparé la traduction de cet ouvrage. Et, contrairement à ce qu'on notait dans le programme, cette œuvre avait déjà été jouée au Canada, plus précisément le 2 avril 1970 à Ottawa, par l'Ensemble Die Reine sous la direction de Serha.

Ce dernier concert de la saison de la SMCQ s'est terminé sur une pétaarde d'instruments à percussion. Le responsable de ce moment spectaculaire, André Boucourechliev, n'est pas à proprement parler une vedette internationale comme Kenakis ou Stockhausen, mais il n'en bouscule pas moins la tradition. A coups de dynamite. Et, notamment, avec son "Archipel III" pour un pianiste et six percussionnistes que nous avons eu l'occasion d'entendre, avec le concours du jeune pianiste montréalais Louis-Philippe Pelletier et les membres du nouveau groupe des Percussions du Québec: Guy Lachapelle, Pierre Béluse, Paul Duplessis, Robert Leroux, Lanny Lavine et Richard Pelletier. De "forme ouverte" (comme son "Archipel I" pour deux pianos et 54 instruments à percussion et son "Archipel II" pour quatorze cordes), cette partition constitue une aventure exaltante et renouvelée, sans effets gratuits, sans vaines acrobaties, tout en permettant à des interprètes de nous faire partager tour à tour la puissance infiniment expressive de cette musique. La re-création des instrumentistes a été fort impressionnante, menée avec une attention soutenue et concluante. Louis-Philippe Pelletier, entre autres, s'est comporté en lion, mordant à pleines dents dans ces équations sonores charnelles et charnelles.

télévision

SAMEDI	DIMANCHE
CBFT 2	CBFT 2
8.55 Aujourd'hui à CBFT	8.55 Aujourd'hui à CBFT
9.00 Yogi et Popotame	9.00 Yogi et Popotame
9.30 Le roi Léon	9.30 Le roi Léon
10.00 Mon ami Ben	10.00 Mon ami Ben
10.30 Tour de terre	10.30 Tour de terre
11.00 Robin-fusée	11.00 Robin-fusée
11.30 Lassie	11.30 Lassie
12.00 Les corsaires	12.00 Les corsaires
12.30 Le monde en liberté	12.30 Le monde en liberté
1.00 Le golf et ses étoiles	1.00 Le golf et ses étoiles
2.00 L'univers des sports	2.00 L'univers des sports
4.30 Mes trois fils	4.30 Mes trois fils
5.00 Droit de regard	5.00 Droit de regard
6.30 Camera-moto	6.30 Camera-moto
6.30 Téléjournal	6.30 Téléjournal
6.45 Nouvelles du sport	6.45 Nouvelles du sport
6.50 Politique fédérale	6.50 Politique fédérale
7.00 Cent filles à marier	7.00 Cent filles à marier
8.00 La soirée du hockey	8.00 La soirée du hockey
9.00 Les North Stars de Minnesota contre Montréal	9.00 Les North Stars de Minnesota contre Montréal
10.30 Téléjournal	10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport	10.45 Nouvelles du sport
11.00 Au masculin	11.00 Au masculin
11.30 Cinéma: "Plein phares" (Américain-1964)	11.30 Cinéma: "Plein phares" (Américain-1964)
1.00 Ciné-nuit: "Calherine" (Aventures Franco-Italo-Allemand-1969)	1.00 Ciné-nuit: "Calherine" (Aventures Franco-Italo-Allemand-1969)
CFTM 10	CFTM 10
8.55 Mire-Musique	8.55 Mire-Musique
9.00 Fusée XL-3	9.00 Fusée XL-3
9.30 L'Araignée	9.30 L'Araignée
10.00 Sentinelle de l'air	10.00 Sentinelle de l'air
11.00 Super-heros	11.00 Super-heros
11.30 Escadron sous-marin	11.30 Escadron sous-marin
12.00 Bon week-end	12.00 Bon week-end
1.20 Mes amis les animaux	1.20 Mes amis les animaux
1.30 Voyage-information	1.30 Voyage-information
2.00 Jeunesse en forme	2.00 Jeunesse en forme
3.00 Sur le matelas	3.00 Sur le matelas
4.00 Chantier 72	4.00 Chantier 72
5.00 C'est arrivé cette semaine	5.00 C'est arrivé cette semaine
6.00 Pop 72	6.00 Pop 72
7.00 Jeunesse	7.00 Jeunesse
8.00 Les grands spectacles: "Harlow la blonde platine" (Biographie-Américain-1965)	8.00 Les grands spectacles: "Harlow la blonde platine" (Biographie-Américain-1965)
10.30 Les nouvelles TVA	10.30 Les nouvelles TVA
11.00 En pantoufles: "La femme de paille" (Drame-Policier-Anglais-1964)	11.00 En pantoufles: "La femme de paille" (Drame-Policier-Anglais-1964)
12.30 En pantoufles: "La belle espionne" (Drame de guerre-Roumain-1959)	12.30 En pantoufles: "La belle espionne" (Drame de guerre-Roumain-1959)
2.00 Le 10 vous informe	2.00 Le 10 vous informe
2.05 Fin des émissions	2.05 Fin des émissions
CBMT 6	CBMT 6
7.47 Standby Six	7.47 Standby Six
8.00 Rocky and his friends	8.00 Rocky and his friends
8.30 Merfy-go-Max	8.30 Merfy-go-Max
9.00 Tween set	9.00 Tween set
9.30 Daniel Boone	9.30 Daniel Boone
10.30 Arthur and the square knights	10.30 Arthur and the square knights
11.00 Sports internationaux	11.00 Sports internationaux
11.30 Kéni Ice	11.30 Kéni Ice
12.00 Three star Bowling	12.00 Three star Bowling
1.00 Children's Cinema	1.00 Children's Cinema
2.00 Canadian College Sports	2.00 Canadian College Sports
4.00 Sports week	4.00 Sports week
5.00 The Bugs Bunny Road Runner Hour	5.00 The Bugs Bunny Road Runner Hour
6.00 Update	6.00 Update
6.30 Replay	6.30 Replay
7.00 Let's call the whole thing off	7.00 Let's call the whole thing off
7.30 Highlights	7.30 Highlights
8.00 Hockey night in Canada	8.00 Hockey night in Canada
10.30 Countrytime	10.30 Countrytime
11.00 The National	11.00 The National
11.15 Provincial Affairs	11.15 Provincial Affairs
11.21 Night Report sports Final	11.21 Night Report sports Final
11.37 Cine-Six: "Stolen Life" (Américain-1947)	11.37 Cine-Six: "Stolen Life" (Américain-1947)
1.25 Final Report a Weather	1.25 Final Report a Weather

SALLE RESNAIS
LE MEILLEUR FILM FRANÇAIS DE L'ANNÉE
3e SEMAINE
EASTMANCOLOR
ANNA KARINA
MATTHEU CARRERE
ROGER VAN DUD
BULLE OUIER
Un film de ANDRE DELVAUX
Rendez-vous à Bray

6e SEMAINE
LES DEUX ANGLAISES ET LE CONTINENT
EASTMANCOLOR
UN FILM DE FRANÇOIS TRUFFAUT

L'ÉGLISE DE ST-ANDREW & ST-PAUL
coin Sherbrooke et Redpath
LE MESSIE
de HAENDEL
PARTIES 2 et 3
Chœur de 80 voix.
VENDREDI SAINT, 31 MARS, À 8 P.M.
Offrande.

DAWSON COLLEGE
invites you to an exhibition of
CANADIAN PUBLICATIONS
and
works of ART

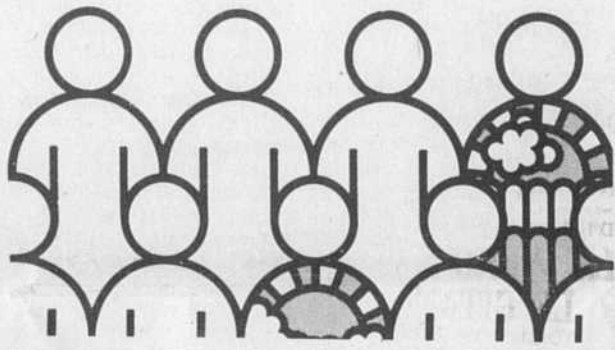
DAWSON COLLEGE
vous invite à une exposition de
PUBLICATIONS CANADIENNES
et
d'oeuvres d'ART

CENTAUR THEATRE
453 St. François-Xavier
(Métro: Champs-de-Mars)
23, 24 MARS 3:00 - 10:00 p.m. / 15:00 - 22:00 h.

CINE-PARTICIPATION
POUR TOUS
Mardi, le 21 mars à 20h 30
Au Cinéma ONF du centre-ville,
550 ouest, Sherbrooke,
Montréal

"QU'EST-CE-QU'ON VA DEVENIR?"
Michel Gauthier
"ESQUIMAUX"
Gilles Blais
Renseignements:
283-4753

"METROFOLLE"
Yvon Mallette



Cinéma de Paris et Fleur de Lys ouverts des midi
Jean-Talon, Maisonneuve, Cinéma V, du lundi au vendredi ouverts des 6 h.

13e SEMAINE
opération fou-rire!
DOMINIQUE MICHEL
YVON DESCHAMPS
TIENS-TOI BIEN APRÈS LES OREILLES À PAPA...
gilles richier
jean bissonnette

JEAN-TALON
CENTRE GARCIA JEANTALON
MAISONNEUVE
CENTRE GARCIA MAISONNEUVE

CINEMA V
550, OUEST
RUE SHERBROOKE

FLEUR DE LYS
88 STE CATHERINE, EST
CINEMA DE PARIS
936 STE CATHERINE, OUEST

13e SEMAINE TRIOMPHALE!
18 ANS Adultes
WR: MYSTERIES OF THE ORGANISM
Directed by Dusan Makavejev
distribué en France-Cinéma English sub titles
FESTIVAL
1206 E. 55E CATHERINE, 525 8600

CINÉMAS FRANCE FILM
centre de cinéma st-denis
POUR RIRE EN MUSIQUE
TIXIE 13
Louise Forestier
Les Cyniques
1590, ST-DENIS 845-3222
METRO ST-DENIS-DEMONTIGNY

chevalier
MON ONCLE ANTOINE
1590, ST-DENIS 845-3222
METRO ST-DENIS-DEMONTIGNY

pierrot
SERAPHIN
Un homme et son péché
5030, PAPINEAU 527-9131
METRO BERRI-BOUL. ST-JOSEPH-AUTOBUS 27
bijou

Tudor Singers
Directeur: Wayne Riddell
"La Passion selon Saint Jean"
de Bach
(en allemand)
le mercredi 22 mars, 1972 - à 20.15 h.
Eglise St. Andrew & St. Paul
coin Sherbrooke & Redpath

Solistes: JOAN PATENAUE soprano
CHRISTINA JONES contralto
ALBERT GREER ténor
WINSTON PURDY baryton
CLAUDE CORBEIL basse

Billets: \$4.50 \$3.50 - Etudiants \$2.50
Archambault - International Music Store
A la porte

auditions
à
l'école nationale
de théâtre
pour l'année scolaire 1972-73

section interprétation
section décoration
section technique

DATE LIMITE
pour s'inscrire
aux auditions:
le 5 avril

POUR RENSEIGNEMENTS,
S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT:
5030, rue ST-DENIS
Montréal, 176
tél. 842-7954

ballet national du canada
"Le plus beau
LAC
DES
CYGNES
au monde"
Clive Barnes: New York Times

24 mars 20h. 30
La Sylphide - Intermezzo
25 mars 14h. 30
La Sylphide - Évocation
25 mars 20h. 30
26 mars 14h. 30
Le Lac des Cygnes

Soirée: \$3.00 à \$7.00 - Matinée: \$2.00 à \$6.00
Demi-prix pour étudiants pour La Sylphide
Guichet de la Place des Arts, Sauvé Frères, Saint-Hubert et Galeries d'Anjou,
Montréal Trust PVM,
Canadian Concerts and artists, 1822 Sherbrooke ouest, sous-sol,
agences de Montréal et banlieue (932-2234)

Les Grands Ballets Canadiens, 5415 de la Reine Marie, ouest de 10 à 6 (489-8641)

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal-129 (Québec) Tél. 842-2112

C.C.A. présente un FESTIVAL INTERNATIONAL
"Viva Napoli"
THÉÂTRE ST-DENIS 7 au 23 avril
Opérette de Francis LOPEZ, avec
RUDY HIRIGOYEN
HENRI GENES - YOLAND GUÉRARD
ANGELINA CRISTI - ARTA VERLEN
Les Grands Ballets Canadiens
Chœur dirigé par Marcel Laurencelle
Chef d'orchestre Alexandre VANDERDONCKT
Décor et costumes somptueux

Billets: dim. à ven. 8:30 p.m. \$3.00, 3.50, 4.50, 5.50, 6.50
Samedis 8:30 p.m. \$3.50, 4.00, 5.00, 6.00, 7.00
Dim. mat. 2:30 p.m. \$2.50, 3.00, 4.00, 5.00, 6.00

En vente: Théâtre St-Denis: CCA 1822, ouest Sherbrooke
(guichets sous-sol) ou par commande postale avec chèque,
mandat, Chèque; aussi agences Montréal et banlieues
composer 932-2234.

Étudiants et Âge d'Or (\$1.00) à CCA seulement
LOCATION PAR TÉLÉPHONE: 932-2171

UN FILM DE SERGIO LEONE
en couleur
9:15 h. p.m.
UN NOUVEAU
STYLE D'ACTION!
"LE BON,
LA BRUTE,
ET LE
TRUAND"
CLINT EASTWOOD
LEE VAN CLEEF
ELI WALLACH
NAVAJO JOE
6 30 h
P.M.
MONTROSE 3180 Belanger est
tel.: 722-0302

Louise MARLEAU Daniel Danielle
PILON OUMET 18 ANS
Adultes
à Toi Satan nous
nous offrons!
LE DIABLE
EST
PARMI
NOUS
LE PARISIEN 861-2697
MIDI-MINUIT 842-8241
ELECTRA 822-9177
VERSAILLES 352-4020
400 St. CATHERINE O. 4462 St. DENIS & Mt. ROYAL 1314 St. CATHERINE E. 7265 SHERBROOKE E.
"LE DIABLE" à 10.45
"LE DIABLE" à 1.00-3.15-5.30-7.45-10.00 "LE DIABLE" à 5.30-7.45-10.00 P.M.
Aux 4 Cinémas: DERNIÈRE REPRÉSENTATION COMPLÈTE à 9.30 P.M.

théâtre du rideau vert
Du mardi au vendredi à 20h.
Samedi 19h et 22h - Dimanche 19h.
Une création
canadienne
moi,
je n'étais
qu'espoir
Pièce en deux actes
texte de CLAIRE MARTIN
tirée de son roman "Les Morts"
Construction dramatique
Danièle J. Suissa Yvette Brind'amour
avec
YVETTE BRIND'AMOUR
Béatrice Picard Jean-Marie Lemieux
Dominique Briand Serge Bossac
Mise en scène:
Danièle J. Suissa
décor et éclairage: ROBERT PREVOST - costumes: FRANÇOIS BARBEAU

théâtre pour enfants
14 h. 30 MARIONNETTES
de P. Rembrandt et N. Lapointe
"BARBE BLEUE"
entrées \$1.00
15 h. 30 THÉÂTRE
FRIZELLIS ET GROS GUILLAUME
Comédie d'André Gauthier
entrées \$1.00
Reservations: 844 1793
Métro Laurier, sortie Gilford - 4664, rue St-Denis

Cinéma ODEON
"Les diables" n'est pas un film
pour tout le monde
FILM de
KEN RUSSELL
Vanessa Redgrave
3e SEM. Oliver Reed
VILLERAY
ST-DENIS JARRY 388-5577
SEM.: 7:30 - 9:30
SAM., DIM.: 1:30 - 3:30 - 5:30
7:30 - 9:30

3e MOIS
couleurs
LE DERNIER FILM DE
SERGIO LEONE
ILETAIT UNE FOIS
DANS L'OUEST
MERCIER
STE-CATHERINE-PIE-IX 255-8224
SEM.: 6:00 - 9:00
SAM., DIM.: 12:00 - 3:00
6:00 - 9:00

Renair CLAUDE LELOUCH
présente
CATHERINE DENEUE
MARCELLO MASTROIANI
entre
ces deux
moments
il est
arrivé
quelque
chose
ca n'arrive
qu'aux autres
on the back of a child by
NADINE TRINTIGNANT
Montage de Michel Polnareff
"UN FILM TERRIBLE PAR LA
VIOLENCE DES IMAGES!"
L'EXPRESS
18 ANS
"JOE" C'EST AUSSI
L'AMÉRIQUE
UN FILM DE JOHN G. AVILDSEN
SAM., DIM.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
SEM.: 7:30 - 9:30

arts

spectacles

Cinéma québécois

Un moment de grande euphorie

"Taureau" de Clément Perron

par JEAN-PIERRE TADROS

Il nous faut bien parler, aujourd'hui encore, de cinéma québécois puisqu'on le retrouve de partout. Dix-huit salles de cinéma de la région montréalaise présentent cette semaine des films produits et réalisés ici. Dix-huit salles parmi lesquelles vous pourrez choisir le film québécois de votre goût, et cela va de "Mon oncle Antoine" à "L'Apparition", en faisant un petit détour du côté de ces deux ancêtres du cinéma québécois que sont aujourd'hui "Séraphin" et "L'Homme et son pèché". Au total, donc, huit films. Aurait-on imaginé pareille situation il y a deux ans, par exemple?

Mais ce n'est pas tout. Car encore faut-il produire? Et l'on produit beaucoup, en ce moment, au Québec. Tellement, qu'on ne sait plus trop comment écouler ces films. Ils attendent donc le moment propice. "Les Smattes" de Jean-Claude Labrecque (en mai), "Une maudite galette" de Denys Arcand, "La vraie nature de Bernadette" de Gilles Carle (début mai), et quelques autres attendent.

La concurrence est finalement si serrée, les "premières" de films québécois se succèdent à un tel rythme, que la "piastre", il faut la faire au plus vite. On lancera donc "Tiens-toi bien après les oreilles à papa" dans cinq cinémas de la région métropo-

litaine simultanément. "Le diable est parmi nous" dans quatre; et "L'Apparition" dans sept. Ce qui permet, par le fait même, de profiter au maximum du battage publicitaire que l'on ne manque pas de faire autour de chacun de ces films et auquel participent "nos artistes bien-aimés", toujours de plus en plus nombreux.

Vous allez alors vous imaginer que tout est rose dans le monde du cinéma québécois. Et bien, détrompez-vous bien vite, car il reste tout aussi difficile aujourd'hui, comme hier, de faire un cinéma qui ne réponde pas à l'étiquette "commerciale". — demandez-le à nos cinéastes, les plus jeunes surtout, — et lorsque l'on a la chance de le réaliser (grâce à l'ONF dans la majorité des cas), il demeure tout aussi difficile de le faire accepter par le grand public.

Le cinéma québécois connaît actuellement son grand moment d'euphorie. Mais ne nous laissons pas, de grosses déceptions nous guettent si l'on ne remédie pas rapidement à cet état de chose.

Cette petite mise en garde faite, rien ne nous empêche maintenant de parler d'un "cœur léger", des films qui sont en train de se faire ici. Laissons, pour cette fois-ci, "Quelques arpents de neige", d'ailleurs en très bonne com-

pagnie, à ce que l'on dit, avec Mylène Demongeot. Et le réalisateur, ne l'oubliez pas, en est Denis Héroux. Ce même Denis qui a fait de René Simard "Un enfant comme les autres", que l'on lancera "en grand" dans 10 cinémas éparpillés dans tout le Québec le 31 mars. Laissons également "Kamouraska" de Claude Jutra dont la première tranche du tournage doit s'achever incessamment.

Je veux parler ici d'un film qui semble déjà avoir fasciné la critique, et dont on vient tout juste d'achever le tournage des scènes d'hiver. Il est vrai que ce film, qu'on présente comme une

nouvelle chronique d'un village québécois, a pour réalisateur Clément Perron. Et qui dit aujourd'hui Clément Perron, pense immédiatement à "Mon oncle Antoine", dont il a écrit le scénario.

Or, "Taureau" — puisque tel est le titre du film de Perron — ne décevra sûrement pas l'attente générale, puisqu'il se place pour une bonne part dans la même perspective que celle ouverte par le film de Jutra, dans lequel le Québec s'est retrouvé, et dans lequel on a retrouvé le Québec. Car "Taureau", nous avouera Clément Perron, c'est avant tout "un film qui tente de faire une étude en pro-

fondeur de ces villages québécois, qui sont "mon" village, en fait, tout comme l'avait été le village de "Mon oncle Antoine".

La Beauce

Mais c'est dans la Beauce, la Beauce de son enfance, que Clément Perron ira capter, cette fois-ci, ces images d'un passé tout récent. L'action se situera plus précisément dans le village de Notre-Dame des Pins, situé entre St-Georges et Beauceville, un peu à l'écart de la grande route qui mène aux États-Unis. Or ce village, situé au cœur d'une "vallée fermée" que des générations de lumber jacks-cultivateurs ont peuplé de leurs rêves et de leurs inhibitions, c'est aussi un petit ghetto.

Et c'est le milieu fermé, qui charrie toutes ses façons de vivre, de pratiquer la justice, qui tentera de restituer ce film. On ne s'attendra donc plus ici, comme ce fut le cas de "Mon oncle Antoine", à nous faire découvrir la vie d'une famille, mais à nous faire pénétrer à l'intérieur même de ce village, à en dévoiler toutes les conditions de vie qui font que ces villageois sont comme ils sont, qui font surtout que nous sommes comme nous sommes. Car, pour Perron, à travers de l'aventure de Taureau, ainsi dénommé par les villageois, de sa mère, une fièvre prostituée, et de sa sœur, c'est toute la vie

d'un village avec ses heurts et ses affrontements qu'il s'agit de révéler.

Mais Perron tient à nous mettre en garde, car "Taureau" ne se présentera nullement comme une rigoureuse analyse de la situation d'un village dans le Québec d'hier. Tout d'abord, l'action se passe dans un passé-présent, qui tient à la nature même du sujet: le "tempérament" de ces villageois n'ayant que très peu évolué avec le temps. Et puis c'est un film qui veut raconter une histoire, un film d'action. "Je ne veux pas parler ici de l'intolérance, nous dira Perron, mais plutôt montrer comment les gens vivent, s'affrontent: à partir de là il restera au public d'en tirer toutes sortes de déduction".

Une démarche politique

Cet intérêt, que manifeste Perron à l'égard du village, fascine. Il est vrai que le cinéma québécois est en train de faire, lentement, son petit retour à la terre, maintenant qu'il a découvert la vie urbaine et ses "délices". Mais pour Clément Perron, ce retour au village n'a qu'une seule fonction: expliquer le pays, aujourd'hui.

Dans les familles québécoises, nous dira Perron, on trouve une immense dureté de cœur, qui fait finalement partie du pays. Mais on y découvre aussi une tendresse souvent inexprimée, mais qui est là, et qui est capable de grands mouvements de générosité. Mais tout cela, on le sait, a le souffle court, et l'on s'aperçoit que c'est le pays tout entier qui a le souffle court.

On comprend alors mieux, maintenant, qu'à travers sa démarche cinématographique, Clément Perron entend poser un geste politique. Il s'agit pour lui, en effet, et par ce biais, d'arriver à comprendre toutes les hésitations que le Québec a manifesté jusqu'ici pour se séparer du Canada anglais, en même temps qu'il explique cet enracinement féroce qui fait qu'on a toujours soutenu la Société Saint-Jean-Baptiste jusqu'au bout. Et comment, alors, mieux saisir la complexité de ces

Suite à la page 14

Des films en vrac

Raphaël ou le débauché

Côte cinéma, c'est-à-dire films étrangers, rien de particulier à signaler. C'est la grosse accalmie avant la dernière "charge" de la saison qui coïncidera avec la période de Pâques. Accalmie nécessaire, d'ailleurs, ne serait-ce que pour donner le temps à tout un chacun de voir, et pourquoi pas, de revoir, certaines des très belles productions actuellement à l'affiche. Je signalerai, pêle-mêle, quelques titres:

● Cabaret, avec Liza Minnelli. Oeuvre des plus séduisantes, qui mêle avec une extrême maîtrise, scènes de cabaret et scènes de la vie courante. (Snowdon)

● A Clockwork Orange, de Stanley Kubrick. Un conte moral qui dérange autant qu'il fascine; une histoire presque vraisemblable d'un voyou que la société veut guérir, mais qu'elle ne peut transformer qu'en robot, qu'en "orange mécanique". Mais si la morale de l'histoire demeure fort ambiguë, celle-ci n'en reste pas moins contée avec un extrême brio. (Avenue)

● The Last Picture Show. Un film en noir et blanc de Peter Bogdanovich. Ici, c'est l'Amérique des années cinquante qui nous est restituée sans fard. C'est le drame d'un petit village, rongé par une mort lente, et que Bogdanovich s'ingénie à nous restituer avec une diabolique précision. Un très grand film. (Côte-des-Neiges)

● Pour ce qui est des films policiers, trois valeurs sûres: The French Connection (Atwater D), Dirty Harry (Van Horn), et The Organization (Atwater II). Des films qui n'ont pas le souffle court.

● Du côté des versions françaises, il faut signaler ces grands succès que sont "Un été 42 (Berri), Il était une fois dans l'ouest, de l'incomparable Sergio Leone

(Mercier), Les Diables de Ken Russell (Villery) et La Fille de Ryan (Champlain).

● Enfin, en ce qui concerne le cinéma français, en perte sérieuse de vitesse depuis la percée du cinéma québécois, rappelons tout d'abord "Ils" de Jean-Daniel Simon (Cinéma du Vieux-Montréal), film qui peut paraître "difficile" mais qui mérite d'être vu, et surtout "Rendez-vous à Bray" d'André Delvaux (Élysée) d'une très grande poésie.

Faisons maintenant un grand saut, et disons deux mots de "Raphaël ou le débauché" de Michel Deville, qui vient de prendre l'affiche à l'Impérial.

C'est l'histoire fracsante d'un jeune débauché, comme on ne pouvait en faire que dans la France du 19e siècle, et qui traîne avec lui un doux désespoir. Mais c'est aussi l'histoire d'une jeune veuve éclatante de beauté et d'intelligence que se joue gentiment de ses nombreux prétendants. Mais Raphaël et Aurèle vont leur routes se croiser par une belle matinée d'automne. Et c'est cette passion tourmentée, qui n'ose pas se dire, que nous raconte Michel Deville en un style flamboyant de couleurs et d'esprit.

Un film agréable parce qu'il se veut avant tout spectacle — à la manière de "Benjamin" — et qu'il arrive à l'être avec conviction. Maurice Ronet et Françoise Fabian se donnent admirablement la réplique. Le dialogue reste subtil, mais très français dans ses réparties.

Oserais-je dire alors, pour conclure, que c'est là le prototype même du film bien fait et inutile? Cela vous étonne? Et bien, allez voir Cabaret, ou A Clockwork Orange, et vous saurez tout la différence. En attendant, n'oubliez pas l'Outremont.

Jean-Pierre Tadros



Clément Perron, réalisateur de "Taureau". (Photo Bernard Lauzé)

AUJOURD'HUI et DEMAIN

3:00-7:00-9:00 p.m.

SELECTION AUX FESTIVALS CANNES NEW-YORK

JOANNA SHIMKUS FRANCO NERO

14 ANS

EN COULEUR

THÉO ROMAN DE "D.H. Lawrence"

LA VIERGE ET LE GITAN

ADMISSION: \$1.50

ÉTUDIANTS & ÂGE D'OR: \$1

STATIONNEMENT GRATUIT

l'auditorium

cegep st-laurent

625, BOUL. STE-CROIX

VILLE ST-LAURENT

ALOUETTE: "L'Apparition" 12:30 - 2:45

3:00-7:15-9:30

ARLEQUIN: "Laisse aller c'est une valise" 2:20-5:50-9:15

2:20-5:50-9:15 et "La loi des gangsters" 12:45-4:10-7:40

ATWATER: (Cinéma II) "The Organization" 7:25-9:30

BERRI: "Un été 42" 2:30 - 6:10 - 9:55 et "La femme du prétre" 12:40-4:20-8:00

BURTON: "Un homme et son péché" 12:10 - 4:09 - 8:00 et "Séraphin" 2:02 - 6:01 - 9:57

BONAVENTURE: "Ways of Women" 1:00-3:00-5:00-7:00-9:00

SALLE BREBEUF: "Lawrence d'Arabie" 2:30-9:30

CANADEN: "Dr. Taton" 1:30 - 4:20 - 7:10 - 9:55 "Qui" 12:10-3:00-5:45-8:35

CAPITOL: "A 1000 convicts and a woman" 12:30 - 3:40 - 6:45 - 10:00 et "House of a 1000 Dolls" 2:05-6:15-10:25

CHAMPLAIN: "La fille de Ryan" 12:50 - 4:30-8:10

CHATEAU: "Voilà Alouette" 7:20-9:40

CHEVALER: "Dix-13" 12:35 - 2:45 - 5:00 - 7:20-9:40

CINÉMA CÔTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Last Picture Show" 12:35 - 2:55 - 4:55 - 7:00-9:00

CINÉMA CÔTE-DES-NEIGES: (Cinéma III) "Brain's song" 1:25 - 3:10 - 5:00 - 6:45 - 8:30-10:05

CINÉMA DE PARIS: "Tiens-toi bien après les oreilles à papa" 12:00 - 2:00 - 4:00 - 6:00-8:00-10:00

CINÉMA Y: "Voilà Alouette" 1:30 - 3:30 - 5:15-7:30-9:40

DAUPHIN: "Renou" "ça n'arrive qu'aux autres" 1:40 - 5:25 - 7:30 - 9:30 McLaren "Joe c'est aussi l'Amérique" 1:30 - 3:30 - 5:30-7:30-9:30

ÉLÉCTRA: "Le diable est parmi nous" 1:00-3:15-5:30-7:45-10:00

ÉLYSÉE: Salle Renaux "Rendez-vous à

En vedette!

"The Doodletown Pipers"

Du 6 au 25 mars

Nick Martin et son orchestre

Danse continuëlle

Réservations: 861-3511

Salle Bonaventure

Le Reine Elizabeth

LE FESTIVAL DES FILMS à 99¢

AUJOURD'HUI SAMEDI 18 MARS

de Jan Kadar (v.o.s.-l.-a.)

4:30 ADRIAT

Paula Pricchetti, Rodé Markovic et Milena Drevic

de Bo Widerberg

7:00 JOE HILL

Tommy Berggren, Angie Schmidt

de Peter Brook

9:30 NARAY/SADE

Patrick Magee, Glenda Jackson

de Nicolas Roeg et Donald Cammell

MINUIT: PERFORMANCE

avec Mick Jagger, James Fox et Jane Asher

DEMAIN DIMANCHE 19 MARS

de Bo Widerberg

2:00 JOE HILL

Tommy Berggren, Angie Schmidt

de Peter Brook

4:30 NARAY/SADE

Patrick Magee, Glenda Jackson

d'André Cayatte (en français)

7:00 MOURIR D'AIMER

Annie Girardot, Bruno Pradal

de Claude Sautet (en français)

9:30 LES CHOSES DE LA VIE

Michel Piccoli, Romy Schneider

LUNDI SOIR 20 MARS

7:00 UNE FEMME DOUCE (Cayatte)

9:30 ZAZIE DANS LE MÉTRO

MARDI SOIR 21 MARS

7:00 UNE FEMME DOUCE (Bresson)

9:30 LES DAMNÉS (de Visconti)

OUTREMONT

1248 Bernard 277-4145

cinéma

ALOUETTE: "L'Apparition" 12:30 - 2:45

3:00-7:15-9:30

ARLEQUIN: "Laisse aller c'est une valise" 2:20-5:50-9:15

2:20-5:50-9:15 et "La loi des gangsters" 12:45-4:10-7:40

ATWATER: (Cinéma II) "The Organization" 7:25-9:30

BERRI: "Un été 42" 2:30 - 6:10 - 9:55 et "La femme du prétre" 12:40-4:20-8:00

BURTON: "Un homme et son péché" 12:10 - 4:09 - 8:00 et "Séraphin" 2:02 - 6:01 - 9:57

BONAVENTURE: "Ways of Women" 1:00-3:00-5:00-7:00-9:00

SALLE BREBEUF: "Lawrence d'Arabie" 2:30-9:30

CANADEN: "Dr. Taton" 1:30 - 4:20 - 7:10 - 9:55 "Qui" 12:10-3:00-5:45-8:35

CAPITOL: "A 1000 convicts and a woman" 12:30 - 3:40 - 6:45 - 10:00 et "House of a 1000 Dolls" 2:05-6:15-10:25

CHAMPLAIN: "La fille de Ryan" 12:50 - 4:30-8:10

CHATEAU: "Voilà Alouette" 7:20-9:40

CHEVALER: "Dix-13" 12:35 - 2:45 - 5:00 - 7:20-9:40

CINÉMA CÔTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Last Picture Show" 12:35 - 2:55 - 4:55 - 7:00-9:00

CINÉMA CÔTE-DES-NEIGES: (Cinéma III) "Brain's song" 1:25 - 3:10 - 5:00 - 6:45 - 8:30-10:05

CINÉMA DE PARIS: "Tiens-toi bien après les oreilles à papa" 12:00 - 2:00 - 4:00 - 6:00-8:00-10:00

CINÉMA Y: "Voilà Alouette" 1:30 - 3:30 - 5:15-7:30-9:40

DAUPHIN: "Renou" "ça n'arrive qu'aux autres" 1:40 - 5:25 - 7:30 - 9:30 McLaren "Joe c'est aussi l'Amérique" 1:30 - 3:30 - 5:30-7:30-9:30

ÉLÉCTRA: "Le diable est parmi nous" 1:00-3:15-5:30-7:45-10:00

ÉLYSÉE: Salle Renaux "Rendez-vous à

Bray 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30. Salle

Élysée: "Deux anglaises et le continent" 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30

FESTIVAL: "Mr. Mysteries of the organism" Sam. 7:30 - 9:30 dim. 1:30 - 3:30 - 5:30-7:30-9:30

FLUR DE LYS: "Voilà Alouette" 12:45 - 3:00-5:15-7:25-9:40

SALLE HERMES: "Viva la mort" 7:30 - 9:30 dim. 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30

IMPERIAL: "Raphaël ou le Débauché" 12:45 - 3:00-5:15-7:25-9:40

JEAN-TALON: "Voilà Alouette" 12:45 - 3:00-5:15-7:25-9:40

KENT: "My Fair Lady" 1:45-4:45-7:50

LORENS: "X Y Zee" 10:35 - 12:45 - 2:55 - 5:05-7:15-9:10

LUCERNE: "Story of a Woman" sam. 6:15 dim. 2:50 - 6:15 - 9:35 et "Eyes of the cat" sam. 6:15 dim. 1:00-4:20-7:45

MAISONNEUVE: "Voilà Alouette" 12:45 - 3:00-5:15-7:25-9:40

MERCER: "Il était une fois dans l'ouest" 12:00-3:00-6:00-9:00

MIDNIGHT: "Voilà Alouette" 12:45 - 3:00-5:15-7:25-9:40

MONDRIAN: "Kluge" 3:30 - 7:50 et "Joe Hill" 7:00 "Marat-Sade" 9:30 et "Perfor-

mance" 12:00 dim. "Joe Hill" 2:00 "Marat-Sade" 4:30 "Mourir d'aimer" 7:00

"Les choses de la vie" 9:30

PARISIEN: "Voilà Alouette" 12:45 - 3:00-5:15-7:25-9:40

PAPINEAU: "Voilà Alouette" Sam. 10:30

PIGALLE: "Celle qui s'enfuit" Sam. 10:30

12:50 - 3:20 - 6:00 - 8:35 - 11:15 Dim. 11:40 - 2:15 - 4:45 - 7:21 - 10:00 et "Qui s'enfuit il pique" Sam. 11:30 - 2:00 - 4:30-7:10 Dim. 10:30-1:00-3:30-6:10

PIERROT: "Mon oncle Antoine" 12:52 - 3:04-5:16-7:28-9:40

PLACE DU CANADA: "Fiddler on the roof" Sam. 1:30-5:00-9:00 Dim. 2:00-7:30

PLACE VILLE-MARIE: "Garden of Finzi-Continis" 12:05 - 1:45 - 3:30 - 5:10 - 6:45 - 8:50 Sam. dim. spec. 10:35

PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "Per Gratu Recivra" 12:25 - 2:45 - 4:55 - 7:10-9:30 Sam. dim. spec. 11:40

PLAZA: "Voilà Alouette" 12:45 - 3:00-5:15-7:25-9:40

PUSSYCAT: "Let's play Doctor" 12:00 - 2:25 - 3:00 - 7:25 - 10:00 et "Mister Ma-

n's Girls" 1:30-3:35-6:25-8:55

RIVOLI: "Willard" 2:20 - 5:50 - 9:20 et "Les heures de la lune de miel" 12:30 - 4:00-7:30

SAINT-DENIS: "Le désir" 12:45 - 3:00-5:15-7:25-9:40

SEVILLE: "Mad in Sweden" 1:30 - 2:55 - 4:35 - 6:15 - 7:55 - 9:20 Sam. dim. spec. 10:30

SNOWDON: "Cabaret" 12:25 - 2:35 - 4:47 - 7:00-9:10

VAN HORN: "Dirty Harry" 1:15 - 3:15 - 4:15-7:15-9:10

VENDOME: "Dernier domicile connu" 12:45 - 2:55-5:05-7:15-9:30

VERSAILLES: (Rouge) "Voilà Alouette" 12:45 - 3:00-5:15-7:25-9:40

VERSAILLES: (Salle bleue) "Voilà Alouette" 12:45 - 3:00-5:15-7:25-9:40

VILLE-MARIE: "Willard" 2:20 - 5:50 - 9:20

VILLE-MARIE: "Willard" 2:20 - 5:50 - 9:20

VILLE-MARIE: "Willard" 2:20 - 5:50 - 9:20

VILLE-MARIE: "Willard" 2:20 - 5:50 - 9:20

VILLE-MARIE: "Willard" 2:20 - 5:50 - 9:20

VILLE-MARIE: "Willard" 2:20 - 5:50 - 9:20

VILLE-MARIE: "Willard" 2:20 - 5:50 - 9:20

arts

Beaux-arts

Une vraie fusion des arts: la danse

par CHRISTIAN ALLEGRE

Toussons un coup et éclaircissons-nous la gorge, car il va nous falloir parler haut et fort. Et remercions notre ami et collègue Jacques Thériault pour nous avoir ouvert la voie dans son article sur les trois dernières créations des Grands Ballets Canadiens.

De quoi s'agit-il? D'une expérience réussie — et c'est rare — d'intégration — non, ce dis-je — de symbiose des arts. Les Grands Ballets Canadiens ont en effet permis, et nous leur en savons un gré infini, à deux jeunes créateurs de Montréal, Daniel Jackson et Claude Girard, de réaliser une prouesse qui est passée inaperçue aux yeux de beaucoup, même les plus avertis.

L'œuvre d'art produite par cette collaboration bilatérale unique est un ballet. Il n'est pas certain du tout que "ballet" soit la meilleure étiquette accessible possible, comme nous verrons, mais l'intérêt réside moins dans les considérations de nomenclature que dans les aspects plastiques, formels et informels, de l'œuvre.

Jusqu'à présent, l'intégration des arts, cela s'est plus ou moins toujours borné, avec plus ou moins de bonheur, à l'adjonction pure et simple d'une sculpture au milieu d'une cour d'école, d'une murale dans un édifice public, etc... Rarissimes sont les exemples qui dépassent la décoration pure et simple d'un espace architectural (au sens large). Inexistants sont les exemples où une architecture a été conçue pour une sculpture, ou une murale ou simplement un élément ou série d'éléments créés. La concertation entre l'architecte et le peintre, pour prendre un exemple — c'est d'ailleurs à peu près le seul exemple disponible — n'a lieu habituellement que lorsque tout est fini, ou presque; l'architecte dit au peintre: "Tenez, mon cher, voyez ce pan de mur, vous allez bien nous peindre un petit quelque chose..." Et le pauvre poète, qui rêvait d'en faire toute une histoire, même prévenu trop tard, se voit entouré de toutes sortes de limitations spatiales, formelles et lumineuses. La querelle est ancienne.

Dans le cas de Daniel Jackson et Claude Girard, on s'élève dans un monde de relations tout différent. Nous sommes loin du concours de circonstances, de l'optimisme de commande et du travail bâclé.

Tout a eu ses raisons, dans leur ballet, et plus on y pense, plus on y découvre de choses. Claude Girard est, comme on sait, un peintre, un coloriste, qui plus est, qui a élargi sa recherche sur la couleur, depuis 2 ans, en l'étendant à la lumière tout court. Il a été aidé en cela par deux choses, il me semble: après l'exposition de son grand format au Musée d'art contemporain en 1970 "Exposition 'Grands Formats d'artistes de Montréal'" où il avait épuré la couleur jusqu'à n'utiliser que le gris, le noir et le blanc, ses toiles sont devenues de plus en plus blanches. La même année il expose à New-York des toiles blanches et mauves. Peut-être ne le sait-il que confusément, mais ces tentatives annoncent le ballet "En quête de lumière" d'aujourd'hui. Par ailleurs, il a repris, dans l'intervalle, l'enseignement des arts plastiques, et c'est connu, on apprend beaucoup en enseignant: il repasse les théories diverses de la couleur et de la lumière, comprend les différences entre lumière-couleur, matière physique sur un tableau, et lumière pure, rayonnement dans l'espace, et c'est cette découverte passionnante qui l'absorbe tout entier.

Daniel Jackson n'est pas un débutant non plus. Cela fait des années qu'il est assistant maître de ballets aux Grands Ballets Canadiens et sa connaissance de la danse (et du monde de la danse) dépasse largement le cadre et les possibilités de cet article. Ce qu'il y a de phénoménal, c'est que "En quête de lumière" soit sa première œuvre d'importance pour les GBC et qu'en même temps ce soit une œuvre maîtresse, riche de mille subtilités qui toutes valent la peine d'être élaborées, et passer de latentes qu'elles sont ici à l'état d'idées conductrices. Qui, par exemple, quel chorégraphe a mis de l'humour dans un ballet? Roland Petit, autrefois, ajouta des plumes où vous savez, et personne ne songea à en rire. Mais la comparaison n'est guère adéquate, bien que je n'ai pas songé aucunement au "gros rire". Simplement la recherche de Daniel Jackson pour ce ballet vole haut au-dessus du rire, même si elle provoque ce rire d'une manière fort spontanée. Car c'est un rire qui sourd non de la caricature ou de la dérision, mais de la tendresse, de l'humilité

et de l'amour. 16 danseurs, sans la moindre agressivité, recherchent la lumière. Quand ils en saisissent une étincelle, ils rient comme des enfants, heureux et concentrés. Il y a la différence entre "childlike", qui est innocence consumée d'amour, et "childish", qui est refus d'assumer.

C'est cette tendresse, cette humilité, cet amour et j'allais dire cette "timidité" qui ont rendu possible la symbiose des arts chorégraphique et plastique dont nous parlions plus haut. Mais en fait, y a-t-il une réelle différence, dans ce ballet, entre chorégraphie et plastique? Non, c'est cela la symbiose. Qu'on y prenne garde, deux entités conscientes, deux âmes, travaillent ensemble; chacune aura pour but de mettre en valeur le travail de l'autre et de s'effacer, si besoin est, au profit de l'autre. D'où le résultat: non pas deux créations même intimement liées, non, mais UNE seule.

Non pas deux personnalités artistiques, mais une troisième, comme un autre état de la matière. Je voulais souligner cette exception dans le domaine des arts où tout un chacun est prompt à s'approprier toutes sortes de "copyright", n'hésite pas à dénoncer le plagiat, abandonne difficilement ses droits d'auteur, attache une valeur monétaire à un nom, est peu enclin à sacrifier son Ego pour l'amour de l'art. Avec Jackson-Girard, rien de tel, c'est là le secret de leur prouesse.

Un premier danseur arrive sur scène avec une torche à la main — seule dans l'obscurité, la torche décrit un graphisme étonnant sur le noir ambiant. Puis apparaît un grand cercle blanc sur fond noir en toile de fond, les danseurs arrivent, ombres d'abord, formes ensuite, ombres-formes enfin pour notre rétine intelligente, puis deux branches d'hyperboles descendent des cintres, inversion du cercle par rapport à une droite qui serait le plancher de scène, mathématique fantastique à cette échelle, n'est-ce pas? seule la lumière blanche d'abord, puis le spectre lumineux entier apparaîtra, sous la forme de 1400 ampoules de couleurs selon des branches d'hyperboles complémentaires. Girard se délecte de lumière, Jackson de mouvements savants, mais le premier épouse les formes et le second ne songe qu'à elles.

spectacles

maines vont jusque là. Nous verrons bien qui osera.

Lise Gervais

Le langage de Lise Gervais s'est épuré depuis sa dernière exposition montréalaise, en février 70. Il s'est épuré, mais il s'est raffiné; et je ne suis pas tout à fait sûr que ce soit compatible. Qu'est-ce à dire? Les jaunes, oranges, rouges, vermillon, sang, violacé ont fait place à des bleus, cobalt, outremer, comme dans "A l'oree de tendresse", des mauves, du violet, des verts, turquoise, vert d'eau, comme dans "Le fol écho de revivre".

La peinture de Lise Gervais est plus "jolie" qu'elle n'était. Je ne trouve pas que ce soit

forcément bon signe. Les seuls éléments colorés stables sont le blanc et le noir, bien qu'on puisse trouver une teinte sans noir du tout, ou sans blanc du tout. Les bandes verticales sont nettes, plus nettes qu'avant s'entend, et un "événement" se produit approximativement au centre du tableau. Tout à coup, les impastos se détachent, s'émiettent, s'agitent, s'émeuvent, se heurtent, se battent et se détruisent. Puis le calme revient. Cela tient du ressac de la mer, mais n'en a ni la souplesse ni l'humilité. Le phénomène est général, chaque tableau marque la mort de quelque chose, la destruction, la violence. Telle "nyctale" cette petite toile qui contient tant de décrépitude, bleue, verte et blanche, où l'on dirait que deux murs s'effritent et tombent. Mais le calme revient, comme le crocodile qui, après avoir avalé sa proie, se repaît au soleil. Le soleil, on le trouve dans "Le doux naufrage de l'été", blanc, jaune citron, soleil, ocre jaune, orange, brique, noir — lumière violente et ombres marquées de l'été. Cette toile est l'exemple parfait de l'expressionnisme abstrait. Il y a "Geyser aux plumets d'Aout", tous les jaunes, bien des rouges, le vieux violet, et le terrible noir. Nous n'accuserons sûrement pas Lise Gervais de manquer d'authenticité, mais quelle singularité authentique!

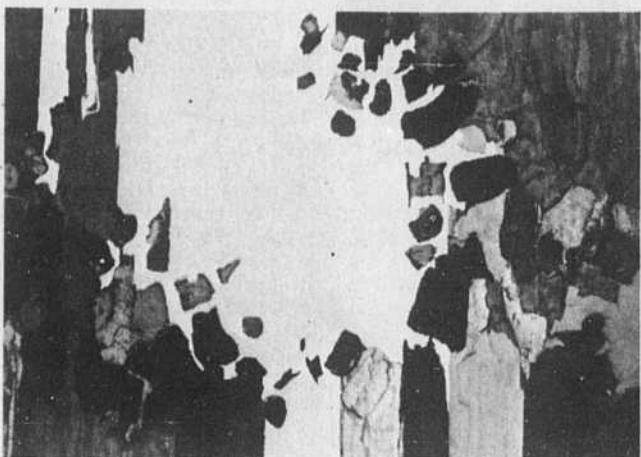


Photo: Bernard Lauzé

ture comme un paquet de problèmes à résoudre, la scène devrait être interdite, car elle est faite pour ceux qui ont le sens de la fête pour ceux qui ne la considèrent pas comme une évasion, pour ceux qui en comprennent l'intensité, le tragique (au sens de Nietzsche ou de Spengler, c'est-à-dire au sens apollinien, purificateur) mystique, et peut-être transcendante, dans ses grandes heures, si les possibilités hu-

Galerias d'Art

GALERIE B

Gravures et multiples 2175 Crescent 844-6950

ALBERS McLAREN CHRISTO
DINE HARTUNG JOHNS
KELLY LEMIEUX VASARELY
TAPIES RIOPELLE WARHOL

11 hres à 18 hres du mardi au samedi



Marlborough Godard

Ulysse Comtois

Vernissage aujourd'hui

1490 rue Sherbrooke Ouest
Montréal 109, 931-5841

ARTHUR VILLENEUVE

du 3 mars au 16 avril

GALERIE MORENCY

1564 ST-DENIS MONTRÉAL

Métro: Berri-Dumontigny sortie St-Denis

845-6442, 845-6894

Exposition-Vente de peintures
d'artistes européens XIXe siècle
jusqu'au samedi 25 mars

Cette exposition-vente comprend une collection de 50 peintures à l'huile originales d'artistes européens du XIXe siècle originaires d'Autriche, de Grande-Bretagne et de France. Elle comprend de nombreux sujets: portraits, natures mortes, intérieurs, paysages, scènes villageoises ou sportives. Tous les cadres sont plaqués or. Leur format varie de 8" x 10" à 30" x 50" et leur prix de 300.00 à 2,000.00

Peinture de Joseph Horlor 12" x 21 1/4" 525.00

Foyer des Arts
Eaton centre-ville seulement (neuvième étage)

EATON



GALERIE DE MONTRÉAL

LISE GERVAIS

TABLEAUX RECENTS

OUVERT: LUNDI AU SAMEDI INCL.
10.00 A.M. A 6.00 P.M.

2060 MACKAY

937-1530

GALERIE III

MARKO SPALATIN

451 St-Sulpice
3e étage
Vieux Montréal
842-1861Mercredi à Samedi 11 h. à 6 p.m.
Dimanche 2 h. à 5 p.m.

CORNELIUS KRIEGHOFF

1815 - 1872

par HUGUES DE JOUVANCOURT

À l'occasion du centenaire de sa mort,

ÉDITIONS LA FRÉGATE

ont le grand privilège de vous présenter la très intéressante biographie de cet artiste qui a su si bien peindre une époque joyeuse et insouciante de la vie de la province de Québec.

Édition de luxe tirée à 200 exemplaires. 112 photographies en noir et blanc, 44 en couleur. Papier Arches. 190 pages. Reliure exclusive et de grande qualité. Format 11 1/2 x 10.

2010, rue Crescent, 2e étage Mtl.
Téléphonez pour prendre rendez-vous à 849-8587

FOYER DES ARTS EATON 9e ÉTAGE EN VILLE

EXPOSITION-VENTE
DE PEINTURESd'ARTISTES EUROPÉENS
DU XIXe SIÈCLE

jusqu'au 25 mars

EATON

FOYER DES ARTS EATON 9e ÉTAGE EN VILLE

Michael KOOLEN
Toilesdu 18 mars
au 17 avrilla maison est ouverte tous les jours
de midi à 6 p.m.160 est. rue Notre-Dame
Montréal 127, P.Q.

la maison des arts

la sauvegarde

Les boîtes le Patriote

DE MONTRÉAL

FÉLIX LECLERC
GERMAINE DUGAS

jusqu'au 19 mars

à venir

PAULINE JULIEN

A CLEMENCE

"Le Chemin de Lacroix"
de
Jean Barbeauà venir
Les Bonnes
de Jean Genest

ST-AGATHE

le 18 mars

YVON DESCHAMPS

RES: 523-1131

521-6666

Chers amis,

Enfin, nous nous rapprochons de vous. Vous aurez maintenant facilement accès à un choix incomparable de gravures et de lithographies, le tout présenté dans une ambiance agréable. Tous les âges de la peinture sont représentés, y compris nos meilleurs artistes canadiens.

La décoration de vos murs doit refléter votre personnalité. Nos encadreurs-décorateurs sont à votre disposition pour vous conseiller.

Au plaisir de vous voir,

atelier 00

Dépositaire de la Guilde Graphique

1024 ouest, avenue Laurier - 279-2188

l'actualité

La requête d'injonction de Holland Andrews contre les bourses de Montréal est rejetée

par Denis Giroux

La requête de la maison de courtage Holland Andrews pour obtenir une injonction interlocutoire contre les bourses de Montréal a été jugée non-recevable et rejetée par le juge François Auclair de la Cour Supérieure du Québec.

Le jugement, rendu public hier, mentionne en effet que la requête de Holland Andrews est prématurée, en ce sens qu'elle demande à la cour de déclarer partiel un tribunal formé par les bourses pour juger des activités de la maison, et ce, avant que ce tribunal n'ait eu l'occasion de siéger de montrer son impartialité ou sa partialité.

Le rejet de la demande d'injonction par le juge Auclair veut donc dire que Holland Andrews devra se soumettre au jugement des bourses montréalaises en ce qui concerne les accusations qui ont été portées contre elles par ces deux institutions.

Toutefois, l'avocat de Holland Andrews, maître Claude-Armand Sheppard du bureau d'avocats Robinson, Sheppard & Shapiro a annoncé hier qu'il avait l'intention d'appeler du jugement devant la Cour d'appel du Québec ce qui fait que l'audience du cas Holland Andrews devant une assemblée spéciale des bourses de Montréal et Canadienne risque d'être de nouveau retardée pour longtemps.

Rappelons brièvement les faits: Holland Andrews est la maison de courtage qui s'est occupée de l'émission primaire des actions de plusieurs compagnies controversées (Pan American Mines, Accurate Calculator, Whiterock & Development Corp etc.).

Face à l'allure pour le moins étrange qu'ont prises les transactions

sur ces actions et leur distribution dans le public, les bourses montréalaises puis la Commission des Valeurs mobilières du Québec ont suspendu toute transaction sur ces actions en novembre dernier, en dépit des efforts de M. Harry Andrews pour les empêcher.

M. Andrews, en plus d'être associé dans la maison de courtage Holland Andrews était président du Comité de régulation de la Bourse Canadienne où étaient inscrites les actions controversées.

Par suite de faits nouveaux, la maison Holland Andrews s'est vue accusée d'avoir agi de façon illégale concernant la distribution des actions qu'elle avait souscrites et de n'avoir pas respecté les règlements des bourses dont elle est membre en ce faisant.

Harry Andrews, alors relevé de son poste de président du Comité de régulation de la Bourse Canadienne a répondu par écrit aux accusations en les niant et en demandant plus de précisions.

Les bourses locales ont alors porté de nouvelles accusations et intimé à M. Andrews l'ordre de comparaître devant un comité formé des gouverneurs des bourses pour répondre de ses actes.

Cette audience devait avoir lieu le 15 février dernier. Elle fut interrompue par une injonction provisoire obtenue par Holland Andrews contre les bourses. Holland Andrews a demandé que cette injonction provisoire empêchant les bourses de la juger devienne permanente et a intenté une poursuite de \$6.7 millions en dommages-intérêts contre les bourses.

La Cour Supérieure du Québec devait se prononcer sur ces deux requêtes le

25 février dernier. A ce moment, l'avocat des bourses, maître Thomas Montgomery a soutenu que la requête de Holland Andrews n'était pas fondée en droit, et que la Cour ne devait pas empêcher un tribunal "domestique" formé par les bourses de juger une firme-membre comme Holland Andrews.

C'est le bien-fondé de cette argumentation que le juge Auclair vient de reconnaître.

Le jugement rendu jeudi souligne que c'est Holland Andrews qui est partiel en préjugant que le tribunal formé par les bourses le sera.

"Ils (Holland Andrews) reprochent aux bourses d'agir comme accusateurs, procureurs, juges et jury. Ils leur reprochent d'agir avec partialité et ostracisme et ils les accusent d'être des concurrents en affaires. Enfin, ils disent qu'ils ne pourront être entendus. Comment peuvent-ils le savoir alors que l'enquête n'a pas encore eu lieu et qu'ils sont justement invités à y participer avec leurs procureurs pour se disculper? Ils ont d'ailleurs été entendus par la Commission des Valeurs mobilières du Québec qui a décidé de ne pas redonner au demandeur (Andrews) son poste de président de la Bourse Canadienne."

La demande d'injonction, si elle avait été acceptée et jugée recevable par le juge Auclair aurait été entendue lundi prochain le 20 mars. Avec le jugement de non-recevabilité rendu avant-hier, cette audience est maintenant annulée.

Reste à voir ce qu'il en adviendra de l'appel de Holland Andrews contre la décision du juge Auclair. La semaine prochaine devrait nous éclairer là-dessus.

économique

En 1971

\$302 millions de transactions au moyen de la carte Chargex

par Boris Miskew de la P.C.

Le total cumulatif de toutes les transactions faites au moyen de cartes de crédit Chargex s'élevait à \$302 millions en 1971, année où le service est devenu une entreprise nationale.

Selon un porte-parole de Chargex, ces chiffres constituent une preuve du succès du système de carte qui comprend maintenant environ 3.2 millions de détenteurs à travers le Canada.

De plus, a affirmé le porte-parole, la carte offre des avantages additionnels d'échange avec 68 pays: Bank Americard aux États-Unis, Barclaycard au Royaume-Uni et aux Antilles et Sumitomo au Japon.

Des arrangements analogues existent également dans des pays sud-américains, en Extrême Orient et dans plusieurs pays européens.

Le système Chargex a été lancé par quatre banques à charte canadiennes en août 1968. Les créateurs du système,

qui se font concurrence entre eux pour l'entreprise Chargex, sont la Banque Royale du Canada, la Banque Toronto-Dominion, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et la Banque Canadienne Nationale.

C'est en Ontario et au Québec que le service a été inauguré en août 1968. Le service s'est étendu à l'Alberta en mars 1971, à la Saskatchewan et au Manitoba en avril 1971, aux provinces de l'Atlantique en mai 1971 et à la Colombie-Britannique en août 1971.

Nombreux débouchés

En décembre 1971, 53,495 marchands de divers secteurs étaient devenus participants du système. Certains de ces marchands ont plusieurs débouchés et servent les détenteurs de carte dans plus de 250 catégories de consommation, depuis les bars aux magasins à rayons en passant par les stations-service.

Au moins 25 sociétés pétrolières participent au système, ce qui permet aux détenteurs de se procurer de l'essence et d'autres produits dans les stations-service de toutes les régions du pays.

Interrogé sur les déficiences et possibilités de fraudes inhérentes au système, le porte-parole a expliqué que les pertes attribuables à ces défauts étaient inférieures aux prévisions et "nettement inférieures en pourcentage à ce qui s'est produit aux États-Unis."

Contrairement aux autres systèmes de crédit, a noté le porte-parole, Chargex n'impose pas de tarif annuel de participation et n'impose pas de frais d'administration pour les clients qui paient complètement les marchandises achetées dans les 25 jours suivant la facturation.

Si une carte Chargex est perdue ou vendue, la responsabilité du détenteur est limitée à un maximum de \$50, a expliqué le porte-parole.

"Il n'y a aucun exemple d'un détenteur ayant dû verser un montant par suite de l'usage frauduleux d'une carte volée ou perdue. La carte est incontestablement plus sûre que le comptant."

Concurrence

"Non seulement les petits marchands peuvent concurrencer plus énergiquement les grands magasins en offrant du crédit à la consommation, mais ils peuvent faire leurs ventes Chargex et être remboursés immédiatement."

"Et ils conservent le plein montant de la vente, moins la remise, que le détenteur paie ou non sa note."

L'échelle de remises Chargex est graduée selon le volume mensuel de ventes Chargex du marchand.

Par exemple, un marchand ayant un volume moyen de \$1,000 à \$2,500 par mois paie cinq pour cent si la vente moyenne est inférieure à \$15, mais trois pour cent si elle dépasse \$50.

A un volume de \$150,000 à \$300,000, les taux deviennent respectivement de trois et un et demi pour cent respectivement.

Contrairement aux autres systèmes, a déclaré le porte-parole, Chargex n'impose pas de tarif annuel d'affiliation à ses marchands. Il existe un tarif d'admission de \$25 et un tarif de location de machine à \$1 par mois.

Sur la scène monétaire

La proposition d'un "Groupe des Vingt" semble bien accueillie

par Georges Deschodt de l'AFP

Le désir des États-Unis de faire passer l'étude de la réforme monétaire internationale du "Groupe des Dix" à une enceinte plus large, peut-être calquée sur le modèle du conseil d'administration du Fonds Monétaire International, a toutes les chances d'être approuvé par les pays en voie de développement qui se sont toujours plaints d'être tenus à l'écart des grandes discussions monétaires et de devoir accepter comme un fait accompli les décisions des dix pays les plus riches du monde.

Cependant, observe-t-on dans les milieux financiers new-yorkais, il existe déjà un "Groupe des Vingt" chargé d'étudier la réforme monétaire: le conseil d'administration du FMI. Lors de la dernière assemblée générale du Fonds, en septembre 1971, les ministres des Finances des 118 pays membres avaient spécifiquement chargé les vingt administrateurs de cette tâche et le communiqué publié le 18 décembre à Washington par les ministres des finances du Groupe des Dix soulignait que l'examen de la réforme devait être entrepris "particulièrement dans le cadre du F.M.I.". Le conseil a d'ailleurs déjà discuté, d'une manière très théorique jusqu'à présent, des divers aspects de la réforme.

Si l'intention américaine de créer un nouveau groupe résulte du fait que les États-Unis se sentent isolés face à leurs créanciers au sein des Dix, elle semble être aussi la conséquence de leur volonté de lier la discussion des problèmes commerciaux à long terme à celle de la réforme monétaire. Le communiqué de Washington n'établissait aucun lien spécifique entre la remise en ordre du système monétaire et les problèmes commerciaux à long terme, le secrétaire américain au Trésor, M. John Connally s'est clairement plaint mercredi de ce que l'enceinte des Dix ne permettait pas l'examen des questions commerciales.

Le remplacement du groupe des Dix par un groupe plus étendu, qu'il compte vingt membres ou non, devrait permettre aux pays en voie de développement de présenter à nouveau diverses revendications. Notamment, ils pourront demander à nouveau que les droits de tira-

ge spéciaux, le nouvel instrument de réserve, soient émis en tenant compte non seulement des quote-parts au F.M.I. mais aussi des besoins de développement du Tiers Monde. Les propositions faites en ce sens n'ont jamais obtenu gain de cause en raison de l'opposition des pays riches. D'ailleurs le F.M.I. lui-même n'a jamais montré d'enthousiasme pour ces demandes.

D'autre part, le parallélisme souhaité

par Washington entre la réforme du système monétaire et celle des pratiques commerciales devrait leur permettre de réclamer à nouveau un plus large accès pour leurs produits sur les marchés des pays industrialisés. Dans ce domaine, les critiques que certains pays pauvres ne manqueraient pas d'adresser au "protectionnisme" du Marché Commun pourraient aller dans le sens des intérêts des États-Unis.

Hausse de 26% des bénéfices de Brascan

Les bénéfices réalisés par Brascan Limited durant l'exercice 1971 se dégageant à 83.8 millions de dollars américains, soit \$3.60 par action ordinaire, ce qui constitue une augmentation de 26 p. cent par rapport au bénéfice de \$66.5 millions, soit \$2.86 par action de 1970.

Les principaux renseignements financiers concernant les résultats de 1971 apparaissent dans une lettre qui sera envoyée aux actionnaires de Brascan au cours de la semaine prochaine.

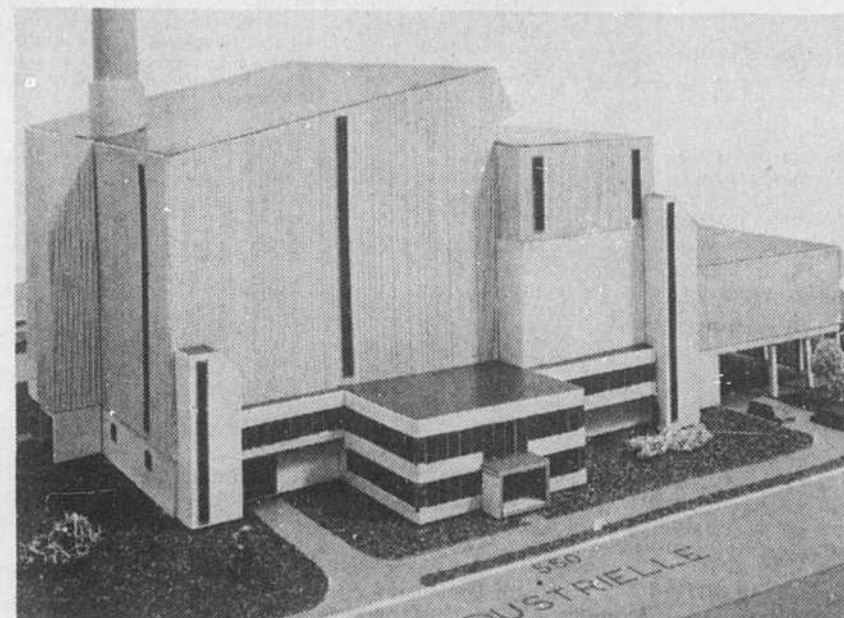
La Light S. A., filiale de la compagnie qui fournit de l'électricité au Brésil, a accru de 13.5 p. cent ses ventes d'électricité, passant de 17.9 milliards à 20.3 milliards de kilowatts/heure. Le nombre de clients particuliers, commerciaux et industriels a également augmenté durant la période, passant de 3,056,000 à 3,273,000.

Les bénéfices nets de la compagnie d'électricité sont passés de \$55.3 millions en 1970 à \$68.3 millions en 1971. Les revenus provenant de placements au Brésil, qui étaient de \$5.6 millions, ont atteint cette année \$11.5 millions et les revenus sur placements en

Amérique du Nord sont passés de \$6.5 millions à \$7.3 millions.

L'augmentation du bénéfice net provient en grande partie d'un changement apporté dans la méthode d'imposition des revenus de la compagnie d'électricité, ces revenus étant en partie exceptionnels, ainsi que de l'accroissement substantiel des bénéfices des filiales effectuant des placements au Brésil. Elle est également attribuable aux bénéfices, supérieurs à la normale, qui ont été réalisés sur les transactions de titres effectuées pendant les sept premiers mois de l'année, l'activité et les cours ayant alors été exceptionnellement élevés à la bourse de Rio de Janeiro.

Brascan Limited est une compagnie de gestion de portefeuille qui possède des intérêts dans des entreprises très diverses situées surtout au Brésil et au Canada, notamment une entreprise qui produit et distribue de l'électricité dans une région située au centre-sud du Brésil, dont la population dépasse 17 millions d'habitants, et qui comprend Sao Paulo, ville la plus importante et la plus fortement industrialisée d'Amérique du Sud, ainsi que Rio de Janeiro.



L'incinérateur de \$20 millions de la Communauté urbaine de Québec dont on inaugura les travaux récemment sera le premier en Amérique du Nord à fournir de grandes quantités d'un sous-produit ayant une valeur marchande: la vapeur, qui sera vendue à une usine de pâte et papier des environs. Les études préliminaires, les études détaillées et les devis ont été exécutés par Surveyer, Nenniger & Chénévert Inc., (SNC Inc.) de Montréal. L'incinérateur recevra quotidiennement, d'un rayon de 10 milles, 1,200 tonnes d'ordures qui seront brûlées dans des chaudières spéciales. Les seuls résidus seront des cendres inertes et des gaz sans fumée ni odeur dont l'évacuation se fera par une seule cheminée. Les chaudières de l'incinérateur produiront de la vapeur à 600°F et de 680 lb par pouce carré, à raison de 324,000 lb à l'heure, dont la plus grande partie sera employée à des fins utiles.

Aux États-Unis

Nouvelle hausse du prime rate

NEW YORK (AFP) — La First National City Bank, deuxième banque des États-Unis, a annoncé vendredi qu'elle relevait son taux d'intérêt privilégié de 4.50 à 4.75 pour cent. L'augmentation entrera en vigueur lundi. La banque avait déjà relevé son taux de 3.38 à 4.50 pour cent au début de cette semaine.

La décision de la City Bank confirme que le mouvement de baisse des taux d'intérêt à court terme aux États-Unis est maintenant terminé, au moins pour l'instant, comme le président du conseil de la Réserve fédérale, M. Arthur Burns, l'avait promis aux banquiers centraux européens, dimanche dernier, à Bâle. Depuis novembre 1971, la ban-

que, qui ajuste régulièrement son taux privilégié en fonction de l'évolution des taux d'intérêt sur les effets commerciaux, avait pris l'initiative de tous les abaissements du taux de base du système bancaire. Elle semble maintenant prendre l'initiative de la hausse.

Le taux de 4.75 pour cent est celui pratiqué par la plupart des banques commerciales américaines qui utilisent le système traditionnel du "prime rate". Trois grandes banques new-yorkaises, Bankers Trust et Irving Trust, qui ont un taux flottant comme la First National City Bank, ainsi que la Morgan Guaranty Trust appliquent toutefois un taux de 4.50 pour cent. Elles n'ont pas encore annoncé leur réaction

à la décision de la deuxième banque du pays mais on estime probable, dans les milieux financiers, qu'elles ne tarderont pas à s'aligner sur le taux de 4.75 pour cent.

La décision prise par la "First National City Bank" de New York a immédiatement provoqué un raffermissement du cours bancaire moyen du dollar sur la place financière de Francfort.

Il est remonté en fin d'après-midi à 3.1750 DM pour un dollar après avoir oscillé dans la matinée entre 3.1660 et 3.1670 DM.

A la Bourse des devises, son cours officiel moyen avait progressé de plus d'un demi-pennig, passant de 3.1615 à 3.1679.

Protection du consommateur

Le coût de crédit et le taux de crédit seront divulgués d'une façon précise

Le ministre des institutions financières, compagnies et coopératives, M. William Tetley, annonce que les projets de règlements numéro 8 et 9 qui portent, l'un sur les exemptions à la loi de la protection du consommateur et l'autre sur la divulgation du coût et du taux de crédit, ont été acceptés par le Conseil de la protection du consommateur lors de la dernière réunion qu'il a tenue.

En effet, les règlements ont été étudiés par le Conseil au cours de ses deux réunions précédentes. Ils avaient aussi été examinés antérieurement par les membres de la Commission parlementaire des institutions financières, compagnies et coopératives.

En vertu du projet de règlement numéro 9, le coût de crédit et le taux de crédit seront divulgués d'une façon bien précise, de sorte que le consommateur connaîtra clairement ses obligations lorsqu'il fera un emprunt ou un achat à crédit. Ce règlement contient des normes que devront respecter les commer-

cants dans toute publicité concernant le coût du crédit qu'ils accordent.

Quant au coût de crédit, il devra être déterminé comme étant égal à la somme de tout ce que le consommateur devra payer au commerçant en plus du montant de crédit lui-même, peu importe que ce coût de crédit soit appelé intérêt, boni, commission, frais d'administration ou autrement.

On sait qu'en vertu de la loi, le consommateur, qui fait un achat à crédit a le droit de payer avant échéance le solde de son obligation totale. Le règlement numéro 9 contient des précisions sur la façon de calculer la réduction du coût de crédit à laquelle le consommateur a alors droit.

Dans l'ensemble, les règlements ont été acceptés sans modifications majeures par le Conseil et la Commission parlementaire. Monsieur Tetley a noté que certains paragraphes, qui avaient fait l'objet de réserves par la Commission, comme celui portant sur des biens né-

cessaires à l'exercice du métier, de l'art ou de la profession du consommateur, ont été modifiés en tenant compte des remarques formulées.

En somme, a ajouté le ministre des institutions financières, l'idée maîtresse du règlement numéro 9 est que le consommateur saura maintenant ce que lui coûte le crédit qu'on lui accorde, en dollars et en cents, et en pourcentage annuel réel. En uniformisant la méthode de divulgation, le consommateur sera protégé, mais le commerçant intégral le sera également, puisque tous devront dévoiler de la même façon le coût de crédit.

M. Tetley a précisé que quelques institutions financières et délégations de commerçants qui, au début, manifestaient des réticences à l'endroit de cette mesure se rendent compte maintenant qu'elle leur sera profitable.

M. Tetley a noté que le but de la loi et des règlements était de protéger le consommateur sans nuire au commerce intégral.

Le redressement du dollar

les obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA					GMAC 7 Sept. 30				
5 Oct. 1	1972	99	99 1/2		Gulf Oil 8 1/2 Déc. 1	1979	105 1/2	106 1/2	
5 Oct. 1	1974	98 1/2	99 1/2		Impl. Oil 8 1/2 Déc. 15	1979	105 1/2	106 1/2	
3 1/2 Juin 1	1974 1/2	98 1/2	99 1/2		Noranda 9 1/2 Oct. 15	1980	107 1/2	108 1/2	
6 1/2 Avril 1	1975	101	102		Royal Bank 7 Avril 15	1991	99 1/2	99 1/2	
6 1/2 Juin 1	1976	98 1/2	99 1/2		Roymor 7 1/2 Nov. 1	1973	99 1/2	100 1/2	
7 Sept. 7	1977	101 1/2	102 1/2		Roymor 7 1/2 Nov. 1	1973	99 1/2	100 1/2	
3 1/2 Janv. 15	1978	98	97		Simpson 9 1/2 Déc. 15	1989	107	108	
6 1/2 Juin 1	1979	99 1/2	100 1/2						
3 1/2 Oct. 1	1979	79 1/2	81 1/2		MUNICIPALES				
6 1/2 Avril 1	1980	97 1/2	98 1/2		C. Mil. 9 1/2 Déc. 7	1990-96	107	110	
4 1/2 Sept. 1	1983	81 1/2	83		Met. Tor. 8 1/2 Oct. 1	1990	106	109	
6 1/2 Fév. 15	1989	96 1/2	98 1/2		PROVINCIALES				
3 1/2 Mars 15	1998	58	61		Alb. 6 1/2 Mars 1	1989-91	86	88	
Perpetuel	1996	40	43		Man. Hyd. 8 1/2 Sept. 15	1991	102	104	
CN 4 Fév. 1	1981	78	81		N.B. 7 1/2 Mars 7	1994-96	97	99	
CN 5 1/2 Janv. 1	1985	89	91		Nfld. 9 1/2 Nov. 15	1990	106	109	
CN 5 Oct. 1	1987	79	81		N.S. 7 1/2 Mars 1	1989-91	92	94	
INDUSTRIELLES					Ont. Hyd. 8 1/2 Juil. 1	1994	101	103	
Abitibi 7 1/2	1987	90	91		P.E.I. 8 1/2 Nov. 1	1990	107	109	
Alberta Gas 7 1/2	1990	138	140		Qué. Hyd. 8 1/2 Juil. 8	1996	102	104	
Bank N.S. Avril 15	1987	91	93						
					UTILITES				
					Alb. Gas 9 1/2	1990	106	107	
					Bell Tele. 9 1/2 Août 14	1990	108	111	
					Man. T&T, 9 1/2 Janv. 1	1990	104		
					N&C Gas Janv. 5	1991	107 1/2	108 1/2	
					TCP Line 9 1/2 Janv. 1	1990	108	110	
					CONVERTIBLES				
					TC Pipe Line 5	1989	105		
					Westcoast 5 1/2 Avril 1	1988	105		

L'énergie électrique

En janvier 1971, la production nette d'énergie a augmenté de 6.5% pour atteindre 21,165 million de kWh contre 19,881 million en 1970.

LES LANGOUSTINES GRILLÉES FARCIES AU CRABE

Une des spécialités de Fruits de Mer servis dans notre Salle à manger :

"LE SABRE & L'ANCRE"

"Le Pavillon de l'Atlantique"

1454A rue Peel
(face au Sheraton Mt-Royal)
STATIONNEMENT DU SOIR GRATUIT!
849-1368

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 **288-2152**

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

L'OEIL SUR LES ROUTES

Voyage en Afrique du Sud

Du trou de Kimberley à la rocaïlle du Cap

par Urgel Lefebvre

Levés ce jour-là à cinq heures du matin, nous disons au revoir à Johannesburg, ville de l'or et capitale industrielle et commerciale de l'Afrique du Sud. Deux heures plus tard, nous sommes à bord d'un Boeing 727 des S.A. Airways, en route pour Kimberley et son grand trou de 3,660 pieds de profondeur d'où furent tirées 25 millions de tonnes de "terre bleue" qui ont permis l'extraction de trois tonnes de diamants — 14½ millions de carats.

Dès notre arrivée à Kimberley (où nous reviendrons pour voir de près le grand trou et visiter le musée des mines) nous montons dans un vieux autobus non climatisé pour franchir, sous un soleil de plomb, la centaine de miles qui nous séparent de la Finch Diamond Mine, à Lime Acres. L'excursion est organisée par De Beers Consolidated Mines et se terminera par un buffet à l'hôtel de la mine.

C'est en cherchant de l'amante que Finch trouva le diamant à Lime Acres, en novembre 1961. Il conclut aussitôt une entente avec De Beers, et d'ici 1990 on aura dépensé 4,5 millions de rands en vue de la création d'une ville que l'on veut aussi attrayante que Bloemfontein (la capitale judiciaire de l'Afrique du Sud).

Des ingénieurs à la peau cuivrée par un soleil brûlant (il avait fait 110 degrés à l'ombre la veille de notre arrivée) nous font visiter le nouveau grand trou, qui a 500 mètres de diamètre, ainsi que les installations pour le lavage de la "terre bleue". Ils nous expliquent que des 10,000 tonnes de kimberlite que l'on sort du goulot d'un ancien volcan en une journée on extrait à peine 1,6 kilogrammes de diamants dont les neuf dixièmes n'ont qu'une valeur industrielle.

Les employés de la mine — 140 Blancs, 60 Métis et 360 Africains — vivent, sans femmes, dans un camp fermé. Au bout de sept mois de travail, ils sont soumis à des examens minutieux à l'aide de rayons et partent en vacances pour quatre mois. Ceci pour les Blancs. Quant aux Noirs, vu la faiblesse de leurs voies respiratoires, ils ne peuvent travailler plus de quatre mois d'affilée dans une mine.

Après la visite de la mine, un de nos guides s'approche de moi et, me faisant remarquer que nous portons tous deux des chemises d'un même rouge vermeil, il me dit: — Vous êtes mon frère... Regardez, nous avons le même sang!

Puis il veut connaître mes impressions. Je lui dis que tout cela me fait un peu penser à un "Last Frontier".

— You're right! avoue-t-il avec un accent afrikaans. Et il ajoute que toute l'Afrique du Sud est ainsi... une terre de pionniers, un pays à bâtir.

Une fois de plus, je me demande s'il n'y a pas eu mal-donne... à nous sommes bien en Afrique. Seuls les champs presque désertiques — le veld — que nous traversons attestent, par leur végétation rabougrie et leurs fourmillières ocres, que nous sommes bien en terre africaine.

Nous revenons à Kimberley, pour remonter à bord d'un Boeing 727 des S.A. Airways, et nous dinons en route vers Le Cap, capitale législative de l'Afrique du Sud. De l'aéroport D.F. Malan, un car nous transporte à l'hôtel Heerengracht où nous passerons quatre nuits.

Le soir même de notre arrivée dans la ville mère de l'Afrique du Sud, nous lâchons un soupir de soulagement. Au

prêts à passer dans la péninsule du Cap compteront parmi les plus beaux de tout notre voyage en Afrique du Sud, voyage que nous avons fait sous les auspices d'Alitalia et de SATOUR.

Pour avoir une idée de la beauté naturelle de la péninsule du Cap de Bonne Espérance, on peut se la représenter comme une immense rocaïlle aux proportions gigantesques où fleurit, parmi des centaines d'autres variétés de plantes, la protéée, qui est l'un des emblèmes nationaux de l'Afrique du Sud.

La province du Cap est l'une des plus riches régions agricoles de l'Afrique du Sud. On y voit d'immenses vergers ainsi que des vignobles qui sont un hommage silencieux aux

bus des S.A. Railways, nous la consacrons à la cathédrale du vin, ainsi que l'on nomme les immenses caves d'une capacité de 99 millions de litres que possède à Paarl la K.W.V. (Ko-operatiewe Wijnbouwers Vereniging). Nous admirons les reliefs qu'un artiste a sculptés en 1968 sur l'extrémité de plusieurs fûts en s'inspirant de thèmes bachiques.

Il est intéressant de noter que le vieux hôtel de ville de Paarl est un excellent exemple de l'architecture urbaine hollandaise du Cap tandis que le vieux presbytère huguenot de North Paarl, devenu monument National, est un musée dédié aux Huguenots et aux premiers temps de la ville. (Autre détail digne d'intérêt:

diné après une tournée de la ville en autobus, le menu était en français, en anglais et en afrikaans. J'ai bien aimé la Bisque de homard, le Tourne-dos à la façon du chef, le Moka à l'Irlandaise.)

La salle dans laquelle on nous sert le déjeuner à la ferme suisse Excelsior, à Franschhoek, porte le nom de La Concorde. Un Paarl Riesling et un Paarl Cabernet accompagnent la crème champignons, le rôti d'agneau à la gelée de pommes et les poires flambées. Après le fromage et le café, on sert des digestifs K.W.V. — Liqueur Brandy, Port No. 5 et Van der Hum.

Nous revenons au Cap par Franschhoek et Stellenbosch, en plein pays de vignobles, et nous prenons le thé près de la piscine du Rawdon's Hotel de Lanzerac. Cet hôtel doit son charme tout particulier au fait qu'il a été aménagé dans une maison de ferme construite il y a près de 150 ans dans le style hollandais le plus authentique. Les tarifs les plus bas sont d'environ \$6.50 par personne pour une chambre double. Pour 85 cents canadiens, on peut se faire servir un petit déjeuner continental dans sa chambre. Le prix d'un repas ne dépasse pas \$3.75.

D'ailleurs, dans tous les hôtels que nous avons visités en Afrique du Sud, les tarifs sont peu élevés et les prix des repas fort raisonnables. Bref, la vie semble moins chère qu'au Canada. Même au Mount Nelson, qui se classe parmi les dix meilleurs hôtels du monde et d'où l'on peut admirer tout à la fois la montagne de la Table, la mer et la ville du Cap, on peut obtenir une chambre simple pour aussi peu que \$16 et un dîner pour \$4.50. Et il n'est rien de plus agréable, à la tombée du jour, que de se rendre du Mount Nelson à la ville, à pied, en passant par Government Avenue que bordent des musées et le jardin botanique. C'est une délicieuse promenade au milieu des oiseaux, des fleurs et des chênes séculaires.

Le Cap, par son site, se classe parmi les dix plus belles villes du monde, dit-on. Fondée par les Hollandais en 1652, la ville compte aujourd'hui 914,938 habitants, dont 491,220 Métis, 328,000 Blancs, 85,042 Bantous et 9,696 Asiatiques.

Dans la péninsule du Cap, ce ne sont que plages dorées, vallées fertiles et hautes montagnes. Les hauts lieux ne manquent pas pour admirer sous toutes ses facettes la ville blottie dans le creux de la baie de la Table, mais c'est du haut de la montagne de la Table, où l'on se rend en téléphérique, que le spectacle est le plus impressionnant.

Nous consacrons toute une journée à parcourir la péninsule dans un autobus des S.A. Railways. A Chapman's Peak,



La péninsule du Cap de Bonne-Espérance ressemble à une rocaïlle aux proportions gigantesques. Au premier plan, à gauche, la protéée, fleur qui compte parmi les emblèmes de l'Afrique du Sud. (Photo SATOUR)

nous sommes à admirer, tout en bas, une belle plage au sable doré quand apparaissent soudain à la surface de l'eau des nageoires suspectes à quelque distance de deux bancs de sardines. Dauphins ou requins? Les experts du groupe ne parviennent pas à se mettre d'accord. Plus loin, une autre plage s'étend presque à perte de vue. Nos guides nous disent cependant qu'elle renferme des sables mouvants et que les eaux sont infestées de requins et de baracudas.

Nous voici maintenant dans la réserve naturelle du Cap de Bonne-Espérance. Nous y voyons quelques bonteboks et de nombreux babouins, ainsi que des zèbres de Burchell.

Un peu avant la pointe du Cap, là où l'Atlantique et l'océan Indien se marient, il y a un relais. Nous nous y arrêtons pour nous rafraîchir et adresser des cartes postales qui porteront le sceau du bureau de poste de cet endroit unique au monde.

Et voici que dans la salle de toilettes réservées aux Blancs j'ai la surprise d'apercevoir un non Blanc. Mais il sort aussitôt; la brosse à

long manche qu'il tient m'indique ce qu'il venait faire dans ces lieux. Bref rappel d'une dure réalité.

Nous continuons notre route le long des côtes enchantées de la péninsule du Cap. Nous passons près d'un lac salé, que fréquentent les fervents du ski nautique, et à proximité d'un cinéma de plein air qu'ombragent des pins parasols. Nous nous arrêtons à St. James Bay pour prendre le déjeuner à l'hôtel Robin Gordon. C'est là que je fais la découverte de la bière Lion (qui conservera mes faveurs tout le long du voyage) et que je goûte à la soupe à la tortue (il m'arrivera plusieurs fois par la suite d'en commander). L'excellent vin blanc que l'on nous sert est un vin de clos.

Groot Constantia, que nous visitons ensuite en plein temps des vendanges, est l'un des endroits où l'on embouteille les vins de clos, et son musée du vin nous intéresse vivement.

Notre dernière journée au Cap est consacrée à des activités individuelles. Les uns vont courir les magasins; d'autres se rendent à Sea Point pour s'y baigner dans une piscine d'eau de mer.

Nous prenons cependant le dîner tous ensemble, au Crazy Horse, où des artistes font de louables efforts pour nous faire passer une agréable soirée.

C'est à regret que nous quitterons le lendemain matin ce véritable paradis terrestre qu'est la péninsule du Cap de Bonne-Espérance.



Le Cap, capitale législative de l'Afrique du Sud, est doté d'un port de mer des plus pittoresques. Il a pour toile de fond la montagne de la Table, d'une saisissante beauté. (Photo SATOUR)

climat presque torride que nous avions connu jusque là succède un climat qualifié de méditerranéen, et une vaste avenue prolonge jusqu'à la mer l'artère sur laquelle notre hôtel est situé. Et les trois jours que nous nous ap-

Huguenots, ces Français de la Réforme qui, aux premiers jours du Cap, jetèrent les bases d'une industrie qui fait maintenant partie du patrimoine national.

Notre première visite dans la province du Cap, par auto-

les annuaires de téléphone contiennent nombre de noms français et des pages de la Plessis et de Villiers. Des buildings portent des noms français: Bonne Espérance, Belle France, La Marée. A l'hôtel du Cap, où nous avons

échos touristiques

Une première réunion d'un nouvel organisme en vue de promouvoir les voyages en Amérique du sud se tenait récemment à Montréal aux cuisines de l'air de CP Hôtels, à l'aéroport international de Montréal. Il s'agit du chapitre de Montréal de S.A.T.O. (South American Tourist Organization). On a élu un comité de direction, et il a été résolu que le chapitre de Montréal serait structuré

à l'exemple de celui de Toronto. Les activités de S.A.T.O. comprendront des visionnements de films, des conférences, des sessions d'entraînement, des déjeuners et des tournées de familiarisation à l'étranger. La prochaine réunion aura lieu lundi prochain, le 20 mars, à la chambre 369 de l'hôtel Reine Elizabeth à 17h30. Ceux qui sont intéressés de se joindre à ce groupe pourront le faire en

communiquant avec Gilles Dagenais à CP Air, Montréal, à 861-6811, poste 2956.

Une nouvelle route touristique sera ouverte à Pâques, à Tiel en Belgique: la "Molenlandroute" (route du pays des moulins) qui, longue de 69 km ne comporte pas moins de 10 moulins et passe par Aarsele, Kanegem, Ruiselede, Wingene, Eggen, Pittem et Meulebeke. Un sentier touristique y sera joint, le "Poelbergwandelpad" qui mène au moulin du Poelberg d'où l'on jouit d'un superbe panorama.

Le premier match de curling qui a eu lieu au Japon a été organisé par l'Office de tourisme du gouvernement canadien dans le cadre d'une promotion des voyages à l'échelle nationale. La délégation canadienne était conduite par Bill MacLean, directeur de l'Office du tourisme à Tokyo; John Houlahan, directeur de la promotion à Ottawa et les agents japonais de la promotion des voyages Sadao Endo et Tomio Suzuki. Le match s'est tenu à la Villa Tateshina à Nagano Pref. Parmi les participants, il y avait des agents japonais et des journalistes. La présentation des voyages dans neuf grandes villes japonaises comprenait une présentation audio-visuelle avec cinq catégories différentes de vacances au Canada: Vancouver et l'Ouest; l'éducation des jeunes, les sports, le ski et les voyages de noces. La présentation était commentée par la consommatrice Chieko Akiyama, l'actrice Kaoru Yachigusa et le skieur professionnel Yui-chiro Miura.

Drf — Dans le nouvel hôtel "Holiday Inn", à l'aéroport de Hanovre, les petits hôtels sont particulièrement choyés. Il importe peu qu'ils aient deux ou quatre pattes... Les enfants de moins de 12 ans peuvent dormir gratuitement dans la chambre des parents. Les tout petits, jusqu'à 6 ans, ont droit à un menu spécial gratuit. Les clients n'ont rien à débours pour la "nuitée" du chien, qui est royalement installé dans une niche. Sans supplément, les hôtes peuvent utiliser la piscine et le sauna. Toutes les chambres sont insonorisées et climatisées.

Deux semaines en Bulgarie via Paris



à partir de \$251* tout compris.

Incroyable, mais vrai — avec certains départs 3e ou 4e semaine gratuite

Andrey Petrov, directeur, L'Office du Tourisme Bulgare, 1550 boul. de Maisonneuve, Montréal 107, P.Q.

La Bulgarie m'intéresse. Envoyez-moi vos brochures.

Nom

Adresse

Ville

MLD

*plus transport aérien Montréal-Paris



Volez par AIR FRANCE de Montréal à Paris (séjour facultatif) et ensuite à la Riviera de la Mer Noire: Les Sables d'Or ou La Côte du Soleil. Dans un immense parc, des hôtels modernes bordent une plage de toute beauté. Casino. Sports. Spectacles. Auberges pittoresques. Excursions. Dégustations.

PAS DE VISA. La Permanence Française, avec bar, bibliothèque et service de renseignements organise excursions et loisirs. Libre choix de restaurants. Consultez votre agent de voyages.

Faites une croisière sur le t.s.s. VARNA — c'est l'hospitalité bulgare dans les eaux québécoises!

VACANCES de PÂQUES au Soleil des Antilles à HAÏTI

1 SEMAINE depuis

\$299

Départ 29 mars - Retour 5 avril Club Horizons du Monde

1170 Drummond, Montréal - Tél.: 866-6378

Ces prix comprennent:

- Transport aérien par vol Nordair Montréal/Port-au-Prince/Montréal
- Logement - 2 personnes par chambre à l'hôtel Ibo Lélé ou à Ibo Beach
- Deux repas par jour: petit déjeuner et dîner (M.A.P.)
- Les deux transferts aller-retour entre l'aéroport et l'hôtel
- Une visite de Port-au-Prince

TOUR EN EUROPE CENTRALE

Du 1er au 22 mai

- Allemagne** Vallée du Rhin, Bavière, Forêt Noire
- Autriche** Vienne, Salzbourg, Alpes du Tyrol
- Suisse** Lucerne, Bâle et les Alpes Centrales.

Plus en France Alsace - Lorraine - Paris

Circuit en autocar de luxe; itinéraire mis au point par 15 ans d'expérience; petit groupe homogène; organisation directe; hôtels de 1ère classe; tour entièrement accompagné.

\$937 tout compris

mêmes tours: 10-31 juillet 4-25 septembre

Départ sur demande



Voyages ANDRÉ MALAVOY Inc.

1225 OUEST, DORCHESTER

MONTRÉAL, P.Q.

Tél.: UN. 1-2485

La maison aux milliers de références

La Roumanie...

paradis de rêve, marqué par l'histoire

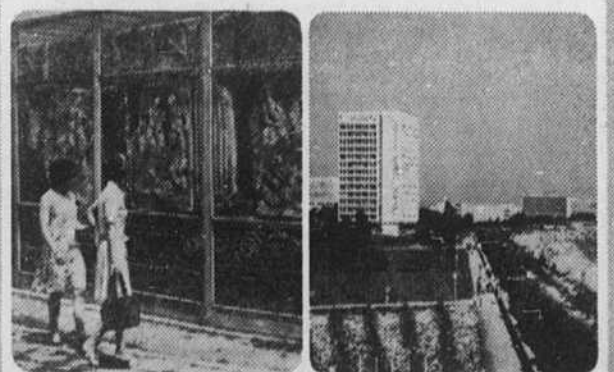
L'univers n'en finit plus de découvrir la Roumanie.

Ce furent d'abord les Légions romaines en l'an 106 avant J.-C. Puis, l'an dernier, un nombre fantastique de touristes venant de Suède, de Finlande, d'Allemagne de l'Est et de l'Ouest ont fait de la Roumanie le rendez-vous à la mode de l'Europe.

Bucarest, une ville éternellement jeune... ce "Paris des Balkans"... offre aux touristes une joie de vivre extraordinaire. Des vacances fascinantes où le sport est à l'honneur en été comme en hiver et où les auberges reflètent l'hospitalité... voilà la région montagneuse des Carpates.

En Roumanie, le voyageur découvre une multitude de trésors historiques et folkloriques. Mais le plus grand trésor est certes le soleil... il brille 12 heures par jour sur les plages sablonneuses de la Mer Noire. Race séculaire, le peuple roumain est vraiment l'un des plus gais de toute l'Europe.

La Roumanie... un paradis de rêve pour le touriste.



Pour renseignements:

L'OFFICE NATIONAL DU TOURISME DE ROUMANIE

Case 1762, Le Devoir

434 est, rue Notre-Dame, Montréal, Qué.

Veuillez m'envoyer, gratuitement, une brochure sur la Roumanie

NOM

ADRESSE

VILLE

PROV.

L'OEIL SUR LES ROUTES

Le Méridien - Paris, premier maillon de la chaîne hôtelière d'Air France

Hôtel France International, qui est une filiale entièrement contrôlée par la compagnie nationale Air France, développe présentement une chaîne hôtelière importante dont le premier maillon, le Méridien-Paris, doté de 1,023 chambres, cinq restaurants, deux bars et huit salles de réunion, sera ouvert le 15 avril prochain.

La chaîne comprend déjà, outre le Méridien-Paris, l'Africa de Tunis, le Méridien-Caire, le Méridien-Guadeloupe, le Méridien-Martinique, le Méridien-Dakar ou hôtel N'Gor, le Relais des Trois Rivières à Tours, la Résidence de Bourbon à la Réunion, le Méridien-Copacabana. Ce dernier sera construit dans un site privilégié de la baie de Rio de Janeiro et son ouverture aura lieu en 1975. Sa construction commencera en juillet.

Le Méridien-Copacabana est le plus grand des hôtels Méridien implantés hors de la France et ne sera dépassé que par le Méridien-Paris. Il aura

600 chambres. Il sera construit par T.E.H.O., filiale de l'Entreprise de construction SISAL, et exploité par la chaîne Méridien, la filiale hôtelière d'Air France.

Le Méridien-Copacabana, dont le coût estimé est de FF 110 millions (21 millions) sera doté de plusieurs restaurants dont un restaurant gastronomique français, de boutiques parisiennes, d'une piscine et de tous les aménagements nécessaires au confort des hommes d'affaires et à la distraction des touristes. Sa boîte de nuit sur le toit donnera une vue spectaculaire sur toute la baie de Rio.

Sa décoration alliera le modernisme architectural brésilien à l'inspiration classique française, notamment dans les parties communes.

L'hôtel N'Gor, bien connu des visiteurs de Dakar est en voie de devenir un vaste ensemble touristique avec la construction d'un nouvel immeuble et d'une série de bungalows qui porteront sa capa-

cité totale à plus de 1,000 lits. D'accès facile au parc naturel de Niokolo-Koba, l'ensemble N'Gor sera doté de nouveaux équipements et offrira désormais à ses visiteurs deux piscines, un night-club, plusieurs courts de tennis, un manège ainsi qu'une salle de congrès et une galerie marchande.

Sa plage est réputée l'une des plus belles de l'Ouest africain et l'ensemble s'intègre parfaitement au site de la presqu'île et de l'île de N'Gor.

C'est à l'extrémité sud de la rade de Fort-de-France, une des plus belles des Antilles, que sera construit le Méridien-Martinique.

L'accès en bateau depuis Fort-de-France y est aussi rapide (20 minutes) qu'agréable pour les vacanciers et congressistes qui se rendront à la Pointe-du-Bout, le site de l'hôtel. Une liaison directe entre l'aéroport du Lamentin et l'hôtel sera également assurée pour les arrivants.

Avec la plage et la piscine de l'hôtel, une marina et un

golf seront les principaux centres d'animation sportive.

A proximité seront implantées une vingtaine de villas, qui pourront bénéficier des installations des services hôteliers.

Le Méridien-Martinique est conçu aussi bien pour les congrès et réunions d'affaires que pour les séjours de vacances.

C'est ainsi qu'on y trouvera, en plus du casino et de la boîte de nuit, des salles de commissions ainsi qu'une grande salle de congrès pour 300 personnes, équipées pour la traduction simultanée et toutes les techniques audiovisuelles.

Les 300 chambres de catégorie quatre étoiles seront entièrement climatisées. Toutes auront une salle de bain complète et disposeront du téléphone, de la télévision et de la radio en trois langues, de bars automatiques, etc.

Le restaurant grande carte permettra un service de 100 couverts, cependant que le grill aura 300 places.

L'ensemble Méridien-Martinique doit être inauguré en décembre 1973. L'hôtel Méridien-Guadeloupe, actuellement en construction aux Antilles, formera un ensemble hôtelier et touristique exceptionnel.

Situé sur un terrain de soixante hectares, près du village de Saint-François, en Guadeloupe, l'ensemble est agrémenté d'un magnifique plan d'eau, protégé par une barrière de récifs, qui s'étend sur une longueur de deux kilomètres et une largeur allant de 400 à 800 mètres.

Le nouveau Méridien offrira beaucoup plus que la formule classique "le ciel, le soleil et la mer": il sera encadré d'un port de plaisance et d'un aéroport qui en faciliteront l'accès et offriront des possibilités d'excursions dans les îles voisines où ceux qui aiment jouer au Robinson pourront revoir les premières terres foulées par Christophe Colomb.

L'aéroport de catégorie "D" sera développé à partir de la piste déjà existante, utilisable par des appareils de la classe des Twin Otter. Un aéroclub et une société de transport à la demande permettront aux pilotes privés et aux excursionnistes de se rendre à peu de frais et en quelques instants, par petits groupes de deux à vingt, dans les îles environnantes de la Désirade, de Marie Galante, ainsi qu'à Terre-de-Haut et Terre-de-Bas, dites "les Saintes", les merveilleuses où l'on trouve des plages désertes et où les possibilités d'excursions dans une nature hospitalière sont illimitées. Une école de pilotage permettra également aux touristes de s'initier ou de se perfectionner dans le sport aérien.

Le caractère international

de cet aéroport permettra aussi d'aller directement à la Dominique, à Antigua, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et dans les autres îles des Caraïbes.

Un condominium de deux cents appartements, implanté le long de la ligne de crête, sera réparti en plusieurs petits villages qui compléteront l'ensemble touristique.

L'hôtel de 280 chambres de l'ensemble Méridien-Guadeloupe sera doté d'un casino ainsi que de toutes les installations nécessaires pour les réunions et congrès.

La grande salle et les salles de commissions seront équipées pour la traduction simultanée et 300 personnes pourront y assister à une conférence ou à une projection cinématographique dans les conditions les plus confortables, y compris bien sûr la climatisation complète des lieux.

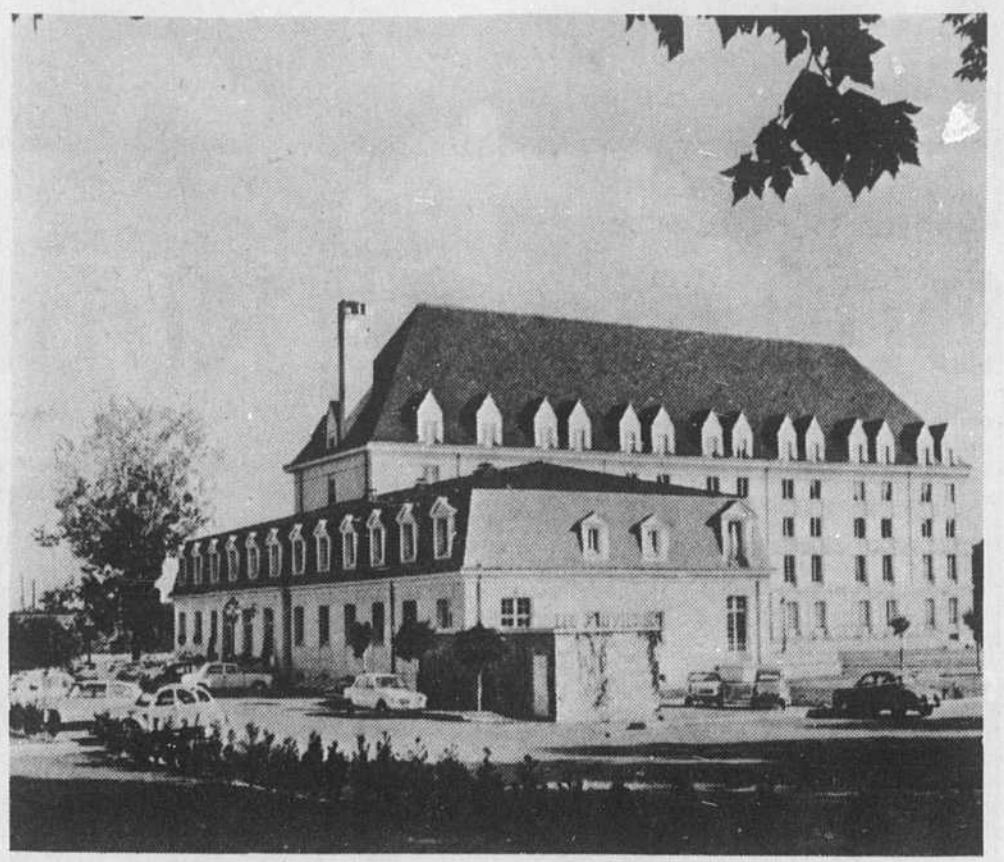
Un central téléphonique et deux lignes de télex internationales permettront d'assurer les communications dans les meilleures conditions.

Au restaurant "grande carte" de 80 couverts s'ajoutera un grill de 400 places.

L'hôtel disposera aussi d'une galerie marchande et d'un night-club.

Les 280 chambres seront également climatisées et munies de salles de bain complètes. Elles disposeront toutes du téléphone, de chaînes de télévision et de radio en trois langues, de bars automatiques, etc.

A l'extérieur, la piscine, les tennis et un terrain de pratique pour le golf compléteront la gamme des activités ouvertes aux résidents.



Le Relais des Trois Rivières ou Méridien-Tours, dans le Val de Loire.

La chaîne Méridien reprend le Relais des Trois Rivières

Au moment où le Comité des fondateurs de l'Eglise du Canada s'apprête à célébrer à Québec et à Tours, à compter d'avril, le 3e centenaire de la mort de Marie de l'Incarnation, la chaîne Méridien, filiale hôtelière d'Air France, reprend le Relais des Trois Rivières, à Tours, dans le Val de Loire.

Inauguré en janvier 1969, le Relais des Trois-Rivières a retenu sa décoration d'inspiration partiellement canadienne. Son cocktail bar a nom "Le Québec". On y trouve également la boîte de nuit "Le Caribou", ouverte jusqu'à l'aube, et le casse-croûte "Le Castor" pour déjeuners et dîners rapides dans une ambiance canadienne. Il y a évidemment danse au Caribou.

A "la Devinière", qui est un restaurant grande carte, dans un décor classique, les dîners comprendront les meilleures spécialités gastronomiques de la Touraine.

L'été, il y aura dîner et danse sur "La Terrasse" qui se transformera en bar et restaurant de plein air.

Les salles "Chinon" et "Bourgueil" pour les réunions d'hommes d'affaires, les réceptions et les banquets ont une capacité de 35 à 300 personnes.

L'hôtel lui-même a une capacité de 125 chambres, toutes climatisées, avec salle de bains individuelle complète et téléphone automatique.

Il y a une piscine (réservée aux clients de l'hôtel), et un solarium, tandis que l'on peut pratiquer le tennis, le golf, la voile, le ski nautique, la pêche, l'équitation et autres sports à proximité.

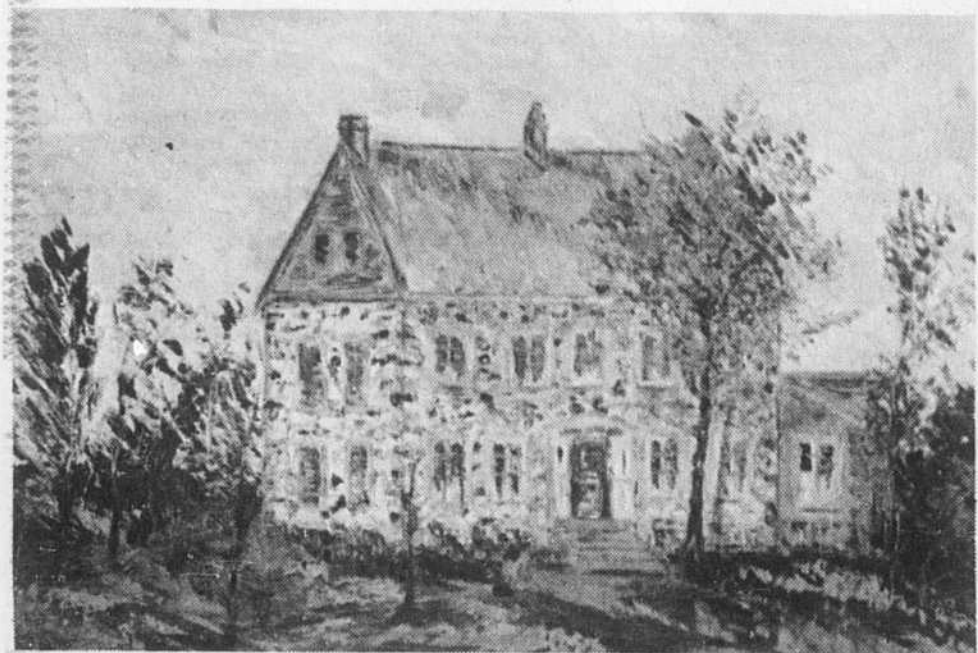
Situé sur la route nationale 10, à quelques minutes au sud de Tours, ville de 165,000 habitants, le Méridien-Tours est

le point de départ idéal pour les excursions et la visite des célèbres Châteaux de la Loire: Chambord, Chenonceaux, Chinon, Azay-le-Rideau, Cheverny, Chaumont, Amboise, Blois, Angers, Loches, Langeais, Villandry. Ne pas oublier non plus la visite des vignobles réputés de la vallée de la Loire: Vouvray, Bourgueil, Montlouis, etc.

Le Relais des Trois-Rivières est à 145 milles au sud-est de Paris, soit à une heure 40 minutes de la gare d'Austerlitz.

Bien ombragé dans un joli parc, l'hôtel est doté de magnifiques jardins. C'est un endroit idéal pour les réunions et petits congrès. Les quatre salles de réunion ont une capacité totale de plus de 500 personnes. Ces salles sont équipées d'un matériel audio-visuel.

Pour plus de précision, disons que le Relais des Trois Rivières se trouve au 292 avenue de Grammont, à la sortie de Tours, après le pont sur le Cher en direction de Poitiers, Chenonceaux et Vierzon.



Le Manoir Les Becquets, construit vers la fin du 18e siècle par la famille Baby, est maintenant la propriété de M. et Mme Robert Poitras de Saint-Pierre-les-Becquets.

La Seigneurie Lévrard-Becquet

La Corporation du Tricentenaire de la Seigneurie Lévrard-Becquet fête cette année le tricentenaire de la concession du territoire accordé en 1672 à Romain Becquet, notaire à Québec, qui en

fut propriétaire une dizaine d'années, c'est-à-dire jusqu'à sa mort.

L'une des deux filles qui succéderont à Romain Becquet était Catherine-Angélique, mariée à Louis Lévrard,

d'où l'appellation de Seigneurie de Lévrard ou les Becquets.

Morcelée par la suite, la Seigneurie comprend maintenant trois paroisses distinctes et autonomes: Saint-Pierre-les-Becquets, Sainte-Cécile-de-Lévrard et Sainte-Sophie-de-Lévrard.

Géographiquement, cette région est coincée entre les comtés de Nicolet et Lotbinière.

Les fêtes du tricentenaire sont axées sur les premiers colons et une grande place est faite aux liens de parenté entre les familles.

Aujourd'hui même, il y aura présentation de M. et Mme Tricentenaire. Le 4 juin, ce sera l'ouverture officielle d'un musée seigneurial où seront rassemblés des objets anciens, glanés dans la Seigneurie, petits trésors conservés dans les familles depuis des générations, archives régionales, généalogies, cartes géographiques et tout ce qui constitue en somme la petite histoire.

Les fêtes atteindront leur apogée au cours des fins de semaines de la Saint-Jean et de la confédération.

Les 23 et 24 juin, célébration de la Saint-Jean et Bal d'époque; le 25 juin, Festival jeunesse.

Les 1er et 2 juillet, souper des anciens, messe concélébrée, mariage à l'ancienne, érection d'une croix, publication d'un album souvenir.

Deux prix de conservation White Owl

Le Prix de conservation White Owl prend une envergure nouvelle cette année: deux prix annuels, l'un de \$10,000, l'autre de \$2,000, seront attribués, et un certain nombre de subventions, variant de \$1,000 à \$2,500, seront accordées pour permettre la réalisation de projets visant à améliorer l'environnement canadien.

Le prix de conservation de \$10,000 sera attribué au groupe ou à l'organisme ayant le plus contribué à préserver l'environnement. Quant au prix de \$2,000, il sera remis à la personne qui aura contribué de la façon la plus remarquable à la conservation de l'environnement.

Fait à noter, c'est le public lui-même qui est invité à proposer les candidats aux deux prix qui seront adjugés au mois de novembre. Un jury, composé de onze personnes représentant toutes les régions du pays, choisira les gagnants parmi les mises en candidature reçues.

Le Prix de conservation White Owl fut inauguré par une entreprise de Montréal, la General Cigar Company Limited, en 1968. C'est M. Tony LeSauter, de Québec, qui s'est mérité le prix de \$10,000 l'an dernier.

Les demandes de subvention sont soumises au jury par écrit et décrivent la nature du projet. Elles sont envoyées, tout comme les mises en candidature, à l'adresse suivante:

Le Jury. Les Prix de conservation White Owl, 7e étage - 2015, rue Peel, Montréal 110, (Québec).

Visitez l'Europe en automobile

Vous qui aimez voyager sans contrainte, faites-le au volant de votre AUTOMOBILE, vous ferez découvrir ainsi les merveilles de l'EUROPE à votre famille...

Nous vous proposons plusieurs formules dont les trois principales sont:

A - Vente/Location d'un véhicule que vous pourrez ramener au Canada.

B - Plan financé Vacances (21 j. à 6 mois) voiture neuve, kilométrage illimité, assurance inter.

C - Location tous modèles, kilométrage illimité.

Notre devise: "les meilleurs prix, le meilleur service"

Demandez à votre Agence de Voyages ou demandez-nous **NOTRE SPÉCIAL "AIR AUTO"** un plan exclusif et sans concurrence

AIR FRANCE/EUROPE AUTO

CITROËN - PEUGEOT - RENAULT - SIMCA
FIAT - ALFA ROMEO - MERCEDES -
V.W. MATRA - VOLVO - OPEL

EUROP AUTO

5193 Côte des Neiges,
Montréal, P.Q.
735-3083 et 735-0791

C'EST TOUJOURS... LE MONDE QUI VOUS INVITE... et les VOYAGES HONE

vous suggèrent deux voyages au succès toujours grandissant

SCANDINAVIE - RUSSIE
DANEMARK - SUÈDE - FINLANDE
U.R.S.S. - POLOGNE - BERLIN

Départ de Montréal, 6 juillet, par SAS

Circuit de 19 jours en autocar: Copenhague - Stockholm - Helsinki - Leningrad - Moscou - Varsovie - Cracovie - Berlin est et ouest - Hambourg - Retour à Montréal, 28 juillet, par SAS

22 jours - 7 pays - \$1,235 Can.

L'ITALIE ET LA GRÈCE
13 juillet au 3 août
Rome - Naples - Pompéi - Sorrente - Capri
Croisière à bord de l'AQUARIUS

Une semaine de visions inoubliables
Iles de la Mer Égée - Éphèse en Asie Mineure
La Turquie avec Istanbul et le Bosphore
Escapes à Hydra, Héraklion (Crète), Santorin, Rhodes, Kusadasi, excursion à Éphèse, puis les Dardanelles, Istanbul et sa Corne d'Or

Au retour escales: à Patmos, Délos et Myconos, Athènes: séjour de 6 jours avec l'Acropole, Corinthe, Mycènes, Epidauré, Nauplie et Delphes

21 jours - \$1,375 Can

Plus de 60 années d'expérience à votre service

VOYAGES HONE

1460, ave. UNION, Montréal 111 - Tél.: 845-8221
Le métro à notre porte Station McGill/Union

Notre bureau est ouvert le jeudi jusqu'à 6h.30 p.m. - Fermé le samedi

Deux prix de conservation White Owl

CAPITALES D'EUROPE
Assise, ... Fatima, ...
11 mai: \$685.

GRAND TOUR D'EUROPE
Suède & Danemark
15 mai: \$948. tout compris

TERRE-SAINTE
Turquie, Grèce, France, Italie
22 mai: \$998. tout compris

TOUR DE FRANCE
St-Malo, Brouage, Domrémy, Ars, Lourdes, Fontainebleau, Nevers, Paray, Calais, Waterloo, etc., etc., etc.
29 mai: \$850. tout compris.

VOYAGES A.F.

Agences Francocaines
500, 8e Av. QUÉBEC 3.
523-0031

Et tout autre voyage désiré

Demandez nos dépliants! Spécialement notre dépliant des voyages en autocar au Canada et aux U.S.

SERVICE GRATUIT

Montréal: 861-8824 Supérieur: 542-8887
St-J. de Lévis: 882-7888 St-J. de Lévis: 248-8382
Ottawa: 728-1983 Québec: 282-8556

À Virginia Beach, les azalées sont en fleurs

Les Montréalais et autres Québécois que les rigueurs de l'hiver ont épuisés et qui redoutent l'air pollué du printemps ont parfois tout avantage à prendre leurs vacances à cette époque de l'année, afin de refaire leurs forces avant que la grippe n'exerce ses ravages.

Tous n'ont pas, bien sûr, les moyens de filer en avion vers les régions tropicales, mais il est une région, pas tellement éloignée de Montréal, où l'été est hâtif et que l'on peut atteindre dans l'espace de quinze heures en automobile ou autobus.

C'est une région où les azalées et les pommiers sont en fleurs, où il y a de la tendre verdure, de vastes terrains de golf, d'incompréhensibles soleils couchants, et où la mer offre des plages au sable chaud.

C'est la région de Virginia Beach et de la baie de Chesapeake, bien connue par son pont-tunnel de 21 milles de longueur et la ville de Norfolk, peut-être le plus grand centre de construction navale des États-Unis. On peut s'y rendre en avion en moins de trois heures, via New York.

L'autoroute la plus directe et la plus rapide pour se rendre à ce pays ensoleillé est la suivante: la route 87 jusqu'à la sortie 14-A, le Garden State Parkway, puis le New Jersey Turnpike jusqu'à la route 13 (aux environs de Wilmington) qui mène au pont-tunnel de Chesapeake, à quelques milles de Virginia Beach, par la route 60.

Jusqu'au 15 mai, vous trouverez de la place dans les hôtels et motels qui, à partir de 5 ou 6 milles du pont-tunnel, s'échelonnent le long de la baie de Chesapeake et de la rive de Virginia Beach. Et vous profiterez de taux qui sont coupés de 50%.

Dans un rayon de 25 milles, cette région du sud-est de la Virginie, qui confine à la Caroline du Nord, compte plus d'un millions d'habitants répartis dans six grands centres: Virginia Beach, Norfolk, Hampton, Newport News, Portsmouth et Williamsburg. Cette dernière est chargée d'un passé historique qui remonte à la naissance de l'Etat virginien.

Dans un rayon de 15 milles, rivalisent une dizaine de centres commerciaux comprenant des boutiques diverses, depuis les magasins d'aliments jusqu'aux bijouteries les plus fines, en passant par les magasins de vêtements, les restaurants, les cafés, sans oublier les "drug stores".

Mais si vous préférez la paisible atmosphère de la plage, loin de tout bruit, sauf celui des vagues, vous pourrez vous allonger dans de confortables chaises pliantes, sous la douceur des rayons solaires et la caresse d'une brise chargée d'iode marin, ou encore admirer de somptueux couchers de soleil, pour finalement vous attarder, au cours d'une tiède soirée, à voir miroiter les rayons de la lune sur les flots mouvants de l'océan infini.

Que vous séjourniez dans la baie de Chesapeake (où Ocean Island Inn vous invite dans un de ses 80 appartements, répartis en 5 étages, à 100 pieds de la plage), ou que vous séjourniez à Virginia Beach même, dans l'un ou l'autre de ses quelque cent motels ou hôtels, vous y trouverez un accueil d'autant plus cordial qu'à cette époque de la saison, le personnel n'est pas surmené par une clientèle nombreuse ou tapageuse. Du 1er novembre au 15 mai, Virginia Beach est vraiment un oasis de paix pour quiconque cherche la détente, l'air pur, le climat doux, le vrai farniente.

Pour un service professionnel l'agence de confiance

EUROPE 72
via viau

Tourisme français et Air France

FRANCE-ITALIE-SUISSE 21 jours \$916
TOUR D'EUROPE 21 jours \$942
ESPAGNE-MAROC-PORTUGAL 21 jours \$838
CAPITALES NORDIQUES 21 jours \$999

Dépliants sur demande

CLUB MÉDITERRANÉE
CORSE AVEC YOLAND GUERARD
16 jours - transport - logement - repas inclus
départ le 23 mai - seulement \$539

MARTINIQUE 2 avril... \$343
PUERTO VALLARTA 31 mars, 7 avril... \$349
3428 S.T-DENIS, MONTRÉAL TEL.: 842-1751

AGENCE DE VOYAGES VIAU

OCEAN ISLAND INN, Virginia Beach, Va.
(Oasis de paix, à 15 hres de Montréal)

Luxueux appartements (13' x 26')

- 2 lits doubles (service d'hôtel)
- Cuisine complète (4 pers.)
- Large balcon privé (8' x 14')
- À 100 pds de la plage

Large piscine et vaste terrain de jeux
(y compris variété d'amusements)

Température d'été québécois

Prix spéciaux jusqu'au 15 mai
10 jours pour \$90.00 (couple)
30 jours pour \$150.00 (couple)
(enfants moins 12 ans: sans charge)

Réservez maintenant

Notre représentant à Montréal
M. Albert Lévesque 351-6647

FUYEZ
l'air pollué, la neige, le bruit, ...

VISITEZ L'EUROPE AU VOLANT D'UNE AUTOMOBILE

Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes

Grand choix de RENAULT - VW - CITROËN - FIAT - SIMCA - PEUGEOT - VOLVO - MICRO-BUS - ETC., etc.

Kilométrage illimité
Assurance internationale etc. etc.
Permis conduire international etc. etc.
Réservations billets: Bateau - Avion

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176 rue DRUMMOND, MTL. - 861-0200
"Touring Club de France"